

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Huitième séance – Mardi 22 juin 2004, à 20 h 30

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone, M^{mes} Renate Cornu, Liliane Johner, Ruth Lanz Aoued, MM. Bruno Martinelli, Jacques Mino et Pascal Rubeli.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, MM. André Hediger, Patrice Mugny et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 10 juin 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 21 juin et mardi 22 juin 2004, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2003 (PR-333 A)¹.

Rapporteuse générale: M^{me} Hélène Ecuyer.

Le rapport de gestion à l'appui des comptes 2003 a été renvoyé à la majorité du Conseil municipal à la commission des finances lors de la séance plénière du 19 avril 2004. La commission s'est réunie le 22 mars, pour la présentation, les 20, 21, 27 et 28 avril ainsi que les 4, 5 et 18 mai 2004, sous la présidence de M. Didier B o n n y. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Gisèle Spescha et M. Patrick N i c o l l i e r, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur prestation.

Désignation des rapporteurs

La commission a nommé les rapporteurs suivants pour les rapports spécialisés:

- rapport général et département «Autorités»: M^{me} Hélène Ecuyer (T);
- département des finances et de l'administration générale: M^{me} Sandrine Salerno (S);
- département de l'aménagement, des constructions et de la voirie: M. Alpha Dramé (Ve);
- département des affaires culturelles: M. André Kaplun (L);
- département des sports et de la sécurité: M. Pierre Maudet (R);
- département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement: M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI).

¹ «Mémorial 161^e année»: Rapport de gestion, 5622.

Plan du rapport

1. Présentation générale des comptes
2. Rapports spécialisés
 - Département «Autorités»
 - Département des finances et de l'administration générale
 - Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie
 - Département des affaires culturelles
 - Département des sports et de la sécurité
 - Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
3. Rapport du Contrôle financier sur les comptes 2003
4. Discussion de la commission
5. Vote des arrêtés

1. Présentation générale des comptes 2003, lundi 22 mars 2004

Présentation des comptes 2003 par M. Pierre Muller, vice-président du Conseil administratif, chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de MM. Eric Hermann, directeur, Philippe Krebs, adjoint de direction, Charles Lassauce, directeur adjoint, et Jean Erhardt, secrétaire général

M. Pierre Muller fait distribuer une plaquette concernant les comptes 2003 de la Ville de Genève. Un diaporama soutient la présentation des comptes.

Les excédents de charges atteignent 33,3 millions de francs et l'insuffisance de financement atteint 132,2 millions de francs pour 2003. Concernant les résultats proprement dits, les revenus nets se montent à 886,5 millions de francs, alors que les charges nettes sont à 919,8 millions de francs. Les revenus nets 2003 sont donc en diminution de 71,6 millions par rapport à 2002. Élément exceptionnel, les charges de fonctionnement sont maîtrisées par rapport au budget. On constate aussi, et par conséquent, une aggravation du résultat de 70,8 millions de francs.

Les revenus comptabilisés comprennent les impôts (en forte baisse), les revenus des biens (stables), les revenus divers (stables) ainsi que des revenus marginaux tels que les subventions et allocations, les parts et contributions, ainsi que les dédommagements de collectivité publique.

Les impôts représentent 72% des recettes, soit 638 millions de francs. Les revenus des biens représentent 17%, soit 153 millions de francs, les revenus divers 7%, soit 64 millions de francs, et le reste est marginal. Le détail des impôts est le suivant: la part du lion des impôts budgétés est l'impôt sur le revenu et la

fortune (personnes physiques) (PP). Il est en baisse pour atteindre 427 millions de francs. L'impôt sur le bénéfice et le capital (personnes morales) (PM) s'élève à 91,5 millions de francs, en baisse de 50,5 millions de francs par rapport à 2002. Le revenu de la taxe professionnelle est supérieur de 25 millions de francs aux prévisions du budget, dépassant les 110 millions. Les deux tiers des impôts sont constitués des impôts sur les personnes physiques (PP). L'impôt sur le bénéfice et le capital représente 14%, et la taxe professionnelle 17% des impôts.

M. Pierre Muller explique que l'on peut se demander pourquoi l'on constate une telle diminution. Celle-ci s'explique par le fait que, depuis 2001, la taxation se fait selon le système postnumerando. Concrètement, l'administration fiscale estime les revenus qui figurent aux comptes. Ces estimations sont réactualisées sur la base d'éléments concrets (déclarations traitées) après une année. L'écart entre l'estimation figurant aux comptes et cette estimation vient s'ajouter à l'estimation de l'année suivante. Le magistrat rappelle ici que 110 millions des impôts proviennent de la taxe professionnelle. Il s'inquiète de voir qu'un projet de loi a été déposé au Grand Conseil, demandant la suppression de celle-ci. Si cela venait à aboutir, ce serait catastrophique pour la Ville de Genève.

En conclusion, les revenus des impôts sont en baisse de 90,1 millions de francs par rapport aux prévisions. Le revenu des biens augmente de 9,2 millions de francs, hausse imputable à la revalorisation des actions de la Banque cantonale de Genève (BCGe) au porteur et de la liquidation de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (SECSA). Au total, les revenus nets décroissent de 63,3 millions par rapport au budget 2003. En comparaison avec 2002, les revenus 2003 sont en diminution de 71,7 millions de francs. La valeur du centime 2003 s'inscrit en légère baisse à 11,4 millions de francs.

M. Pierre Muller passe aux charges comptabilisées par nature. Les charges les plus importantes des comptes 2003 sont celles du personnel, pour un montant d'environ 362 millions de francs, soit une augmentation de 7,4%. L'ensemble des subventions se monte à 174 millions et les biens, services et marchandises à 175 millions. Il fait remarquer la constante augmentation des charges de personnel depuis l'an 2000.

En pourcentage, les charges de personnel représentent 39% des charges nettes. Les intérêts de la dette représentent encore 7,5% des charges nettes, soit environ 69 millions de francs. En ce qui concerne le chapitre 30 (charges de personnel), le budget 2004 prévoit une forte augmentation de ce pourcentage. Il représentera environ 42% du budget, soit légèrement au-dessus de la limite à 40% fixée par le Conseil administratif.

En ce qui concerne le chapitre 31 (biens, services et marchandises), on constate une forte hausse dans les comptes 2003 (+ 20,6%), mais le budget 2004 prévoit une stabilisation. Pour le chapitre 36 (subventions et allocations – hors

gratuités), il y a eu une forte augmentation pour les comptes 2003 et il en va de même pour le budget 2004. Concernant les charges de fonctionnement, il y a une nette augmentation pour le budget 2004.

Le Conseil administratif étudie le moyen d'y mettre un frein, non seulement virtuel, sur la projection des comptes 2004. Les comptes 2004 seront dans le rouge, sauf si l'on constate une augmentation des revenus, mais cela reste hypothétique. Pour le budget 2005, le Conseil administratif est sensibilisé aux problèmes des charges en recrudescence et va prendre des mesures.

La baisse des taux d'intérêts et la gestion dynamique de la dette entraînent une baisse des intérêts passifs de 6,3 millions de francs par rapport à 2002. Les charges de fonctionnement augmentent d'environ 11,6 millions de francs par rapport au budget et de 67,1 millions de francs par rapport aux comptes 2002.

M. Eric Hermann ajoute que, pour les charges en hausse du chapitre 31, il y a 5 millions de hausse qui sont dus au Musée de l'horlogerie. Il y a aussi 2 millions de francs dus aux frais engendrés par le sommet du G8 à Evian.

Le magistrat continue sa présentation: les revenus nets comptabilisés sont inférieurs aux revenus comptabilisés en 2002. Les charges nettes comptabilisées pour 2003 sont en forte augmentation, aussi bien par rapport aux comptes 2002 que par rapport au budget 2003. En ce qui concerne l'autofinancement, on constate que c'est le véritable point noir. Il y a une insuffisance de financement d'environ 132,2 millions de francs; à terme, cela va entraîner une augmentation de la dette. Le montant des investissements nets pour 2003 atteint 154,7 millions de francs. Le montant budgété était de 155 millions. Le taux d'autofinancement des investissements nets est de 14% en 2003. M. Muller explique que le Conseil administratif a l'intention de faire des ajustements. Il va désormais parler de PFQ (plan financier quadriennal) qui décrira une échéance de huit à douze ans ou de PFI (plan financier d'investissements).

Le conseiller administratif explique que la dette à la fin de 2003 se monte à 1,625 milliard de francs. La dette a diminué de 70 millions en 2003. La charge financière engendrée par la dette est de 69,2 millions de francs pour 2003, ce qui représente une économie de 6,3 millions de francs par rapport aux comptes 2002. La Ville de Genève poursuit sa politique de baisse de ce coût par l'intermédiaire d'instruments financiers de couverture, et bénéficiant de la baisse des taux d'intérêts.

Pour répondre à une question sur la taxe professionnelle, le magistrat informe que le niveau pour 2004 se situera au niveau de 2003. La taxe professionnelle n'est pas corrélée aux résultats. D'ailleurs, les entreprises ne sont pas contentes de payer la taxe professionnelle sur la période qui ne correspond pas à l'activité économique de la dite entreprise.

M. Eric Hermann complète les propos de M. Muller. Le montant de la taxe professionnelle prévu pour 2004 est de 105 millions. Les entreprises sont taxées sur deux ans. En 2004, le secteur des banques sera à nouveau taxé. 2003 a été une meilleure année que 2002. Il signale le départ de la Banque Pictet en 2006/2007. Il faut donc être aussi attentif à la politique d'aménagement. Les grands contributeurs à la taxe professionnelle sont les horlogers et les banquiers, comme on peut le voir dans le tableau reçu en réponse de la part de M. Pierre Muller.

<i>Production de la taxe professionnelle en 2003</i>	Fr.
Banques, sociétés financières	69 830 000
Horlogeries, bijouteries, orfèvreries	8 230 000
Sociétés de services	5 570 000
Avocats, conseillers juridiques	3 830 000
Assurances	2 920 000
Cafés, restaurants	1 360 000
Comptables, fiduciaires	1 270 000
Epicerie, commerces de détail	1 140 000
Autres	16 140 000
Total production 2003	110 140 000

2. Rapports spécialisés

Département «Autorités»

Séance du 20 avril 2004

Audition de M. André Lévrier-Ferrollet, directeur du Contrôle financier, accompagné de M. Claude Chouet, sous-directeur

Rapport d'activité du Contrôle financier

M. André Lévrier-Ferrollet présente le Contrôle financier. Le Contrôle financier est assimilé à un organe de contrôle fiduciaire dans le cadre de la révision des comptes de la Ville de Genève. Il peut effectuer des missions sur mandat du Conseil administratif, de la commission des finances, d'un magistrat ou d'un directeur de département.

Il est autonome et ne dépend qu'administrativement du Conseil administratif. Il rédige en toute indépendance et souveraineté les commentaires, remarques, recommandations et conclusions figurant dans ses rapports. Il n'a aucun pouvoir coercitif, mais les services et le magistrat concernés reçoivent les rapports. Si les recommandations sont sans effet, le Contrôle financier écrit au service concerné, avec copie au magistrat.

En préambule, M. André Lévrier-Ferrollet annonce que le nombre de services contrôlés a diminué en 2003, les ressources du service ayant été en partie mobilisées pour la mise en place du progiciel SAP utilisé en Ville de Genève, notamment pour la comptabilité.

Les principales activités du Contrôle financier se répartissent ainsi: 40% correspondent à la vérification annuelle des comptes de la Ville, 50% à la révision des services et 10% concernent des demandes spécifiques du magistrat, ou émanent d'un service qui demande assistance ou conseil.

Le choix des services contrôlés se fait selon une planification qui permet d'auditer tous les services au moins une fois au cours d'une législature. Parfois, on vérifie une deuxième fois une partie d'un service dans lequel un dysfonctionnement avait été constaté ou présentait un risque financier. Pour le projet ISI, de la SAP, c'est le Contrôle financier qui a décidé de vérifier que le logiciel soit utilisé conformément aux prescriptions.

Les services contrôlés en 2003 sont les suivants:

- Division art et culture, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2002;
- Bibliothèque publique et universitaire, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2003;
- Service d'architecture, pour la période du 1^{er} janvier au 20 octobre 2003;
- Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2003;
- Service social, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003;
- Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003.

En réponse aux questions posées lors de cette audition, des précisions concernant l'aménagement d'un espace socioculturel aux Charmilles ainsi qu'un dépassement sur le crédit d'étude de l'aménagement de la plaine de Plainpalais sont annexées (annexe 1, p. 154).

Séance du 27 avril 2004

Audition M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné de ses chefs de service, notamment sur le contrôle financier et la coopération au développement

M. Manuel Tornare fait une remarque préliminaire concernant le rapport d'activité du Contrôle financier. Il tient à préciser que c'est souvent le département qui sollicite le Contrôle financier pour faire des enquêtes et des contrôles. Pour le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), par exemple,

c'est lui-même qui a demandé, en octobre 2001, d'enquêter sur ce qui se passait, car il avait remarqué des anomalies. Ce qui figure dans le rapport est un peu trompeur, car cela donne l'impression que c'est le Contrôle financier qui décide des enquêtes.

Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes

Une question, faisant référence à l'association E3, a été posée sur les critères d'attribution d'aide; le règlement devait être revu.

Le magistrat répond que cela a été fait. Le règlement a été remis et entièrement corrigé pendant la dernière législature. Un paragraphe sur le droit des personnes a été ajouté. Les critères d'attribution sont clairs. Depuis 1999, on a privilégié les rapports de ville à ville, pour essayer d'éviter les doublons avec le Canton. Il explique qu'il souhaiterait éditer une brochure à diffuser largement, afin que chacun en sache un peu plus sur ce qui se fait et en connaisse les principes d'attribution. Les demandes de subventions se font quatre fois par an, ce qui entraîne de nombreuses auditions de personnes morales.

Pour répondre à une question sur le fonctionnement de la Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes, M. Manuel Tornare explique qu'elle comprend trois personnes et se réunit quatre fois par an. Elle a examiné une centaine de dossiers en 2003. La délégation donne un préavis, puis les demandes sont ensuite acceptées ou refusées. Il relève que le magistrat libéral fait également partie de cette délégation. Un procès-verbal est établi et les demandes sont mises à l'ordre du jour d'une séance du Conseil administratif.

M^{me} Marilynne Borrello, adjointe de direction, précise que, en 2003, 1,2 million de francs ont été attribués aux institutions genevoises d'aide au développement et 1 million de francs à la «coopération décentralisée».

Le magistrat, en réponse à un commissaire, signale que, pour 2003, le taux pour l'aide au développement n'atteint pas le 0,7%, préconisé, mais qu'il se situe à 0,45%. Il ajoute que M. André Hediger a de nombreux projets pour les pompiers, notamment en Guinée. Il y a aussi des prestations en nature, qui sont coûteuses. M. Patrice Mugny fait un important travail de collaboration avec certains jardins botaniques. Ces montants sont pris dans son département pour les subventions en nature.

D'autres réponses aux questions sur la Délégation à la coopération sont jointes en annexe (annexe 2, p. 156).

Séance du 28 avril 2004

Audition de M. Christian Ferrazino, maire, chargé du département «Autorités» et de celui de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de ses collaborateurs ainsi que de M. Jean Erhardt, secrétaire général

Concernant les questions relatives au rapport du Contrôle financier, le magistrat s'étonne que les membres de la commission des finances n'aient pas les réponses et réactions des services incluses dans le document.

Délégation à l'Agenda 21

La Délégation à l'Agenda 21, présidée actuellement par M. Christian Ferrazino, poursuit trois objectifs principaux:

- la mise en place d'une administration exemplaire;
- l'information à la population et la mise en place de processus de démocratie participative;
- l'indicateur de développement durable.

Pour atteindre ces objectifs, des moyens ont été mis en place: l'unité Agenda 21 et, officiellement depuis juin 2003, une commission ad hoc Agenda 21 du Conseil municipal qui élabore un outil d'aide à la décision pour le Conseil municipal.

Des manifestations telles les Journées du développement durable et un troisième forum Agenda 21 se sont déroulés en novembre 2003, réunissant le Conseil administratif, le Conseil municipal et l'administration.

Délégation Fêtes et quartiers

Une commissaire note que l'on a vu que plusieurs départements de la Ville avaient des projets, comme «La ville est à nous», «Voisins, voisines». Elle se demande quelle coordination il y a au sein du Conseil administratif pour la mise en place de ces projets qui sollicitent de nombreuses rencontres avec des associations.

Le magistrat, M. Christian Ferrazino, répond qu'il s'agit de: «Les yeux de la ville», «Voisins, voisines», la «Fête des commerçants» et «La rue est à vous». «Les yeux de la ville» est né dans le cadre de la semaine de la mobilité. Il était question d'essayer de tester, grande nature, des projets; par exemple, de changer la structure urbaine d'un espace. Il illustre ses propos par la rue des Savoises. Dans la discussion avec la population est apparue l'idée de faire passer les voitures sous l'immeuble pour ensuite déboucher à droite ou à gauche. Enfin, il ajoute que le projet «Voisins, voisines» vient de Paris et qu'il a été repris par Genève.

Le président demande comment le Conseil municipal peut évaluer ces projets.

M. Ferrazino répond qu'il va probablement faire des propositions. Il poursuit par «La rue est à vous» et annonce qu'il y a des réticences et des difficultés et que l'enthousiasme généreux du début s'est un peu atténué. Le Conseil administratif essaie de faire en sorte que ce soit toujours les mêmes interlocuteurs au sein de la Ville. MM. Christian Ferrazino, Patrice Mugny et Manuel Tornare font partie de cette délégation.

Administration centrale

En réponse à une remarque d'une commissaire insatisfaite de l'organigramme reçu concernant l'administration centrale, M. Jean Erhardt informe la commission qu'un véritable organigramme sera remis prochainement.

Quant aux problèmes de locaux pour le Secrétariat du Conseil municipal, ils vont être résolus. Il y a une volonté de regrouper tout le secrétariat dans un même lieu.

Ressources humaines

Une explication est demandée sur le taux d'absentéisme de 9,5%.

Le maire répond que des constats ont été faits. La Voirie était en tête de liste. Les deux raisons principales en étaient la pénibilité du travail et le fait que les arrivées tardives étaient sanctionnées, donc les employés ne venaient pas et se faisaient passer pour malades plutôt que d'être punis.

M. Jean Erhardt remarque que plus les personnes sont absentes, plus il est difficile de leur faire reprendre une activité régulière.

Différentes demandes concernant notamment l'absentéisme, la ventilation des apprentis dans ce département, les primes de fidélité et le Fonds chômage sont annexées au présent rapport (annexe 3, p. 158).

Département des finances et de l'administration générale

Rapporteuse: M^{me} Sandrine Salerno.

La rapporteuse remercie M. Patrick Nicollier pour la qualité de ses notes de séance qui lui ont permis de rédiger le présent rapport.

Séance du 21 avril 2004

Audition de M. Pierre Muller, vice-président du Conseil administratif, chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné pour l'occasion de M^{me} Marie-Françoise de Bourgknecht, MM. Eric Hermann, Eric Favre, Mario Cavaleri, Charles Lassaue, Serge Pellaton, Philippe Krebs, Aimé Mariaux, Giovanni Sottocasa, Robert Rapin

En préambule, le président de la commission demande aux personnes présentes si la commission pourra obtenir dans les plus brefs délais les documents demandés concernant les dépenses liées (motion M-423). Il lui est répondu affirmativement par le directeur du département.

Questions/remarques relatives au rapport d'activité du Contrôle financier pour l'année 2003-2004

Aucune.

Questions/remarques relatives au rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2003

Compte de fonctionnement – Présentation des résultats 2003 (page 7)

Un commissaire s'interroge sur le compte «pertes sur débiteurs douteux».

Le département répond que le compte «pertes sur débiteurs douteux» est issu de la mise en provision des débiteurs n'ayant pas payé leurs factures après nonante jours. Le Département cantonal des finances indique à la Ville le montant des «irrecouvrables», ainsi que le montant total des créances encore non perçues. Les «irrecouvrables» viennent se comptabiliser dans les pertes sur débiteurs (334). Par ailleurs, l'Etat demande, en application du principe de prudence, de provisionner 30% du montant de ces créances. Cette provision figure en négatif à l'actif du bilan et se monte à 60,5 millions de francs, soit 30% des 201,3 millions des créances non perçues au 31 décembre 2003.

Chapitre 42: revenus des biens (page 11)

Un commissaire aimerait avoir des informations complémentaires sur la revalorisation des actifs de la SESCO.

Il lui est répondu que, en ce qui concerne la SESCO, cet actif figure au bilan à une valeur de 199 000 francs. A la suite de la non-attribution de concession par Berne, cette société est en liquidation et possède des actifs (liquidités). La Ville a donc revalorisé ces titres à la valeur de liquidation, comme indiqué dans les annexes du bilan (page 228).

Comptes des investissements (page 23)

Un commissaire demande une explication sur la différence entre les 160,4 millions d'investissements bruts pour 2003 et les 270,7 millions de crédits extraordinaires (soit des crédits d'investissement) votés en 2003 par le Conseil municipal.

Il lui est répondu que, lorsqu'un crédit important est voté, la dépense est réalisée sur plusieurs années. Il y a, par conséquent, une différence entre ce qui est voté par le Conseil municipal et ce qui est dépensé. Les 160,4 millions correspondent à la somme de ce qui a été effectivement décaissée. Il s'agit peut-être de crédits qui ont été votés il y a des années. Les 270,7 millions correspondent, eux, à la somme qui a été votée par le Conseil municipal.

Charges (page 29)

Un commissaire demande des informations sur le différend qui oppose la Ville à l'Etat, s'agissant de la subvention liée à l'entretien des routes communales à caractère cantonal que la commune attend de la part du Canton.

Le magistrat rappelle que, jusqu'à ce jour, la Ville n'a pas eu beaucoup d'écoute. Or, à la suite d'une récente rencontre avec le Conseil d'Etat, il a été décidé que deux représentants de la Ville travailleraient de concert avec deux représentants du Canton, afin de proposer des modalités de règlement du conflit. Il se peut dès lors que l'on s'achemine vers une fin satisfaisante pour les deux parties.

Le magistrat insiste sur le fait que la Ville a été prudente, puisqu'elle a provisionné la somme qu'elle entendait recevoir de la part du Canton.

Restaurant du Parc des Eaux-Vives (page 38)

Un commissaire désire des informations supplémentaires en ce qui concerne la perte nette d'exploitation de 540 000 francs. Il se demande si cela est imputable à la mise en route de l'établissement.

Il lui est répondu que le département a bon espoir de résorber ce montant d'ici à 2005/2006. Effectivement, les débuts sont toujours difficiles.

*Assurances**Objectif 1000 (page 78): gérer le portefeuille d'assurances*

Un commissaire souhaite des informations concernant les assurances et notamment le bilan. Il désire avoir les valeurs de ce que l'on a dans les actifs.

Il lui est répondu que les valeurs assurées figurent au point 7 des annexes du bilan (page 227), soit 3,332 milliards pour les bâtiments et 1,17 milliard pour leur contenu. Ces valeurs sont les valeurs de reconstruction à neuf.

Gérance immobilière municipale (page 83)

Un commissaire s'enquiert de savoir si la zone industrielle de Châtelaine est gérée par la Gérance immobilière municipale. Le cas échéant, il aimerait connaître l'état locatif.

Il lui est répondu par l'affirmative. Le chef de service fera parvenir un document répondant à la question posée (cf. annexe). On notera toutefois que l'état locatif est en progression par rapport à ces dernières années. Avec l'aménagement voté par le Conseil municipal, il y a eu une augmentation du nombre de locataires. La «cathédrale», par exemple, est totalement occupée.

Questions/remarques relatives aux comptes budgétaires et financiers 2003

*100100 – Direction et secrétariat du département
305 Assurance maladie et accidents (page 27)*

Un commissaire souhaite des éclaircissements concernant la quote-part payée par la Ville relative à la prime d'assurance maladie des fonctionnaires et des retraités.

Il lui est répondu que, jusqu'à la fin de 2002, la participation de la Ville se montait à 90 francs par personne. La commission du personnel et celle des cadres de l'administration ont négocié cet accord, soit 113 francs pour 2003 et 130 francs en 2004.

Cette somme correspond à 50% de la prime moyenne dans le canton. Tous les fonctionnaires, indépendamment de leur classe de fonction, y ont droit.

*100180 Encouragement à l'économie genevoise (page 30)
319 Frais divers*

Un commissaire souhaite savoir à quoi correspond la somme de 25 841 francs.

Il lui est répondu: au financement de divers groupements, à l'instar de l'association faitière du tourisme et de Suisse Tourisme.

*1005 Gérance immobilière municipale (page jaune 155)
365 Institutions privées*

Un commissaire désire savoir pourquoi l'on observe un écart de 408 988 francs à la cellule nommée «Culture et loisirs».

Il lui est répondu qu'il s'agit là de prestations en nature et d'imputations internes. Chaque année, on observe de nouvelles imputations, conformément aux souhaits du Conseil municipal de voir apparaître les prestations en nature.

Annexe mentionnée



Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Département des finances
et de l'administration générale

Genève, le 26 avril 2004

Monsieur Didier Bonny
Président de la Commission des
finances
Rue de la Croix-Rouge 4
Case Postale
1211 GENEVE 3

Concerne : Comptes 2003

Monsieur le Président,

Pour faire suite à l'audition de mon Département, le 21 avril 2004, je vous prie de trouver ci-joint la réponse à la question posée par M. Pierre Losio, commissaire.

En espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre MULLER

Annexe mentionnée

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF A
L'APPUI DES COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS 2003**

Département : Département municipal des finances
Page: 83
Rubrique : Gestion et entretien des immeubles

Question :

Un commissaire demande un état locatif de la zone industrielle de Châtelaine.

Réponse :

Voir annexes.

Etat locatif interne au 26.04.2004

1510 Châteline 43 - bât. A
1203 GENEVE

VILLE DE GENEVE

M. Enrico TOGNON

Occupant	Nom	Rez-de-chaussée	1er étage	2ème étage	1er sous-sol	Entrée/Sor	Rés	Ren	Eclair	Local	Pièces	Surface Type	Bail	Loyer	Charges/Div	Prix/Pièce	Prix/M2
00 002 13	Jean-Jacques ZIEHER					01 01 1999	6	12	31	12.2004	ArCADE Rez-de-chaussée 57m²	57 000	Commercial	7,416 00	852 00		130 11
01 001 12	*Vacant					01 04.2003					Logement 1er étage 45m²	45 000	Logement	7,746 00			172 13
02 001 11	WEBER & VAUCHER Nicole et Alexandre					01 02 1999	6	12	31	01.2005	Bureau 2ème étage 26m²	26 000	Commercial	2,604 00	396 00		100 15
61 001 12	*Vacant					01 04.2003					Dépôt 1er sous-sol 41m²	41 000	Dépôt				
Total	Châteline 43 - bât. A											169,000		17,766,00	1,248,00		

Etat locatif interne au 26.04.2004

1511 Châtelaine 43 - bât. B
1203 GENEVE
Occupant Nom
Rez-de-chaussée
00 001 11 VG/ SERV/D'INCENDIE & S
Total Châtelaine 43 - bât. B

VILLE DE GENEVE

M. Enrico TOGNON

Entrée/Sor	Res	Ren	Echéance	Local	Pieces	Surface Type	Bail	Loyer	Charges-Div	Prix/Piece	Prix/M2
01.01.1998	1	12	31.12.2004	Local	Rez-de-chaussée	65 000	Local	5,850.00			90.00
								5,850.00			
								5,850.00			
						65,000					

Etat locatif interne au 26.04.2004**VILLE DE GENEVE**

1512 Châtelaine 43 - bât. C
1203 GENEVE

M. Enrico TOGNON

Occupant	Nom	Entrée/Sor	Rés	Ren	Echéance	Local	Pièces	Surface Type	Bail	Loyer	M. Enrico TOGNON		Prix/M2
											Charges/Div	Prix/Pièce	
													Annuel
00 001 12	Rez-de-chaussée VG/ SERV D'INCENDIE & S	01 01 2003	1	12	31 12 2004	Atelier Rez-de-chaussée n° 001 878m²		878 000 Atelier	Conv inter	79,020 00			90 00
00 002 11	VG/SAPP	01 01 2003	1	12	31 12 2004	Dépôt Rez-de-chaussée 378m²		378 000 Dépôt	Conv inter	34,020 00			90 00
00 007 11	ASSOCIATION LES Z'ATELI 1er étage	01 05 1998	6	12	30 04 2005	Atelier Rez-de-chaussée 404m²		404 000 Atelier	Commercial	32,328 00	6,060 00		80 02
01 002 13	VG/SAPP	01 01 2003	1	12	31 12 2004	Bureau 1er étage n° 002 230m²		230 000 Bureau	Conv inter	23,000 00			100 00
01 006 11	CHABERT, VON DÜRING, SUAR et THRONE	01 06 1998	6	12	31 05 2005	Atelier 1er étage n° 006 32m²		32 000 Atelier	Commercial	2,880 00	480 00		90 00
61 001 12	1er sous-sol VG/ SERVICE INCENDIE & S.I.S	01 01 2003	1	12	31 12 2004	Dépôt 1er sous-sol n° 005 267m²		267 000 Dépôt	Conv inter	36,630 00			137 19
61 006 12	VG/SAPP	01 01 2003	1	12	31 12 2004	Dépôt 1 pièce 1er sous-sol n° 006 266m²		1 0 260 000 Dépôt	Conv inter	26,000 00		26,000 00	100 00
61 010 12	VG/SAPP	01 01 2003	1	12	31 12 2004	Dépôt 1 pièce 1er sous-sol n° 010 140m²		1 0 140 000 Dépôt	Conv inter	14,004 00		14,004 00	100 03
Total	Châtelaine 43 - bât. C	8					2	2589.000		247,882.00	6,540.00		

État locatif interne au 26.04.2004

VILLE DE GENEVE

1513 Châtelaie 43 - bât. D
1203 GENEVE

Occupant	Nom	Rez-de-chaussée	Entrée/Sor	Rés	Ren	Ectéance	Local	Pièces	Surface Type	Bail	Loyer	Charges+Div	Prox/Pièce	Prox/M2
00 001 11	BONVIN-ZERMATTEN-POLONI Laurence, Nicole et Carlo	Rez-de-chaussée	01.04.1998	6	12	30.03.2005	Atelier	67	67 000	Commercial	7,416.00	864.00		110.69
00 002 11	VO/ ESPACES VERTS & ENV		01.02.1998	1	12	31.01.2005	Atelier	145	145 000	Conv inter	21,750.00			150.00
Total	Châtelaie 43 - bât. D			2					212.000		29.166.00	864.00		

Etat locatif interne au 26.04.2004

1514 Châtelaîne 43 - bât. E
1203 GENEVE

VILLE DE GENEVE

M. Enrico TOGNON

Occupant	Nom	Entrée/Sor.	Res	Ren	Echance	Local	Pieces	Surface	Type	Bail	Loyer	Charges+Div	Prix/Piece	Prix/M2
	Rez-de-chaussée													
00 002 11	MUMENTHALER & BLANCHET Ursula, Anne et Béatrice	01 03 1998	6	12	28 02.2005	Atelier 160m ²		160 000	Atelier	Commercial	12.804 00	2.400 00		80 03
00 003 11	VG/ FONDS MUNICIPAL D'IA CONTEMPORAIN	01 01 1998	1	12	31 12.2004	Atelier 75m ²		75 000	Atelier	Conv inter	4.841 00			64.55
00 004 11	VG/ OP FONCIERES	01 01 1998	1	12	31 12.2004	Atelier 28m ²		28 000	Atelier	Conv inter	1.807 00			64 54
00 005 15	Jacques BURKARDT	01 03 1999	6	12	28 02.2005	Atelier 233m ²		233 000	Atelier	Commercial	25.632 00	3.504 00		110 01
	1er étage													
01 001 11	BUREAU D'ARCHITECTES - 1er sous-sol	01 05 1998	6	12	30 04.2005	Atelier 1er étage n° 001 207m ²		207 000	Atelier	Commercial	20.700 00	3.108 00		100 00
	1er sous-sol													
61 003 11	Béatrice NAEF	01 03 1998	6	12	28 02.2005	Dépôt 1er sous-sol n° 003 52m ²		52 000	Dépôt	Commercial	600 00			11.54
61 004 11	BUREAU D'ARCHITECTES - Châtelaîne 43 - bât. E	01 05 1998	6	12	30 04.2005	Dépôt 1er sous-sol n° 004 31m ²		31 000	Dépôt	Commercial	1.200 00			38 71
Total											67.584,00	9.012,00		
								786,000						

Etat locatif interne au 26.04.2004

VILLE DE GENEVE

1515 Châtelaie 43 - bât. F
1203 GENEVE

M. Enrico TOGNON

Occupant	Nom	Rez-de-chaussés	Entree/Sor	Rég	Ren	Eclairce	Local	Pices	Surftec	Type	Bail	Loyer	Annuel		Prix/M2
													Charges+Div	Prix/Pièce	
00 007 11	VG/ ESPACES VERTS & ENV	Rez-de-chaussés	01 02 1998	1	12	31	01.2005 Divers	Rez-de-chaussée n° 007	67 000	Divers	Conv / inter	6.700 00			100 00
00 008 11	VG/MUSEE D'ETHNOGRAPHIE	67m²	01 02 1998	1	12	31	01.2005 Divers	Rez-de-chaussée n° 008	67 000	Divers	Conv / inter	3.360 00			50 15
00 009 11	VG/ FONDS MUNICIPAL D'ART CONTEMPORAIN	67m²	01 01 1998	1	12	31	12.2004 Divers	Rez-de-chaussée n° 003	67 000	Divers	Conv / inter	4.324 00			64 54
00 010 11	VG /MUSEE D'ART ET D'H	67m²	01 02 1998	1	12	31	01.2005 Divers	Rez-de-chaussée n° 010	67 000	Divers	Conv / inter	3.360 00			50 15
Total	Châtelaie 43 - bât. F														17,744.00
									268.000						

Etat locatif interne au 26.04.2004**VILLE DE GENEVE**

1516 Châteline 43 - bât. G
1203 GENEVE

M. Enrico TOGNON
Annuel

Occupant	Nom	Entrés/Sor	Rés	Ren	Eclairence	Local	Pieces	Surface	Type	Bail	Loyer	Charges/Div	Prix/Pièce	Prix/M2
	Rez-de-chaussée													
00 001 11	ACELECTRO SARL	01 02 1998	6	12	31 01.2005	Atelier Rez-de-chaussée n° 001 113m²	115 000	Atelier	Commercial	17,256 00	1,728 00		150 05	
00 003 11	CURCHOD FILS SA	01 06 1998	6	12	31 05.2005	Atelier Rez-de-chaussée n° 003 227m²	227 000	Atelier	Commercial	24,972 00	1,656 00		110 01	
00 006 11	VITELLI EL-HABER & CIE	01 06 1998	6	12	31 05.2005	Atelier Rez-de-chaussée n° 006 86m²	86 000	Atelier	Commercial	11,184 00	1,296 00		130 05	
00 008 11	A.D.O ATELIER DES OUAT MM Babel, Trunest, Weber	01 04 1998	6	12	31 03.2005	Atelier Rez-de-chaussée n° 008 268m²	268 000	Atelier	Commercial	29,484 00	4,020 00		110 01	
00 011 11	Serge Cheva ATELIER 022	01 04 1998	6	12	30 03.2005	Dépot Rez-de-chaussée n° 011 20m²	20 000	Dépot	Commercial	1,200 00			60 00	
00 012 11	Serge Cheva ATELIER 022	01 04 1998	6	12	31 03.2005	Divers Rez-de-chaussée n° 012 28m²	28 000	Divers	Commercial	1,200 00			42 86	
00 014 11	Jean-Jacques TAUXE	01 09 1998	6	12	31 08.2005	Dépot Rez-de-chaussée n° 014 20m²	20 000	Dépot	Commercial	1,200 00			60 00	
00 015 11	SIMIAN, FISCH & LALOU Alexandre, Mathias & Alban	01 04 1999	6	12	31 03.2005	Dépot Rez-de-chaussée n° 015 30m²	30 000	Dépot	Commercial	1,440 00			48 00	
	1er sous-sol													
61 001 11	CURCHOD FILS SA	01 12 1998	6	12	30 11.2004	Dépot 1er sous-sol n° 001 40m²	40 000	Dépot	Commercial	2,016 00			50 40	
61 002 11	A.D.O ATELIER DES OUAT MM Babel, Trunest, Weber	01 12 1998	6	12	30 11.2004	Dépot 1er sous-sol n° 002 30m²	30 000	Dépot	Commercial	1,500 00			50 00	
61 003 11	HEUDORF JACQUES - FUN D	01 12 1998	6	12	30 11.2004	Dépot 1er sous-sol n° 003 30m²	30 000	Dépot	Commercial	1,500 00			50 00	
61 004 11	Eric MEUWLY	01 03 1999	6	12	28 02.2005	Dépot 1er sous-sol n° 004 60m²	60 000	Dépot	Commercial	3,000 00			50 00	
61 007 12	*Vacant	01 01 2003				Dépot 1er sous-sol n° 007 110m²	110 000	Dépot	Commercial	5,520 00			50 18	
61 008 01	Jean-Claude MEUWLY	01 10 2003	6	12	30 09.2008	Dépot 1 pièce 1er sous-sol n° 008 30m²	1 0	30 000 Dépot	Commercial	3,000 00	84 00	3,000 00	100 00	
Total	Châteline 43 - bât. G						1	1094,000			104,472,00		8,784,00	

Etat locatif interne au 26.04.2004

1517 **Châtelaine 43 - bât. H**
1203 GENEVE

VILLE DE GENEVE

M. Enrico TOGNON

Occupant	Nom	Entrée/Sor	Rés	Ren	Echéance	Local	Pièces	Surface	Type	Bail	Loyer	Charges+Div	Prix/Pièce	Prix/M2
00 001 11	Leonhard BERNARD	01.11.2003	6	60	31.10.2004	Atelier Rez-de-chaussée 80m² lot n° 1		80 000	Atelier	Commercial	11,712.00	828.00		146.40
00 002 01	Piolo FRATTUOLLO	01.09.2003	6	60	31.10.2008	Atelier Rez-de-chaussée 462m² lot n° 2		442 000	Atelier	Commercial	50,832.00	4,416.00		115.00
00 003 11	Salvatore LOMBARDO	01.11.2003	6	60	31.10.2008	Atelier Rez-de-chaussée 50m² lot n° 3		50 000	Atelier	Commercial	7,248.00	504.00		144.96
00 004 11	Michael AEBI & BERTRAND Jérôme	16.02.2004	6	60	28.02.2009	Atelier Rez-de-chaussée 154.3m² lot n° 4		154 300	Atelier	Commercial	22,332.00	1,548.00		144.73
00 005 11	PELLERETI GIUSEPPE	01.11.2003	6	60	31.10.2008	Atelier Rez-de-chaussée 102m² lot n° 5a		102 000	Atelier	Commercial	14,820.00	1,020.00		145.29
00 006 11	José RIGOULET	01.11.2003	6	60	31.10.2008	Atelier Rez-de-chaussée 79m² lot n° 5b		79 000	Atelier	Commercial	11,472.00	792.00		145.22
00 007 11	Annie et M ^r PETER OSMAN Michael David	01.11.2003	6	60	31.10.2008	Atelier Rez-de-chaussée 101m² lot n° 7		101 000	Atelier	Commercial	14,640.00	1,008.00		144.95
00 009 11	GARAGE ALEXANDRE GRUNIG	01.11.2003	6	60	31.10.2008	Atelier Rez-de-chaussée 177m² lot n° 9		177 000	Atelier	Commercial	25,764.00	1,776.00		145.56
00 011 11	Bruno MARTINELLI	01.11.2003	6	60	31.10.2008	Atelier Rez-de-chaussée 167m² lot n° 11		167 000	Atelier	Commercial	24,240.00	1,668.00		145.15
00 014 11	LOSANGE SERVICES SARL	01.03.2004	6	60	28.02.2009	Dépt 1 pièce Rez-de-chaussée 66.55m² lot n° 14	1.0	66.550	Dépot	Commercial	6,660.00	660.00	6,660.00	100.08
00 015 12	CLOTURE CONCEPT SARL	16.01.2004	6	60	31.01.2009	Atelier Rez-de-chaussée 80.45m²		80.450	Atelier	Commercial	11,676.00	816.00		145.13
00 016 13	FORM C SARL	16.12.2003	6	60	31.12.2008	Atelier Rez-de-chaussée 161m² lot n° 16		161 000	Atelier	Commercial	20,160.00	1,392.00		125.22
00 017 11	Urban CORSAIRES SARL Nicole et Gilles URBEN	01.11.2003	6	60	31.10.2008	Atelier Rez-de-chaussée 199m² lot n° 17		199 000	Atelier	Commercial	29,148.00	2,004.00		146.47
00 019 01	BOULANGERIE KELLER	01.06.2003	6	60	31.05.2008	Atelier 1 pièce Rez-de-chaussée 50.8m²	1.0	50.800	Atelier	Commercial	7,248.00	504.00	7,248.00	142.68
00 023 12	FLOQUET ET ROBERT-TISSO Christian et Christian	01.02.2004	6	60	31.01.2005	Dépot Rez-de-chaussée n° 23 37.95m²		37.950	Dépot	Commercial	3,792.00	384.00		99.92
00 024 12	BOULANGERIE KELLER	01.04.2004	6	48	31.10.2008	Atelier Rez-de-chaussée 21.3m²		21.300	Atelier	Commercial	3,084.00	216.00		144.79
00 025 11	Francisco NUÑEZ	01.11.2003	6	60	31.10.2008	Atelier Rez-de-chaussée 121m² lot n° 25		121 000	Atelier	Commercial	17,556.00	1,212.00		145.09
00 026 11	HENRI SA REYMOND	01.03.2004	6	12	28.02.2014	Atelier Rez-de-chaussée 49.6m²		49.600	Atelier	Commercial	3,600.00	504.00		72.58
00 100 10	VG/DEPT MUNICIPALE AFFA CULTURELS Mme Walzer	01.01.2002	1	12	31.12.2004	Dépot Rez-de-chaussée n° 100 131m²		131 000	Dépot	Conv inter	36,384.00			277.74
00 602 11	VGMUSEE D'ETHNOGRAPHIE	01.02.1998	1	12	31.01.2005	Atelier Rez-de-chaussée n° 602 254m²		254 000	Atelier	Conv inter	25,500.00			100.39
00 604 11	FONDAT. ART DRAMATIQUE COMEDIE	01.01.1998	1	1	31.05.2004	Dépot Rez-de-chaussée n° 604 466m²		466 000	Dépot	Conv inter	41,940.00			90.00

Etat locatif interne au 26.04.2004

1517 **Château 43 - bât. H**
1203 GENEVE

VILLE DE GENEVE

M. Enrico TOGNON

Occupant	Nom	Entrée/Sor	Rés	Ren	Echéance	Local	Pièces	Surface Type	Bail	Loyer	Annuel		Prix/M2
											Charges+Div	Prix/Pièce	
00 701 11	FONDATION GRAND THEATRE DE GENEVE	01 01 1998	1	12	31 12 2004	Dépot Rez-de-chaussée n° 701 699m²		699 000 Dépot	Conv inter	69.900 00			100 00
00 703 12	VG/SERVY D'INCENDIE & S	01 01 2003	1	12	31 12 2004	Atelier Rez-de-chaussée n° 703 230m²		230 000 Atelier	Conv inter	34.500 00			150 00
00 803 11	Lukas GROGG	01 02 1998	6	12	31 01 2005	Atelier Rez-de-chaussée n° 803 74m²		74 000 Atelier	Commercial	5.928 00	744 00		80 11
00 804 11	Serge Chevra ATELIER 022	01 04 1998	6	12	31 03 2005	Atelier Rez-de-chaussée n° 805 148m²		148 000 Atelier	Commercial	13.320 00	2.220 00		90 00
00 806 11	SIMIAN, FISCH & LALOU Alexandre, Mathias & Alban	01 05 1998	6	12	30 04 2005	Atelier Rez-de-chaussée n° 806 184m²		184 000 Atelier	Commercial	16.560 00	1.476 00		90 00
01 020 12	Andrea GABUTTI	01 12 2003	6	60	30 11 2008	Atelier 1er étage 58m² lot n° 20		58 000 Atelier	Commercial	8.412 00	588 00		145 03
01 022 12	Monsera HEINZE BELART	01 12 2003	6	60	30 11 2008	Atelier 1er étage n° 22 42m²		42 000 Atelier	Commercial	6.096 00	420 00		145 14
01 027 12	*Vacant	03 02 2004				Café Restaurant 1er étage 130m² lot n° 27		130 000 Café/Rest	Commercial	18.876 00	1.296 00		145 20
Total	Château 43 - bât. H						2	4555.950		563.400.00	27.956.00		

État locatif interne au 26.04.2004

VILLE DE GENEVE

1518 Châtelaine 43 - extérieurs
1203 GENEVE

M. Enrico TOGNON

Occupant Nom	Entrée/Sor.	Rés	Ren	Ech.	Local	Pièces	Surface	Type	Bail	Loyer	Charges/Div	Pnx/Pièces	Frib/M2	Annuel	
														Annuel	Frib/M2
00 001 11	01.01.1998	1	12	31	12.2004	Divers	575 000	Divers	Conv inter	17,280 00			30 05		
						575m ²									
00 002 11	01.01.1998	1	12	31	12.2004	Divers	165 000	Divers	Conv inter	8,256 00			50 04		
						165m ²									
00 003 11	01.01.1998	1	12	31	12.2004	Divers	500 000	Divers	Conv inter	7,992 00			15 98		
						500m ²									
00 005 11	01.05.1999	6	12	30	04.2005	Divers	30 000	Divers	Commercial	900 00			30 00		
						30m ²									
Phlébé															
60 001 11	01.12.2003	1	12	30	11.2004	Case		Plain-pied n° 1	Case	Conv inter	1,200 00				
60 002 11	01.01.2004	1	12	31	12.2004	Case		Plain-pied n° 2	Case	Conv inter	1,200 00				
60 003 11	01.01.2004	1	1	31	05.2004	Case		Plain-pied n° 3	Case	Parking	1,200 00				
60 004 12	01.01.2004	1	1	31	05.2004	Case		Plain-pied n° 4	Case	Parking	1,200 00				
60 005 13	16.03.2004	1	1	31	05.2004	Case		Plain-pied n° 5	Case	Garage	1,200 00				
60 006 11	01.01.2004	1	1	31	05.2004	Case		Plain-pied n° 6	Case	Parking	1,200 00				
60 007 11	01.01.2004	1	1	31	05.2004	Case		Plain-pied n° 7	Case	Parking	1,200 00				
60 008 11	01.01.2004	1	1	31	05.2004	Case		Plain-pied n° 8	Case	Parking	1,200 00				
60 009 12	01.04.2004					Case		Plain-pied n° 9	Case	Parking	1,200 00				
60 010 11	01.04.2004	1	12	31	03.2005	Case		Plain-pied n° 10	Case	Conv inter	4,800 00				
60 011 11	01.04.2004	3	12	31	03.2005	Case		Plain-pied n° 11	Case	Regroupé	1,200 00				
60 012 11	01.01.2004	1	1	31	05.2004	Case		Plain-pied n° 12	Case	Parking	1,200 00				
60 018 11	01.01.2004	1	1	31	05.2004	Case		Plain-pied n° 18	Case	Parking	1,200 00				
60 019 11	01.01.2004	1	1	31	05.2004	Case		Plain-pied n° 19	Case	Parking	1,200 00				
60 020 12	01.01.2004					Case		Plain-pied n° 20	Case	Aucun					
60 021 12	01.01.2004					Case		Plain-pied n° 21	Case	Aucun					
60 022 11	01.01.2004	1	1	31	05.2004	Case		Plain-pied n° 22	Case	Parking	1,200 00				
60 023 12	01.01.2004					Case		Plain-pied n° 23	Case	Aucun					
60 025 11	01.04.2004	3	12	31	03.2005	Case		Plain-pied n° 25	Case	Regroupé	1,200 00				
60 026 11	01.01.2004	1	1	31	05.2004	Case		Plain-pied n° 26	Case	Parking	1,200 00				
60 027 11	01.04.2004	3	12	31	03.2005	Case		Plain-pied n° 27	Case	Regroupé	1,200 00				
60 033 11	01.01.2004	1	1	31	05.2004	Case		Plain-pied n° 33	Case	Parking	1,200 00				
60 034 11	01.01.2004	1	1	31	05.2004	Case		Plain-pied n° 34	Case	Parking	1,200 00				
60 036 11	01.01.2004	1	1	31	05.2004	Case		Plain-pied n° 36	Case	Parking	1,200 00				

Etat locatif interne au 26.04.2004**VILLE DE GENEVE****1518 Châteline 43 - extérieurs
1203 GENEVE****M. Enrico TOGNON****Annuel**

Occupant	Nom	Entée/Sor	Rés	Ren	Echéance	Local	Pieces	Surface Type	Bail	Loyer	Charges+Div	Prx/Pièce	Prx/M2
60 037 11	ACELECTRO SARL	01.01.2004	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 37		Case	Parking	1,200 00			
60 038 11	CURCHOD FILS SA	01.01.2004	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 38		Case	Parking	1,200 00			
60 039 11	CURCHOD FILS SA	01.01.2004	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 39		Case	Parking	1,200 00			
60 040 11	CURCHOD FILS SA	01.01.2004	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 40		Case	Parking	1,200 00			
60 041 11	VITELLI EL-HABER & CIE	01.01.2004	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 41		Case	Parking	1,200 00			
60 042 11	A.D.O. ATELIER DES OUAT MM. Babel Trincat, Weber	01.01.2004	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 42		Case	Parking	1,200 00			
60 044 11	Serge Cheva ATELIER 022	01.01.2004	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 44		Case	Parking	1,200 00			
60 045 11	Urban CONSAIRES SARL Nicole et Gilles URBEN	01.11.2003	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 45		Case	Parking	1,200 00			
60 046 11	FORM C SARL	16.12.2003	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 46		Case	Parking	1,200 00			
60 047 11	BOULANGERIE KELLER	01.11.2003	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 47		Case	Parking	1,200 00			
60 048 11	BOULANGERIE KELLER	01.11.2003	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 48		Case	Parking	1,200 00			
60 049 12	*Vacant	01.01.2004				Case Plain-pied n° 49		Case	Aucun				
60 050 11	Bruno MARTINELLI	01.11.2003	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 50		Case	Parking	1,200 00			
60 051 12	*Vacant	01.11.2003				Case Plain-pied n° 51		Case	Aucun				
60 052 11	GARAGE ALEXANDRE GRUNIG	01.11.2003	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 52		Case	Parking	1,200 00			
60 053 11	GARAGE ALEXANDRE GRUNIG	01.11.2003	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 53		Case	Parking	1,200 00			
60 054 11	GARAGE ALEXANDRE GRUNIG	01.11.2003	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 54		Case	Parking	1,200 00			
60 055 11	GARAGE ALEXANDRE GRUNIG	01.11.2003	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 55		Case	Parking	1,200 00			
60 056 11	GARAGE ALEXANDRE GRUNIG	01.11.2003	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 56		Case	Parking	1,200 00			
60 058 11	José RIGOLET	01.11.2003	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 58		Case	Parking	1,200 00			
60 059 11	HENRI SA REYMOND	01.03.2004	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 59		Case	Parking	1,200 00			
60 061 11	PELLERETI GIUSEPPE	01.11.2003	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 61		Case	Parking	1,200 00			
60 067 11	*Vacant	01.11.2003				Case Plain-pied n° 67		Case	Aucun				
60 072 11	ATELIER BOIS	01.01.2004	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 72		Case	Parking	1,200 00			
60 073 11	A.D.O. ATELIER DES OUAT MM. Babel, Trincat, Weber	01.01.2004	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 73		Case	Parking	1,200 00			
60 074 11	A.D.O. ATELIER DES OUAT MM. Babel, Trincat, Weber	01.01.2004	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 74		Case	Parking	1,200 00			
60 075 11	Leonhard BERNARD	01.11.2003	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 75		Case	Parking	1,200 00			
60 076 11	Leonhard BERNARD	01.11.2003	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 76		Case	Parking	1,200 00			
60 078 13	Paolo FRATTOLILLO	16.01.2004	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 78		Case	Parking	1,200 00			
60 079 12	Paolo FRATTOLILLO	16.01.2004	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 79		Case	Garage	1,200 00			
60 083 11	PELLERETI GIUSEPPE	01.11.2003	1	1	31.05.2004	Case Plain-pied n° 83		Case	Parking	1,200 00			

Etat locatif interne au 26.04.2004

1518 Châtelaine 43 - extérieurs
1203 GENEVE

Occupant	Nom	Entrée/Sor	Rés	Ren	Encléance	Local
60 084 11	Annie et M ^r PETER OSMAN Michael David	01.11.2003	1	1	31.05.2004	Casa Plain-pied n° 84
60 085 12	Anne BLANCHET-JENCHOZ	01.01.2004	1	1	31.05.2004	Casa Plain-pied n° 85
60 086 11	MENUISERIE BURKARDT	01.01.2004	1	1	31.05.2004	Casa Plain-pied n° 86
60 087 11	MENUISERIE BURKARDT	01.01.2004	1	1	31.05.2004	Casa Plain-pied n° 87
60 088 11	MENUISERIE BURKARDT	01.01.2004	1	1	31.05.2004	Casa Plain-pied n° 88
Total	Châtelaine 43 - extérieurs					

VILLE DE GENEVE

Entrée/Sor	Rés	Ren	Encléance	Local	Pièces	Surface Type	Bail	Loyer	Charges/Div	Prix/Pièce	Prix/M2
01.11.2003	1	1	31.05.2004	Casa Plain-pied n° 84		Casa	Parking	1,200.00			
01.01.2004	1	1	31.05.2004	Casa Plain-pied n° 85		Casa	Parking	1,200.00			
01.01.2004	1	1	31.05.2004	Casa Plain-pied n° 86		Casa	Parking	1,200.00			
01.01.2004	1	1	31.05.2004	Casa Plain-pied n° 87		Casa	Parking	1,200.00			
01.01.2004	1	1	31.05.2004	Casa Plain-pied n° 88		Casa	Parking	1,200.00			
Total											99,228.00

1270.000

64

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Rapporteur: M. Alpha Dramé.

Plan du rapport

1. Organisation du travail et remerciements
2. Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de ses collaborateurs
3. Annexes

1. Organisation du travail et remerciements

La commission des finances s'est réunie le 28 avril 2004 pour traiter de l'objet mentionné sous rubrique. Le travail s'est fait sous la présidence de M. Didier Bonny et les notes de séances ont été prises par M. Patrick Nicollier, que nous remercions pour la qualité du travail accompli.

Lors de cette séance, la commission a auditionné le conseiller administratif en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et ses collaborateurs. A cet effet, le président a proposé que la commission travaille dans l'ordre suivant:

- étude du rapport d'activité du Contrôle financier;
- étude du rapport de gestion du Conseil administratif sur le département concerné;
- étude des comptes budgétaires et financiers du département.

2. Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de ses collaborateurs

Sont présents: M^{mes} Marie-José Wiedmer-Dosio, Valérie Cerda, Isis Payeras, MM. Nils de Dardel, Michel Ruffieux, Claude-Alain Macherel, Philippe Beuchat, Bernard Court, Francis Demierre, Boris Woelfle, Francis Gremion, Philippe Ruegg, Jean-Pierre Zoller, Philippe Gfeller.

Le président accueille M. Christian Ferrazino et ses collaborateurs et les remercie d'être présents aujourd'hui.

Etude du rapport d'activité du Contrôle financier

Un commissaire demande les mesures correctives entreprises par le département à la suite des observations du Contrôle financier sur la signature des contrats des objets soumis aux appels d'offres.

M. Ruffieux explique que la Ville est dans une situation particulière. Il y a une certaine logique à travailler avec les architectes pour finir le bâtiment qui a été acheté. C'est dans l'intérêt du maître d'ouvrage que la Ville a travaillé avec le constructeur du bâtiment.

Une commissaire est étonnée que le maire n'ait pas reçu le document du Contrôle financier sur lequel les commissaires travaillent.

M. Ferrazino est étonné, à son tour, que les conseillers municipaux n'aient pas les réponses incluses dans ce document du Contrôle financier.

M. Ruffieux ajoute qu'il avait demandé au Contrôle financier d'intégrer les réponses des chefs de service à son rapport. Il s'étonne que M. Lévrier-Ferrollet n'ait pas donné suite à sa demande.

Une commissaire demande des explications sur les procédures AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics) et les règlements d'application dans les différents services.

M. de Dardel dit qu'il s'agit de directives internes. Il sait que les différentes directives du département sont un peu plus strictes que le règlement municipal.

La commissaire poursuit en disant avoir appris que les services avaient des règlements différents sur l'AIMP. Elle souligne cela et demande si c'est vrai ou pas. Elle est étonnée. En page 15 du règlement, le Contrôle financier relève que le règlement du Service d'architecture n'est pas en conformité avec le règlement municipal. Elle désire avoir des précisions.

M^{me} Payeras répond qu'il y a un règlement différent pour le Service d'architecture. Le règlement de ce service est plus strict, puisqu'il demande des devis à partir d'un montant de 1000 francs pour les appels d'offres.

La commissaire relève tout de même que les seuils sont plus bas. Elle demande une copie de ce document.

M. Ruffieux ajoute que ce document est remaniable à tout moment et que le document qu'il pourrait donner à la commission serait tout de suite caduc.

M. Macherel ajoute que des seuils utilisés ont été donnés aux différents services et qu'ils sont par conséquent plus stricts que le règlement municipal, mais qu'ils s'intègrent à l'AIMP.

La commissaire s'interroge par rapport au règlement, qui doit être le même au sein du département concernant les pratiques de mise en œuvre de l'AIMP: il s'agit de s'assurer que la pratique est unifiée, et elle constate que ce n'est pas le cas et que c'est regrettable.

M. de Dardel répond que cette remarque est justifiée et que le département va tout mettre en œuvre pour aller dans ce sens. Il en soulève la complexité. Cela implique une réorganisation du département pour centraliser les procédures de marché public.

M^{me} Payeras répond qu'il y a beaucoup de petits devis. C'est pour cette raison que l'on a une interprétation de ce règlement qui est assez souple.

Le président lit la réponse reçue par le Contrôle financier eu égard au dépassement de crédits budgétaires concernant la plaine de Plainpalais.

Un commissaire insiste sur ce dépassement. Il est étonné que ce montant ait doublé.

M. Gfeller explique que ce dépassement est dû à l'ensemble des études. La somme totale actuelle de dépassement est de 688 000 francs. Il y a 471 000 francs d'honoraires d'architectes. Les autres honoraires sont respectivement ceux des ingénieurs (civils, géomètres, sanitaires, etc.). On pourrait se demander donc pourquoi l'on constate un tel dépassement. Il rappelle que le service avait déposé, le 15 août 2000, une proposition complémentaire de crédit. Les études étaient tellement avancées que le service avait opéré en accord avec la direction du département pour obtenir un crédit de travaux. Il regrette que l'on ait dépassé le délai que le département s'était fixé.

M. Ferrazino ajoute que des directives ont été données au service concerné. Il faudra, à l'avenir, venir avec des crédits complémentaires, même si la conséquence est d'arrêter les travaux sur une certaine période. Il partage les observations du commissaire.

Une commissaire aimerait avoir des informations sur un crédit voté de 100 000 francs et où l'on constate que la dépense est égale à six fois cette somme. Elle aimerait connaître le mécanisme en place qui permet d'enrayer ce genre de dépassement. Elle s'étonne qu'il n'y ait pas un chef de service qui tire la sonnette d'alarme à un certain moment. Concrètement, elle se demande où est pris l'argent.

M. Ferrazino répond que le département aurait dû venir avec une demande de crédit complémentaire. Les mandataires disaient qu'ils arrivaient à bout touchant. Il ajoute que des instructions fermes ont été données et que l'on ne fera des études que si le Conseil municipal est d'accord. Il est conscient qu'il faudra, à l'avenir, venir devant le Conseil municipal.

M. Ruffieux rajoute que ce sont des emprunts. Les services financiers prennent compte des besoins d'argent que nécessitent les projets.

Un commissaire aimerait savoir quand se fera le dépôt de la demande pour ce projet, puisque les études relatives à ce projet ont débuté en 1996 et que l'on est aujourd'hui en 2004.

M. Ruffieux répond que cela va normalement être présenté cet automne. Il ajoute que c'est à tel point compliqué qu'il y a une remise en question constante du projet.

L'étude de ce point étant achevée, le président passe au point suivant.

Etude du rapport de gestion du Conseil administratif sur le département concerné

Un commissaire aimerait savoir combien il y a d'apprentis au sein du département.

M. Ruffieux répond qu'il y en a deux dans le département.

Un commissaire demande si l'on peut envisager de faire un effort concernant un éventuel développement du nombre de places d'apprentissage.

M. Ruffieux répond que l'accent est actuellement mis sur les stages.

M. Gfeller répond que la licence en emploi a été mise en œuvre et que cela répond bien aux attentes du département.

M. Ferrazino répond qu'un effort est aussi souhaité par le Conseil administratif en ce qui concerne les places d'apprentissage.

En ce qui concerne les prestations 2100, un commissaire désire avoir des explications sur la stratégie d'acquisition foncière du département.

M. Ferrazino répond que la stratégie développée est la suivante: le département est parti du constat que la Ville de Genève n'a pas acquis d'immeubles ces dernières années en raison d'un manque d'argent. Cette stratégie va être modifiée. La meilleure opération est l'acquisition de terrains dans la zone de Sécheron qui permettra de créer 100 logements et un établissement médico-social (EMS) de 50 places.

Dans le cas du droit de préemption, le département a délimité les situations où il faut être plus attentif. Si cela est jugé positif, la demande est amenée au Conseil municipal de la Ville de Genève.

M. Ruffieux explique que le deuxième tour du contrat prend fin au mois de juin. Le Conseil administratif pourra proposer des mises en droit de superficie à

des coopératives ou à des fondations. Il y a un concours d'architecture. Il assure que le Conseil municipal sera saisi de cet objet.

M. Ferrazino explique que l'on aurait pu proposer un plan localisé de quartier. Le département a souhaité préserver la végétation centrale et voir comment conjuguer la création de logements et de places d'EMS. Le département a voulu faire un concours d'architecture pour avoir l'aménagement global du site. Ensuite, cela sera rendu public et il s'agira de contacter les opérateurs potentiels.

Un commissaire revient sur la question de la stratégie d'acquisition foncière. Il aimerait savoir s'il y a un document avec des objectifs clairs à ce sujet.

M^{me} Wiedmer-Dosio répond qu'elle est en train de mettre en place des critères avec des lieux prioritaires pour les acquisitions. Elle répond que, normalement, le groupe de travail finira son étude pour la fin de l'année prochaine.

Le président demande au maire pour quand est prévu le programme financier quadriennal (PFQ).

M. Ferrazino répond que le Conseil administratif se réunira sur cet objet pour le mettre à jour. Si les discussions sont favorables, le PFQ sera disponible cet automne. Il ajoute que c'est un travail difficile pour que cela se rapproche le plus possible de la réalité. Il ajoute qu'il y a une idée de créer un plan financier d'investissement sur douze ans. Il pense que cela constituerait une base de travail plus adéquate.

Une commissaire a une question sur la variation des locaux. Par rapport à la rue du Stand, elle annonce que la presse lui a demandé, le jour même, si elle était au courant d'un crédit de 5 millions de francs pour le 25 de la rue du Stand.

M. Ruffieux répond qu'il y a certains travaux qui sont nécessaires, notamment la mise à niveau technique pour respecter certaines lois. Pour le câblage informatique aussi, il s'agit de faire des changements pour que la Direction des systèmes d'information (DSI) puisse venir s'y installer. Le département en a donc profité pour augmenter la capacité d'accueil du bâtiment et créer des bureaux paysagers. Des travaux ont donc été commandés pour un montant de 2,5 millions de francs sur le budget d'entretien.

La commissaire aimerait savoir quand le schéma du 25, rue du Stand, sera disponible. Elle s'étonne de cette somme de 2,5 millions de francs. Elle rappelle que, lorsque cet objet a passé devant le Conseil municipal, il s'agissait d'acquérir cet immeuble avec un prix à payer «clés en main». Elle est très étonnée et très déçue d'avoir cette réponse.

M. Ruffieux répond qu'il y a une étude sur les rocade. A la rue du Stand, les trois étages du bas regrouperont la DSI; au quatrième et au cinquième étage

seront regroupés les Services d'architecture, des bâtiments et les ingénieurs du Service de l'énergie. Le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public sera au sixième étage.

Un autre commissaire affirme qu'il est également très déçu d'obtenir une réponse de ce type concernant les travaux de la rue du Stand.

M. Ruffieux note que, d'un point de vue informatique, tout vieillit beaucoup plus vite.

Le président rappelle que la ligne du budget d'entretien a été largement augmentée il y a deux ou trois ans dans le but de pouvoir travailler de manière plus rapide et plus efficace. Avec cette augmentation, il y a un biais. Il a l'impression de s'être fait avoir en tant que conseiller municipal.

Une autre commissaire se demande si les gens ont pu donner leur avis sur leur déplacement.

M. de Dardel répond qu'il y a une discussion interne depuis quelques mois. Cela se passe au niveau des chefs de service et la discussion est en train de se faire avec l'ensemble des personnes de chaque service. Il y a donc une discussion organisée et poursuivie de manière très régulière. Le déménagement d'une partie des services fait partie intégrante de la discussion.

Place du Pré-l'Evêque

Une commissaire annonce que tout est goudronné et qu'il y a des voitures. Elle désire savoir ce qui est temporaire et ce qui ne l'est pas.

M. Gfeller annonce que son service a pu faire un mandat d'études parallèles. La piétonisation de ces places n'allait pas nuire à la vie commerciale, ni au centre-ville. Ces études ont été lancées. Il y a eu une concertation et un sondage dans le quartier arrivant à terme à la fin du mois de juin. On pourra donc certainement mener une concertation publique. La procédure est assez longue et il apparaissait important d'occuper le terrain.

La commissaire rend attentif au fait qu'il est bizarre de mettre une surface aussi difficile, qualitativement parlant, à la disposition des habitants.

M. Ferrazino répond qu'il aurait besoin d'un crédit supplémentaire pour faire autre chose.

Place des Nations

Une commissaire affirme que le Grand Conseil n'a pas voté sa tranche de 3 millions. Elle aimerait savoir ce qui va advenir de ce projet.

M. Ferrazino regrette vivement que le Grand Conseil ait refusé le projet. En effet, il avait le mérite de faire quasiment l'unanimité (organisations internationales comprises). Tous les partenaires se réjouissaient de cela. Compte tenu de ce refus, il a été demandé aux services de revoir le projet et tout a été repris, en simplifiant le projet, sans le dénaturer. Ce projet sera donc réalisé et la Confédération a aussi donné de l'argent, puisque la réalisation du projet va augmenter la sécurité. Il ajoute que le département s'engage à être dans la limite du crédit voté. Il affirme aussi que les travaux débiteront à la fin du mois de mai et dureront deux ans.

Un commissaire n'a pas compris le paragraphe du «designer industriel».

M. Ferrazino répond qu'il s'agit d'une personne qui travaillait sur mandat, mais que le département a ressenti le besoin d'engager quelqu'un qui a ses qualités. Cela constituait un réel besoin pour le département.

Dépassements de 700 000 francs

Un commissaire aimerait des informations.

M. Court répond qu'il s'agit des problèmes d'entretien. Le département a dû déplacer le service de M. Gfeller à la rue de la Coulouvrenière 44 et il y a eu des séries de services qui ont dû bouger en conséquence. Le coût de l'entretien est aussi important.

Un commissaire aimerait un complément d'information sur le pourcentage de 1,25%.

M. Court répond que c'est ce que les assurances comptent pour pouvoir bien entretenir un bâtiment. Aujourd'hui, le montant y relatif est de 24 millions et le département espère atteindre son objectif de 30 millions d'ici à peu.

Orangerie

Un commissaire aimerait avoir un complément d'informations sur ce point et la liste des sous-traitances et les prix relatifs.

M. Macherel confirme cela et propose de répondre par écrit.

M. Ferrazino répond qu'il y a eu une forte demande pour un nettoyage plus poussé. Il confirme que la propreté n'est pas toujours garantie au niveau visuel, même si elle l'est d'un point de vue hygiénique. Il note qu'entre 4 h et 6 h du matin il y a des saletés qui tombent. La question allait donc se poser d'augmenter les postes de travail, mais il n'était pas opportun de venir avec des demandes d'effectifs supplémentaires. C'est donc une efficacité supplémentaire que le département se donne et l'autre avantage est un avantage social.

M. Gfeller ajoute qu'il y a une apparition de nouveaux matériaux qui ne peuvent pas être traités par les deux grandes entreprises de la Ville, que ce soit le Service des espaces verts et de l'environnement ou la Voirie. Il y a un regard sur les autres communes. C'est dans ce cadre-là que le service appelle d'autres entreprises à venir travailler pour la Ville.

La commissaire pense que la Voirie doit se recadrer pour pouvoir traiter toutes les surfaces.

Un commissaire demande si la Voirie donne du travail à des jeunes gens et, si oui, à combien de personnes s'adressent ces travaux.

M. Macherel répond que les personnes doivent être des adultes et donc avoir au moins 18 ans. Ces jobs d'été sont adressés à ces personnes via des entreprises intérimaires. Il note qu'il y a une pénibilité du travail et que c'est pour cette raison que le travail est donné à des adultes.

Abribus

Une commissaire aimerait savoir quels sont les abribus appartenant à la Ville de Genève. Elle pensait en effet que ceux-ci étaient propriété de la Société générale d'affichage (SGA). Elle désire, en outre, savoir quels sont ceux qui devraient être rénovés.

M. Court répond que les abribus auraient dû être rénovés l'année passée. Ils vont être remis en état et agrandis. Au rond-point de la plaine de Plainpalais, la grande difficulté est les trams et il y a donc une obligation de travailler avec les TPG en ce qui concerne la peinture et la remise en état.

M. Ferrazino répond que les abribus sont propriété de la SGA; l'exception, ce sont les nouveaux abribus de la rue de Lausanne, des Acacias et ceux jusqu'à la place des Nations.

Collecteurs séparatifs et unitaires

Une commissaire pose des questions sur les zones qui devraient être unitaires. Elle aimerait des informations plus précises à ce sujet.

M. Macherel affirme qu'il a revu toute la conception générale et qu'il a constaté que le plan était trop vieux.

Marquages des pistes cyclables

Une commissaire rend attentif au fait que les marquages des pistes cyclables à contresens, notamment aux Pâquis, ont disparu. Elle note que cela est vraiment dangereux.

M. Ferrazino répond qu'il va en prendre compte et s'occuper de cela prochainement.

Etude des comptes budgétaires et financiers

Poste 2101 – Aménagement et construction – Direction et secrétariat de la division

Un commissaire aimerait avoir une explication sur les différences en positif et en négatif en matière de personnel.

M. Ruffieux répond qu'il y a eu des mutations en 2003 concernant le transfert de personnel, d'où ces différences visibles.

Poste 318 – Honoraires et prestations

Un commissaire aimerait avoir une réponse sur le dépassement et se demande donc pourquoi il n'y a pas eu de demandes de crédits supplémentaires présentées.

M. Gfeller répond que les honoraires d'études ont été dépassés de beaucoup, mais qu'ils ont régressé en matière d'aménagement. Il y aura peu d'études sur le budget et on va continuer à proposer des crédits d'études.

Un commissaire, sur la même cellule, se réfère à un commentaire, où il lit: «Le budget 2005 sera ajusté en vertu d'une meilleure prévision des besoins.» Il n'arrive pas à comprendre ce que cela veut dire pour le projet de budget 2005.

M. Gfeller répond que le programme financier quadriennal est un excellent plan de planification et qu'il sera utilisé à bon escient pour prévoir les besoins.

Le commissaire n'est pas satisfait de la réponse.

M. Gfeller poursuit en disant que 2003 a été une mauvaise année. Certaines études ont dû être précipitées. Il y a l'espoir de refaire marcher les demandes de crédits d'études.

Un commissaire désire une réponse écrite pour savoir quels sont les dépassements et les montants en ce qui concerne les questions d'honoraires.

Postes 312 – Eau, énergie, combustibles

Un commissaire aimerait savoir pourquoi le poste 312 est en augmentation de 50%.

M. Macherel répond que l'on trouve dans ce poste l'eau, dont la quantité utilisée a augmenté en 2003, et l'électricité, dont le prix a augmenté. Il note que la

Ville utilise le tarif «vital jaune» pour privilégier l'énergie produite localement, ce qui représente un coût de 3 centimes de plus par kWh.

Conclusion

L'audition s'est terminée dans une ambiance sereine avec des promesses de réponses par écrit aux questions des commissaires restées en suspens, que le rapporteur vous propose de trouver en annexe.

3. Annexes



Ville de Genève

Contrôle financier

21.04.04

Attestation
Cochez

Genève, le 23 avril 2004/AL/ma/095

Monsieur Didier Bonny
Président de la Commission des
finances du Conseil municipal
Palais Eynard

Concerne : Rapport d'activité 2003 – 2004 du Contrôle financier de la Ville de Genève

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

En préambule, nous voulons vous remercier de l'accueil que la Commission des finances a réservé au rapport d'activité du Contrôle financier et de l'intérêt qu'elle a porté à son contenu.

Nous vous communiquons, ci-après, les réponses aux questions posées par les commissaires pour lesquelles le Contrôle financier a informé la Commission des finances qu'il répondrait après avoir obtenu un complément d'information. Nous rappelons, dans chaque réponse, la question, le nom de son auteur et le paragraphe du rapport concerné le cas échéant.

1. **Question :** Le paragraphe 3.3.3.1. "Projet pour l'aménagement d'un espace socio – culturel aux Charmilles" relève qu'un mandat (Fr. 259'000.–) a été attribué selon la procédure de "gré à gré" bien que le seuil de Fr. 100'000.– relatifs aux "marchés autres que la construction" ait été dépassé (dispositions ressortissant de l'accord intercantonal sur les marchés publics – AIMP); le service a précisé que la procédure a été choisie en application de l'article 12, alinéa 3, lettre c), d) et f) du règlement AIMP en matière de construction de la Ville de Genève; quels sont les arguments fournis par la Direction du Service, à l'appui de ce choix ?

Auteur de la question : Madame Sandrine Salerno

En ce qui concerne la méthode d'attribution de ce mandat, le Service d'architecture a retenu 3 dispositions prévues dans l'article 12 alinéa 3 AIMP soit :

- Les particularités techniques ou artistiques pour lesquelles un seul soumissionnaire entre en considération,
- l'urgence,
- l'impossibilité de garantir l'interchangeabilité des services ou du matériel existant en adjudgeant le marché complémentaire à un soumissionnaire autre que le soumissionnaire initial.

2. **Question :** Le paragraphe 3.3.6.4., "Dépassements de crédits extraordinaires et budgétaires", relève deux dépassements de crédit importants; quelles explications le Service a-t-il fournies ?

Auteur de la question : Madame Sandrine Salerno

Réponse du Contrôle financier

En ce qui concerne le dépassement de Fr. 667'307.55, au 31 décembre 2003, du crédit d'étude de Fr. 100'000.--, relatif au projet de réaménagement de la Plaine de Plainpalais, la Direction du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public nous a informé avoir proposé le dépôt d'une demande de crédit complémentaire d'étude; toutefois, il est alors convenu avec la Direction de la Division de l'aménagement et des constructions d'imputer les dépenses relatives aux études complémentaires, sur le crédit d'étude initial provoquant ainsi ce dépassement.

En ce qui concerne la rubrique 318 "Honoraires et prestations de service", budgétisée à Fr. 1'077'700.--, le dépassement de Fr. 1'011'964.50 enregistré en 2003, selon la Direction du Service d'aménagement urbain, est dû principalement à des études en matière de circulation et de transports, demandées pour la Direction et la Présidence, en relation avec l'évolution difficilement prévisible des options cantonales en matière de déplacement, de stationnement et de transports collectifs.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce qui précède et restons à la disposition de la Commission des finances pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances, nos respectueuses salutations.

André Lévrier



Directeur

cc: Conseil administratif
Secrétariat général



Ville de Genève

Le directeur

NOTE A M. DIDIER BONNY
Président de la Commission
des finances

Genève, le 6 mai 2004

Concerne: comptes 2003

Monsieur le Président,

Suite à mon audition du 28 avril passé, accompagné des collaborateurs du département, j'ai l'avantage de préciser les mandats effectués dans le cadre des deux rubriques ad hoc du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

1. Cellule « Aménagement urbain »
31850 « Aménagement urbain »

Concernant l'aménagement urbain,

- Aménagement vert de la rue de Carouge
- Conception de la brochure « passage flottant du Mont-Blanc »
- Conception d'affiches
- Pavillon du fleuriste, place du Molard
- Projet de réaménagement de la cour de la rue Royaume
- Schéma d'aménagement urbain de la ligne 12 de tramway « Rive-Amandolier »
- Projet de cheminements piétonniers à Frontenex
- Développement du bac d'orangerie
- Schéma d'aménagement du site des anciens SIG
- Schéma d'aménagement de la rue du Stand et du bd St-Georges (tram Onex)
- Apports à l'organisation des concours de la campagne Rigot et de la passerelle de Sécheron
- Schéma d'aménagement de l'esplanade Théodore-de-Bèze
- Avant-projet d'un parcours « Vita » au « Fil du Rhône »
- Projet de toilettes publiques au parc Bertrand, promenade du Promeneur solitaire, parc des Acacias, parc Gourgas
- Schéma de réhabilitation de l'île Rousseau
- Expertise pour la base de données des bancs et relevé des travaux d'entretien et des compléments à réaliser

Concernant la mobilité

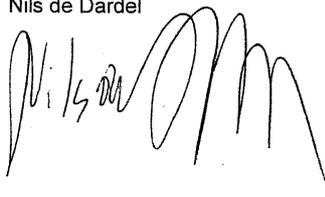
- Zone 30 des Acacias-Carouge et macaron de stationnement Acacias-Vernets
- Régime de « Zone de rencontre » de l'avenue Dumas
- Etablissement de macarons de stationnement « visiteurs » dans les crèches
- Mesures de circulation autour de la rue de la Croix-Rouge, de la place du Cirque, de la rue des Savoises, de la place du Petit-Saconnex, de la rue Voltaire, du quartier des Eaux-Vives
- Assainissement du bruit routier
- Conception de l'information des plans de mobilités et de stationnement (Hôpitaux universitaires genevois, Nations unies)
- Etude de stationnement aux alentours de Cornavin-Montbrillant
- Principes de circulation aux portails des Nations unies (Pregny, Chemin de fer)

2. Cellules « Eclairage public »
31850 « Aménagement urbain »

- Projet d'illumination du Grand Théâtre et de la place de Neuve
- Projet d'illumination de la Basilique Notre-Dame
- Projet de mise en lumière de l'Ile Rousseau
- Projet d'illumination du monument Brunswick
- Mise à jour des bases de données.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Nils de Dardel





Ville de Genève

Division de la voirie

Service levée des résidus
ménagers et nettoyage
du domaine public

Département de l'aménagement, des constructions
et de la voirie

Genève, le 14 mai 2004
BW/mgs

Note à :

Monsieur Claude-Alain Macherel
Directeur
Division de la voirie

Concerne : Comptes 2003
Réponses aux questions de la commission des finances suite à la séance
du mercredi 28 avril 2004

Monsieur le directeur,

Je fais suite à la séance du 28 avril 2004 de la commission des finances et vous prie de bien vouloir trouver ci-après la liste des mandats que mon service a confiés, en 2003, aux entreprises à vocation sociale.

- | | |
|--|----------------|
| ➤ <u>Montfleury</u>
Nettoiemnt des enrochements, des estacades et divers travaux de nettoyage sur le territoire communal en appoint aux équipes Voirie. | 221'000 francs |
| ➤ <u>Orangerie</u>
Toute l'année, nettoyage succinct et vidange des corbeilles à déchets dans les Rues Basses, à partir de 18 heures les vendredis et samedis. | 72'000 francs |
| ➤ <u>Enfants du Monde</u>
Nettoiemnt des bords de l'Arve une fois par semaine.
L'équipe engagée par nos services comprend uniquement du personnel âgé de 18 ans révolus. | 24'000 francs |

Avec mes cordiaux messages.

Boris Woelflé
Chef de service



Ville de Genève

Genève, le 12 mai 2004/FD/dc

Division de la voirie

Service logistique
et technique

Note à
Monsieur C.-A. MACHEREL
Directeur de la division de
la Voirie

Concerne : comptes 2003/ Commission des finances; votre note du 29.4.04

Nous vous proposons de répondre comme suit à la question de Mme Salerno concernant l'entretien des abribus.

Sur les 227 abribus et édicules implantés sur le territoire de la Ville de Genève, 39 sont propriété de la Ville de Genève et 188 de la Société Générale d'Affichage (SGA).

Sont propriété de la Ville de Genève :

- Les abribus type "Abriel", c'est-à-dire structure aluminium et verre armé grosses mailles, entretenus par nos soins. Le nettoyage est assuré par une entreprise privée, sous notre responsabilité. Ils sont au nombre de 8, selon liste ci-jointe.
- Les abribus type "Ville de Genève" entretenus par nos soins. Le nettoyage est assuré par une entreprise privée, sous notre responsabilité. Ils sont au nombre de 19, dont 18 implantés sur la ligne 13, entre Cornavin et la place des Nations, et 1 prototype au Rond-Point de Plainpalais, selon liste ci-jointe.
- Bien que le nettoyage soit placé sous la responsabilité de la Voirie, les édicules "en dur" sont entretenus par le service des bâtiments. Ils sont au nombre de 12, selon liste ci-jointe.

Sont propriété de la SGA :

- Les abribus type "Ville de Genève" entretenus et nettoyés par elle-même. Ils sont au nombre de 188, dont 182 selon convention du 9 septembre 1997 et 6 "ancien modèle" hors convention, selon liste ci-jointe.

Quant à l'édicule de Plainpalais, la réponse vous parviendra directement du service des bâtiments, qui en assure l'entretien.

Avec nos cordiaux messages.


Jean-Luc AEBISCHER
Adjoint de direction

Annexes ment.

Département des affaires culturelles

Rapporteur: M. André Kaplun.

Sous la présidence de M. Bonny, la commission des finances s'est réunie le 5 mai 2004 pour examiner le rapport de gestion et les comptes du département des affaires culturelles (DAC). Le DAC était représenté par M. P. Mugny, conseiller administratif, M. B. Drauzak, directeur, et M. Dose, responsable de la comptabilité.

Les comptes 2003 du DAC se présentent comme suit:

Comptes de fonctionnement

	<i>Comptes 2003</i>	<i>Comptes 2002</i>	<i>Budget 2003</i>	<i>Ecart budget/comptes</i>	
Charges	208 455 562,78	195 823 882,92	201 263 136,00	7 192 426,78	3,57%
Revenus	21 224 360,10	10 380 534,53	14 072 912,00	7 151 448,10	50,81%

Rapport du Contrôle financier

En préambule, M. Mugny mentionne qu'à son arrivée au DAC il a constaté qu'un administrateur (qui, depuis, a quitté le département et l'administration) avait pris des libertés en rapport avec des dépenses non autorisées. En dépit de ce fait, les charges du DAC par rapport au budget ont été maîtrisées. Par ailleurs, des directives ont été données pour permettre à l'avenir une analyse plus rigoureuse des dépenses.

Par ailleurs, il a constaté que la mise à disposition de salles et d'autres gratuités coûtent cher à la collectivité (voir annexe N° 3). Le DAC sera dorénavant plus sélectif.

En réponse à une question relative au contrôle des comptes des subventionnés, le magistrat déclare que les subventions dépassant 20 000 francs sont distribués en quatre tranches. La dernière n'est libérée qu'après contrôle des comptes.

Rapport de gestion

Les commissaires ont posé une série de questions dont le présent rapport donne ci-dessous un aperçu. (*Note du rapporteur: Pour les réponses écrites, le lecteur/la lectrice voudra bien se référer à l'annexe N° 2.*)

*Objectifs 2003**Assistance et conseil à la présidence (p. 150)*

Question: pourquoi n'y a-t-il pas de commentaire introductif sur les comptes comme dans les autres départements?

Réponse: les arrivées quasi simultanées du nouveau magistrat et du nouveau directeur n'ont pas permis de le faire. L'omission sera réparée l'année prochaine.

Question: où en est la Conférence culturelle?

Réponse: elle ne peut pas démarrer, car on attend le rapport de M^{me} Pürro depuis six mois.

Le débat risque d'être difficile vu que l'Etat va peut-être se retirer d'une série de domaines (par exemple le Mamco).

Missions de promotion (p. 156/157)

Question: quelle est la stratégie de communication?

Réponse: le département va commencer à recenser toutes les manifestations sur des cartes, afin d'en donner régulièrement connaissance au public. Un mandat a été donné à M. d'Espine sur l'image et la visibilité de la Ville de Genève. Suite à un appel d'offres, plusieurs entreprises spécialisées ont répondu. Le magistrat souligne que la communication est l'une des préoccupations du DAC.

Question: pourquoi le développement de la collaboration avec Genève Tourisme n'est-il que partiellement atteint?

Réponse: cette collaboration est difficile. Le DAC a précisé ce qu'il attend de Genève Tourisme.

Politique culturelle (p. 161)

Question: où en est-on avec le Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) et sa gestion par Artfluvial?

Réponse: pour l'instant le BFM n'est pas rentable. Le DAC ne veut pas être partenaire dans la gestion de cette salle. La Ville n'est qu'un utilisateur privilégié (Grand Théâtre).

Agenda 21 (p. 163)

Question: qu'en est-il de la responsabilisation des services, notamment en matière de consommation d'énergie?

Réponse: l'Usine et le Grütli ont une enveloppe avec laquelle ils doivent se débrouiller. On a déjà constaté une diminution significative des frais de chauffage et d'eau chaude.

Musée d'art et d'histoire – recherche (p. 177)

Question: les collaborateurs ont-ils le droit de donner des cours à l'extérieur et, dans l'affirmative, sont-ils rémunérés?

Réponse: les statuts varient selon les collaborateurs, mais les cours n'augmentent jamais leurs salaires.

Musée d'art et d'histoire – gestion du service (p. 180)

Question: quelles sont les réflexions du DAC au sujet des polices d'assurances de la Ville et d'une auto-assurance?

Réponse: la question sera débattue au Conseil administratif. Dans l'intervalle, il est fait appel dans certains cas à des gardes armés.

Divers (p. 181)

Question: la fréquentation des musées a baissé, mais les recettes ont augmenté. Pourquoi?

Réponse: les recettes proviennent des expositions temporaires payantes. Le résultat dépend du nombre de ces expositions d'une année à l'autre. A cela s'ajoutent les revenus du sponsoring.

Musée d'ethnographie (p. 182)

Question: qu'en est-il des discussions avec le Conseil d'Etat au sujet de l'emplacement du boulevard Carl-Vogt?

Réponse: il est difficile d'arriver à un compromis. Il y a des résistances, notamment de l'Association patrimoine vivant.

Subventions ponctuelles (p. 199 et suivantes)

Remarque: la commission fait part de sa satisfaction d'avoir reçu le détail des enveloppes. Elle aurait souhaité que tous les départements fassent de même.

Question: le nom de M^{me} B. Pellegrini apparaît à plusieurs reprises. A-t-elle reçu une rémunération pour ses services?

Réponse: il s'agit de soutien à des publications. Elle-même n'a pas reçu de rémunération.

Comptes

M. Drahuzak présente un tableau synthétique des coûts (voir annexe N° 1) et précise que, lorsque le système SAP sera complètement opérationnel et que toutes les dépenses auront été saisies, il sera possible d'avoir un meilleur contrôle des coûts.

Question (sur le tableau): est-ce que les écarts significatifs s'expliquent par les imputations internes?

Réponse: effectivement.

310640 Fondation d'art dramatique

Question: à quoi est due l'augmentation de loyer?

Réponse: il s'agit d'un revenu fictif résultant d'un calcul au mètre carré.

Postes 427 (p. 81)

Question: comment s'expliquent les écarts significatifs sur les immeubles du patrimoine administratif? Qu'en est-il des revenus?

Réponse: ce sont des imputations des services compétents, par exemple la location au port-franc pour les collections du Musée d'ethnographie. Quant aux revenus, il s'agit de la valeur locative des bâtiments basée sur le mètre, donc d'un revenu fictif.

La rue est à vous (p. 157)

Question: comment se fait-il qu'il y a eu des dépenses en 2003, alors que la manifestation a eu lieu en 2004?

Réponse: il y a eu des engagements pris en 2003, avalisés par le Conseil administratif.

Genève, ville de paix (p. 157)

Question: à quoi est due cette dépense importante?

Réponse: le poste comprend les dépenses dues au G8.

Fonds d'aide aux intermittents (p. 159)

Question: comment sont utilisés ces 200 000 francs?

Réponse: ils sont versés directement aux comédiens.

Annexes:

1. tableau synthétique
2. réponses écrites
3. tableau analytique

Commission des Finances
Comptes 2003

Département des affaires culturelles

Département 3

• Charges 2003	• Revenus 2003
• 208'455'462,78	• 21'224'360,10
• Budget 2003	• Budget 2003
• 201'263'136.-	• 14'072'912.-
• - 7'192'426,78	• + 7'151'448,10

-40'978,70

-50'000.-

-0,25 %

3001 Secrétariat du Département

+ 610'811,16

- **Division art et culture**

- 31 Division Art et Culture
 - 192'421,53
 - 485'125,38
- 3101 SAT
 - 151'763,28
 - 403'446,78
 - 57'572,96
- 310100 Administration services
 - + 127'657,64
- 310110 Scènes culturelles
 - + 469'294,61
- 310120 Ateliers de décors
 - + 815'857,70
- 310140 centre multimédia
 - 992'448,46
- 3105 Promotion culturelle
- 3106 SAAC
- 3110 GTG

Division Musées

• 32 Division musées	- 1'850'228',68
• 3201 CJB	+ 133'393,19
• 3202 MAHs	- 1'237'580,16
• 320200 MAH Direction	- 105'967,99
• 320201 BAA	+ 210'409,70
• 320202 Cabinet des estampes	- 119'509,17
• 320203 CIG	- 451'969,76
• 320204 maison Tavel	- 35'133,08
• 320205 Ariana	+ 139'852,33
• 320206 MHS	+ 101'976,67
• 320207 musée de l'horlogerie	- 129'717,11
• 320250 Expo, conférences, films	- 754'739,96
• 320254 Nuit de la science	- 92'781,79
• 3203 MEG	- 1'066'715,77
• 3204 MHN	+ 320'674,06

Division Bibliothèques

- 33 Division bibliothèques + 1'390'860'37
- 3301 bibli. Et dico. municipales + 483'324,69
- 3302 BPU + 907'796,34

Les anomalies 1

- 3101 SAT - 485'125,38
- 310100 Administration services - 151'763,28
- 310120 Scènes culturelles - 403'446,78
- 310140 Ateliers de décors - 57'572,96
- Raisons : adaptation continue à la demande :
- 310110 301 : - 559'212,75 dont 493'990,2 de salaires réguliers
- 310613 318 : - 200'431,79 prestations de service
- Décisions : réorganisation du SAT
- 3106 SAAC + 815'857,70
- Raisons : recettes supplémentaires (St Gervais, Villa Dutoit et surtout imputations patrimoine administratif)
- 3110 GTG - 992'448,46
- Raisons : 392 : entretien bâtiment et assurance : - 1'125'490,70

Les anomalies 2

- 3202 MAHs - 1'237'580,16
- 320200 MAH Direction - 105'967,99
- Raisons : 392 : entretien bâtiment et assurance : - 1'112'469,15
- Raisons : 318 : primes d'assurances transports : - 295'244,15
- 320201 BAA + 210'409,70
- Raisons : 392 : entretien bâtiment et assurance : + 175'457,10
- 320202 Cabinet des estampes - 119'509,17
- Raisons : 301 : salaires fonctionnaires et CAP : - 94'040
- 320203 CIG - 451'969,76
- Raisons : 331/390/392 : amorti., intérêts, bâti. : - 372'850.-
- Raisons : 301 : salaires fonctionnaires et CAP : - 69'362,15
- 320204 maison Tavel - 35'133,08
- Raisons : 301 : salaires fonctionnaires et CAP : - 32'101,10

Les anomalies 3

- 320205 Ariana + 139'852,33
- Raisons : 331/390/392 : amorti., intérêts, bâti. : + 166'415,35
- 320206 MHS + 101'976,67
- 320207 musée de l'horlogerie - 129'717,11
- 320250 Expo, conférences, films - 754'739,96
- Raisons : 392 : entretien bâtiment : - 574'255,60
- Raisons : surplus de dépenses – recettes sup. : - 173'104.95
- 320254 Nuit de la science - 92'781,79
- Compensé par certaines rubriques 320206
- Compensé par don legs : + 50'963.--
- 3203 MEG - 1'066'715,77
- Raisons : 331 : amortissements : - 719'140,92
- Raisons : 392 : entretien bâtiment : - 402'056,15
- 3204 MHN + 320'674,06

Les anomalies 3

- 320205 Ariana + 139'852,33
- Raisons : 331/390/392 : amorti., intérêts, bâti. : + 166'415,35
- 320206 MHS + 101'976,67
- 320207 musée de l'horlogerie - 129'717,11
- 320250 Expo, conférences, films - 754'739,96
- Raisons : 392 : entretien bâtiment : - 574'255,60
- Raisons : surplus de dépenses – recettes sup. : - 207'042,43
- 320254 Nuit de la science - 92'781,79
- Compensé par certaines rubriques 320206
- Compensé par don legs : + 50'963.--
- 3203 MEG - 1'066'715,77
- Raisons : 331 : amortissements : - 719'140,92
- Raisons : 392 : entretien bâtiment : - 402'056,15
- 3204 MHN + 320'674,06

Les anomalies 4

- 33 Division bibliothèques + 1'390'860'37
- 3301 biblio. et disco. municipales + 483'324,69
- Raisons : total classe 3 : + 409'073,89
- 3302 BPU + 907'796,34
- Raisons : 331 : amortissements : + 241'103,06
- Raisons : 392 : entretien bâtiment : + 335'635,85
- Raisons : 390 : intérêts : + 336'330.-

3001 Secréariat du dépt	Budget 2003	Comptes 2003	différentiel 1	recettes	différentiel 2
	4'122'422.00	3'531'707.24	590'714.76	20'096.40	610'811.16
31 Division Art et culture	99'052'168.00	100'076'890.52	-1'024'722.52	832'300.99	-192'421.53
3101 SAT	17'687'693.00	17'054'306.23	633'386.77	-1'118'512.15	-485'125.38
310100 Administration services	3'581'767.00	3'734'737.08	-152'970.08	1'206.80	-151'763.28
310110 Scènes culturelles	12'477'169.00	11'802'999.98	674'169.02	-10'776'15.80	-403'446.78
310120 Ateliers de décors	10'296'673.00	10'429'995.66	-13'322.66	-44'250.30	-57'572.96
310140 Centre multimédia	599'084.00	473'573.51	125'510.49	2'147.15	127'657.64
3105 Ser Promotion culturelle	2'381'800.00	1'864'559.69	517'240.31	-47'945.70	469'294.61
310500 Promotion culturelle	955'800.00	770'059.70	185'740.30	34.00	185'774.30
310510 Accès à la culture	1'426'000.00	1'094'499.99	331'500.01	-47'979.70	283'520.31
3106 SAAC	45'542'092.00	46'732'273.55	-1'190'181.55	2'006'039.25	815'857.70
3110 Grand Théâtre	33'440'583.00	34'425'751.05	-985'168.05	-7'280.41	-992'448.46
32 Division Musées	68'223'045.00	76'079'286.97	-7'856'241.97	6'006'013.29	-1'850'228.68
3201 CJB	14'392'368.00	14'379'528.88	12'839.12	120'554.07	133'393.19
3202 MAH	31'711'985.00	38'785'161.84	-7'073'176.84	5'835'596.68	-1'237'580.16
320200 Direction	18'544'524.00	18'974'484.09	-429'960.09	323'992.10	-105'967.99
320201 BAA	3'133'933.00	2'922'414.20	211'518.80	-1'109.10	210'409.70
320202 Cabinet des estampes	1'070'869.00	1'197'158.10	-126'289.10	6'779.93	-119'509.17
320203 Centre d'icnographie G.	936'487.00	1'396'456.76	-459'969.76	8'000.00	-451'969.76
320204 Maison Tavel	1'204'518.00	1'257'892.17	-53'374.17	18'241.09	-35'133.08
320205 Ariana	2'145'523.00	2'017'204.17	128'318.83	11'533.50	139'852.33
320206 Maison d'his. Sciences	1'013'154.00	916'916.43	96'237.57	5'739.10	101'976.67
320207 Horterie	1'118'153.00	6'113'281.81	-4'995'128.81	4'865'411.70	-129'717.11
320250 Expo, Confé, Films	2'167'000.00	3'462'603.77	-1'295'603.77	540'863.81	-754'739.96
320254 Nuit de la Science	377'824.00	526'750.34	-148'926.34	56'144.55	-92'781.79
3203 Ethnographie	8'528'329.00	9'584'813.41	-1'056'484.41	-10'231.36	-1'066'715.77
3204 Histoire naturelle	13'590'363.00	13'329'782.84	260'580.16	60'093.90	320'674.06
33 Division Bibliothèques	29'865'501.00	28'767'678.05	1'097'822.95	293'037.42	1'390'860.37
3301 biblio et dico municipales	16'718'887.00	16'286'531.49	432'355.51	50'969.18	483'324.69
3302 BPU	13'146'614.00	12'481'146.56	665'467.44	242'328.90	907'796.34
3 Affaires culturelles	201'263'136.00	208'455'562.78	-7'192'426.78	7'151'448.10	-40'978.68



Ville de Genève

Division art et culture

Réponses écrites à la Commission des Finances (audition sur les comptes 2003 le 5 mai 2004)

Lors de notre audition, les conseillers municipaux ont posé un certain nombre de questions et ont demandé des documents précis. Par commodité, nous avons gardé la chronologie de l'audition.

A. Contrôle financier

Au retour de M. Jacquesson, une réponse écrite vous sera transmise sur la demande du contrôle financier concernant le prêt des livres, notamment de demander une caution de 30 francs. Nous vous confirmons simplement notre première réaction : l'inadaptabilité d'une telle proposition et son coût.

B. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes

Question no 1 : informations sur les 24 heures du Grütli : en 2002, il s'agissait de rassembler toutes les institutions de la Maison des arts autour d'un projet commun et vers un objectif commun. L'idée était un thème nouveau chaque année et une association différente qui l'organisait. En 2002, il s'agissait des 24 heures de la photo. En 2003, le projet n'a pas abouti. Le Centre de la photographie a organisé en 2003 les « 50 jours pour la photographie ».

Question no 2 : assistance du Centre multimédia à la demande des services et des subventionnés : liste des prestations effectuées : voir fichiers et documents.

Demande no 3 : derniers comptes de la FAD et de la Fondation de St Gervais : il y a un jeu de documents par groupe politique.

Demande no 4 : situation du Fonds municipal d'art contemporain (achat/vente) sur les 4 dernières années :

Les dépenses du Fmac sur le compte de bilan se compose comme suit :

2000	Frs 347'936.45
2001	Frs 411'637.16
2002	Frs 266'310.-
2003	Frs 340'351.35

Outre le fait que la fortune du Fmac est liée au versement du 1% des crédits de construction, rénovation et restauration des bâtiments VG, il faut encore tenir compte du fait que :

1) Lorsque le Fmac a été rattaché au DAC, la Direction du DAC a procédé à l'évaluation du fonctionnement de ce service. Depuis 2002, le compte de bilan est entièrement dédié aux dépenses concernant uniquement les acquisitions d'oeuvre, la commande publique et les soutiens aux artistes actifs à Genève. Tous les frais de fonctionnement sont désormais imputés sur le compte de fonctionnement du Fmac.

2) Le 14 novembre 2001, un nouvel arrêté a été voté par le CM afin de définir de nouvelles missions pour le Fmac, soit les missions de soutiens ponctuels accordés aux artistes en matière de : aide à la réalisation de projets (exposition, publication, production d'oeuvres); aide à la résidence d'artistes; aide à la mise à disposition ou à la location d'atelier d'artistes. En parallèle, les deux missions d'acquisition d'oeuvres et de commande publique - pour des oeuvres d'art intégrées à l'architecture ou pour des oeuvres placées sur le domaine public - continuent.

2002 a donc été une année transitoire : les artistes n'étaient pas encore informés ou n'avaient pas encore compris que le Fmac été doté de ces nouvelles missions. Par ailleurs, il n'y a eu aucune commande d'art public, qui entraîne souvent des coûts importants, d'où une diminution de la somme dépensée en 2002.

En 2003, on remarque une augmentation des dépenses, car les demandes de soutiens ponctuels commencent à affluer. La bonne diffusion de l'information sur les nouvelles missions du Fmac se fait nettement sentir vers fin 2003 et largement en 2004, étant donné le nombre de demandes de soutien qui sont désormais déposées par les artistes.

3) A partir de juin 2003, le Fmac a proposé à la commission consultative de travailler dans le cadre d'un budget interne (sorte de guide) de Frs 320'000.- à dépenser chaque année. Ce montant avait été estimé sur la base des années précédentes et peut/doit être revu et adapté, selon le montant des recettes engendrées par le 1% et leur versement régulier, et selon le nombre croissant de demandes de soutien que nous recevons. Toutes les demandes ne sont évidemment pas acceptées et la commission s'est dotée d'une panoplie de critères d'appréciation pour juger le plus équitablement possible toutes les demandes.

Accessoirement, il faut également noter qu'en 2002, le Conseiller administratif chargé du DAC (A. Vaissade) avait institué une limite aux dépenses du Fmac comme garantie pour les éventuelles années futures où les recettes engendrées par le 1% ne seraient pas aussi bonnes.

Cette procédure, qui est toujours maintenue actuellement, consiste à garder sur le compte de bilan le 70% du montant de sortie du bilan de l'année précédente. Nous avons donc une marge de 30% pour effectuer des dépenses: acquisitions et soutiens pendant l'année en cours.

Question no 5 : éléments sur le statut d'un Directeur/Conservateur qui est aussi professeur :

Sur la base d'une convention signée entre la Ville de Genève, l'Etat de Genève et l'Université de Genève, les directeurs des CJB, du MHN et du MEG (ethno) reçoivent une rémunération pour l'enseignement qu'ils sont tenus de fournir. Par cette fonction universitaire, le directeur reçoit un émoulement servant à compenser la différence de traitement entre sa classe de fonctionnaire et le traitement d'un professeur d'université (15'000 par mois) ce qui correspond à une indemnité de 1'500 francs par mois pour 2 heures de cours par semaine.

Question no 6 : explications sur les actes du colloque sciences au musée, sciences nomades :

Ce colloque a été organisé par le MHS. Béatrice Pellegrini a été mandatée pour l'organiser, ce que son statut permettait. Il s'est avéré ensuite que le MHS n'avait plus de moyens pour supporter une publication. Béatrice Pellegrini a pris le dossier en main comme éditrice indépendante. Sur un montant de 33'000 francs, la participation du DAC s'est montée à 15'000 francs (ligne activités scientifiques dépendant directement du magistrat).

Demande no 7 : situation des conventions :

Voir fichiers et documents.

Demande no 8 : Situation de l'étude de la climatisation au MAH :

Le Conseil administratif a pris la décision le 11 décembre 2003 de lancer les études des travaux prioritaires à exécuter au Musée d'art et d'histoire selon deux étapes:

- étape no 1: exécution de SAS afin de réduire les perturbations climatiques et réfection du grand escalier
- étape no 2: réfection générale de l'enveloppe du musée, modernisation des installations climatiques, adaptation de la sécurité, restauration de toutes les salles d'exposition, aménagement en salles d'expositions destinées à la collection Varenne des locaux laissés libres par le déménagement de l'administration dans le bâtiment des Casemates.

A ce jour, les crédits d'études correspondant n'ont pas encore été présentés au Conseil municipal. Le rapport de la CARTS à la Motion M-405 A, inscrit à l'ordre du jour du plénum de mai du Conseil municipal, apporte des compléments d'informations sur ce sujet.

Il s'agit par conséquent de pallier au plus pressé par l'achat d'appareils permettant de limiter très ponctuellement les dégâts sur les oeuvres. Les installations de ventilation ont dû être mises hors fonction depuis 1997 par le service de l'énergie pour des raisons d'hygiène.

C. Comptes budgétaires et financiers

Demande no 9 : explications les différences importantes entre le budget et les comptes sur les rubriques 427 et 365 des différents centres de coûts du DAC :
Voir fichiers et documents.

Demande no 10 : rubrique Culture et loisirs : explication sur l'écart de 6'500.- :

Le spectacle présenté par AKHE, troupe de théâtre russe, était originellement prévu dans une Maison de quartier. Suite à son inscription dans le cadre du festival de la Bâtie, le travail réalisé par cette troupe, et auquel ont participé plusieurs comédiens genevois et romands, a eu lieu au Galpon.

L'imputation prévue d'abord sur la ligne 310602 (Centres de loisirs et animations de quartier) a donc été faite sur la ligne 310604 (Centre alternatifs), afin de traduire la réalité de ce changement.

Ces deux lignes budgétaires sont des fonds généraux. Le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2003, publié en début mai, donne la liste précise des diverses attributions.

Demande no 11 : recevoir le montage Powerpoint présenté à la Commission pour le rapport :
Voir fichiers et documents

Demande no 12 : aide aux intermittents : comment sont versées les 200'000 francs ?

En 2001 a été créé le fonds romand Action Intermittents, aboutissement d'une action initiée par la Ville de Genève à fin 1997. Ce fonds, auquel ont adhéré les cantons de Genève, de Vaud et de Neuchâtel, est supervisé par un comité de gestion qui rassemble les représentants des collectivités publiques qui le soutiennent, ainsi que des représentants du Syndicat suisse romand du spectacle (ancien syndicat des comédiens et techniciens).

La loi a fait obligation de cotiser 12 mois sur 24 afin de pouvoir bénéficier des prestations de chômage. Or, dans les métiers du spectacle, les engagements se font ponctuellement, en fonction des projets et pour des durées limitées. De ce fait, bien des comédiens, musiciens et techniciens ne parvenaient pas à atteindre le minima de douze mois.

Le fonds permet de verser à l'employeur – quel que soit son domicile – une participation au salaire de l'intermittent engagé, plafonnée à 3'000.- francs par mois au maximum.

Ces contributions peuvent aider à remplir la condition légale mentionnée ci-dessus. Les bénéficiaires doivent remplir diverses conditions, en particulier avoir déjà acquis 6 mois de cotisation. La Ville de Genève a inscrit un montant de 200'000.- à son budget : les sommes prélevées sur ce montant doivent impérativement être attribuées à des intermittents domiciliés sur le territoire de la commune.

Le secrétariat du fonds est à Genève. Il adresse ses requêtes au Département plusieurs fois par année, en produisant la liste des personnes bénéficiaires de cet appui, ainsi que le domaine concerné et le projet. Comédiens et danseurs sont les plus nombreux à remplir les conditions d'appui, tant pour le spectacle vivant que pour les productions cinématographiques et audio-visuelles.

Les modifications de la loi sur le chômage ont entraîné la création d'un groupe de travail qui est intervenu auprès du Conseil fédéral afin que les nouvelles dispositions prennent en compte la spécificité du travail des intermittents. Ces démarches ont abouti à la satisfaction des représentants syndicaux.

Demande no 13 : Détails de certaines lignes budgétaires :

Voir fichiers et documents et pour la ligne Spectacles d'été : Les 275'000.- francs inscrits au Budget sont entièrement destinés au Théâtre de l'Orangerie. Ils permettent de couvrir une grande partie des frais de productions de la saison estivale, ainsi que les frais techniques, de promotion et administratifs.

La gestion de l'Orangerie est confiée à M. Mathieu Chardet. Une convention de gestion et d'animation a été signée, dont la durée s'étend jusqu'à l'été 2004.

Des travaux étaient prévus dans l'Orangerie du parc de la Grange en 2005. Ils n'auront pas lieu cet été-là. De ce fait, la convention pourrait être prolongée d'une année.

Tableau analytique des rubriques charges et revenus "Gratuité culture et loisirs"

Comptes	Budget 2003		Comptes 2003		%	Commentaires
	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
3 Affaires culturelles	8523356	-6675131	8710030	-7519871	-1251214	
30 Présidence	3900	0	0	0	3900	
3001 Secrétariat du département	3900	0	0	0	3900	
31 Division art et culture	8148856	-6636231	8644469	-7516271	-1295453	Académie internationale de céramique
3101 Service administratif et technique	260406	-37026966	294106	-1970831	1'056135	-13% MAG, USI, HAL 35% MAG, USI, CT, MAL. Réduction s/location VH
3105 Promotion culturelle	79000	0	0	0	79000	100% SGA
	465000	0	465000	0	0	0% Centres culturels alternatifs
	12600	0	12600	0	0	0% OSR
	34825	0	34825	0	0	0% Orchestre de St-Jean
	42425	0	42425	0	0	0% Art Lyrique
	678905	0	598025	80880	80880	12% Corps de musique
	36700	0	29750	6450	6450	18% Chorale populaire
	152030	0	152030	0	0	0% Ecoles de musique
	37650	0	18825	18825	18825	50% Activités musicales diverses
	77075	0	77075	0	0	0% Sociétés d'accordéonistes
	363600	0	339000	24600	24600	7% Rock, Jazz, Ethno
	760200	0	702600	339000	-339000	100% AMR, CIP, ADEM
	569965	-395340	376693	-686940	57600	8% Fondation d'art dramatique
	14235	-233535	729875	-291600	-291600	-74% FAD, Poche, Comédie
	274350	0	274350	193272	193272	34% Théâtres et compagnies permanentes
	299125	0	294125	-33000	-33000	-14% ASG, Marion, Loup, TMI, TPS
	156000	0	156000	-715640	-715640	-5027% Revue, l'Orangerie, Revue OE (nvelle subv.)
	111300	0	111300	5000	5000	0% Maison des arts du Grétil
	51000	0	51000	-289125	-289125	2% Saint-Gervais Genève M.J.C.
	1080290	-95040	1080290	-156000	-156000	100% SGG, Théâtre SG
	7325	-2885350	28925	-2775450	-2775450	0% Villa Duboit
	2'885'350	-2'885'350	2'775'450	-109'900	-109'900	100% "
32 Division des musées	68800	-37100	65561	-3600	36739	0% Cinéma
3201 Conservatoire et jardin botaniques	33200	-33200	32600	600	600	0% Danse (ADC)
3202 Musée d'art et d'histoire	4500	-3900	4153	347	347	0% Centres d'art
3204 Museum d'histoire naturelle	31100	0	28908	2192	2192	-986% CAC, MAMCO, AMC, GE Grave, CARAR, CAA
33 Division des bibliothèques	1800	-1800	0	0	3600	-294% Soutien au livre
3302 Bibliothèque publique et universitaire	1800	-1800	0	0	1800	4% Grand-Théâtre
	1800	-1800	0	0	1800	4% Fondation du Grand-Théâtre
	33200	-33200	32600	600	600	2% CRFS, PSR
	42795320205	-3900	4153	347	347	89% Loyers gratuits, RFS
	36193320400	0	28908	2192	2192	100% Musées de l'Altiplano
	36593320400	0	0	0	0	8% Etat de Genève
	36593320200	0	0	0	0	7% Diverses sociétés, locaux, Ornithophila
	42795330200	-1800	0	0	1800	100% Sté histoire et archéologie de Genève
	42795330200	-1800	0	0	1800	100% "

Concerne : **mise à disposition de locaux gratuitement à d'autres services ou à des tiers**

Notion : Le "**propriétaire**" qualifie le service ou le centre de coût qui absorbe les charges d'intérêt, les amortissements, l'entretien et la réparation de l'immeuble concerné. Les revenus (valeur locative) sont au bénéfice du propriétaire.

Il incombe au **propriétaire** de générer les écritures comptables, de budgéter et d'enregistrer les modifications en cas de changement d'occupant des locaux, de prix, de surface, etc.

La comptabilisation est générée au moyen d'un virement par le service propriétaire, elle s'opère de la manière suivante :

- a) locaux ou bâtiments occupés par un autre service :
dt 391XX centre de coût du service occupant
cr 491XX centre de coût du service propriétaire
- b) locaux ou bâtiments occupés par un tiers
dt 36X9X centre de coût du service gestionnaire (bénéficiaire)
cr 4279X centre de coût du service propriétaire

Le département municipal des affaires culturelles, plus précisément la division art et culture adopte les deux systèmes, à savoir qu'il est parfois propriétaire et gestionnaire et parfois seulement gestionnaire.

Département des sports et de la sécurité**Rapporteur: M. Pierre Maudet.****Généralités**

Lors de sa séance du 19 avril 2004, le Conseil municipal a renvoyé les comptes 2003 de la Ville de Genève à la commission des finances.

La commission des finances (ci-après la commission) s'est réunie le mardi 4 mai 2004, sous la présidence de M. Didier Bonny, pour étudier, analyser et voter les comptes 2003 du dicastère de M. Hediger.

A cet effet, elle a auditionné une délégation du département des sports et de la sécurité (ci-après le département) composée de M. André Hediger, conseiller administratif et chef du département, de M^{me} Janine Currat, directrice du département, de M. Yves Nopper, chef du Service des sports, de M. Raymond Wicky, chef du Service d'incendie et de secours (SIS), de M. Yves Clerc, chef du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP), de M. Dominique Clavien, chef du Service des agents de ville et du domaine public, ainsi que de M. André Schmidlin, responsable de l'administration du Service des agents de ville et du domaine public.

M^{me} Gisèle Spescha a assuré la prise de notes; qu'elle en soit ici vivement remerciée.

Audition de la délégation du département

Le magistrat n'ayant pas de remarques générales sur les comptes de son département, le président propose de passer d'abord en revue le rapport de gestion du Conseil administratif, puis les comptes 2003 eux-mêmes.

A un commissaire qui s'étonne de ne rien voir figurer sur le département de M. Hediger dans le rapport d'activité du Contrôle financier, le magistrat répond que cela s'explique par le fait que le SAPP ainsi que le Service des sports ont été contrôlés en 2002, tandis que le Service du domaine public est actuellement (2004) soumis à contrôle.

*Rapport de gestion du Conseil administratif*Page 216

Question: Quelles sont les instructions données aux agents de sécurité municipaux (ASM) par rapport à ce qui se passe sur les trottoirs? Est-il possible d'avoir les chiffres exacts?

M. Hediger fait savoir qu'on demande aux ASM de mettre une amende à tous les cyclistes qui roulent sur les trottoirs, vu qu'il y a de plus en plus de pistes cyclables à disposition. La même chose vaut pour les passages à piétons. M. Clavien va fournir la liste des amendes infligées aux cyclistes. (*Note du rapporteur: Ce document est en annexe.*)

Question: Où en est-on dans les négociations avec le Département de justice, police et sécurité (DJPS) concernant le problème du contentieux découlant des amendes d'ordre?

M. Hediger fait remarquer qu'il s'agit de sommes assez importantes. Il explique que, après un mois sans paiement, l'amende d'ordre – qui peut être adressée aussi bien à une personne habitant la Suisse qu'à l'étranger – est transférée au DJPS. Des sommes reviennent à la Ville de temps à autre. Un entretien a eu lieu récemment avec M^{me} Spoerri et avec son responsable du contentieux. Ce dernier a expliqué que la procédure concernant les recherches par rapport aux voitures étrangères est assez longue, avec une certaine perte financière au final d'ailleurs. Jusqu'à présent, selon la convention, la police envoyait un premier rappel au bout d'un mois, ce qui permettait de récupérer le montant de bon nombre d'amendes. Pour les récalcitrants, il y avait un nouveau rappel au bout d'un deuxième mois. La convention a maintenant été annulée. M^{me} Spoerri a été d'accord de faire une proposition à la commission judiciaire pour permettre de convertir les amendes d'ordre en contraventions, ce qui permettrait à la Ville d'envoyer des rappels. Cet objet a été soumis à discussion à la commission judiciaire, qui a étudié la possibilité de modifier la loi sur la police. Cela doit être voté prochainement. M. Schmidlin fait savoir qu'on arrive à un montant supérieur à 6 millions de francs en matière de contentieux. M. Hediger ajoute qu'avec l'introduction des 84 agents municipaux (AM) il y a eu une augmentation considérable des cas litigieux.

Question: Toujours concernant le recouvrement des amendes, quel serait le surcoût pour la Ville si celle-ci pouvait envoyer les rappels?

M. Schmidlin répond que le surcoût n'est établi que par le service postal, car il faudra signifier les rappels par lettres signées. L'affranchissement est automatisé, mais il y a une facture de la Poste. Montant estimé du surcoût: 100 000 à 150 000 procédures de contravention à 5 francs chacune, soit de 500 000 à 750 000 francs. M. Hediger précise que, du coup, on demanderait des émoluments administratifs. Le commissaire qui a posé la question croit savoir que l'on ne peut pas obliger quelqu'un à payer les frais administratifs; ce à quoi M. Schmidlin répond que c'est exact. De ce fait, on va facturer un dépens de justice, qui est de 30 francs.

Question: Quand cela sera-t-il réalisable?

M. Hediger répond que cela se fera quand la loi sera votée par le Grand Conseil.

Page 217

Question: Concernant l'objectif N° 1, qui a réalisé ce film? Est-ce un mandat interne?

M^{me} Currat répond que c'est un mandat externe.

Question: Quand la diffusion de ce film a-t-elle eu lieu?

M^{me} Currat explique que le film a été fait en automne dernier et qu'il a été largement distribué. Il est présenté chaque fois que le département apparaît quelque part. Il a également été remis aux conseillers administratifs. On espère que le maximum de personnes va le voir. (*Note du rapporteur: Ce film a été présenté à la commission des sports et de la sécurité la semaine suivant cette audition.*)

Question: Concernant l'objectif N° 2, qu'en est-il exactement?

M. Hediger explique que cet objectif concerne toutes les relations qu'il a avec les clubs sportifs et les associations. Tous les clubs sont ouverts à d'autres sportifs, même s'ils ne sont pas licenciés. Année après année, la fréquentation est en augmentation. Cette dernière est encore plus considérable pour les non-licenciés. L'objectif est donc atteint, également par les manifestations populaires organisées dans différentes disciplines (vélo, course, natation, etc.). Pour le mouvement junior, l'objectif est aussi atteint. A noter que les installations ne sont pas seulement ouvertes aux clubs, mais aussi à tout un chacun qui n'est pas membre d'un club.

Page 218

Question: Peut-on avoir des explications sur les deux premières lignes des commentaires sur les comptes?

M. Hediger fait savoir que l'on manque de locaux à la cour Saint-Pierre. Pour le poste dont il est question, il s'agit d'un adjoint de direction. On est en attente, vu l'achat de l'immeuble à la rue du Stand 25, de pouvoir récupérer deux bureaux à la cour Saint-Pierre, lorsque le Service des ressources humaines aura déménagé.

Question: Où se trouve la personne qui occupe le poste temporaire signalé, et dans quel volume de temps de travail?

M^{me} Currat répond que c'est toujours au même endroit et que la personne en question travaille à temps partiel.

Question: Pourquoi vouloir encore engager un collaborateur fixe si tous les objectifs ou presque sont atteints?

M^{me} Currat répond qu'il manque une force de travail. M. Hediger ajoute qu'il s'agit d'un poste polyvalent.

Page 222

Question: Peut-on développer la dernière phrase des commentaires sur les comptes?

M. Nopper explique que cela veut dire que, par le système comptable appliqué, on a de plus en plus d'imputations internes, des prestations non facturées qui viennent grever les comptes de charges. On découvre parfois, dans les comptes annuels ou en cours d'année, des charges qui viennent d'autres services et on doit faire des recherches pour savoir en quoi cela consiste. Chaque prestation donne lieu à une imputation. M. Hediger ajoute que cela peut concerner l'entretien des ascenseurs, des chaudières, etc., et que c'est ponctionné sur les lignes du département.

Page 223

Question: Prestation 1100, objectif 60: qu'en est-il de l'achat de ventilateurs?

M. Hediger précise qu'il s'agit de ventilateurs à fumée et non pas pour la chaleur. M. Wicky explique que c'est une nouvelle technique d'intervention. Il y avait d'autres objets supérieurs à 10 000 francs dont on n'avait pas encore pu faire l'acquisition (voir proposition PR-236). Cependant, cela va se régler d'ici à la fin de l'année.

Page 224

Question: Prestation 1300, objectif 10: pourquoi les scaphandres autonomes coûtent-ils plus cher que prévu au budget?

M. Wicky explique que, quand on établit la prévision budgétaire, on travaille dix-huit mois à l'avance. On s'est ensuite vu confronté à une hausse et il a fallu échelonner sur deux ans. On n'a pas renoncé pour autant à l'acquisition de ces scaphandres. Cependant, le reste sera intégré dans les budgets suivants.

Question: Prestation 2100, objectif 10: peut-on avoir un complément d'information sur l'explication donnée?

M. Wicky fait savoir que, lorsqu'on a procédé à l'appréciation budgétaire, le responsable a sous-estimé l'enveloppe financière. On s'est dit qu'on allait faire ce qu'on pouvait et basculer le reste sur l'année suivante.

Page 225

Question: Où en est-on de la variation de locaux?

M. Hediger rappelle que le Conseil municipal a voté le crédit pour les travaux aux ateliers de la Voirie, qui devrait absorber le déménagement du garage municipal. M. Ferrazino n'a pas obtenu l'autorisation du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et il a fallu redéposer des plans. M. Wicky ajoute que le Service des bâtiments a dit qu'il avait deux mois de retard. Cela repousse encore le délai pour le déménagement.

Question: Comment le SIS s'arrange-t-il de manière transitoire?

M. Wicky répond que c'est le système D, mais qu'on a toutes sortes de problèmes. Par exemple, des engins restent dans la cour, aux intempéries, ce qui fait qu'ils se détériorent plus vite. Cet hiver, on a dû laisser une ambulance dehors. Il y a eu le gel et des médicaments ont été détériorés.

Page 226

Question: Où en est-on maintenant avec le fameux «Guide des sapeurs-pompiers genevois»?

M. Wicky rappelle qu'il a repris ce dossier de son prédécesseur. Le bon à tirer va être remis aux intéressés cette semaine. Des adaptations ont dû être faites (reprises de données). Il y aura, certes, des frais, mais ceux-ci seront rattrapés sur le prix de vente. On a mis en route une démarche de commercialisation, y compris par le biais de l'internet.

Question: Est-il possible d'obtenir le rapport d'activité sur l'engagement du SIS au profit de la Ville de Conakry? (*Note du rapporteur: Ce document figure en annexe.*)

Question: Quand sera introduit le tarif unique pour les transports sanitaires urgents?

M. Hediger répond que l'on est en train de fixer un tarif unique. M. Unger a demandé par deux fois une évaluation. Cependant, à ce jour, rien n'est vraiment déterminé. Le tarif appliqué par les entreprises privées est de 618,50 francs, alors que celui des SIS est de 220 francs. Le magistrat ajoute qu'il en reste à ce montant tant qu'il n'y a pas de décision du Conseil d'Etat. M. Hediger rappelle que le règlement du 144 dispose qu'il faut faire appel à l'ambulance la plus proche. A noter par ailleurs que les transports par ambulance sont en augmentation.

Page 227

Question: Quelles prérogatives en matière de protection civile la Ville garde-t-elle dans la réforme en cours à la suite d'Armée XXI?

M. Clerc explique que, conformément à la réforme, le recrutement se fera à Lausanne. Les cours de base restent de la compétence du Canton. Les communes demeurent responsables des cours de répétition. Leur activité va être amplifiée, car ces cours vont devenir obligatoires pour tous, alors qu'auparavant ils n'étaient obligatoires que pour les cadres. On avait alors 3000 jours et ils ont passé à 9000.

Question: Cela apparaîtra-t-il dans le projet de budget 2005?

M. Clerc dit qu'il y a une augmentation dans les charges de l'ordre de 20%, du fait de l'augmentation des jours de service. Dans le budget, on aura des propositions de postes supplémentaires, sans quoi on aurait de la peine à tout boucler.

Question: Pourquoi passe-t-on ainsi de 3000 à 9000 jours?

M. Clerc explique que l'on avait, en fait, jusqu'à présent 6000 jours par année, soit 3000 jours pour les cours de base et 3000 jours de cours de répétition.

Page 229

Question: Qu'en est-il en matière de coopération internationale?

M. Hediger répond que, dans le cadre de cette coopération, le SAPP organise, avec la collaboration du CICR, des cours de haut niveau destinés à des cadres de pays d'Asie et d'Afrique, afin qu'ils puissent agir en cas de catastrophes de toutes sortes. Ces cours, qui ont lieu à Richelien (Versoix), durent une semaine au total. Il y a une deuxième forme de coopération: on nous demande de nous rendre dans ces pays. Ainsi, certains collaborateurs vont deux ou trois jours sur le terrain. La troisième forme de coopération est celle de ville à ville: à Bamako, on a un nouveau projet depuis quinze jours. On est intervenu à Dakar, de même qu'à Ouagadougou, où l'on a donné du vieux matériel. Au Bénin, à Abomey, nous envoyons des instructeurs, qui sont d'une grande utilité sur le terrain. M. Clerc ajoute que des gens d'une vingtaine de pays viennent chaque année à Richelien. A Dakar, on dispense un cours de très haut niveau sur la gestion des catastrophes. On est en train de développer ces activités avec le Fonds des villes contre la pauvreté. (*Note du rapporteur: Un rapport sur ces activités est joint au présent rapport.*)

Page 235

Question: Prestation 1100: peut-on avoir quelques explications sur les problèmes qui se présentent avec les terrasses lorsqu'il y a des travaux (réductions de taxe demandées)?

M. Hediger fait savoir que les autorisations de terrasses sont données sur la base d'un plan remis au Service du domaine public. On demande aux gens de payer la taxe due. On fait parfois savoir à la Ville qu'un immeuble va être retapé

ou que des travaux vont être entrepris par la Ville de Genève, ce qui entraînera une suppression momentanée de la terrasse en question. En l'occurrence, toutes les personnes qui ont pu installer une terrasse doivent payer la taxe pour toute la saison. Puis, lorsque les travaux commencent, on fait une rectification de la facture. C'est d'ailleurs ce qui a été fait de tout temps.

Question: Un commissaire relève que le Service du domaine public donne aussi une autorisation pour l'utilisation des trottoirs. Par exemple, à la rue de Lausanne, McDonald's a une terrasse sur le trottoir, avec un grand panneau. Était-ce spontané ou ont-ils eu une autorisation pour installer ce panneau?

M. Hediger répond que, pour la terrasse, ils ont dû faire une demande. Le gros problème est celui des chevalets mis devant certains établissements pour indiquer le plat du jour ou le menu. Aucune demande n'est présentée pour cela. Quant au panneau du McDonald's, il ne devrait pas être sur le trottoir. Une amende devrait être infligée.

Question: Quel est le plus grand nombre de cas de procédés de réclame non conformes?

M^{me} Currat répond que c'est ce dont on vient de parler: les panneaux. M. Clavier relève que la mise en conformité devait être faite dans un délai de cinq ans. Maintenant, malgré le peu d'effectif dont la Ville dispose, on veille à ce que tout devienne conforme à la nouvelle législation.

Question: Cela concerne-t-il aussi les enseignes lumineuses? Le cas échéant, que fait la Ville de la fameuse protubérance rouge (Rhino), vu qu'il s'agit d'un empiètement sur le domaine public?

Pas de réponse.

Question: Un restaurateur a-t-il le droit de fixer sa terrasse au sol même, par exemple à la rue de Carouge où une barrière est fixée dans le sol?

M^{me} Currat explique que, en principe, ce sont des installations légères. A certains endroits, cependant, la police a exigé qu'on mette des petites barrières, car il y a un risque. Cela dépend donc de la situation.

Question: Les AM ont-ils une influence sur les «véhicules ventouses»?

M. Hediger répond que c'est la police qui s'en occupe.

Page 236

Question: Prestation 2100: quelque chose a-t-il été fait pour les postes mobiles de type Portakabin?

M. Hediger explique qu'on avait l'idée d'acheter des Portakabin. Mais, entre-temps, on a obtenu de nouveaux locaux aux Charmilles, ainsi que l'«ancienne douane» au Jardin anglais. Il restait la question de la rue de Lausanne, c'est pourquoi on avait pensé aux Portakabin. Comme on a maintenant plus de locaux, on peut mieux rayonner. Autrement, il y a une meilleure solution: une sorte de «mobilhome-bureau»...

Question: Prestation 2200: y a-t-il encore des quartiers qui doivent passer en zone bleue?

M. Hediger répond qu'il y a encore les Acacias. Au quai du Cheval-Blanc, cela a commencé.

Question: Les AM ont-ils le droit d'appeler la fourrière? Le font-ils souvent?

M. Hediger répond que oui. Mais M. Clavien ajoute que, si on le faisait chaque fois, la fourrière n'arriverait même plus à suivre. Les AM mettent une amende pour le stationnement à un mauvais endroit. Ils peuvent ensuite faire appel à la gendarmerie, qui peut intervenir. M. Hediger relève qu'il peut y avoir la fourrière, mais aussi les sabots. Pour sa part, il serait plutôt en faveur de la solution des sabots. Cependant, pour pouvoir y avoir recours, on doit tout d'abord modifier la loi et le règlement à ce sujet.

Question: Que pense le magistrat des zones de rencontre? Trois ruelles devaient être mises en une telle zone à la Terrassière. Cependant, il n'y a aucun marquage au sol, ni signalisation. De ce fait, beaucoup de voitures s'y garent.

M. Hediger affirme qu'il ne devrait pas y avoir de voitures dans les zones de rencontre. Cependant, on n'a pas les effectifs nécessaires pour surveiller, car il faudrait pouvoir le faire en permanence. On amende le maximum possible, mais on ne peut pas faire plus. M. Clavien ajoute que ces zones émanent du département de M. Ferrazino. Il devrait, certes, y avoir une signalisation, mais celle-ci doit être demandée à l'Office des transports et de la circulation, ce qui complique les choses. Par ailleurs, les agents ne peuvent pas agir tant qu'il n'y a pas de signalisation.

Comptes budgétaires et financiers

Page 117 – Cellule 400206

Question: Quelles sont les conditions d'utilisation du parking de la piscine/patinoire des Vernets, que le département de M. Hediger gère?

M. Nopper relève qu'il y a trois parcomètres collectifs. La première heure coûte 1 franc, puis chaque heure supplémentaire coûte également 1 franc, cela jusqu'à 22 h. Ainsi, si on reste douze heures, on paie 12 francs.

Question: Cette politique de tarification ne va-t-elle pas à contresens de la politique que l'Alternative essaie de faire, c'est-à-dire favoriser par tous les moyens possibles les déplacements alternatifs?

M. Hediger dit qu'il encourage le sport. De ce fait, pour ceux qui paient une entrée, vouloir appliquer le même tarif que les autres risquerait d'être dissuasif. Il affirme qu'il n'y a pas de voitures ventouses, car ce parking est contrôlé tous les jours par les ASM. Ce parking est très intéressant pour les personnes qui viennent faire du sport ou pour les parents qui viennent accompagner leurs enfants.

Un commissaire fait remarquer qu'il n'y a aucun autre parking où on ne paie que 12 francs si on reste douze heures.

Page 118 – Cellule 400208

Question: Dans toutes les sous-rubriques, les chiffres mentionnés dans les charges sont inférieurs à ceux figurant au budget. Qu'est-ce à dire ?

M. Nopper explique que les budgets sont établis de la manière la plus proche possible des prévisions. On essaie de faire des projections, car il y a beaucoup de charges que l'on ne maîtrise pas. Par ailleurs, on n'a pas la volonté de dépenser à tout prix le montant du budget. Ainsi, on fait attention d'aller au plus juste chaque fois qu'on passe une commande. M^{me} Currat relève que le budget est très bien fait, car l'écart n'est pas si important que cela. On ne pourrait pas budgéter beaucoup moins sans prendre de risques.

Page 120 – Cellule 4003

Question: Pourquoi le Canton réduit-il sa participation au SIS?

M. Hediger explique que c'est suite à une décision de la commission afférente du Grand Conseil, qui a diminué la somme. Personne n'a pu lui donner d'explication.

Page 121 – Cellule 400352

Question: Comment explique-t-on de si grosses différences dans les charges des postes 301, 303 et 304?

M. Hediger explique que celles-ci sont dues à l'engagement du personnel sauveteur. Le Conseil administratif réduit tous les postes et les recettes aussi. M. Wicky ajoute que l'on est tributaire de la formation de ces jeunes. Si on prend les sapeurs-pompiers, ils ont des périodes de formation qui se terminent au milieu de l'année. On perd donc un certain nombre de mois, car on attend la fin des écoles pour pouvoir les engager.

Page 123 – Cellule 4007

Question: Si l'on compare avec les comptes 2002, on observe la même différence. Avez-vous péché par pessimisme? Aura-t-on pour 2004 la même différence?

M. Schmidlin explique que les 84 AM engagés l'ont été progressivement. La différence est due à des charges de personnel. En 2004, il ne devrait plus y avoir cette différence.

Subventions

Page 165

Question: Pourquoi y a-t-il 10 000 francs de moins pour l'école du cirque?

M^{me} Currat répond que c'est parce que cette école était en «stand by». M. Hediger ajoute qu'elle a redémarré en 2004. A noter qu'il y a trois écoles de cirque.

Page 166

Un commissaire demande le détail des enveloppes pour les manifestations.
(*Note du rapporteur: Ce document figure en annexe.*)

Page 167

Question: Qu'en est-il d'Asphaltissimo?

M. Hediger relève que les conseillers municipaux membres de la commission des sports en ont entendu parler. Rien n'avait été prévu au budget. On a alors ajouté une ligne de 17 886 francs au budget; le complément a été pris sur le Service des sports. M. Nopper affirme que, sur la base du décompte des charges, on a absorbé le reste par le biais de factures. A la page 115, au poste 311, on a un dépassement de 28 000 francs, dont 14 000 francs proviennent d'Asphaltissimo.
(*Note du rapporteur: Le tableau des dépenses correspondantes est joint au précédent rapport, avec les justificatifs.*)

Page 182

Question: Peut-on avoir des explications sur la mise à disposition de locaux?

M. Nopper explique que ce sont des locaux mis à la disposition de tiers. La valeur des montants a été estimée par la Gérance immobilière municipale. Ces locaux sont mis à disposition à la villa Plonjon.

Question: Un commissaire a entendu dire que, suite au projet de fermer la Bibliothèque du sport, les ouvrages seraient rapatriés à la BPU; qu'en est-il?

M. Hediger répond par la négative. Il ajoute qu'il va rencontrer M. Mugny, avec M. Nopper, pour discuter de cela. Il y a, à la villa Plonjon, une bibliothèque unique, dont même l'école de Macolin ne dispose pas. Il jugeait bon que les livres soient installés dans une bibliothèque de la Ville. Une autre idée a été émise: mettre tout ce qui relève des médias à la bibliothèque de l'Hôpital et répartir le reste dans différentes bibliothèques. Mais il n'est pas d'accord avec cette idée, car il trouve que cela perdrait en valeur.

Question: Quelle est la fréquentation de la Bibliothèque du sport? (*Note du rapporteur: Réponse dans un document en annexe au rapport.*)

Annexes:

- tableau des subventions ordinaires et extraordinaires (enveloppes) versées en 2003;
- tableau du virement des montants destinés à la manifestation Asphaltissimo;
- rapport du SAPP relatif aux missions de coopération;
- rapport de coopération avec Conakry (SIS);
- liste des amendes infligées aux cyclistes en 2003;
- rapport d'activité du CEDEPS en 2003;
- répartition des dépenses Asphaltissimo.



Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Département des sports et de la sécurité

Genève, le 6 mai 2004
JC/vm

Monsieur Didier BONNY
Président de la Commission
des Finances
Palais Eynard

Par porteur

Monsieur le Président,

Lors de l'audition de mon Département, le 4 mai courant, vous avez demandé l'apport de certains documents que je vous remets en annexe.

Il s'agit de :

- tableau des subventions ordinaires et extraordinaires (enveloppes) versées en 2003
- tableau du virement des montants destinés à la manifestation Asphaltissimo, avec justificatifs
- rapport du SAPP relatif aux missions de coopération
- rapport d'activité de la coopération avec Conakry (SIS)
- liste des amendes infligées aux cyclistes en 2003
- rapport d'activité CEDEPS en 2003.

En espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.


André HEDIGER

SUBVENTIONS 2003

Discipline	Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes) 36503.40028X									
	400280 activ.	400282 manif.	400283 Juniors	extraord. aux stés sport.	400280 matériel équipement	400281 sportifs Incliv.	encourag. écoles sport.	400283 camps stages	organism. manifest.	400284 accès gratuit	manifest. extraord.	
Alpinisme												
013 354 Club Alpin Suisse, Genève	20'000											
017757 Club Alpin Suisse, sect. Carouge												
56 277 Association Genève Escalade			20'000									
Arts martiaux												
013 367 Aikido Club Eaux-Vives												
020 009 Budo Association de Genève							27'477					
58 267 Centre d'Arts martiaux												
54 121 Ecole Kim Tae Kwon Do												
60 461 Fédération suisse Taiji Quan												
012 719 Judo Club de Genève												
61 840 Judo Club de Morges												
019 513 Karaté Club de Genève												
61 578 Karaté Full Contact Kickboxing GE												
012 662 Shung Do Kwan						1'000						
57 133 Vovinam Viet Vo Dao								11'908				
58 268 Société Genevoise de Sumo							2'000					
Athlétisme												
012 670 Association Genevoise d'Athlétisme	20'000		60'000					4'000 2'500				
012 697 Club Hygiénique de Châteline									1'500			
012 616 Club Hygiénique de Plainpalais	1'350											
012 616 Cross National CHP		7'000										
012 660 Mémorial Georges Caillat - CAG		28'000										
012 776 Status Athlétisme Genève								4'000	2'500			
012 615 Stade Genève									3'000 15'000	10'000 10'000		

SUBVENTIONS 2003

Discipline	Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes) 36503.40028X									
	400280 activ.	400282 manif.	400283 juniors	400280 extraord. aux stés sport	400280 matériel équipement	400281 sportifs indiv.	400283 encourag. écoles sport	400283 camps stages	400284 organisé manifest.	400284 accès gratuit	400284 manifest. extraord.	
012 643 Urania Genève Sports Athlétisme												
Aviron												
012940 Société Nautique de Genève - Section Aviron										500		2'000
Badminton												
013 339 Association Genevoise de badminton												
012 770 Badminton Club de Genève	10'000	3'500	70'000			6'000						
012 770 Tournoi international (BCG)												
012 770 Championnats Suisses Elite (BCG)												
57 220 Tournoi de Badminton VG												
64 633 Championnats d'Europe 2004		120'000										
Baseball												
013 310 Association Genevoise de Baseball			25'375									
012 709 Hound Dogs Baseball Club Genève				2'500								
Basketball												
012 609 Ass. Cant. Gen. Basketball amateur	9'000	7'500 6'500	81'200					4'500 3'000				
012 609 Tournoi de basket (ACGB)												
62 366 Association des Grizzles Basket												
013 261 Champel Genève Basket	9'500											
57 498 Chêne Basketball club										2'000		
012 679 Paquis-Seujet basketball	28'500											
61 438 Geneva Basket Devils	100'000											
59 802 Genthod-Bellevue Basket										500		
61 652 Etoile Sportive Vernier Basket										1'000		
56 281 Lancy Basket Club												

Discipline	Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes) 36503.40028X												
	400280 activ.	400282 manif.	400283 Juniors	400283 extraord. aux stés sport.	400280 matériel équipement	400281 sportifs indiv.	400283 encourag. écoles sport.	400283 camps stages	organism. manifest.	accès gratuit	400284 manifest. extraord.				
62 063 Les Aigles de Meyrin											5'000				1'000
012 789 Satus Genève Ville Basketball								25'000							
51 366 Saint-Jean Basket								5'000							
013 315 Stade français Basket féminin	4'800				3'000										
52 918 Swisscom Basketball Club															
013 360 Urania Genève Sport Basketball	6'700							906							
								4'300							
Billard															
020 295 Cue Ball Team															
Boules ferrées															
013 350 Grpt.gen. sociétés boules ferrées	2'700														
Bowling															
52 016 Tournoi interservice de bowling															
63 685 33ème Champ.Européen Bowling		50'000													2'160
Boxe															
013 319 Ass. Genevoise de Boxe amateur	3'600							12'678							
012 714 Boxing Club de Genève								3'530							6'000
															3'000
Bridge															
013 234 Bridge Club des Bergues															1'500
Caisses à savon															
013 231 Ass. Caisses à savon Corsier															700
Canoe-kayak															
013 270 Canoe-Club de Genève	1'350														9'000

Discipline	Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes) 36503.40028X													
	400280 activ	400282 manif.	400283 juniors	400284 extraord. aux stés sport.	400285 matériel équipement	400286 sportifs indiv.	400287 écoles sport	400288 camps stages	400289 organis. manifest.	400290 accès gratuit	400291 manifest. extraord.					
012620 La Pagaie																
Chasse																
013 111 Sté de Chasse Saint-Hubert													800			
Cirque																
58 689 Association Cirquenchêne	5'000															
006443 Théâtre-Cirqule	15'000															
013334 Ecole de Cirque Yvonne Rozec																
Course à pied																
013 267 Course de l'Escalade (Stade Genève)		80'000														
51 063 Course du Vignoble(Sté gym Sorai)													500			
013 249 Marathon de Jussy (FSG Jussy)													1'500			
012 671 Trans'Onésienne (Club gym. Onex)													1'000			
064 327 Groupement des coureurs à pied VG																200
65611 Foulées athlétiques Saconnésiennes				800												
Cross																
013 236 Cross international Satius		19'000														
012 616 Cross international CHP																
Curling																
012 683 Curling Club Genève			16'240													
60 546 Centre juniors de curling genevois													5'000			
Cyclisme																
013 244 Bicross Club de Genève			20'000													
50 768 Championnat d'Europe de Bicross																

Discipline	Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes) 36503.40028X									
	400280 activ.	400282 manif.	400283 Juniors	400280 extraord. aux stés sport.	400280 matériel équipement.	400281 sportifs indiv.	400283 encourag. écoles sport.	400283 camps stages	organism. manifest.	accès gratuit	400284 manifest. extraord.	
62 104 Critérium du Dauphiné Libéré												
016 684 Les Amis de Jean Brun										1'800		
57 827 La Classique Genevoise										500		
012 624 Genève-Olympic cycliste												
012 360 Genève-Roule (CRS)												
52 872 Groupe Sportif Mazza				4'000								
012 629 Pédale des Eaux-Vives		12'000										
012 658 Tour du Canton (Bernex Vélo Club)												
012 634 Tour des Jeunes		5'000										
012 644 Tour de Romandie, Prologue		50'000										
012 641 Tour du Lac (Union Vélocyp. Gen.)												
012 641 Union Vélocypédique genevoise	3'200		45'675									
012 651 Vélo Club de Lancy				4'000						5'000	1'000	1'000
012 659 Etoile cycliste de Meyrin										5'000	2'500	2'500
064 288 Cyc'leau Rhône											3'000	3'000
Cynologie												
012 501 Ass. gen. de cynologie				500						500		
012 744 Société canine de Genève										700		
013 325 Société lémanique courses lévriers											1'000	2'000
61 330 Société genevoise des amis du chien											3'000	
Disc Golf												
62 062 Disc Golf										1'000		
Echecs												
012 722 Club des amateurs d'échecs	4'000	1'900										
012 722 Tournoi amateurs d'échecs (CAE)												
013 357 Club d'échecs de Genève	22'000		22'000									

SUBVENTIONS 2003

Discipline	Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes) 36503.40028X								
	400280. actv.	400282. manif.	400283. Juniors	400280. extraord. aux stés sport.	400280. matériel équipement.	400281. sportifs individ.	400281. encourag. écoles sport.	400283. camps stages	organis. manifest.	accès gratuit.	400284. manifest. extraord.
013 357 Simultanée et active chess (CEG)		10'000									
012 718 Fédération Genevoise d'Echecs	500										
012 718 Champ.inter.open (Féd. Gen. Echecs)		25'000									
012 654 Club Bois Gentil Genève	4'500						6'000				
013 364 Ecole d'Echecs de Genève	29'000										
Escrime											
012 730 Club hygiénique de Châtelaine						1'000		3'500			
Football											
012 610 Ass. cant. gen. de football	10'000		150'000					5'846 4'814			
012 721 Ass. Gen de Footbal corporatif	2'700										
012 732 Ass. Genève Servette Football Club	100'000										
050 766 Athlétique Regina Football Club	15'000										
050 360 Club sportif Chénéris Foot féminin											
02 261 FC Amicale sportive Fribourgeoise								8'000			
054 564 Football Club Etoile-Champel								10'000			
013 362 Football Club Saint-Jean	15'000										
012 614 Football Club Plan-les-Ouates									500		
017 326 Kalyumar-Veyrier											
063 297 F. C. Kosova											
052 897 Onex FC											
012 747 Perly-Certoux FC									500		
014 886 Tournoi interservices de football									4'700		
012 614 Urania Genève Sport football	15'000							25'000 15'000			
012 771 US Chêne-Eaux-Vives									2'000		2'000
061 486 FC Academico de Viseu em Genebra											
063 424 Servette de Genève Football Club											

Discipline	Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes) 36503.40028X									
	400280 activ.	400282 manif.	400283 Juniors	400280 extraord. aux sites sport.	400280 matériel équipement	400281 sports indiv.	encourag. écoles sport.	400283 camps stages	organism. manifest.	accés gratuit.	400284 manifest. extraord.	
Football américain												
012 702 Geneva Seahawks			25'375									
Football de table												
016 872 Club de foot de table "Le Saloon"												
012 761 Fédération Suisse football de table									3'000			
Frisbee												
013 300 Geneva's Flying Disk Wizards					500					1'000		
Gymnastique												
012 611 Ass. gen. de gymnastique			100'000				18'447 4'244	10'000			2'000	
012 653 Ass. Genevoise gym et sport Satus	13'500					500				1'000		
012 778 FSG Chêne												
062 215 FSG Sté Gymnastique Trois Chêne												
013 240 FSG La Santé												
50 939 FSG Police					500							
016 686 Gym Mandement Genève												
52 491 Satus Grütli féminine												
50 723 Satus Grütli Genève												
013 257 Soc. féminine gym Eaux-Vives												
012 792 Union cant. de gym artistique	6'000		71'050									
012 640 Union soc. gym fé.m. et masc. VG	36'000							1'500				
013 289 Ecole de gymnastique artistique GE												
Handball												
012 757 Ass. cant. genevoise de handball	4'500		61'200									
018 253 Handball Club Star Eaux-Vives												

SUBVENTIONS 2003

Discipline	Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes) 36503.4002BX							
	400280 activ.	400282 manif.	400283 Juniors	400280 extraord. aux stés sport.	400280 matériel équipement	400281 sportifs Indiv.	400283 encourag. écoles sport.	400283 camps stages	400284 accés gratuit.	400284 manifest. extraord.
012 794 Servette handball Club	9'500						4'500			
Handicap										
019 506 Comité régional franco-genevois										
013 291 Assoc. sportive des Schtroumpfs		2'000								
012 637 Handisport	10'000									
60 185 Ass. Tour du Léman Fauteuil Roulant								500		
Hippisme										
50 077 Concours Hippique International GE										5'000
013 283 Cercle hippique de Ge-Meyrin								1'200		
56 265 Club du manège de Corsier								1'000		
50 585 Club équestre de Crête								1'200		
012 785 Club équestre de la Chaumaz								1'500		
013 233 Club Hippique l'Éperon									1'500	
65361 Haras de Saint-Georges								967		
054 008 Fédération Genevoise Equestre									1'500	
020 020 Groupement régional gessien									1'200	
50 338 Cercle Hippique du Cannelet								1'200		
60 778 SA Pallanterie (auparav. Etrier)								1'300		
63 663 Cercle Hippique d'Avusy								1'200		
012 906 Manège de Meyrin										
50 568 Société d'attelage Ge & environs										
012 685 Société de cavalerie de Genève										
013 226 Société Equestre de Chancy									1'500	
016 748 Société hippique Evordes									1'000	
012 648 Société Hippique de Vandoeuvres									1'200	
012 304 Syndicat chevalin de Genève									1'000	
019 696 Cercle hippique de Corsinge									1'000	

Discipline	Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes) 36503.40028X									
	400280 actv.	400282 manif.	400283 Juniors	400286 extraord. aux stés sport.	400289 matériel équipement.	400281 sportifs indiv.	400283 encourag. écoles sport.	400283 camps stages	400284 organis. manifest.	400284 accés gratuit	400284 manifest. extraord.	
013 265 Les Ecuries de la Champagne											1'200	
Hockey sur glace												
063 191 Gen.Servette HC - Mouvement Juniors			100'000									
012 665 Genève Servette Hockey Club	45'000											
013 322 Association genevoise hockey/glace												
Hockey sur gazon												
59 826 Ass. gen. de hockey sur gazon	10'000		55'825									
Rink-hockey												
012 775 Genève Rink-hockey Club	5'000		58'000							4'000	4'000	
Unihockey												
012 661 Unihockey Genève	4'000				500			3'000				
Lutte												
012 617 Club des lutteurs de Genève	1'350											
013 317 Genève-Lutte	2'200											
Marche												
012 743 Tour de Romandie marche		10'000										
55 767 Association Amis du Salève				1'500								
013 229 Assoc. Sous-Officiers - GE									800			
61 933 Club des Marcheurs de Genève												
013 249 Marathon de Jussy (FSG Jussy)												
Motorcyclisme												
56 584 Les GO												
012 687 Union Motocycliste genevoise	2'700											

Discipline	Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes) 36503.40028X									
	400280 activ.	400282 manif.	400283 juniors	400280 extraord. aux sites sport.	400280 matériel équipement	400281 sportifs individ.	400283 encourag. écoles sport.	400283 camps stages	organisés manifest.	accès gratuit	400284 manifest. extraord.	
013 296 Motocross Club "Les Meyrinos"			45'000				2'698					7'000
018 109 DPO SA : Supercross International										1'000		20'000
012 712 Norton Sport Club Genève												1'000
Multisports												
62 409 Agorespace Troinex											500	
060 675 Enfants du Monde												2'000
012 625 Hauteville Sports	3'600											
012 700 Sports universitaires	1'800											
062 551 Association Collectif 1201-1201	3'800											
013 313 Association gen. des Entraîneurs	8'000									10'000		
012 686 Association gen. des Sports												
017 624 Ass. Gen. Des Sports Acrobatiques												
064 942 Association du Cœur				500								
056 233 Centre régional de trampoline												
003828 Clinique Générale-Beaulieu				8'000								
012 631 Comité Central Genevois Status	4'500											
013 517 Société Int. Sauvetage du Léman												
013 232 Assoc. Sportive Bois-de-la-Bâtie				250								
013 347 Assoc. Sportive Bois-des-Frères				250								
013 298 Assoc. Sportive Bout-du-Monde				4'600								
012 724 Assoc. Sportive Varenbè				2'000								
012 613 Assoc. Sportive Eaux-Vives				2'500								
012 964 CIPRET												
012 572 Club des Bonnes Volontés												
013 284 Club sportif Agents de Ville et DP					3'000							
017 309 Groupement sportif SIG											1'000	5'000
012 704 Groupement sportif SIS					6'000						1'100	1'000

SUBVENTIONS 2003

Discipline	Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes) 36503.40028X								
	400280 activ.	400282 manif.	400283 juniors	400280 extraord. aux sites sport.	400280 matériel équipement	400281 sportifs individ.	400283 encourag. écoles sport.	400283 camps stages	400284 organism. manifest.	400284 accès gratuit	400284 manifest. extraord.
012428 Loisirs et Sports des sourds							20'000				
013 932 Centre de médecine d'exercice											5'000.00
63 736 Fondation Emmanuel CAC					1'300						
020248 Groupement sportif service Sports VG											
Natation											
013 246 Association genevoise de natation			131'650								
012 691 24h de natation - Carouge Natation		10'000									
012 630 Genève-Natation 1885	15'000 30'000						16'100		7'000 4'000 6'000	3'000 6'000	
012 630 Préparation Olympique - GE Natation											
012 630 Championnats Intern. - GN 1885		40'000									
012 630 Championnats d'Europe J. Plongeon											
012639 Natation Sportive Genève	10'000										
012 639 Meeting International - NSG		6'000									
62 540 Suisse Open de Natation Synchron.								10'000			
65 708 AquaSynchro Genève											
Patinage artistique											
012 656 Club des patineurs de Genève	10'000							1'008		4'000 2'000	
59 277 Holiday on Ice(Live Music Prod.)											
Pétanque											
012 716 Association cant. gen. de pétanque	1'800		20'000								
018 643 Club montagnard ouvrier										1'000	
012 801 Pétanque genevoise											
012 801 Bot d'Or de Pétanque(Pét. Gen.)		10'000									
63 633 Championnats du monde pétanque		120'000									2'000
56 435 Pétanque Les Fatalses											

SUBVENTIONS 2003

Discipline	Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes) 36503.40028X									
	400280 activ.	400282 manif.	400283 Juniors	400280 extraord. aux stafs sport.	400280 matériel équipement	400281 sportifs Indiv.	400283 encoursq. écoles sport	400283 camps stages	organism. manifest.	accès gratuit.	400284 manifest. extraord.	
012.667 Union corpor. de Pétanque PTT											470	
52.016 Tournoi interservice pétanque												
60.208 Pétanque Bois de la Bâtie											10'000	
63.895 Pétanque "La Gauloise"												
Plongée sous-marine												
012.692 Les Alcyons du Léman					4'000		2'000					
63.748 Club Subaquatique de Vernier							2'000					
65.111 Aqua-Diving Club												
Quilles												
52016 Tournoi interservices(M. Christin)												
54.445 Fédération gen. Sociétés quilles												
Rugby												
013.311 Assoc. cant. genevoise de rugby	2'700		50'000									10'000
59.832 Les Helvètes de Genève				2'500			2'500					2'500
012.649 Rugby Club Genève	5'000											
Ski Alpin												
013.250 Ass. gen. des clubs de ski (AGCS)	4'500		120'000				4'000					
013.250 Championnat genevois (AGCS)		6'000					1'392					
013.269 Amis montagnards de Genève												3'000
56.109 Collège et Ecole N. Bouvier												6'000
012.623 Fédération de Ski et Montagne Satus												
Freestyle ski team Genève (versée au												
59.188 Ski Club Genève)	4'700											
018.031 Glisse Puissance 3					1'500							
013.365 Ski-club Espérance								708				

SUBVENTIONS 2003

Discipline	Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes) 36503.40028X									
	400280 activ.	400282 manif.	400283 Juniors	400286 extraord. aux stés sport.	400280 matériel équipement	400281 sportifs Indiv.	400283 encourag. écoles sport	400283 camps stages	400284 organism. manifest.	400284 accès gratuit	400284 manifest. extraord.	
012 650 Ski Club de Genève	20'000						10'000	10'300				
56 110 Ski-club Onex				4'000			500					
013 320 Ski-club Satius Genève								16'000				
012 620 La Pagaille-Genève (canoë et ski)	900											
Ski de fond												
013 271 Club de ski nordique Stella Alpina										5'000	1'000	
012 759 Ski de Fond St-Cergue-la Givrine				5'000								
Ski nautique et wakeboard												
012 689 Association genevoise de ski naut.			20'300									
013 370 Club nautique de Versoix (ski naut.)				4'000			3'000			1'000	1'000	
54 549 Collonge-Bellerive Wake-sport							3'000					
53 731 Société Nautique GE - Di Pasqua												
019 779 Twint's club												
Squash												
012 803 Squash Club de Genève									3'000	2'000		
Tchoukball												
56227 Tchoukball Club de Genève				6'000			4'000					
Tennis												
012 708 Drizia-Miremont Tennis Club	50'000											
012 708 Tournoi Challenger Drizia		50'000						22'000				
013 253 Gpnt gen. des clubs de tennis	4'500									2'500	2'500	
013 290 Tennis club Onex			38'570									
Mini-tennis												
017374 Tennis Club de Genève												

Discipline	Subv. Ori.		Subventions extraordinaires (enveloppes) 36503.40028X									
	400280 actv.	400282 manif.	400283 Juniors	400283 extraord. aux stés sport.	400280 matériel équipement	400281 sportifs indiv.	400283 encourag. écoles sport	400283 camps stages	organisés manifest.	accés gratuit	400284 manifest. extraord.	
013 290 Tennis Club Onex											2'000	1'000
Tennis de table												
013 235 Association gen. de tennis de table	3'600		42'630									
012 750 Silver Star Club tennis table				500							1'000	
012 646 Tennis de table ZZ-Lancy												
012 748 Urania Genève Sport Tennis de table	8'000											
Tétrathlon												
60 309 Romand de Tétrathlon											500	
Tir à l'arc												
013 359 Adage. ass. des archers genevois	1'800											2'900
012 707 Compagnons de l'arc												
063 030 Sté de Tir de Vevrier												
Tir sportif												
013 340 Association gen. des tireurs sportifs	2'700						5'690	1'000				1'500
017 557 Championnats gen. Jeunes tireurs							1'562					
Tir au pigeon												
013 111 Soc. de chasse St-Hubert												
Triathlon												
012 669 Triathlon club de Genève	8'000											
56 922 Kids Triathlon (FSG Coll-Bellerive)												
012 288 Triathlon des Charmilles (Cyclamen)												
012 587 Triathlon international de Genève		20'000										

Discipline	Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes) 36503.40028X																		
	400280 activ.	400282 manif.	400283 Juniors	400280 extraord. aux stés sport.	400280 matériel équipement.	400281 sportifs indiv.	400283 encourag. écoles sport.	400283 camps stages	400284 organis. manifest.	400284 accès gratuit.	400284 manifest. extraord.										
Twirling																					
013 105 Twirling-club Genève	1'350					1'000															
012 760 Twirling Sport Onex																					
Voile																					
012 945 Ass. du Patrimoine du Léman					6'000																
012 728 Association Rudevent								5'000													
54 367 Association Sauvons Helena																					
012 657 Centre entraînement régata (CER)	80'000		65'975																		
013 370 Club nautique de Versoix																					
54 665 Course au large à la voile (CER)		80'000																			
53 315 Féd. gen. de clubs de voile (yachting)			20'000																		
Voitures solaires																					
001 095 Scholl Team	3'800																				
Vol libre																					
53 591 Club de vol libre de Genève	1'350																				
Volleyball																					
013 346 Arc-en-ciel volleyball club																					
012 612 Ass. genevoise de Volleyball	9'000		91'350		20'000																
012 612 Tournoi interscolaire - AGV																					
012 800 Chênois Volleyball Club																					
012 780 Léman Tour Volley (Chênois Volley)																					

Discipline	Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes) 36503.40028X									
	400280 activ.	400282 manif.	400283 juniors	400284 extraord. aux stés sport.	400280 matériel équipement	400281 sportifs indiv.	400283 encourag. écoles sport	400283 camps stages	400284 organis. manifest.	400284 accès gratuit	400284 manifest. extraord.	
013 373 Genève-Elite volleyball	80'000						10'000	3'000				
012 780 Léman Tour Volleyball				6'000			4'000			2'000		
013 348 Servette Star Onex VBC												
012 758 Volleyball Etoile Genève	3'800											
subventions votées	1'002'350	899'400	1'627'415	97'000	20'000	9'500	335'000	150'000	150'000	60'000	100'000	
sommes attribuées	992'350	792'400	1'627'415	96'900	20'000	9'500	334'010	150'000	149'997	60'000	100'000	
soldes	10'000	107'000	0	100	0	0	990	0	3	0	0	

Autres subventions versées par les services	
S I S	
013 314 Association pour la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers 36502.400350	10000
013 517 Sté Intern de sauvetage du Léman 36501.400350	4750
014 871 Association des Officiers du Bataillon des Sapeurs-Pompiers VG 36501.400350	5'000
014921 Corps des sauveteurs auxiliaires de la Ville de Genève 36501.400351	38'000

Discipline	Subv. Ord.		Subventions extraordinaires (enveloppes) 36503.40028X											
	400280 actv.	400282 manif.	400283 unions	400280 extraord. aux sites sport.	400280 matériel équipement	400281 sports indiv.	400281 encourag. écoles sport.	400283 camps stages	400283 organis. manifest.	400284 peds gratuit	400284 manifest. extraord.			

suite

60557	S A P P													
	Union Genevoise de Partenaire de													
	la Sécurité (auparavant AGPC)													
	36503.400401	6650												
012725	Sté Suisse chiens de catastrophe													
	REDOG													
	36503.400401	3350												
012925	Organisation Internationale de la													
	Protection civile	950												
	36501.400401													
013515	Société Suisse de Sauvetage	500												
	36501.400401													



EXERCICE 2003

Ville de Genève

VIREMENT

No

Copies :Service des Sports / Délégation à la jeunesse

DEBIT			CREDIT		
Imputation	Sous compte	Fr.	Imputation	Sous compte	Fr.
1) 31431.400224		2'840.65	31431.500800		7'193.65 1)
1) 31431.400224		4'353.00	31614.500800		32'350.00 2)
2) 31616.400224		32'350.00	31822.500800		17'900.00 3)
3) 31822.400224		17'900.00	36503.500800	C 62926	6'200.00 4)
4) 31842.400224		2'108.00	36503.500800	C 60316	19'300.00 5)
5) 31113.400224		14'633.60	50901.500800		16'741.60 6)
6) 31855.400224		6'200.00	A49 0000588 Divers		99'685.25
6) 36503.400285	C 60316	19'300.00			
		99'685.25			
CONTROLE DU DEBIT			COMPTABILITE GENERALE ET BUDGET		
Quantité		Prix	Emis par :		
Qualité		Calcul	01.10.2003		
Visa du chef de service :			Le : 01.10.2003		
			Visa : CM		
<p>Prise en charge par le service des Sports, à concurrence de Fr. 100'000.- pour la manifestation Asphaltissimo, lors des fêtes de Genève, selon extrait du CA du 07.05.03 annexé.</p>					
1)	Bornet SA mdt 44001	(2'840.65		
1)	Top Jeux mdt 43367	(4'353.00		
2)	Vertical technik mdt 37770		32'350.00		
3)	Agboton G.-S. mdt 42340		17'900.00		
4)	Swiss BMX Freestyle mdt 39654		6'200.00		
5)	Pulp 68 mdt 35407		19'300.00		
6)	Intern Conglomerate mdt 42497	(14'633.60		
6)	Délégation à la jeunesse mdt 39333	(2'108.00		
			99'685.25		



Ville de
Genève

Ref n° 29

EXTRAIT

CERTIFIÉ CONFORME SÉANCE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

du 7 mai 2003

Le Conseil auditionne MM. P. d'Espine, chargé d'information, C. Deuel, délégué de la délégation à la jeunesse, et Y. Nopper, chef du service des sports, venus présenter un budget détaillé du concept de participation de la Ville aux Fêtes de Genève 2003, à savoir l'aménagement d'un espace dédié aux jeunes et basé sur la pratique des sports urbains, situé sur la place du Rhône et le quai Général Guisan, fermé à la circulation pendant la durée des Fêtes.

Après délibération, il charge la délégation à la jeunesse, en partenariat avec le service des sports, de mettre sur pied cette manifestation, dont le coût s'élève à Fr. 316'000,-- qui seront financés à hauteur de Fr. 200'000,-- de la façon suivante :

- Fr. 100'000,-- par la Délégation à la jeunesse et
- Fr. 100'000,-- par le Service des sports,

en dépassement du budget. Le Conseil prend acte que la dépense en charge du service des sports sera compensée, partiellement, par une économie de Fr. 80'000,-- à la suite de l'annulation du championnat du monde de basketball des moins de 20 ans.

Le Secrétaire général :
Jean Erhardt

Le 14 mai 2003

Diffusion :

Pierre Muller, Christian Ferrazino, Alain Vaissade, André Hediger, Manuel Tornare
J. Erhardt

Département 1, Département 2, Département 3, Département 4, Département 5, Voirie
CFI, Comptabilité-Budget, Délégation à la jeunesse, SEG, Sports
Dossiers

atel

Atel Bomet SA, CH-1214 Vernier ✓

Ville de Genève
Délégation à la Jeunesse
Rue des Vieux Grenadiers 15
1205 Genève

DÉLÉGATION A LA JEUNESSE	
REÇU LE	
18 AOÛT 2003	
<input checked="" type="checkbox"/> délégué	Personne compétente
<input checked="" type="checkbox"/> administrateur	Ligne directe
<input type="checkbox"/> technicien	E-mail
<input checked="" type="checkbox"/> comptabilité	
<input type="checkbox"/> secrétariat	
<input type="checkbox"/> éducateur	
<input checked="" type="checkbox"/> DA	

Jean-Robert Lamouille/schra
022 306 16 59
jr.lamouille@atelbomet.ch

Facture N°	Dpt
231368	1

Fiche de travail 1599	Votre commande 1087	1214 Vernier, le 13 août 2003	TVA N° 143 392 Chèques postaux 12-2994-2
--------------------------	------------------------	----------------------------------	---

Objet : Fêtes de Genève 2003
Concerne : Installations électriques

Libellé	MP	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Travaux exécutés courant des mois de juillet et août 2003, selon notre devis N° 203'0598/1 du 16 juillet 2003 et votre bon de commande N° 01087 du 16 juillet 2003.				
Total net HT			CHF	2'640.00



DÉLÉGATION A LA JEUNESSE	
CONTRÔLE	
VISA :	DATE :
TECHNICIEN :	
COMPTA :	26.8.03

Conditions de paiement : 30 jours net
Les réclamations ne peuvent être acceptées que dans les 8 jours après réception de la facture.
Toute facture impayée à son échéance sera majorée d'un intérêt de retard aux taux bancaires usuels.

Total HT	CHF	2'640.00
Total net HT	CHF	2'640.00
TVA 7.6%	CHF	200.65
Total TTC	CHF	2'840.65

Atel Bomet SA
rte du Nant-d'Avril 56, CH-1214 Vernier / GE
Tel. +41 22 306 16 16, Fax +41 22 341 02 46
www.atelbomet.ch

atel

Bon 1087

DÉLÉGATION A LA JEUNESSE	
REÇU LE	
18 JUL. 2003	
délégué	
<input checked="" type="checkbox"/> administrateur	
technicien	
comptabilité	
secrétariat	
éducateur	

Atel Bornet SA, CH-1214 Vernier

Délégation à la Jeunesse
A l'attention de Monsieur Deuel C.
Rue des Vieux-Grenadiers 15
1205 Genève

Personne compétente Jean-Robert Lamouille/uidca
Ligne directe +41 22 306 16 59
E-mail jr.lamouille@atelbornet.ch

Vernier, le 16 juillet 2003

Devis N° 203'0598/1

TVA N° 143.392

Objet : Place du Rhône - Fêtes Genève
Concerne : Installations électriques

Messieurs,

Pour faire suite à votre demande, nous avons l'avantage de vous adresser notre devis concernant l'affaire citée en référence.

Récapitulation selon détail annexé :

Total HT		CHF	2'640.00
Total net HT		CHF	2'640.00
TVA	7.6%	CHF	200.65
Total TTC		CHF	2'840.65

En cas de commande, nous vous assurons d'ores et déjà, mettre tout en œuvre pour vous donner entière satisfaction.

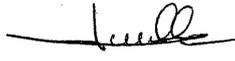
A titre de confirmation, nous vous prions de nous retourner la copie du présent devis dûment signée, ainsi qu'un acompte de 50%, à verser au moyen du bulletin annexé.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en voulant bien nous consulter et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

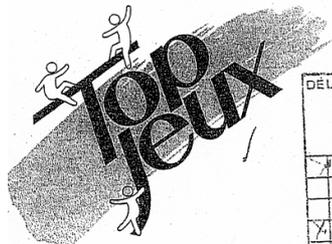
Atel Bornet SA


Julio Cayazzo
Responsable SAV CVSET


Jean-Robert Lamouille
Technicien

Atel Bornet SA
rte du Nant-d'Avril 56, CH-1214 Vernier / GE
Tel. +41 22 306 16 16, Fax +41 22 341 02 46
www.atelbornet.ch

Devis N° 203'0598/1	Votre demande	Personne compétente Jean-Robert Lamouille/uldc	Vernier, le 16 juillet 2003	
Objet : Place du Rhône - Fêtes Genève				
Concerné : Installations électriques				
Libellé	MP	Quantité	Prix unitaire	Prix total
<p>Installations électriques place du Rhône pendant les fêtes de Genève.</p> <p>Pose et raccordement d'un coffret compteur SIG provisoire 3x80A depuis le coffret SE à la place de la Fusterie.</p> <p>Tirage d'une ligne 400V 80A depuis le coffret compteur jusqu'à proximité de la tente Régie place du Rhône..</p> <p>Tirage d'une ligne 400V 32A en aérien de la régie jusqu'à la scène pour la sonorisation.</p> <p>Tirage d'une ligne 400V 32A jusque vers les stands.</p> <p>Fourniture, pose et raccordement de deux tableaux T600.</p> <p>Raccordement, essais, contrôle et mise en service. Location matériel. Montage et démontage. Main-d'œuvre et déplacement.</p> <p><u>Validité de l'offre : 3 mois</u></p> <p><i>Par accord,</i></p> <p><i>1087 du 16.07.2003</i></p> <p><i>J. Lamouille</i></p> <p><i>(payable 100% à réception facture)</i></p>			net HT CHF	2'640.00
Total HT			CHF	2'640.00
Total net HT			CHF	2'640.00
TVA 7.6%			CHF	200.65
Total TTC			CHF	2'840.65



PLACES DE JEUX
CONCEPTION • RÉALISATION • ENTRETIEN

DÉLÉGATION A LA JEUNESSE REÇU LE	
23 AOÛT 2003	
<input checked="" type="checkbox"/> délégué	
<input type="checkbox"/> administrateur	
<input type="checkbox"/> technicien	
<input checked="" type="checkbox"/> comptabilité	
<input type="checkbox"/> secrétariat	
<input type="checkbox"/> éducateur	
A.A.S.G.	

Délégation à la Jeunesse
Rue Vieux Grenadiers 15
1205 Genève

Facture N° 1537

Genève, le 22 août 2003

Concerne : Place du Rhône

bon N° 01097

Fourniture de cerceaux de basket Top Flex et installation d'urgence sur châssis mobiles à la place des cerceaux existants à l'emplacement susmentionné.

Top Flex complet avec filet	5.00 p	690.00	3'450.00
M.O. et déplacements	6.50 h	91.75	596.40
	Total HT		4'046.40
<hr/>			
	Total HT		4'046.40
<hr/>			
	TVA	7.6%	307.55
Net en notre faveur	Montant total TTC		4'353.95

28 AOÛT 2003

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions de bien vouloir verser cette somme dans les 30 jours sur notre compte N° 16.882.265.3 Banque Migros.

Reference system	816 47033 13
A disposition du service	3143/ 500800
	02 10474 R
Vice-technique Contrôle	Signature du responsable du service
Reservé CSE	43367

DÉLÉGATION A LA JEUNESSE	
CONTRÔLE	
VISA :	DATE :
TECHNICIEN :	25.08.03
COMPTA :	25.8.2003

www.topjeux.ch

TVA 336 126

info@topjeux.ch

4, rue du Vélodrome • 1205 Genève • Tél. 022 800 03 66 • Fax 022 800 03 67



ES AND

CH-4402 Frenkendorf
Schweiz
Telefon: +41 (0) 61 413 28 00
Fax: +41 (0) 61 413 28 01
E-Mail: vertical@verticalskate.ch
Skateramps Sonwtoys and Events

Telefon: +41 (22) 418 45 02
Fax: +41 (22) 418 45 01

Ville de Genève
Délégation à la Jeunesse
M. Claudio Molo
15, Rue du Vieux Grenadier
CH-1205 Genève

DÉLÉGATION A LA JEU	
REÇU LE	
22 JUL. 2003	
délégué	<input checked="" type="checkbox"/>
administrateur	<input checked="" type="checkbox"/>
technicien	<input checked="" type="checkbox"/>
comptabilité	<input checked="" type="checkbox"/>
secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/>
éducateur	<input checked="" type="checkbox"/>

MWSt.-Nr. 442 887/

Frenkendorf, 07.07.2003

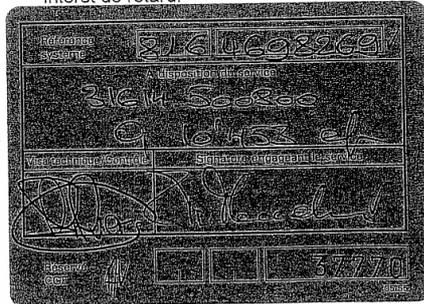
Facture

Numéro de Facture.:	2003-083
Date de facture:	07.07.2003
Date de commande:	10.06.2003 – Claudio Molo // lettre HT 11.07.03
Marchandise:	Location du Bowl pour la Fête de Genève sur la place du Rhône du 31.07.03 au 10.08.03

Projet :	Asphaltissimo, Fête de Genève
Courant:	CHF

Location de installations:	CHF	25'680.00
*Supervision du montage et démontage :	CHF	1'785.00
Transports :	CHF	2'600.00
Sous total :	CHF	30'065.00
TVA 7,6% :	CHF	2'285.00
Prix Total TTC :	CHF	32'350.00

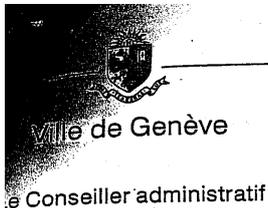
Origine:	CH
Echéance de paiement:	Cette facture doit être payé le plus tard au 17.7.2003, voir conditions de paiement du contrat de location du 7.7.03
Intérêt de retard:	1,5 fois le taux d'intérêt légal



WWW.VERTICALSKATE.CH

DÉLÉGATION A LA JEUNESSE		
CONTRÔLE		
	VISA :	DATE :
TECHNICIEN :	<input checked="" type="checkbox"/>	22.07.03
COMPTA :	<input checked="" type="checkbox"/>	22.7.03





Département municipal des affaires sociales,
des écoles et de l'environnement

Genève, le 11 juillet 2003

Vertical Technik AG
Bächliackerweg 2
4402 Frenkendorf

31614
of 6'452

Concerne : Fêtes de Genève « Asphaltissimo »
Du 31.07.03 au 10.08.03

Messieurs,

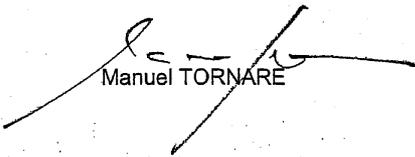
Par ces quelques lignes, je vous commande la fourniture du « Bowl », pour la manifestation citée en titre, ayant fait l'objet de votre devis du 5 mai 2003, au prix net de 32'350.- Frs. (trente-deux mille trois cents cinquante francs).

La livraison de cet objet sera effectuée conformément :

- au détail de votre offre;
- aux instructions de la délégation à la jeunesse, à laquelle votre facture sera adressée en double exemplaire.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette commande, vous voudrez bien vous adresser à Monsieur Claudio MOLO, travailleur social à la délégation à la jeunesse (tél. : 079-476 69 21).

Je vous prie de croire, Messieurs, à mes sentiments les meilleurs.


Manuel TORNARE

Annexe : contrat de location

Copies : Monsieur Philippe AEGERTER, directeur du département
Monsieur Claudio DEUEL, délégué

AGBOTON GILLES-SERGE
35 AVENUE WENDT
1203 GENEVE/CH
TEL :079 637 44 32

DELEGATION A LA JEUNESSE
15 RUE DES VIEUX GRENADIERS
1205 GENEVE
MONSIEUR CLAUDIO DEUEL

FACTURE

NUMERO : 01-082003

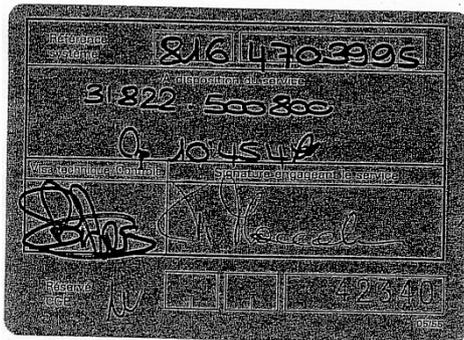
FORFAIT : HONORAIRES SECURITE STAND ASPHALTISSIMO

DATE :14 AOUT 2003

GENRE :MISSION TEMPORAIRE FETES DE GENEVE

NOMBRE D'AGENTS	6 AGENTS DONT 2AGENTS LA NUIT DU 01AOUT AU 09AOUT
NOMBRE D'HEURE	522 HEURES DU 25JUILLET AU 13AOUT
TOTAL	17900CHF

NET A PAYER 17900CHF





Swiss BMX Freestyle
 Rue des Bains 26
 1205 Genève
 079/307.44.41
 info@swissbmx.ch

Délégation à la Jeunesse
 Rue des Vieux-Grenadiers 15
 1205 Genève

DÉLÉGATION A LA JEUNESSE	
REÇU LE	
29 JUL 2003	
délégué	
administrateur	
technicien	
comptabilité	
secrétariat	
éducateur	

Facture pour la participation de SBF aux Fêtes de Genève

Facture no. 1.03

Genève, le

28 juillet 2003

Date	Nombre	Description	Prix par jour	Montant total CHF
09.août.03	1	Street jump pour le démo	1'500.00	1'500.00
09.août.03	3	Riders pour la démo de street et bowl	500.00	1'500.00
09.août.03	2	Riders pour la démo de flatland	500.00	1'000.00
10.août.03	3	Juges	100.00	300.00
10.août.03	1	Speaker	250.00	250.00
10.août.03	1	Défraiements organisateurs	150.00	150.00
10.août.03	1	Price money pour la Bowlabmx	1'500.00	1'500.00
			Total	6'200.00
			T.V.A.	0.00
			Total T.T.C.	6'200.00



Numéro du compte postal de
 Swiss BMX Freestyle: 17-257546-8 ✓

Facture payable dans les 30 jours

Avec nos remerciements



VILLE DE GENEVE

LA VILLE DE GENEVE

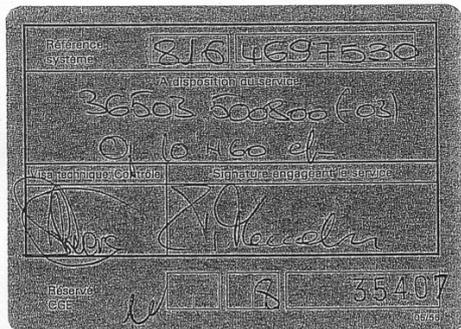
DOIT à
Monsieur Jim Zbinden
Pulp 68
Ariamis / Bâtiment 5
14, quai du Rhône
1205 Genève
Genève, le 21.07.2003

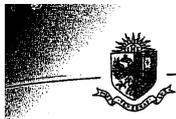
Indication spéciale concernant le paiement :
(domiciliation bancaire, cession, échéance, etc.)

Caisse

Libellé	Rubrique	Monnaie	Montant
Subvention extraordinaire pour l'animation Fête de Genève de la Plate-Forme de skate et l'organisation concours <i>Voir selon lettre ci-jointe</i>	36503	CHF	19'300.00
TOTAL			19'300.00

Acquit





Ville de Genève

Département des affaires sociales, des écoles
et de l'environnement

17 juillet 2003.

Le Conseiller administratif

Monsieur Jim Zbinden
Pulp 68
Artamis / Bâtiment 5
14, quai du Rhône
1205 Genève

Concerne : Fêtes de Genève 2003
Animation Bowl

Monsieur,

Suite aux différents contacts que vous avez eus avec Monsieur Claudio DEUEL, Délégué à la Jeunesse, et après analyse de votre dossier, j'ai le plaisir de vous informer que la Ville de Genève vous accorde une subvention extraordinaire, pour l'animation de la plate-forme de skate et l'organisation d'un concours dans le cadre des Fêtes de Genève du 31 juillet au 10 août 2003, d'un montant de :

CHF 19'300.- (dix neuf mille trois cents francs)

Cette somme sera disponible à la Caisse Municipale 5, rue de l'Hôtel-de-Ville à partir du 28 juillet 2003. Veuillez vous munir d'une carte d'identité afin de pouvoir retirer cette somme.

Je vous rappelle que vous êtes tenu d'établir un décompte complet des frais engagés lors de cette manifestation et de présenter spontanément les comptes à la Délégation à la Jeunesse d'ici au 12 septembre 2003.

Dans l'espoir que cette subvention vous apportera l'aide souhaitée, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.


Manuel TORNARE

Copies : Monsieur Philippe AEGERTER, directeur du département
Monsieur Claudio DEUEL, délégué

Monsieur Frédéric MACCABEZ : Merci de prélever sur le compte « diverses organisations jeunesse » la somme de CHF 19'300.- (dix neuf mille trois cents francs)

URGENT

INTERNATIONAL CONGLOMERATE GROUP

DÉLÉGATION A LA JEUNESSE

REÇU LE

AOUT 2003

Directeur	
Adjoint	
Secrétaire	
Administrateur	
Technicien	
Éducateur	SG

Délégation à la Jeunesse
Rue des Vieux-Grenadiers, 15
CH-1205 Genève
À l'att : de M. Sergio Gerosa

Concerning : Commande par
Mr Sergio Gerosa
Le 13 juin 2003, ref: 970
Livr. Le 5 aout 2003

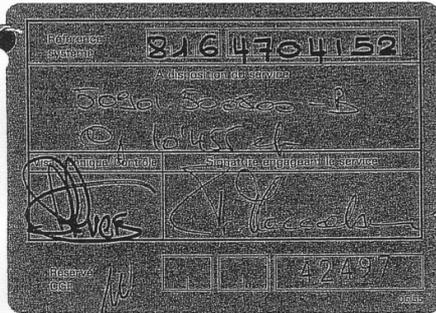
REÇU le
29 AOUT 2003

Facture No. 32

Genève le. 7 Aout 2003

2 Basketball unites Hydrs-Rib Ref. 970 à Fr 6'800.- Frs 13'600.-

DÉLÉGATION A LA JEUNESSE	
CONTRÔLE	
VISA :	DATE :
TECHNICIEN : <i>[Signature]</i>	28.08.03
COMPTA : <i>[Signature]</i>	28.08.03



Sous-total : à Frs 13'600.00
TVA 7.6% 1'033.60
Total Frs 14'633.60

CONDITIONS : paiement CCP : 12-65409-9 ICG

TVA :

INTERNATIONAL CONGLOMERATE GROUP

114 Rue de Lyon
CH-1203 Genève, Switzerland
Téléphone +41 22 340 43 81/83
Fax +41 22 340 4394
Cell +41 79 202 0869
e-mail: icgroup@vtx.ch





VILLE DE GENEVE

LA VILLE DE GENEVE

DOIT à

Délégation à la Jeunesse
15 rue des Vieux-Grenadiers
1205 Genève

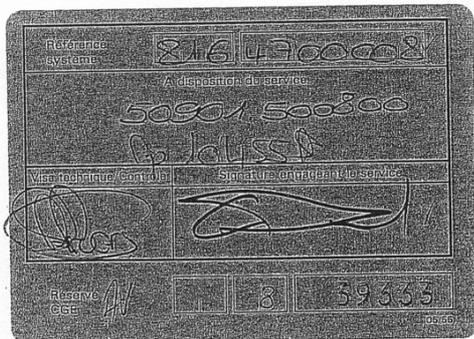
Genève, le 04.08.2003

Indication spéciale concernant le paiement :
(domiciliation bancaire, cession, échéance, etc.)

Par caisse
AVANCE DE CAISSE N° 225

Libellé	Rubrique	Monnaie	Montant
<u>ASPHALTISSIMO "FÊTES DE GENEVE"</u> du 31 juillet 2003 au 10 août 2003 Remboursement cachet "X-BLZ Team" voir reçu ci-joint	31842 50801	CHF	2'108.00
TOTAL			2'108.00

Acquit



TOTO-MOUKOUO CHARLES
6 PLACE DR MARTIN
38000 GRENOBLE
FRANCE



Estimation budgétaire de la venue de la X-BALZ team :

Pour 12 personnes dont 10 joueurs et 2 personnes du staff :

Un forfait transport de 80 € (allé et retour) par personne, soit un total de 960 € soit **en chf 1'440-** pour les 12 personnes. Cachet pour la team de **chf 578-**.

Un cachet total pour la X-BALZ team de chf 2'108-

Plus le règlement de l'Hôtel :

- Pour deux nuits d'hôtel soit vendredi soir et samedi soir :
6 chambres double à chf 116- à l'hôtel Carmen (Gasser Patrick) rue
Dancet 5 1205 Genève soit un total de **chf 1'392-**

Un montant total de chf 3'500-



**Commission des finances du 4 mai 2004
Question de Madame Sandrine SALERNO**

Cours et missions effectués au profit de la coopération

Préambule

Prestation 3100

***Objectif : action à l'étranger à la demande du Conseil administratif (projet d'entraide ou opération de soutien lors d'une catastrophe).
Formation à l'utilisation et à l'entretien du matériel éventuellement livré.***

Le SAPP mène à bien différents projets d'aide à l'étranger suite à des catastrophes ou à des demandes d'entraide formulées soit via à l'organisation internationale de la PCi, soit directement au Conseil administratif.

Prestation 3200

***Objectif : développement de la synergie avec le CICR et l'OIPC pour la gestion des situations de catastrophe ou de camps d'assistance.
Echange de savoir-faire au service de la solidarité internationale et du développement durable.***

Les structures nationales de protection civile sont des outils à la disposition des Etats pour mener à bien leur politique de développement, dans la mesure où elles permettent de prévenir les catastrophes ou d'en maîtriser les effets.

Les différentes conférences ministérielles de l'OIPC considèrent la protection civile comme un acteur et un facteur de développement durable et un outil de solidarité internationale.

Le SAPP, par le biais de cours de formation destinés aux formateurs de pays étrangers, offre une forme efficace de coopération au développement, en permettant le renforcement des structures nationales de protection civile des pays concernés.

Des sessions de cours, répondant aux besoins spécifiques des états membres de l'OIPC, ont été organisés au centre de formation du SAPP tant sur le plan des mesures de prévention que sur celui de l'organisation des secours.

Dans son centre de formation de Richelien à Genève, le SAPP partage aussi ses connaissances et expériences avec des délégations venues des pays du Sud dans le cadre de l'Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC).

Par ailleurs, des modules de cours sur le droit humanitaire, dispensés par des représentants du CICR, sont ponctuellement intégrés dans certains cours au profit de l'OIPC.

Voici le résumé exhaustif des prestations du SAPP au profit de la coopération depuis les années 2001.

Année 2001

1. Liste des cours donnés à Richelien au profit de l'Organisation Internationale de la Protection Civile (OIPC)

- **Du 26 mars au 6 avril**
"Cours de formation de cadres sur la maîtrise des situations de catastrophes".
- **Du 7 au 18 mai**
"Cours de formation de cadres sur la maîtrise des situations de catastrophes".
- **Du 11 au 22 juin – En arabe**
"Cours de formation de cadres sur la maîtrise des situations de catastrophes".
- **Du 22 octobre au 2 novembre**
"Cours de formation de cadres sur la maîtrise des situations de catastrophes".

2. Liste des cours effectués à l'extérieur de Genève au profit de l'OIPC

- **Du 3 au 8 décembre - DAKAR**
"Cours de formateur sur la direction des opérations en situation de crise ou de catastrophe".
(= cours de planification générale des dangers des moyens d'intervention).

3. Liste des pays bénéficiaires des cours

Algérie, Burkina Faso, Camérún, Centrafrique, Etats Arabes Uni, Haïti, Jordanie, Liban, Mali, Maroc, Mauritanie, Oman, Soudan, Sénégal, Syrie, Tchad et Tunisie.
52 délégués.

4. Actions spéciales au profit de la coopération

En février, le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) a collaboré à un projet d'entraide humanitaire mené par l'association Anitié Mali dans une région centrale du Mali (village de Kani Kombolé). Il a eu pour objectif la prévention des maladies grâce à la construction et à l'aménagement d'un dispensaire et de structures techniques rendant possible, par exemple, le pompage et le traitement de l'eau.

Trois collaborateurs du SAPP ont été envoyés sur place et ont pu faire bénéficier les villageois de leurs connaissances et de leur savoir-faire. Ils ont également complété leur formation en apprenant à travailler dans des conditions difficiles où la recherche du matériel élémentaire est un défi.

En novembre, suite aux inondations qui ont frappé la ville d'Alger, 2 formateurs se sont rendus dans cette ville pour livrer 4 compresseurs et former les sapeurs-pompiers de la ville à l'utilisation de ces engins.

Année 2002

1. Liste des cours donnés à Richelien au profit de l'Organisation Internationale de la Protection Civile (OIPC)

- **Du 11 au 22 mars**
"Cours de formateurs sur les disciplines de base – Sauvetage/Secourisme/assistance/lutte contre le feu".
- **Du 8 au 19 avril**
"Cours de formation de cadres sur la direction des opérations en situation de catastrophe".
- **Du 27 mai au 7 juin**
"Cours de cadres sur la gestion des situations d'urgence et travail d'EM".
(= cours de cadres sur la gestion et conduite sur la place sinistrée).
- **Du 17 au 21 juin- En arabe**
"Cours sur les nouvelles techniques de gestion des catastrophes pour l'Arabie Saoudite"
- **Du 16 au 20 septembre - En anglais**
"Cours de cadres sur la gestion des situations d'urgence et travail d'EM".
- **Du 23 au 27 septembre – En anglais**
"Cours de cadres sur la gestion et conduite sur la place sinistrée".
- **Du 28 octobre au 8 novembre**
"Cours de formation de cadres sur la direction des opérations en situation de catastrophe".

2. Liste des cours effectués à l'extérieur de Genève au profit de l'OIPC

- **Du 23 février au 1^{er} mars – CHYPRE – En français**
"Cours pratique sur l'utilisation des moyens d'intervention".
Utilisation des engins de sauvetage et à la technique d'intervention dans les décombres.

3. Liste des pays bénéficiaires des cours

Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Chypre, Egypte, Etats Arabes Unis, France, Ghana, Jordanie, Libye, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie.
58 délégués.

4. Actions spéciales au profit de la coopération

En novembre, 2 formateurs se sont rendus au Burkina Faso pour former les sapeurs-pompiers locaux à l'utilisation du matériel surnuméraire de la PCi livré par la VGE (compresseurs, motopompes, planches de sauvetage, moyens d'éclairage...).

Année 2003

1. Liste des cours donnés à Richelien au profit de l'Organisation Internationale de la Protection Civile (OIPC)

- **Du 31 mars au 11 avril**
*"Cours de formateurs sur les disciplines de base".
(Sauvetage/Secourisme/Assistance/Lutte contre le feu).*
- **Du 30 juin au 4 juillet**
"Gestion et direction des opérations sur la place sinistrée".
- **Du 15 au 19 septembre**
"Utilisation des moyens d'intervention dans des actions de sauvetage".
- **Du 20 au 24 octobre**
"Organisation et gestion d'une structure d'accueil des sinistrés, réfugiés et des personnes déplacées".
- **Du 10 au 14 novembre – En arabe**
"Gestion et direction des opérations sur la place sinistrée".

2. Liste des cours effectués à l'extérieur de Genève au profit de l'OIPC

- **Du 28 avril au 2 mai – DAKAR – En français**
"Etude sur la planification des dangers, des moyens et des besoins".
- **Du 3 au 7 novembre – BOBO-DIOULASSO – En français**
"Installation et gestion d'une structure de commandement avancée pour des opérations de secours".

3. Liste des pays bénéficiaires des cours

Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Chypre, Egypte, Etats Arabes Unis, France, Ghana, Jordanie, Libye, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie
61 délégués.

4. Actions spéciales au profit de la coopération

En mai, 2 collaborateurs du service se sont rendus à **Tunis** pour former le personnel volontaire de la sécurité civile locale à l'utilisation des engins de sauvetage et à la technique d'intervention dans les décombres.

Cours d'une semaine.

Année 2004

1. Liste des cours donnés à Richelien au profit de l'Organisation Internationale de la Protection Civile (OIPC)

- **Du 29 mars au 2 avril**
"Cours sur l'organisation d'une structure d'accueil de sinistrés et réfugiés".
- **Du 24 au 28 mai – En Arabe et en français**
"Cours sur la gestion des catastrophes".
- **Du 7 au 11 juin**
"Cours catastrophe Atomique ou Chimique, prévention, mesures, effets et comportement".
- **Du 27 septembre au 1^{er} octobre– En anglais**
"Cours catastrophe Atomique ou Chimique, prévention, mesures, effets et comportement".
- **Du 4 au 8 octobre –En anglais**
"Cours sur l'organisation d'une structure d'accueil de sinistrés et de réfugiés".
- **Du 25 au 29 octobre**
"Cours de conduite des opérations en cas de catastrophe – Exercice d'Etat-Major".

2. Liste des cours effectués à l'extérieur de Genève au profit de l'OIPC

- **Du 26 au 30 avril – DAKAR – En français**
"Cours préparation à la conduite des opérations en situation de catastrophe".
- **Du 4 au 8 octobre – BOBO-DIOULASSO – En français**
"Cours étude sur la planification des dangers, des moyens et des besoins".

3. Liste des pays bénéficiaires des cours

Liste pas encore établie.

4. Actions spéciales au profit de la coopération (à venir)

Mission d'évaluation des besoins et des moyens de la Ville d'**Abomey du Bénin**, suite à une requête de Monsieur Gléglé, maire de la Ville.

En fonction du rapport d'évaluation, transfert de savoir-faire par des cours de formation sur site. Don éventuel de matériel surnuméraire de protection civile, avec formation à son utilisation.

Financement : Fonds des Villes Unies contre la Pauvreté.

Mission d'évaluation des besoins et des moyens de la Ville de **Bamako du Mali**, suite à une requête de Monsieur **Traore**, directeur général de la Protection civile du Mali.

En fonction du rapport d'évaluation, transfert de savoir-faire par des cours de formation sur site. Don éventuel de matériel surnuméraire de protection civile, avec formation à son utilisation.

Financement : Fonds de la Délégation à la Coopération

Mission d'évaluation des besoins et des moyens de la Ville de **Dakar du Sénégal**, suite à une requête de Monsieur **Ndiaye**, directeur de la Protection civile du Sénégal.

En fonction du rapport d'évaluation, transfert de savoir-faire par des cours de formation sur site. Don éventuel d'équipements (vestes et pantalons) surnuméraires de protection civile, avec formation à son utilisation.

Financement : Fonds de la Délégation à la Coopération

**SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE 2004 / 2005 ENTRE
LA VILLE DE GENEVE ET LA VILLE DE CONAKRY
(Corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Conakry)**

La première Convention d'assistance technique entre la Ville de Genève et la Ville de Conakry a été signée le 15 octobre 1996 pour une période de 3 ans. Elle a pris fin en décembre 1999 et a été reconduite le 4 mai 2001 pour une période similaire. Au cours de cette dernière période, qui s'est achevée en octobre 2003, des efforts importants ont été consenti par la Ville de Genève dans le domaine de la formation de base des sapeurs-pompiers. Cette formation essentielle, associée à des donations de matériel notamment français et japonais, ont permis de rendre vraiment opérationnel le Corps de Conakry. Afin de renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'incendie, les Autorités guinéennes ont ainsi pu entamer fin 2003, la décentralisation des moyens en hommes et en matériel préconisée dans notre rapport de mission 2002¹. Dès l'automne 2003, 3 casernes sont réparties sur le territoire de la Ville de Conakry et une caserne a été ouverte à Labé, ville distante de 450 km avec la capitale.

Fort de ces perspectives encourageantes, la Ville de Genève a décidé de prolonger son action à Conakry en reconduisant la Convention d'assistance technique pour une nouvelle période de 2 ans. Une nouvelle fois il s'agit avant tout de compléter la formation qui est le seul moyen de parvenir à réelle autonomisation du Corps. Cette formation passe avant tout par le renforcement du groupe d'instructeurs guinéens que nous avons précédemment formé. Il s'agit de leur donner des connaissances techniques supplémentaires et des moyens didactiques appropriés. En outre, des connaissances nouvelles doivent être intégrée à la formation de base, notamment liée au développement d'une capacité mousse nécessaire pour l'extinction des liquides inflammables ou des matières dangereuses. Matériel indispensable dans une grande métropole en voie de développement !

D'autre part, il nous paraît souhaitable de prendre en compte l'amélioration des structures des casernes et l'optimisation de la maintenance des véhicules. Quant à lui, le problème récurrent de l'approvisionnement en carburant des véhicules d'intervention doit trouver une solution guinéenne.

Ce sont ces intentions et conditions que Monsieur André HEDIGER, conseiller Administratif a répété au cours des audiences préliminaires à la signature de la Convention d'assistance, tant auprès de Monsieur Moussa Sampil, ministre de la Sécurité que des représentants du Gouverneur de la Ville de Conakry.

La signature de la Convention d'assistance, filmée par la télévision guinéenne, a eu lieu le jeudi 19 février 2004 au « Gouvernerat » de la Ville de Conakry en présence de représentants du ministère de la Sécurité, de maires des quartiers de la Ville de Conakry, des responsables des sapeurs-pompiers et de la délégation genevoise.

Après une audience préliminaire, Monsieur André HEDIGER, conseiller administratif de la Ville de Genève, chargé du Département municipal, des Sports et de la Sécurité et Monsieur M'Bamba BAUGOURA, gouverneur de la Ville de Conakry, ont paraphé le document.

¹ Rapport de l'opération Conakry 2002 – Seconde étape du 25 octobre au 27 novembre 2002. F. LE COMTE & J.-P. GENOUD

**REMARQUES ET COMMENTAIRES SUR L'INSPECTION DU CORPS DES SAPEURS-
POMPIERS DE LA VILLE DE CONAKRY EFFECTUEE DU 16 AU 21 FEVRIER 2004
PAR UNE DELEGATION GENEVOISE CONDUITE PAR MONSIEUR ANDRE HEDIGER,
CONSEILLER ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE GENEVE.**

En marge du renouvellement de la Convention d'assistance technique entre la Ville de Genève et la Ville de Conakry, Monsieur André HEDIGER, conseiller administratif a décidé d'effectuer une inspection du Corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Conakry. Au cours de cette démarche, il était assisté du capitaine Francis Le Comte, ancien chef de poste du SIS et du premier lieutenant Jean-Pierre GENOUD, ancien officier du SIS. Tout deux ont fonctionné comme instructeurs au cours des dernières écoles de formation à Conakry.

Cette inspection de détail s'est articulée de la manière suivante :

1. Rencontres avec les responsables des sapeurs-pompiers afin de dresser un bilan et définir les attentes.
2. Inspection de détail des 3 casernes, personnel, documents administratifs, locaux, véhicules, matériel, etc.
3. Participation à une réunion technique afin d'envisager les solutions guinéennes et genevoises aux problèmes d'organisation et de ravitaillement en eau et en carburant.
4. Organisation d'un cours de cadres afin de tester les connaissances théoriques des cadres et des instructeurs du Corps.

1) Rencontres avec les responsables des sapeurs-pompiers

Monsieur André HEDIGER a multiplié les rencontres avec les responsables des sapeurs-pompiers. Que se soit au plus haut niveau, avec Monsieur Moussa SAMPIL, ministre de la Sécurité ou Monsieur Ibrahim DIENG, secrétaire général du ministère de la Sécurité ; avec le responsable au plan et à la coopération, Monsieur Shappo TOURE ou les chefs et sous-chefs du service du feu, Monsieur le colonel Lavié BEAVOGUI et Monsieur Bella DIALLO. Chaque fois, il a insisté sur l'importance vitale des sapeurs-pompiers dans le cadre du développement des villes. Très souvent la confiance des investisseurs repose sur le degré de sécurité offert, la sécurité policière bien sûr, mais aussi la sécurité incendie. Ensuite, il a abordé avec franchise les problèmes urgents à résoudre afin de pérenniser l'organisation mise en place et dont chacun se félicite aujourd'hui. A savoir :

- Les problèmes d'organisation liés aux promotions et à la formation des cadres. La compétence devant prendre le pas sur toutes les considérations éthique, politique voire familiale.
- Les problèmes liés à l'approvisionnement en carburant des véhicules d'intervention.
- Les problèmes d'approvisionnement en eau.

Tous les interlocuteurs se sont félicités de la coopération avec la Ville de Genève qu'ils ont tenu à remercier. Ils ont déclaré en substance prendre en compte les demandes formulées, dans le souci d'y apporter des solutions acceptables et durables. Pour mieux définir ces solutions, les problèmes d'approvisionnement en eau et en carburant ont été mis à l'ordre du jour de la séance technique (voir point 3).

Le bilan dressé au cours des entretiens est satisfaisant. Les sapeurs-pompiers guinéens interviennent de plus en plus souvent. Le degré de satisfaction augmente dans la population. Des statistiques² et des rapports d'intervention nous ont été fournis. Même des lettres³ de remerciements leur sont adressées.

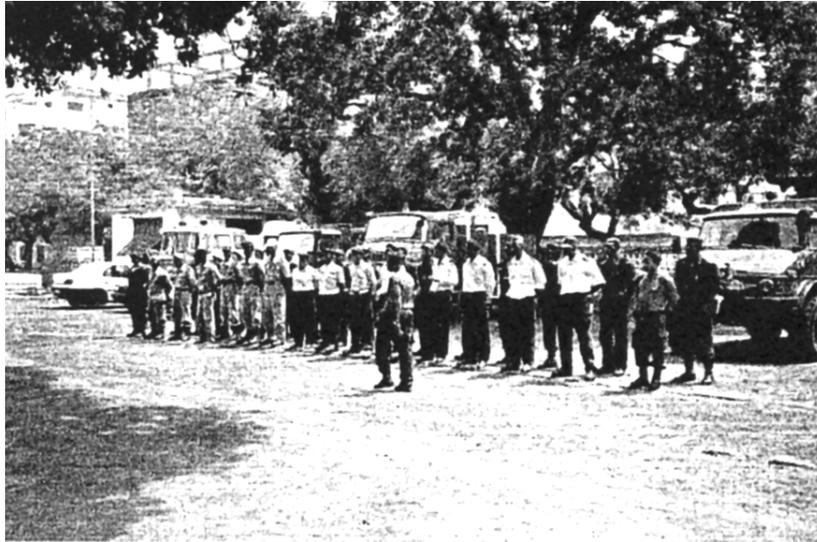
² En annexe : Statistique des interventions du 19 février au 15 décembre 2003. Au dénombre 93 interventions diverses au cours de cette période.

Des ces entretiens il ressort également, la volonté des Autorités guinéenne de renforcer le Corps des sapeurs-pompiers par l'engagement de 100 nouveaux sapeurs. Si la formation de base peut désormais être dispensée par des instructeurs guinéens, une nouvelle fois, l'assistance de la Ville de Genève est demandée pour assurer l'encadrement de l'école de formation qui débutera au printemps 2004 déjà. Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Convention et pourra ainsi être mené à bien.

2) Inspection de détail des 3 casernes par la délégation genevoise

Pour répondre au point 1 de la nouvelle Convention, une inspection était initialement prévue par un représentant de la Ville de Genève. Du fait qu'elle coïncidait avec la signature de la dite Convention d'assistance technique par Monsieur André HEDIGER, c'est toute la délégation genevoise qui y a pris part.

Caserne de Kalounn



Les hommes et les véhicules de la caserne de Kalounn.

Dès notre arrivée pourtant inopinée, les changements sont évidents. Pour la première fois depuis le début de la coopération nous avons le sentiment d'arriver dans la cour d'une caserne de sapeurs-pompiers. La cour est en ordre et balayée, les véhicules propres sont bien alignés et des sapeurs effectuent des exercices de drill quotidien. Il n'y a plus d'occupation sauvage par les familles ou par des véhicules hors d'usage ! La présence d'animaux domestiques (moutons, canards, etc.) ne semble plus être de mise.

Accompagné par le colonel Lavilé BEAVOGUI et son adjoint Monsieur Bella DIALLO nous visitons chaque local. De toute évidence, la nouvelle direction du service a su insuffler un esprit responsable qui faisait défaut.

Les locaux sont propres et leur destination ne fait aucun doute. Dans les bureaux, nous constatons la présence d'ordinateurs qui sont utilisés pour la bureautique. **Ce sont des machines anciennes et désuètes qu'il faudrait remplacer.**

³ Copie d'une lettre de satisfaction adressée à la suite d'une intervention de pompage effectuée avec les motopompes offerte par la Ville de Genève.

La délégation examine en détail les rapports d'intervention et la main-courante qui représentent, dans toutes les casernes de sapeurs-pompiers du monde, les documents essentiels pour permettre de déterminer l'activité d'un corps. Les rapports d'intervention correspondent à la main-courante ce qui en soit est déjà un grand progrès avec la situation antérieure. La main-courante est scrupuleusement tenue à jour depuis l'automne 2003. La relève complète y est inscrite chaque jour et toutes les activités quotidiennes semblent y figurer. Il est à noter que la tenue de ces documents était une demande récurrente de notre part. Jusqu'à cette inspection nous n'avions pu obtenir que des documents fragmentaires couvrant des périodes très courtes après notre départ ou juste avant notre arrivée en Guinée.

En 2000, la Ville de Genève a créé dans la caserne un laboratoire pour l'entretien des appareils respiratoires. Compte tenu qu'il s'agit de matériel nécessitant un entretien rigoureux, nous avons porté une attention particulière à ce local :

- Les installations de lavage étaient en bon état.
- Les documents d'entretien étaient correctement remplis (fiches de contrôle des appareils respiratoires).
- Le stockage des appareils respiratoires était correctement exécuté. Les appareils étaient propres et ensachés.
- Les appareils défectueux étaient stockés à part, sans risque de confusion.
- Les bouteilles d'air de réserve étaient stockées pleines.
- Le compresseur d'air était propre, le niveau d'huile conforme et une pression d'air résiduelle de 50 bar empêchait une détérioration des circuits par la condensation.

En tout point les directives données, lors de la mise en service et la formation des spécialistes, sont respectées, ce qui est réjouissant.

Dans ce local se trouvait également le matériel didactique à disposition des instructeurs. Visiblement utilisé, il était toujours complet. Des équipements personnels et le matériel de conférence à notre disposition étaient également stockés sans problème.

L'infirmerie était également bien tenue par son responsable, **un médecin guinéen attaché désormais au Corps des sapeurs-pompiers**. Il a pour mission de contrôler l'aspect sanitaire des hommes et apporter son concours lors d'intervention. Nous avons contrôlé l'inventaire des médicaments qui était bien tenu et à jour.

Notons que cette présence a été instituée à notre demande, lors du dernier séjour en automne 2003. A ce moment là, nous avons été en mesure de fournir un certain nombre de médicaments provenant des retours en pharmacie que nous avons récupéré à Genève ! Aujourd'hui, le petit stock est quasi épuisé et il est souhaitable de le reconstituer lors de notre prochain séjour. Une solution d'achat de médicaments en Guinée serait également souhaitable. Les besoins sanitaires d'une centaine d'hommes sont importants. A Conakry les soins sont payants. Sans monnaie sonnante pas de soin ni de médicaments. Lors de notre séjour, nous avons payé l'opération à un œil d'un sapeur qui souffrait d'une grave infection d'une paupière. A chacun de nos séjours, des exemples comparables fourmillent.

D'autre part le médecin du Corps ne dispose que d'une petite table pour effectuer son travail administratif. **Le local devrait être doté d'un bureau et d'un frigo destiné à la conservation des médicaments.**

Au cours de l'inspection nous avons examiné l'échelle mécanique dont nous avons doté le Corps lors d'une précédente mission. Bien que l'échelle soit bien entretenue, il s'agit d'un matériel ancien qui devrait être complété. Dans cet ordre d'idée nous avons constaté que de nombreuses constructions sont en cours en Ville de Conakry. De plus en plus souvent, il s'agit de bâtiment sur plusieurs niveaux.

Caserne de Ratoma

Pour loger les sapeurs-pompiers, le service a réquisitionné un immeuble construit illégalement et voué à la démolition. Il s'agit de locaux sans eau courante et sans électricité situés à proximité immédiate de la future ambassade des Etats-Unis.

Malgré sa vétusté, le complexe est intéressant pour le logement des hommes de garde, le stationnement des véhicules attribués à la caserne et pour l'organisation d'exercices. Un puit permet de

disposer d'eau pour l'exercice. Son accès au réseau routier est bon. Son approvisionnement en eau doit être réalisé en priorité !



Inspection de la caserne de Rotoua par M. FREDER. On aperçoit en arrière plan la vétusté des locaux

Comme à la caserne de Katoum, les rapports d'intervention et la main-courante étaient correctement tenus. Le rôle du jour figurait sur un tableau noir.

Dans une phase future, la réhabilitation de ces locaux pourrait être envisagée par la Ville de Genève.

Caserne Matoto



Les véhicules et les hommes de la caserne de Matoto

Il s'agit d'une caserne en construction financée par la coopération française (Drôme). Elle est construite sur un modèle standard français bien adapté aux besoins. Son coût approximatif est de

l'ordre 65'000 €. Elle devrait être achevée ce printemps. En attendant, les sapeurs occupent des locaux dans le chantier de la mairie qui jouxte la parcelle réservée à la caserne. L'alimentation en eau sur le site doit encore être réalisée. Des bouches sont néanmoins à proximité (env. 1km). L'accès au réseau routier est excellent. Du fait de sa situation géographique cette caserne est appelée à intervenir fréquemment.



Comme pour les autres casernes, tous les documents relatifs à l'intervention nous ont été présenté et ont été jugé conforme aux précédents. Un tableau de rôle figurait en bonne place.



3) Réunion technique

Une séance technique c'est tenue le mercredi 18 février au Ministère de la sécurité. Présidée par Monsieur Ibrahim DIENG, secrétaire général du ministère de la Sécurité en présence :

- De la délégation genevoise conduite par Monsieur André HEDIGER, conseiller administratif.
- La direction de la société des eaux guinéennes SEG.
- Monsieur Walde DIALLO, conseil du gouverneur.
- La direction du Corps des sapeurs-pompiers.

Cette séance a permis de faire un large tour d'horizon sur la situation, parfois critique, des infrastructures nécessaires au bon fonctionnement du service du feu.

Du fait de retards importants pour le démarrage du 3^e projet d'induction d'eau en Ville de Conakry, l'approvisionnement est partout insuffisant. Dans la situation actuelle, aucune amélioration n'est à attendre. Par contre des efforts particuliers seront consentis pour régler les problèmes posés par les casernes. Il est néanmoins illusoire d'espérer profiter de la présence américaine pour résoudre l'approvisionnement de la caserne de Ratoma.

Pour nos interlocuteurs, il va de soi que la construction d'un réseau moderne intégrera la mise à disposition de points d'eau pour les sapeurs-pompiers.

Le problème du carburant pour les véhicules d'intervention qui paralyse trop souvent les départs, devrait être résolu par la Ville de Conakry. Les maires des communes devraient assurés les frais de fonctionnement du service du feu.

En fin de séance, Monsieur Ibrahim DIENG a demandé à Monsieur André HEDIGER si la Ville de Genève pouvait prendre en compte les investissements nécessaires à la rénovation de la caserne des sapeurs-pompiers de Kalounn ? Les travaux seraient exécutés par la Ville de Genève qui a toutes l'attitudes pour choisir ses mandants. Un projet, devisé à 86'500 € lui a été remis. Il s'agit :

- de la rénovation des bureaux de la direction générale de la sécurité civile
- de la construction de parking pour dix camions incendie
- de la construction d'un mur de séparation
- du bétonnage de la cour

Cette réalisation ne pouvant être incluse sans autre dans la nouvelle Convention, Monsieur André HEDIGER a répondu qu'il allait étudier le projet et qu'une réponse ultérieure serait donnée.

4) Cours de cadres destinés aux cadres et aux instructeurs du Corps

Afin de répondre à l'estimation des connaissances des instructeurs et des cadres du Corps prévue à l'art. 1 de la nouvelle Convention, un cours de cadres a été organisé le vendredi 20 février. Il c'est agit d'une conférence expérimentale sur le feu de quatre heures, très largement suivie par nos homologues guinéens. Cette conférence a permis de faire le point sur les connaissances de base de l'auditoire et aussi d'aborder quelques aspects des feux spéciaux et chimiques. Ces connaissances devront être renforcée dans les années à venir !

5) Conclusions

L'amélioration évidente constatée lors de notre séjour, aussi bien dans les structures du service que dans la capacité d'intervention, nous incitent à poursuivre notre action. Cesser actuellement notre assistance technique reviendrait à retarder sensiblement l'émancipation du Corps. Se serait, pour les jeunes instructeurs que nous avons formés, une décision injuste eu égard aux efforts qu'ils ont consentis au cours des dernières années.

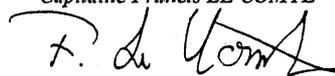
Aujourd'hui, nous avons acquis la certitude que la capacité d'autoformation du Corps est atteinte. Nous devons encore accompagner de nos conseils les cadres et les instructeurs en phase d'école de formation, afin d'éviter des dérives encore possibles et préjudiciables.

Après huit années d'efforts sur le terrain dans le domaine de la formation, nous pensons avoir insuffler une dynamique prometteuse et apporter l'instruction de base indispensable.

Dans le domaine du matériel et des structures, nos efforts paraissent un peu dérisoires en regard des besoins. Dans les années à venir et dans la mesure de nos moyens nous devons poursuivre nos efforts par l'envoi de matériel réhabilité et, sur place, par l'amélioration des casernes.

Genève, mars 2004

Capitaine Francis LE COMTE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. du Comte', written in a cursive style.

PROPOSITIONS DE STAGES, D'AMELIORATION DES STRUCTURES & DES BESOINS EN MATERIEL.

- ✓ Il serait souhaitable que le médecin désigné au Corps puisse effectuer un stage à Genève. Il y aurait lieu qu'il puisse participer à des interventions ambulances et être mis en contact avec les urgentistes de l'HCU (D^R NIQUILLE). La durée de ce stage devrait être de 10 à 15 jours.

- ❖ Prévoir un avenant à la convention pour effectuer la rénovation de la caserne de Kalounn.
- ❖ Transmettre, par l'entremise de Monsieur DEDO, la convention OIPC.

- Prévoir l'envoi d'un frigo pour la conservation des médicaments de l'infirmerie.
- Prévoir l'envoi de quatre bureaux pour améliorer les conditions de travail de l'Etat Major et du médecin.
- Prévoir l'envoi d'ordinateurs équipés de logiciels permettant de renforcer la bureautique (Windows 2000 / Word – Excel, Access & PowerPoint).
- Prévoir l'envoi d'une seconde échelle mécanique remorquable.
- Prévoir d'envoyer des équipements personnels (salopettes et chaussures) destinés aux sapeurs (100) qui seront embauchés pour la prochaine école de formation (matériel militaire)
- Créer un logo propre à chaque caserne et confectionner une centaine de badges de chaque afin de donner une identité à chaque unité. Cette identité contribuera certainement à renforcer l'esprit de corps qui doit être le moteur du développement des sapeurs-pompiers guinéens.
- Prévoir la confection de plaques afin d'afficher la coopération de la Ville de Genève et de la Ville de Conakry. Le texte serait : « Sapeurs-pompiers de la Ville de Conakry avec l'assistance technique des sapeurs-pompiers de la Ville de Genève ».

*

*

*

*Réponse à une question posée par la Commission des finances
(séance du 4 Mai 2004)*

Amendes pour cycles en 2003	
Nombre	Libellé
3	Lâcher l'appareil de direction
24	Circuler de nuit sans feu sur une route éclairée
1	Circuler de front lorsque cela est interdit – Cyclistes
6	Transporter une personne de plus de 7 ans
18	Ne pas observer le signal « Interdiction générale de circuler dans les deux sens »
8	Ne pas observer le signal de prescription « Zone piétonne »
43	Ne pas observer le signal de prescription « Accès interdit »
1	Ne pas observer le signal « Circulation interdite aux cycles et aux cyclomoteurs »
1	Utiliser un chemin pour piétons sans descendre de la machine
111	Ne pas observer un signal lumineux
4	Garer en cycle ou un cyclomoteur à un arrêt ou le parcage est interdit par les règles générales de circulation
8	Garer un cycle ou un cyclomoteur à un arrêt ou le parcage est interdit sur la base de signaux
1	Garer un cycle ou un cyclomoteur où l'arrêt ou le parcage est interdit sur la base de marquage
62	Utiliser un cycle dépourvu d'un signe distinctif valable
1	Permettre à un tiers d'utiliser un cyclomoteur sans plaque de contrôle si une assurance est conclue
8	Circuler sans sonnette
7	Circuler sans catadioptre fixé à demeure
307	Total

Genève, le 6 mai 2004/kc

Rapport annuel d'activité Bibliothèques municipales Année 2003

Division : Service aux publics
Unité : Bibliothèque des sports / CEDEPS
Section : Section des adultes

GESTION BIBLIOTHECONOMIQUE COURANTE

Accueil des publics, mise à disposition des collections

Fréquentation

Il est malheureusement difficile de faire une analyse comparative pour la année 2003 car la fermeture de la bibliothèque pendant 5 mois, ne nous aide pas à voir si la différence qui a eu entre 2001-2002 de 423 lecteurs en moins aurait eu une croissance en 2003.

Ce regrettable épisode a entraîné parmi nos utilisateurs une grande insécurité car il a eu un manque d'information claire sur l'avenir de la bibliothèque, seule les lecteurs ayant emprunté des ouvrages, en s'inquiétant du sort de leurs emprunts ont pu être informé de la situation temporaire, quelques utilisateurs que se sont rendu à la Villa Plonjon ont eu comme renseignement que la bibliothèque n'existait plus.

Après l'ouverture en septembre nous avons constaté que les lecteurs reviennent petit à petit et que cette bibliothèque spécialisée en sport est très appréciée.

Tableau des prêts de documents

	2001	2002	2003
Livres	6639	5320	2062
Périodiques	830	877	461
Vidéos	1095	1102	584
Audios	5	6	7
CD-ROM	48	91	80
DVD		12	26
Cartes pédestres	12	31	8
Total des documents	8629	7439	3228

Tableau de fréquentation

	2001	2002	2003
lecteurs	2491	2104	1211
nouveaux lecteurs (déjà inscrits au BM)	214	193	92
nouveaux lecteurs	70	55	29
Total des lecteurs	2775	2352	1332

Formation du public

Le classement maison est présenté à chaque nouveau lecteur ce dernier en général ne trouve aucune difficulté à se repérer dans la bibliothèque.

05/05/2004 14:32
 05/05/2004 14:32

DIRECTION HFF SOUTILES → 2971
 +41224184581
 DELEGATION A LA JEUNESSE GE → 4981

NO.527 002
 NO.951 001

5 - MAI 2004
 REF:.....



REPARTITION DEPENSES ASPHALTISSIMO 03
Fêtes de Genève 2003

Délégation à la Jeunesse
 Ville de Genève

COMPTE	LIBELLE	MONTANT TOTAL	PARTICIPATION SERVICE DES SPORTS	PAIEMENT PAR DELI
31055	PUBLICATION ET INFORMATION OFFICIELLE	24'203.70		24'203.70
31316	FOURNITURES SPECIFIQUES (matériel sono)	3'760.00		3'760.00
31431	TRAVAUX	33'274.40	-7'193.65	26'080.75
31614	LOCATION DE MATERIEL DE FÊTES (scènes)	61'350.00	-32'350.00	29'000.00
31822	FRAIS DE SURVEILLANCE & VESTIAIRE	17'900.00	-17'900.00	0.00
31836	EXPERTISE EFFECTUEES PAR DES TIERS (ingénieur)	1'396.00		1'396.00
31842	CACHET DIVERS (artistes, groupes, etc...)	50'913.02		50'913.02
31850	HONORAIRES POUR ETABLISSEMENT DE PROJETS (plans)	7'450.00		7'450.00
36503	SUBVENTION DIVERS (associations et moniteurs)	52'685.00	-25'500.00	27'185.00
50301	PR-84 CREDIT EXTRAORDINAIRE JEUNESSE (organisation et fournisseurs)	68'283.10	-16'741.60	51'541.50
		321'217.22	-89'685.25	221'531.97

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Rapporteuse: M^{me} Gisèle Thiévent.

Introduction

La commission des finances, sous la présidence de M. Didier Bonny, a examiné, le mardi 27 avril 2004, les comptes du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement en présence de M. Manuel Tornare, conseiller en charge du département, et de ses collaborateurs et collaboratrices: M. Philippe Aegerter, directeur du département, M^{me} Marilyne Borrello, adjointe de direction, M. Raymond Donnat, chef de l'Office de l'état civil, M. Jean-Claude Schaulin, chef du Service des pompes funèbres et cimetières, M^{me} Véronique Pürro, cheffe du Service social, M. Claudio Deuel, responsable de la Délégation à la jeunesse, M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Les notes de séances ont été rédigées par M^{me} Gisèle Spescha, que la rapporteuse tient à remercier chaleureusement.

Préambule

La commission a d'abord considéré le rapport du Contrôle financier, puis le rapport de gestion à l'appui des comptes, pour finir par l'examen des comptes 2003.

Résumé des comptes du département

Le tableau ci-dessous fournit les indications sur le budget 2003, les comptes 2003 et les comptes 2002 pour les différents services du département. Il permet de visualiser le niveau des charges et des revenus pour les différents services qui composent le département.

	<i>Budget 2003</i>	<i>Comptes 2003</i>	<i>Comptes 2002</i>
Ensemble du département			
Charges	223 152 969,00	222 341 307,42	225 796 036,73
Revenus	18 909 244,00	21 020 468,82	15 412 194,06
Dir. et secrétariat du département			
Charges	2 265 038,00	2 625 041,05	2 002 348,89
Revenus	13 500,00	17 405,80	38 753,00
Déleg. à la petite enfance			
Charges	52 067 352,00	53 356 395,05	44 603 856,68
Revenus	2 500 000,00	1 000 478,30	8 622,94

Ecoles + inst enfance			
Charges	64 685 772,00	62 678 602,97	82 756 927,57
Revenus	7 275 765,00	7 385 710,19	5 116 441,34
Espaces verts + environ.			
Charges	28 730 229,00	29 482 154,98	27 585 750,09
Revenus	688 601,00	1 306 203,46	1 069 567,50
Etat civil			
Charges	2 508 012,00	4 691 359,78	2 504 724,72
Revenus	835 100,00	3 105 934,74	898 995,35
Pompes funèbres et cimetières			
Charges	16 596 155,00	15 559 675,18	16 124 757,38
Revenus	4 888 800,00	4 971 475,75	4 619 976,05
Service social			
Charges	38 985 239,00	37 004 822,16	35 238 757,68
Revenus	579 582,00	771 634,48	1 061 436,18
Délégation à la jeunesse			
Charges	17 315 172,00	16 943 256,25	14 978 913,72
Revenus	2 127 896,00	2 461 626,10	2 598 401,70

On constate que les coûts sont bien maîtrisés et que les charges, pour l'ensemble du département, sont inférieures de 811 661,58 francs au montant prévu au budget.

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, et de ses collaborateurs et collaboratrices

Le magistrat fait une remarque préliminaire concernant le rapport d'activité du Contrôle financier. Il tient à souligner que c'est le département lui-même qui a sollicité le Contrôle financier pour le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), en octobre 2001, et qui a demandé qu'une enquête soit ouverte. L'enquête se poursuit d'ailleurs, car il semblerait que des ouvertures de marché n'aient pas été faites par l'ancien chef de service. Ce n'est donc pas le Contrôle financier qui est à l'origine de ce contrôle.

Examen du rapport du Contrôle financier

Service social

Inventaire du mobilier dans les centres d'action sociale et de santé (CASS)

M. Aegerter explique que l'inventaire du mobilier n'a pas été imposé, que ces locaux sont d'ailleurs sous surveillance et que vouloir faire un inventaire puis procéder à un contrôle six mois plus tard serait un effort disproportionné.

M^{me} Pürro affirme que la recommandation va être suivie, mais qu'il faut laisser aux administrateurs le temps de procéder à cet inventaire.

Dépenses du secteur animation

Le contrôle a été demandé par le département.

A la question d'un commissaire touchant des pièces justificatives non fiables, M^{me} Pürro répond qu'il s'agit de deux pièces où il manquait des détails: une facture de taxi et une autre où figurent deux cafés sans mention des bénéficiaires. Les comptables seront encore plus rigoureux à l'avenir.

M. Tornare rappelle qu'il a remis de l'ordre dans ce secteur à son arrivée, aussi bien au niveau financier qu'en ce qui concerne les voyages.

Gestion de la location des appartements du Square Hugo

Le contrôle a été demandé par le département et effectué sur 150 logements du Square Hugo. M. Aegerter souligne qu'il a été demandé à deux reprises que soit effectué un contrôle particulier dans ce secteur.

Des explications sont données par M. Aegerter et M^{me} Pürro sur la gestion des appartements, qui n'a fait jusqu'à présent l'objet d'aucune procédure clairement établie. Le service attendait le rapport du Contrôle financier. L'engagement de collaborateurs supplémentaires permettra une meilleure gestion des locations d'appartements et les recommandations du Contrôle financier pourront ainsi être suivies.

Page 23 – TV Léman bleu

Cet audit a aussi été demandé par le Conseil administratif. Un commissaire demande à le voir. Il lui est répondu que cela doit être possible, mais qu'il convient d'en faire la demande aux deux administrateurs, M. Burri et M. Mugny.

Page 24 – Centres de loisirs subventionnés par le Service de la délégation à la jeunesse

M. Deuel précise que le rapport a été établi sur quatre centres de loisirs et maisons de quartier pour voir comment sont utilisées les subventions. Des directives ont ainsi pu être édictées. Un commissaire souligne que la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) en est responsable. M. Deuel précise qu'il y a collaboration avec la FASe, mais qu'il est normal que la Ville contrôle.

Questions d'ordre général

Un commissaire demande si le Contrôle financier est tenu de procéder à un contrôle si on le lui demande. M. Tornare répond par l'affirmative.

Le président spécifie que la commission demandera au Contrôle financier de préciser chaque fois qu'il s'agit d'un contrôle fait à la demande d'un département.

Une commissaire désire savoir si seuls les points sur lesquels il y a eu des remarques figurent dans le rapport. M. Aegerter répond que la liste des services audités figure à la page 9, mais que, quand tout va bien dans un service, ce n'est pas mentionné dans le rapport.

Rapport de gestion à l'appui des comptes*Page 241 – Prestation 1300 – Objectif: poursuite de la coordination interdépartementale*

Un commissaire se réfère à l'exemple de l'aménagement du parc des Crochettes et demande qui est chargé, quand il y a un projet départemental, de porter le projet et qui est chargé de s'occuper de la concertation.

M. Tornare répond qu'il a malheureusement été mis devant le fait accompli, comme dans le cas de l'abattage d'arbres de l'avenue du Mail. Il propose que tout abattage d'arbres sur le domaine de la ville soit dorénavant contrôlé uniquement par le SEVE. En conclusion, il faut qu'il y ait une meilleure concertation au Conseil administratif et entre les différents départements.

Page 241 – Prestation 2300 – Objectif: analyse financière de chaque subventionné pour le prochain budget

A une question d'un commissaire sur l'analyse dont il est question ici, M. Tornare répond qu'on ne verse pas de subvention sans contrôler les comptes. On reporte les résultats sur une fiche signalétique. M^{me} Pürro ajoute que MM. Unger et Tornare ont mandaté leurs services respectifs pour mettre en place quelque chose de commun, afin d'avoir une cartographie des subventionnés. Il s'agit d'éviter que ceux-ci ne s'adressent ici et là pour obtenir une double subvention.

Page 242 – Prestation 3300 – Objectif: poursuivre avec l'information départementale Lettre.5 et introduction d'une information par service pour certains

Un commissaire demande s'il y a inflation de supports d'informations.

M. Tornare répond qu'il y a les informations générales du Conseil administratif et des informations plus spécifiques et que pour les employés la demande venait du Conseil municipal. Il s'étonne qu'on suggère qu'il y a maintenant peut-être trop d'information.

M^{me} Pürro ajoute que la rédaction d'une lettre commune avec la Délégation à la petite enfance avait été envisagée, mais que le public ciblé n'est pas le même.

Page 245 – Délégation à la petite enfance – Divers

Un commissaire demande ce que sont les locaux inutilisés.

M. Tornare répond qu'il s'agit d'optimiser en récupérant des locaux loués ou dont on est propriétaire afin de les donner à M. Deuel pour la Délégation à la jeunesse. Celui-ci est en effet tenu de trouver le maximum de place dans les locaux à disposition. M. Deuel ajoute qu'il a aussi eu l'idée d'occuper les locaux laissés vides dans les maisons de quartier l'été pour faire un accueil spécifique réservé aux plus jeunes avec pour objectif une occupation maximale des lieux.

Page 246 – Prestation 1200 – Objectif: augmenter le taux de réponses positives du service aux demandes de travaux d'entretien dans les écoles. Développer des actions d'information et de prévention «préaux propres». Poursuivre l'expérience des budgets participatifs dans les écoles. Donner plus d'importance à la présence du responsable du bâtiment dans les écoles et améliorer l'encadrement

Un commissaire demande si, pour l'application du nouveau statut de «responsable de bâtiment scolaire», les coûts induits sont dus à la revalorisation de la fonction.

M^{me} Irminger explique que la revalorisation s'appuie sur le principe des vases communicants. Le but est de supprimer le maximum d'indemnités. Le fait d'avoir plus de personnel dans les écoles est compensé en grande partie par la réduction de l'enveloppe budgétaire. En effet, les dépenses supplémentaires sont en grande partie couvertes par les indemnités à verser en moins. La revalorisation du statut fait que les responsables de bâtiments scolaires qui étaient en classe 5 vont passer en classe 7, que ceux qui étaient en 7 vont passer en 9 et que ceux qui étaient en 6 vont passer en 8.

Page 248 – Prestation 2200 – Objectif: élaborer des principes généraux sur lesquels devront se fonder les activités déléguées aux associations (restaurants scolaires, ludothèques, colonies), cela grâce à la création d'une unité périscolaire

Une commissaire demande si l'augmentation par rapport à ce qui est prévu au budget va se confirmer dans les années futures.

Le magistrat explique que la loi a été approuvée par le peuple. Dans cette loi, il est dit que, d'année en année, ce sont les communes qui reprendront le budget du parascolaire; on a donc des obligations légales. A noter que 3000 repas sont servis par jour en ville. Le dépassement 2003 sera reporté en 2004. On ne peut en effet refuser des enfants.

Page 250 – SEVE – Prestation 1200 – Objectif: déterminer les coûts relatifs à l'entretien des espaces verts, des écoles et des paroisses ainsi qu'aux décorations florales internes à la Ville

Un commissaire aimerait le résultat de la préétude dont il est question.

Le magistrat enverra une réponse écrite. (Voir annexe: réponses à la commission du 27 avril, SEVE: tableau inventoriant les différents coûts des prestations mentionnées.) Par ailleurs, le prêt de plantes a été très fortement limité.

Un commissaire aimerait savoir si c'est toujours le SEVE qui offre le plus de places d'apprentissage.

M. Aegerter répond qu'il y a 4 apprentis nouvellement engagés et qu'il y en a 15 en tout.

Page 253 – SEVE – Commentaires sur les comptes

Un commissaire ne s'explique pas que le dépassement pour le Festival des arbres en lumière n'apparaisse pas dans cette rubrique.

M. Tornare a déjà répondu au Conseil municipal. Un document existe à ce sujet. (Voir annexe: réponses écrites à la commission des finances.) Un autre commissaire s'interroge sur le deuxième dépassement autorisé en cours d'exercice: celui qui concerne le remplacement de certaines machines dangereuses.

M. Tornare répond que c'est à cause de l'accident survenu aux Bornaches. Il explique ce qui s'est passé. Un employé est passé par inadvertance sous un motoculteur. La blessure a été telle qu'on a dû lui amputer une jambe. Cet accident a été très mal vécu au département. Le magistrat a donc demandé qu'on casse ces motoculteurs.

Page 255 – Etat civil – Commentaires sur les comptes

Un commissaire veut connaître la cause des déficits du Service d'état civil.

M. Donnat fait savoir qu'il y a environ 800 000 francs de recettes par année, mais que cela ne permet pas de couvrir les dépenses. Les passeports ont rapporté près de 700 000 francs. A noter que, depuis le début de cette année, on a plus de recettes.

Page 258 – Pompes funèbres et cimetières – Commentaires sur les comptes

Un commissaire aimerait savoir comment s'explique la différence entre le montant fixé au budget pour la prise en charge des obsèques gratuites et le coût réel.

M. Schaulin explique qu'on a repris l'activité de l'entreprise qui s'occupait de cela et que ce sont des sommes que l'on dépense en moins. Deux postes supplémentaires ont été créés.

Page 260 – Prestation 4200 – Objectif: étudier l'ouverture, sur la rive gauche, d'un deuxième espace «aîné-e-s et nouvelles technologies», à l'image de l'Espace Emma-Louise-Zell

Un commissaire doute de la nécessité d'ouvrir un deuxième espace Zell et estime qu'il conviendrait de faire une évaluation de l'animation pour les personnes âgées et des Espaces-Quartiers-Aîné-e-s.

M^{me} Pürro dit que pour l'Espace Emma-Louise-Zell aucun poste de travail n'a été voté. Ce n'est pas avec les ressources à disposition que l'on peut songer à ouvrir un deuxième site.

M. Tornare admet, comme M^{me} Pürro, qu'il y a des problèmes avec les clubs d'aîné-e-s, que deux sur dix marchent bien et un grâce à son animatrice. Une évaluation, selon M^{me} Pürro, ne se révèle cependant pas nécessaire.

Page 263 – Prestation 1100 – Objectif: poursuite du travail en réseau grâce aux travailleurs sociaux hors murs

Un commissaire demande quel est l'avenir du Babillard des Bastions et du Parlement des jeunes.

M. Tornare rappelle que c'est M^{me} Gay-Balmaz qui avait demandé à M. Rossetti de créer le Babillard, mais que celui-ci n'avait pas donné suite. M^{me} Gay-Balmaz est donc revenue vers le magistrat suivant qui, lui, a concrétisé l'idée. Prochainement, une ou deux personnes, mandatées par M. Deuel, vont venir pour faire une lecture. A noter que le Babillard n'a pas coûté grand-chose.

M. Deuel ajoute que le «Hyde Park Corner» va être animé: plusieurs projets vont de pair avec les chaises longues.

Il rencontre une fois par mois le Parlement des jeunes, dont le comité est composé de «cinq garçons, qui marchent sur les traces de leurs prédécesseurs». (*Note de la rapporteuse: Doit-on s'en réjouir? Où sont donc les filles? Pas dans le comité en tous les cas.*) Un des projets de ce parlement consiste à négocier la baisse des tarifs TPG pour les jeunes jusqu'à 25 ans. Une commissaire propose de faire venir ces cinq jeunes au Babillard afin qu'ils expliquent leur projet.

Page 264 – Prestation 2100 – Objectif: étude d'une nouvelle formule pour les promotions citoyennes

Une question est posée au sujet du deuxième spectacle, qui n'était pas de grande qualité.

M. Tornare admet que le choix n'était pas adéquat, mais le fait est que la programmation prévue n'a pas pu être suivie; il ajoute que, cependant, l'essentiel se trouve dans la première partie.

Page 264 – Prestation 2300 – Objectif: organisation des contest de skate ou BMX, championnats genevois

Un commissaire demande si c'est le rôle de la délégation d'organiser des championnats.

M. Deuel répond que le terme de «championnats» est inadéquat et non officiel. Le skate-park est le lieu de la manifestation, mais ce n'est pas la Délégation à la jeunesse qui l'organise.

Examen des comptes budgétaires et financiers 2003

Page 133 – 500300 – Direction

Un commissaire demande si l'écart, pour le poste 312 (Eau, énergie, combustible) est imputable au Service de l'énergie.

M^{me} Irminger donnera une réponse ultérieurement. (Voir annexe: réponses écrites – 5300 – Service des écoles – dépassement de 169 420,25 francs.)

Au poste 361, 195 040 francs apparaissent au budget et rien aux comptes. M^{me} Irminger explique que ce sont des locaux mis à disposition pour le Département de l'instruction publique, mentionnés par souci de transparence, et que ça n'a pas lieu d'apparaître dans les comptes.

Page 134 – 5004 – Espaces verts et environnement

Un commissaire aimerait des explications sur l'écart (693 256,30) entre le budget et les comptes pour le poste 301, traitement du personnel.

M. Tornare répondra par écrit. (Voir annexe: réponses écrites: 5400/ SEVE.)

Page 135 – Etat civil

Un commissaire demande si l'écart est dû au nouveau Service des passeports. Il lui est répondu par l'affirmative.

Page 137 – Social – Direction – poste 309, autres charges de personnel

Un commissaire aimerait des explications sur l'augmentation (288 169 francs).

M^{me} Pürro explique que l'on fait évoluer les immeubles avec infirmerie. On a trois immeubles. L'immeuble Sainte-Clotilde va être transformé en établissement médico-social, vu qu'il manque actuellement 800 places. Plutôt que de remplacer du personnel, on passe par des agences temporaires spécialisées qui fournissent du personnel médical. On a aussi des postes vacants, car on attend de prendre une décision.

Pages jaunes – subventions

Page 169 – Festival médias Nord-Sud

Un commissaire aimerait savoir pourquoi ce festival est au budget du département des affaires sociales.

M. Tornare répond que cela a toujours été le cas, il y a aussi des documentaires et des débats, etc.

La commissaire demande de pouvoir comparer avec les autres activités. La réponse est affirmative.

Page 170 – Subventions de la Confédération et des communes

M. Tornare tient à faire une remarque concernant la page 170, au sujet des subventions que son département pourrait recevoir de la Confédération et des communes. Le Fonds d'équipement communal va octroyer un certain montant. De la Confédération, qui verse en tout 50 millions de francs par an, on touchera, pour 2004, environ 500 000 francs. Par ailleurs, on va recevoir le subventionnement par l'Association des communes genevoises.

Page 170 – 5002 – Délégation à la petite enfance – 365, institutions privées

Un commissaire demande d'où provient le fait que le montant figurant aux comptes soit différent du montant budgété.

Le magistrat répond que l'écart provient de prestations offertes indiquées par souci de transparence. C'est fictif; ce ne sont pas de nouvelles prestations.

Page 171 – 5003 – Services des écoles et institutions pour l'enfance – 365, colonies de vacances

Un commissaire demande si l'estimation faite sera valable pour plusieurs années.

Il lui est répondu que les colonies de vacances rencontrent de plus en plus de difficultés financières, que le Conseil municipal a donné 80 000 francs de plus au Centre social protestant et qu'on sera amené à revoir le montant.

La commissaire rétorque qu'il conviendrait de valoriser le travail de bénévoles face aux besoins croissants. En ce qui concerne les ludothèques, tout l'argent n'a pas été dépensé. Ce poste a-t-il été bien budgété?

M^{me} Irminger répond que les modifications budgétaires pour 2003 ne se sont concrétisées qu'en 2004. C'est la raison pour laquelle le budget n'a pas été totalement dépensé.

La commissaire aimerait une copie du rapport d'activité de la Fondation du devenir. (Un exemplaire est disponible bien que non annexé au présent rapport.)

Le président aimerait des détails pour le Festival des arbres en lumière 2002 et 2003, car ce qui s'est fait en 2003 était moins important que prévu. (Voir annexe réponses écrites.)

Y a-t-il dans les comptes une partie reportée de 2002?

M. Tornare répond par l'affirmative, car c'est à cheval sur les deux années. Il y a des déficits reportés. En 2003, il a été décidé qu'on ne pouvait faire que l'éclairage de l'île Rousseau. En 2004, si tout va bien, un nouveau festival sera organisé, avec de nouvelles personnes pour s'en occuper.

Page 172 – Espaces verts et environnement – Institutions privées

Une question porte sur la réintroduction de la subvention pour les balcons fleuris, supprimée il y a quelques années par le Conseil municipal.

M. Tornare répond que cela a été pris sur son enveloppe et que cela ne figure dans les comptes que par souci de transparence.

Page 174

A une commissaire qui s'inquiète de ne pas voir de subvention versée à l'Association pour l'accueil des réfugiés, il est répondu que celle-ci a cessé son activité.

Page 175 – Délégation à la jeunesse – Centres de loisirs – 365

Un commissaire aimerait avoir la ventilation des 8 millions pour les Centres de loisirs et aérés. Celle-ci sera envoyée. (Voir document annexé.)

Page 183 – Subventions relatives à des prestations en nature

Une commissaire, après avoir reçu confirmation du fait que c'est parce que ce sont des locaux d'écoles qui ont été prêtés que des associations sportives figurent dans le rapport, a une remarque générale à faire sur les locaux dans les écoles. Il y a un problème de place dans certains quartiers. Quand elle voit la liste d'associations qui bénéficient de locaux dans les écoles, elle est un peu inquiète. En effet, on prête énormément de locaux, mais on n'a pas assez de place pour les enfants des écoles. Attention à faire des contrats tels que l'on puisse récupérer les locaux, si nécessaire.

M. Tornare est d'accord, mais demande au Conseil municipal d'être cohérent, et il cite pour cela l'exemple de l'école Bertrand. M^{me} Irminger relève que la plupart des locaux attribués à des comités d'associations se trouvent en sous-sol, ce qui ne conviendrait pas du tout pour des classes. Il est clair que la première priorité, c'est pour l'école, la deuxième priorité, pour le parascolaire, et la troisième priorité, pour la vie associative. On demande à tous les bénéficiaires de reformuler leur demande à chaque fin d'année scolaire, afin de pouvoir planifier l'année suivante.

Comme plus personne ne désire poser de question, le président remercie le magistrat, ses collaborateurs et collaboratrices d'être venus devant la commission.

Réponses écrites

Un certain nombre de questions posées au magistrat ont nécessité un travail de recherche. Les réponses ont alors été fournies par écrit. La rapporteuse a pris l'initiative de ne pas annexer deux documents: les projets menés par les unités d'action communautaire du Service social ainsi que le rapport d'activité 2002 de la Fondation du devenir, et cela en raison du nombre de pages trop important de ces documents. Ceux-ci sont néanmoins à la disposition des conseillers ou des conseillères qui désireraient les consulter.

Annexes:

- Tableau SEVE: estimation des coûts 2003
- Comptes 2003 – 5300/Service des écoles – dépassement: réponse écrite + tableau
- Comptes 2003 – 5400/SEVE – page 134 – explication du dépassement de 693 256,30 francs + extrait du Conseil administratif du 25 juin 2003
- Comptes 2003, p. 175 – 5800/Délégation à la jeunesse: ventilation de la rubrique 365



SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT (SEVE)
Ville de Genève

Estimation des coûts 2003 - "Espaces verts et autres prestations pour des tiers - 1200"

	Frais directs 2003	Charges opérationnelles "31-3"	Salaires estimés	Total Estimé 2003	Total Actuel 2002	Variation 03/02
Entretien espaces verts (facturés tiers)	30119		4951	689'000	701'887	22'887
Entree Ecoles/jardins (non facturés)	3121		3537	662'000	668'065	2'533
Decorations florales	83'842	0	28'568	238'000	351'441	364'702
Manifestations	61'522	687'48	13'093	146'000	168'881	-6'798
Gestion déchets de bois	0	0	2'470	98'000	429'310	225'884
				228'000	299'718	-15'669
				110'000	110'000	-665
Total				2'967'784	2'753'409	214'375

Subventions y compris
Arbres en lumière



Ville de Genève

Genève, le 4 mai 2004

La direction

Monsieur Didier BONNY
Président de la
Commission des finances

Concerne : Comptes 2003

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,

Par la présente, je vous remets les réponses aux questions posées par votre Commission le 27 avril dernier.

I RAPPORT DE GESTION A L'APPUI DES COMPTES

AUTORITES

Page 50 : Délégation à la coopération

En 2000, le Règlement sur la coopération au développement, l'aide humanitaire et les droits des personnes a été revu par le Conseil administratif, qui y a introduit la notion de Droits des personnes.

Seuls les projets de coopération qui s'inscrivent dans le cadre de ce règlement sont examinés par la Délégation en vue d'un financement.

Préalablement aux séances de la Délégation, les dossiers sont instruits et, de cas en cas, complétés d'une tierce évaluation grâce à l'étroite collaboration établie avec :

- 1) le Département fédéral des affaires étrangères, notamment avec la Direction du développement et de la coopération à Berne (DDC) et ses Bureaux de la coopération à l'étranger, les Consulats et les Ambassades.
- 2) le Service de la Solidarité internationale du Canton de Genève avec lequel nous échangeons nos informations.
- 3) La Fédération genevoise de coopération que nous consultons parfois pour obtenir des renseignements sur des associations qui nous sollicitent, ainsi que pour avoir un avis, ou une évaluation sur des projets plus difficiles.

Aucun critère géographique n'a été défini par le Conseil administratif, toutefois, pour l'instant, il a décidé de financer prioritairement des projets en Afrique, en Amérique du sud et dans les pays du bassin méditerranéen.

Projets d'Information

Conformément à l'article 10 du Règlement susmentionné, la Ville de Genève a un devoir d'information et de sensibilisation de sa population.

Ainsi, un financement a été accordé aux 6 projets suivants :

- 1) Centre Europe-Tiers Monde CHF 52'500.-- pour le soutien aux pages « Solidarité » du journal Le Courrier.
- 2) Déclaration de Berne CHF 17'695.—contribution à la Campagne suisse d'information « La santé, un droit pour tous, pas un privilège pour les pays riches ».
- 3) Terre des Hommes CHF 11'737.—Exposition Artissage Pérou-Œuvres conjointes de peintres et tisserands
- 4) Genève Tiers-Monde CHF 3'000.—contribution à la plaquette intitulée « Optimiser l'aide au développement »
- 5) Action « Notre Jeune Fédéral » CHF 2'400.—contribution destinée à l'impression des affiches et dépliants pour la collecte de fonds 2003.
- 6) Association racines culturelles CHF 6'000.—destinés à l'impression des affiches pour un concert au Victoria Hall dont le bénéfice a été affecté à un projet en faveur de l'enfance bolivienne.

SEVE

Page 250 : prestation 1200

Voir en annexe le tableau inventoriant les différents coûts des prestations mentionnées.

II COMPTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

5300 / Service des Ecoles

Page 133 : expliquer le dépassement de CHF 169'420,25

Le dépassement global des rubriques d'énergie représente 5,8 % du budget voté, ce qui est supérieur à la moyenne générale relevée pour l'ensemble de la ville de 1,7%. Les dépassements se concentrent sur les lignes électricité (CHF 88'781,40) et gaz (CHF 95'799,65).

A ce jour, le service de l'énergie ne peut expliquer ces dépassements, ne disposant pas du détail des consommations réelles, compte tenu du mode de facturation des Services industriels.

./.

Rubrique	Cellule	Libellé	Montant voté	Montant effectif	Différence
31203	500300	Electricité	1'350'000.00	1'438'781.40	-88'781.40
31204	500300	Eau	425'000.00	422'132.40	2'867.60
31206	500300	Energie thermique	170'000.00	181'521.85	-11'521.85
31207	500300	Gaz	260'000.00	355'799.65	-95'799.65
31208	500300	Huile de chauffage	682'000.00	662'684.95	19'315.05
31203	500351	Electricité	4'500.00	0.00	4'500.00
				<i>Total</i>	<i>-169'420.25</i>

5400 / SEVE

Page 134 : expliquer le dépassement de CHF 693'256,30

Ce dépassement sur la rubrique temporaire, s'explique par l'engagement de personnel temporaire en remplacement de fonctionnaires malades ou accidentés. Dans le cas présent, il s'agit de maladies ou d'accidents de longue durée concernant près de 10 personnes.

1) Festival des arbres en lumière :

Le montant de CHF 455'613,20 aux comptes 2003, a servi à couvrir les déficits reportés de 2001, 2002 et 2003.

A ce jour, le déficit est de l'ordre de CHF 100'000.—que la Fondation Art Project va couvrir en recherchant des fonds.

Vous trouverez également en annexe l' Extrait du Conseil administratif du 25 juin 2003, qui accepte un dépassement au budget 2003 de CHF 184'000.—sur cette rubrique.

2) Fondation du Devenir :

Voir rapport d'activité 2002 en annexe.



Ville de
Genève

REÇU le

3 JUIL. 2003

Ref n° 41

EXTRAIT

CERTIFIÉ CONFORME
SÉANCE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

du 25 juin 2003

Le Conseil accepte un dépassement de fr. 184'000.- au budget 2003 pour couvrir le déficit de la manifestation "Le Festival des arbres" (2002/2003).

Il charge M. M. Tornare de faire en sorte que la ligne budgétaire inscrite au projet de budget 2004 soit dûment respectée et que le concept de cette manifestation tienne ainsi compte des ressources qui y sont affectées.

Le Secrétaire général :
Jean Erhardt

Le 2 juillet 2003

Diffusion :
Pierre Muller, Manuel Tornare

Département 1, Département 5
CFI, Comptabilité-Budget
Dossiers

5800 / Délégation à la jeunesse

Page 175 : rubrique 365 « Centres de loisirs et centres aérés »

Voir en annexe la ventilation des CHF 8'106'474,20.

Veillez agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, mes meilleures salutations.



Philippe AEGERTER
Directeur

Annexes : Tableau des coûts des prestations du SEVE
Ventilation des charges des centres de loisirs et aérés
Règlement sur la coopération au développement
Rapport d'activité 2002 de la Fondation du Devenir
Extrait du CA du 25 juin 2003

Copie : M. Manuel TORNARE, Conseiller administratif



DELEGATION A LA JEUNESSE

VENTILATION DE CHF 8'106'474.20

Réponse aux question de la commission des finances du 27 avril 2004

Salaires personnel administratif & technique et animation		SFr.	5'166'671.85
Salaires ponctuels (Moniteurs)		SFr.	183'813.30
Salaires animateurs VGE	28 postes	SFr.	3'597'700.00
Salaires personnel administratif & technique		SFr.	1'385'158.55
Subventions d'exploitations		SFr.	2'521'000.00
ACACIAS		SFr.	270'000.00
ASTERS		SFr.	240'000.00
ATELIER BOGUET		SFr.	100'000.00
CHAMPEL		SFr.	145'000.00
CHAUSSE-COQ		SFr.	68'000.00
CRADEAU		SFr.	108'000.00
CREATELIER		SFr.	10'000.00
EAUX-VIVES		SFr.	273'000.00
FRANCHISES		SFr.	145'000.00
JONCTION		SFr.	287'000.00
MONTBRILLANT/GROTTES		SFr.	162'000.00
PAQUIS		SFr.	275'000.00
PLAINPALAIS		SFr.	121'000.00
SAINT-JEAN		SFr.	317'000.00
Subventions extraordinaires		SFr.	329'550.00
Rinia Contact		SFr.	200'000.00
Exposition des Plastiques		SFr.	34'000.00
Midnight Basket, Moniteurs		SFr.	18'860.00
Sécurité MQ Eaux-Vives		SFr.	23'390.00
Plainpalais Discos 03-04		SFr.	3'000.00
Fête du Soleil		SFr.	5'000.00
Informatique Centres des Loisirs		SFr.	20'000.00
99 rue de Lyon		SFr.	300.00
Equipement Pré-en-Bulle		SFr.	25'000.00
Subventions Centre Aérés		SFr.	33'252.35
Mises en provision pour:		SFr.	56'000.00
- Décomptes FAS'e, à venir		SFr.	40'000.00
- Centre Aérés à venir		SFr.	10'000.00
- Abri St-Jean		SFr.	6'000.00

SFr. 8'106'474.20

3. Rapport du Contrôle financier sur les comptes 2003

Audition de MM. André Lévrier-Ferrollet, directeur du Contrôle financier, et Claude Chouet, sous-directeur du Contrôle financier

M. André Lévrier-Ferrollet présente le rapport du Contrôle financier. Ce rapport de l'organe de révision est tel que le fait une fiduciaire pour les autres communes. De par la loi, le Contrôle financier est habilité à vérifier les comptes de la Ville de Genève, la tenue de la comptabilité, etc. Ce travail est effectué d'après le manuel de révision et d'après les principes comptables admis dans la profession. Le Contrôle financier émet ensuite une recommandation d'acceptation ou de non-acceptation des comptes. Pour les comptes 2003, la recommandation est de les approuver, malgré les réserves mentionnées dans le rapport.

Certaines réserves reviennent chaque année, notamment concernant les centimes additionnels. Les décomptes fournis par l'Etat constituent un tableau très succinct. Le Contrôle financier ne peut pas investiguer dans les services de l'Etat pour vérifier si tout est correct, si le total des impôts est correct. Il faut prendre les chiffres tels quels, ce qui provoque une insatisfaction chronique et annuelle. C'est la raison pour laquelle, cette année encore, le Contrôle financier a émis une réserve à ce sujet. On a une certaine confiance en la comptabilité de l'administration fiscale; cependant, on est en pourparlers avec l'Etat pour pouvoir accéder aux dossiers et vérifier l'état de ces chiffres. Nous en sommes au début de la négociation.

En ce qui concerne la provision pour créances douteuses, l'Etat considère que la prudence veut que l'on provisionne 30% du montant brut des débiteurs au 31 décembre 2003, car on n'est pas sûr qu'ils paient. Si on ne les avait pas provisionnés, on aurait eu un gros risque sur le résultat.

Pour les actions et parts sociales, il faut noter que les actions de la SECSA ont été évaluées à leur valeur de liquidation, puisque la société est en liquidation, à savoir 6 312 000 francs. La Direction des finances a décidé que c'était de l'argent qui appartient à la Ville. Si la SECSA était liquidée, on aurait un boni, mais celui-ci devrait être comptabilisé au moment où on réalise l'affaire, pas avant. Or, la réalisation se fera en 2004 ou 2005. Ce qui a été fait est une entrave au principe d'imparité, raison pour laquelle le Contrôle financier conteste la comptabilisation de ce produit.

Pour la BCGe, les actions nominatives qui figurent au patrimoine administratif ont une valeur comptable de 149 millions. Si on prend les fonds propres de la BCGe, au prorata des actions, cela nous amène à 104 millions. Il y a donc une surévaluation de 45 millions au 31 décembre 2003. D'année en année, cette surévaluation va s'estomper et peut-être disparaître. Le bilan est une photographie au 31 décembre de l'année examinée.

Conclusion: malgré les réserves mentionnées et le fait que les comptes n'aient pas été établis exactement comme l'aurait voulu le Contrôle financier, ce dernier propose à la commission d'approuver les comptes 2003.

M. Lévrier-Ferrollet, pour répondre à un commissaire étonné que le Contrôle financier recommande l'approbation de ces comptes, malgré les réserves, relève que, d'une part, ce n'est qu'une recommandation et que, d'autre part, il s'agit de remarques (par exemple pour la BCGe). Si une vérification précise était faite, l'évaluation serait bien meilleure. Le réviseur doit revoir l'évaluation, mais ce n'est pas une obligation de refuser les comptes pour une surévaluation. Pour ce qui est de la SECSA, il s'agit de 6 millions de francs. Les comptes auraient pu être renvoyés au Conseil administratif, mais cela n'a pas été fait, car le montant représentait un pourcentage pas trop important. C'est à l'appréciation du réviseur et cela aurait paru excessif. Cela permet aussi au lecteur de voir l'impact de cette réserve.

4. Discussion de la commission

Lors de sa séance du 18 mai 2004, après avoir auditionné M. André Lévrier-Ferrollet, la commission a passé à la discussion sur les comptes.

Une commissaire socialiste remercie les différents services d'avoir rapidement répondu aux questions posées, mais relève que les réponses ne sont pas toujours satisfaisantes, elle a l'impression de ne pas avoir été comprise; peut-être s'est-elle mal exprimée.

Un représentant libéral relève que l'analyse des comptes permet de contrôler de manière plus approfondie et d'avoir une vision plus grande de ce qui s'est fait durant l'année. A voir le résultat comptable, le groupe libéral ne peut pas être satisfait de ces comptes. A noter qu'il avait déjà signalé un certain nombre de préoccupations. En ce qui concerne le contrôle purement formel, jusqu'à ce soir, il n'était pas vraiment possible de se rendre compte de la qualité de la tenue de la comptabilité. Aujourd'hui, comme lors de chaque étude du rapport sur les comptes, on s'aperçoit que certaines choses sont traitées sur le plan comptable de manière particulière, par exemple l'évaluation des postes du bilan.

La manière d'évaluer les actions de la BCGe est une aberration. L'anticipation de la plus-value sur la liquidation de la SECSA est une manière de présenter le compte de fonctionnement sous un jour meilleur que ce qu'il est en réalité, car tant qu'une entreprise n'est pas liquidée, personne ne sait ce qui peut se passer. Le montant de 6 millions de plus-value lui semble être carrément une erreur. De ce fait, le véritable déficit de la Ville de Genève se monte peut-être à 39 ou 40 millions de francs.

Le groupe libéral ne pourra pas voter les comptes aujourd'hui et souhaite profiter de l'occasion d'empoigner une fois sérieusement la comptabilisation des éléments mentionnés ci-dessus. Le Parti libéral va donc s'abstenir et se réserve la possibilité de refuser les comptes en séance plénière.

Le commissaire du groupe radical estime que cela n'aurait pas de sens de refuser les comptes, mais il s'abstiendra, vu la qualité des réserves. Le vrai déficit n'est pas de 33 millions, mais au-delà, et on n'est pas capable de nous donner une somme, pour des raisons d'orthodoxie comptable. Le représentant libéral vient de montrer qu'il y a eu maquillage pur et simple en ce qui concerne la SECSA. C'est une atténuation du déficit. Cette pratique ne peut être tolérée.

Le groupe radical reviendra à une demande d'indépendance du Contrôle financier, car il pense qu'on ne peut pas se satisfaire de cette situation. Le groupe radical s'abstiendra donc aussi en séance plénière.

Le groupe de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants (AdG/SI) souligne qu'il n'y a pas de malversation ni quoi que ce soit de franchement louche, même si un déséquilibre a été constaté entre les comptes et le budget. Il est fait état de 33 millions de francs de déficit, mais le montant exact n'est pas connu. Quant à l'idée d'ajouter à ce déficit les actions au porteur de la BCGe, il n'est pas certain qu'une fiduciaire penserait que c'est une manière de voir lucidement les choses, mais c'est effectivement une vision à long terme.

Quelques bémols sont à placer, notamment toutes ces rocade de lignes budgétaires, ce qui n'arrange pas la transparence. Certaines choses peuvent être comprises, mais ne peuvent être acceptées. Dans le département le plus touché, celui de l'aménagement, des constructions et de la voirie, des affaires du style de la patinoire des Vernets sont relevées: non-respect du délai référendaire, contrats signés après envoi de la facture. La responsabilité en revient aussi au Conseil municipal, car vouloir exécuter les travaux en plein été, lorsque le personnel des entreprises est en vacances, n'est pas réaliste. Le travail ne peut pas forcément commencer à la signature du contrat. Si des travaux doivent être exécutés dans les délais voulus, il faut respecter certaines conditions. Le commissaire de l'AdG/SI pense qu'il faut continuer à chercher des solutions et voir où il faut intervenir. Il remercie ceux qui ont étudié ces comptes et qui les ont épluchés. Il pense que son groupe va voter ces comptes et il relève qu'il faut aussi veiller à ne pas doter l'administration d'un système trop lourd et aussi trop onéreux.

La représentante du Parti du travail remarque que, chaque année, l'étude des comptes se limite à des constats et que les réponses ne correspondent pas toujours aux questions posées. Il n'y a pas de «magouilles», mais des problèmes et des questions de détails: pour faire au mieux, on agit de manière trop précipitée, on place, en somme, la charrue avant les bœufs. Le résultat des comptes n'est, certes,

pas bon, mais le système d'imposition ne permet pas d'avoir de chiffres précis, et, pour ceux de l'année 2003, il y aura encore un correctif en 2005.

Le Parti du travail votera les comptes; les refuser n'y changerait absolument rien. Les chiffres sont là et le Conseil administratif ne peut pas les modifier du jour au lendemain.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre (UDC) déclare que l'exercice pour l'étude des comptes est pour lui un peu frustrant, car tous les chiffres sont là, mais il n'y a plus l'argent. Certaines méthodes appliquées sont intéressantes. Aujourd'hui, l'UDC va s'abstenir et ses membres attendent d'en discuter avec le groupe pour voir ce qu'ils voteront en séance plénière.

Une représentante socialiste aimerait s'exprimer tout d'abord sur la forme. Au nom de son parti, elle tient à souligner trois points qui lui semblent importants.

Elle remercie les services d'avoir répondu rapidement aux questions posées. Cela a en effet changé par rapport à la pratique antérieure.

Elle relève que la présentation du nouveau directeur du département des affaires culturelles est concrète et bien argumentée.

Elle souligne le fait que M. Patrice Mugny, comme son prédécesseur, fournit le détail des enveloppes directement dans les comptes, avant même que la commission le demande. Il serait souhaitable que tous les magistrats en fassent de même. D'une part, cela éviterait à la commission de les demander et, d'autre part, cela éviterait d'en prendre connaissance seulement après l'audition du magistrat, ce qui fait qu'il n'est plus possible de lui poser des questions.

Pour ce qui est du calcul du déficit, a priori, il n'y a pas eu de magouille. Par ailleurs, plus ce déficit est important, plus il fait les gros titres de la presse. Il ne faut pas se fier à ce montant de 33,3 millions de francs, car il dépend des recettes fiscales. C'est une estimation, et c'est sur cette base qu'il est à 33,3 millions de francs. Il manque encore des correctifs pour 2001, 2002 et 2003. 33,3 millions de francs, c'est un chiffre, et c'est vrai qu'il peut être contesté. On se trouve devant ce résultat comptable qui ne correspond pas à une réalité. Il n'est donc pas question d'entrer en matière et d'avancer un chiffre de 80 millions plutôt que de 33,3 millions de francs. En ce qui concerne les comptes 2003, il faut constater que les charges sont maîtrisées, et pourtant c'est une tâche difficile.

Quant à l'indépendance du Contrôle financier, la discussion est ouverte de voir s'il n'est pas possible d'améliorer la situation, de faire des propositions. Il est difficile de se prononcer sur l'indépendance ou non de cet organe. Rien ne prouve qu'il soit dépendant d'un magistrat ou d'un autre.

Un commissaire des Verts déclare que son groupe votera ces comptes pour plusieurs raisons. Le Conseil administratif se trouve en plein dans une période extraordinaire où le système fiscal a changé. Cela peut porter préjudice aux chiffres. La commission a travaillé pendant plusieurs semaines, ce qui a permis de constater qu'il n'y a pas eu de magouille. Rien n'a prouvé que les gestionnaires soient incompétents ou de mauvaise foi lorsqu'ils effectuent leur travail. Il faut souligner que les commissaires ont eu accès à des documents importants, qui leur ont permis de se prononcer (ceux du Contrôle financier, notamment).

Son groupe ne formule pas de réserve particulière sur les comptes 2003, si ce n'est au sujet des documents du Contrôle financier, qui devraient contenir plus d'informations. Il ajoute qu'il ne peut pas être d'accord avec toutes les analyses comptables des partis de droite autour de cette table. En effet, on ne peut pas remettre en question l'aspect des 33 millions de francs de déficit, qui n'est qu'un indicateur. Ces comptes ont permis d'avoir des outils de travail, mais on pourrait apporter beaucoup plus d'éléments. Il est toutefois important d'avoir les moyens d'action pour la législation future. Toutefois, les Verts étudieront les propositions que les partis pourraient présenter, notamment sur l'indépendance du Contrôle financier, car il est vrai que c'est une indépendance relative.

Le président a une double déclaration à faire, tout d'abord en tant que président de la commission. Il se félicite que, mis à part le problème de la poste, la plupart des commissaires aient obtenu le document du Contrôle financier avant la séance. Par ailleurs, il a apprécié la disponibilité de tous les conseillers administratifs pour organiser ces séances. Il se félicite aussi que, à la demande de la commission, à l'exception du département des affaires culturelles, tous les chefs de service étaient présents, ce qui a permis d'avoir parfois des réponses directement. Sans cela, les commissaires auraient reçu davantage de papiers.

En outre, il se félicite de la tenue de l'audition du directeur du département des affaires culturelles. Si la commission pouvait chaque fois avoir une présentation comme celle-là, ce serait parfait. Il se demande d'ailleurs si la commission ne devrait pas fonctionner autrement, de telle sorte que, au moment de l'audition des magistrats, elle puisse être mieux préparée et plus efficace pour poser ses questions. Il se félicite en outre que le Conseil municipal puisse voter ces comptes au mois de juin, ce qui permettra d'éviter de les voter en même temps que le renvoi en commission du budget 2005.

Il demande à tous les rapporteurs de rendre leur rapport d'ici à lundi prochain, le 24 mai. Il remercie d'avance la procès-verbaliste de rendre très rapidement ses notes de séance, afin que la rapporteuse puisse rédiger son rapport en temps voulu.

Maintenant, le président se prononce en tant que membre du Parti démocrate-chrétien. Habituellement, la position de son groupe consiste à s'abstenir sur les

comptes, étant donné que son parti ne vote pas le budget et qu'il est plus délicat de refuser les comptes.

En ce qui concerne sa position personnelle, il déclare être très hésitant, car il lui semble que la surestimation de la liquidation de la SECSA de 6 millions de francs n'est pas correcte. Il y a là un élément tangible qui pourrait pousser à refuser ces comptes. Pourquoi M. Lévrier-Ferrollet ne les a-t-il pas renvoyés au Conseil administratif? Le président est un peu surpris de la frilosité de certains partis, qui ont dit qu'ils allaient s'abstenir. A son avis, il faut que ce problème soit soulevé d'une autre manière que par une abstention. Il faudrait se pencher sur cette question. En conséquence, et pour marquer une opposition, il votera contre les comptes 2003.

Le représentant de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants tient à apporter quelques précisions concernant les 6 millions de francs de la SECSA. Personnellement, il se retrouve souvent dans des situations comme celle-là et pense que sa fiduciaire aurait pu faire cette erreur, mais il n'en est pas sûr. Aux radicaux, il dit qu'il s'étonne qu'ils puissent penser que le Contrôle financier n'est pas indépendant et qu'il faudrait le supprimer. Le penseraient-ils aussi si le rapport d'activité de cet organe était en accord avec leurs opinions?

5. Votes des arrêtés

Après cette discussion, le président propose de passer au vote des arrêtés.

Mis aux voix de la commission des finances, le projet d'arrêté I est accepté par 8 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 1 non (DC) et 6 abstentions (1 R, 3 L, 2 UDC).

Mis aux voix de la commission des finances, le projet d'arrêté II est accepté par 8 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 1 non (DC) et 6 abstentions (1 R, 3 L, 2 UDC).

La majorité de la commission recommande au Conseil municipal d'accepter la proposition PR-333 concernant le rapport de gestion à l'appui des comptes 2003, en votant les arrêtés suivants:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 72 736 631,01 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2003 est approuvé pour les montants suivants:

charges	1 017 034 198,33 francs
sous déduction des imputations internes de	<u>97 229 737,05 francs</u>
soit un total des charges nettes de	919 804 461,28 francs
revenus	983 745 945,65 francs
sous déduction des imputations internes de	<u>97 229 737,05 francs</u>
soit un total des revenus nets de	886 516 208,60 francs
Excédent de charges	33 288 252,68 francs

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2003 est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	
dépenses	127 415 064,43 francs
recettes	<u>4 623 017,07 francs</u>
investissements nets	122 792 047,36 francs
b) patrimoine financier	
dépenses	32 956 789,70 francs
recettes	<u>1 088 232,09 francs</u>
investissements nets	31 868 557,61 francs
c) total	
dépenses	160 371 854,13 francs
recettes	<u>5 711 249,16 francs</u>
investissements nets	154 660 604,97 francs

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	
investissements nets	<u>122 792 047,36 francs</u>
amortissements	55 142 170,89 francs
amortissements complémentaires	+ 0,00 francs
moins déficit du budget de fonctionnement	<u>- 33 288 252,68 francs</u>
autofinancement	21 853 918,21 francs
insuffisance de financement	<u>100 938 129,15 francs</u>
b) patrimoine financier	
investissements nets	31 868 557,61 francs
amortissements (autofinancement)	<u>590 877,12 francs</u>
insuffisance de financement	<u>31 277 680,49 francs</u>
c) total	
investissements nets	<u>154 660 604,97 francs</u>
amortissements	55 733 048,01 francs
amortissements complémentaires	+ 0,00 francs
excédent de charges de fonctionnement	<u>- 33 288 252,68 francs</u>
autofinancement	22 444 795,33 francs
insuffisance de financement	<u>132 215 809,64 francs</u>

Cette insuffisance de financement a pu être comblée sans recours à l'emprunt, en partie grâce aux excédents de trésorerie provenant de 2002 et de 2003 et aux montants des acomptes provisionnels reçus en 2003, basés sur les revenus antérieurs.

Art. 4. – Variation de la fortune

La diminution de la fortune, soit 33 288 252,68 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de charges de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2003 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 261 919 181,02 francs.

Annexes:

- réponses du Contrôle financier sur le rapport d'activité 2003-2004
- réponses sur la Délégation à la coopération
- réponses sur le département «Autorités»



Ville de Genève

Contrôle financier

23.04.04

Genève, le 23 avril 2004/AL/ma/095

Monsieur Didier Bonny
Président de la Commission des
finances du Conseil municipal
Palais Eynard

Concerne : Rapport d'activité 2003 – 2004 du Contrôle financier de la Ville de Genève

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

En préambule, nous voulons vous remercier de l'accueil que la Commission des finances a réservé au rapport d'activité du Contrôle financier et de l'intérêt qu'elle a porté à son contenu.

Nous vous communiquons, ci-après, les réponses aux questions posées par les commissaires pour lesquelles le Contrôle financier a informé la Commission des finances qu'il répondrait après avoir obtenu un complément d'information. Nous rappelons, dans chaque réponse, la question, le nom de son auteur et le paragraphe du rapport concerné le cas échéant.

- 1. Question :** Le paragraphe 3.3.3.1. "Projet pour l'aménagement d'un espace socio – culturel aux Charmilles" relève qu'un mandat (Fr. 259'000.–) a été attribué selon la procédure de "gré à gré" bien que le seuil de Fr. 100'000.– relatifs aux "marchés autres que la construction" ait été dépassé (dispositions ressortissant de l'accord intercantonal sur les marchés publics – AIMP); le service a précisé que la procédure a été choisie en application de l'article 12, alinéa 3, lettre c), d) et f) du règlement AIMP en matière de construction de la Ville de Genève; quels sont les arguments fournis par la Direction du Service, à l'appui de ce choix ?

Auteur de la question : Madame Sandrine Salerno

En ce qui concerne la méthode d'attribution de ce mandat, le Service d'architecture a retenu 3 dispositions prévues dans l'article 12 alinéa 3 AIMP soit :

- Les particularités techniques ou artistiques pour lesquelles un seul soumissionnaire entre en considération,
- l'urgence,
- l'impossibilité de garantir l'interchangeabilité des services ou du matériel existant en adjugeant le marché complémentaire à un soumissionnaire autre que le soumissionnaire initial.

2. **Question :** Le paragraphe 3.3.6.4., "Dépassements de crédits extraordinaires et budgétaires", relève deux dépassements de crédit importants; quelles explications le Service a-t-il fournies ?

Auteur de la question : Madame Sandrine Salerno

Réponse du Contrôle financier

En ce qui concerne le dépassement de Fr. 667'307.55, au 31 décembre 2003, du crédit d'étude de Fr. 100'000.-, relatif au projet de réaménagement de la Plaine de Plainpalais, la Direction du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public nous a informé avoir proposé le dépôt d'une demande de crédit complémentaire d'étude; toutefois, il est alors convenu avec la Direction de la Division de l'aménagement et des constructions d'imputer les dépenses relatives aux études complémentaires, sur le crédit d'étude initial provoquant ainsi ce dépassement.

En ce qui concerne la rubrique 318 "Honoraires et prestations de service", budgétisée à Fr. 1'077'700.-, le dépassement de Fr. 1'011'964.50 enregistré en 2003, selon la Direction du Service d'aménagement urbain, est dû principalement à des études en matière de circulation et de transports, demandées pour la Direction et la Présidence, en relation avec l'évolution difficilement prévisible des options cantonales en matière de déplacement, de stationnement et de transports collectifs.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce qui précède et restons à la disposition de la Commission des finances pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances, nos respectueuses salutations.

André Lévrier



Directeur

cc : Conseil administratif
Secrétariat général



Ville de Genève

Genève, le 4 mai 2004

La direction

Monsieur Didier BONNY
Président de la
Commission des finances

Concerne : Comptes 2003

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,

Par la présente, je vous remets les réponses aux questions posées par votre Commission le 27 avril dernier.

I RAPPORT DE GESTION A L'APPUI DES COMPTES

AUTORITES

Page 50 : Délégation à la coopération

En 2000, le Règlement sur la coopération au développement, l'aide humanitaire et les droits des personnes a été revu par le Conseil administratif, qui y a introduit la notion de Droits des personnes.

Seuls les projets de coopération qui s'inscrivent dans le cadre de ce règlement sont examinés par la Délégation en vue d'un financement.

Préalablement aux séances de la Délégation, les dossiers sont instruits et, de cas en cas, complétés d'une tierce évaluation grâce à l'étroite collaboration établie avec :

- 1) le Département fédéral des affaires étrangères, notamment avec la Direction du développement et de la coopération à Berne (DDC) et ses Bureaux de la coopération à l'étranger, les Consulats et les Ambassades.
- 2) le Service de la Solidarité internationale du Canton de Genève avec lequel nous échangeons nos informations.
- 3) La Fédération genevoise de coopération que nous consultons parfois pour obtenir des renseignements sur des associations qui nous sollicitent, ainsi que pour avoir un avis, ou une évaluation sur des projets plus difficiles.

Aucun critère géographique n'a été défini par le Conseil administratif, toutefois, pour l'instant, il a décidé de financer prioritairement des projets en Afrique, en Amérique du sud et dans les pays du bassin méditerranéen.

Projets d'Information

Conformément à l'article 10 du Règlement susmentionné, la Ville de Genève a un devoir d'information et de sensibilisation de sa population.

Ainsi, un financement a été accordé aux 6 projets suivants :

- 1) Centre Europe-Tiers Monde CHF 52'500.-- pour le soutien aux pages « Solidarité » du journal Le Courrier.
- 2) Déclaration de Berne CHF 17'695.—contribution à la Campagne suisse d'information « La santé, un droit pour tous, pas un privilège pour les pays riches ».
- 3) Terre des Hommes CHF 11'737.—Exposition Artissage Pérou-Œuvres conjointes de peintres et tisserands
- 4) Genève Tiers-Monde CHF 3'000.—contribution à la plaquette intitulée « Optimiser l'aide au développement »
- 5) Action « Notre Jeûne Fédéral » CHF 2'400.—contribution destinée à l'impression des affiches et dépliants pour la collecte de fonds 2003.
- 6) Association racines culturelles CHF 6'000.—destinés à l'impression des affiches pour un concert au Victoria Hall dont le bénéfice a été affecté à un projet en faveur de l'enfance bolivienne.



Ville de Genève

Conseil administratif
Le Secrétaire général

Genève, le 10 mai 2004

Monsieur
Didier Bonny
Président de la
Commission des finances

Comptes 2003 : réponses aux questions de la Commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Je vous prie de trouver ci-joint les réponses aux questions soulevées en commission des finances lors de l'audition de Monsieur Christian Ferrazino, maire, le 28 avril 2004.

Je vous en souhaite bonne réception et reste naturellement à votre disposition au cas où vous souhaiteriez des compléments d'information.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Erhardt

Annexes : ment.

Comptes 2003 - Réponses aux questions de la Commission des finances

1. Organigramme

Vous trouverez les organigrammes du Service des ressources humaines (SRH), de l'Administration centrale (ACE) et du Service des relations extérieures (SRE) en annexe (Annexe 1).

2. Subventions et allocations diverses et imprévues

Vous trouverez en annexe la ventilation demandée (Annexe 2).

3. Ressources humaines

a. Mise en œuvre du règlement modifiant l'affectation du fonds chômage

Le projet d'arrêté 19 de la Commission sociale et de la jeunesse pour « Un règlement pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle » a été accepté par le Conseil municipal lors de sa séance du 9 septembre 2003, puis approuvé par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, le 30 octobre 2003.

Les objectifs pour le projet de budget 2004 ont été élaborés et validés dans le courant du mois de juin 2003, ce qui explique pourquoi le PA-19 n'y figure pas.

Le PA-19 prévoit de contribuer à la réintégration sociale et professionnelle des chômeuses et chômeurs.

Aujourd'hui, la Ville de Genève fournit des prestations visant à la réintégration professionnelle des chômeuses et des chômeurs par le biais de la cellule « Action chômage » du Service des ressources humaines. La permanence chômage du Service social de la Ville de Genève fournit des prestations visant à la réintégration sociale des chômeuses et chômeurs.

En 2004, les Directions du Service social et du Service des ressources humaines se sont rencontrées à plusieurs reprises afin de coordonner les études nécessaires à la mise en œuvre de la PA-19.

Le mardi 18 mai 2004, une séance de présentation du rapport « BARI » est organisée et réunira les principaux acteurs concernés par le traitement du chômage (OCE, tissu associatif, etc.).

Ce rapport intitulé « L'aide sociale en faveur des chômeurs/ses en Ville de Genève, Bilan et perspectives » dresse une cartographie de ce qui se fait déjà en matière de lutte contre le chômage. De plus, la Direction du Service social envisage de mandater l'auteur de ce rapport pour effectuer une étude complémentaire incluant le PA-19.

Les travaux se poursuivront donc durant 2004 et les objectifs pour le projet 2005 incluront cette problématique.

b. Chiffre sur l'absentéisme en Ville de Genève

Le taux d'absentéisme estimé pour l'année 2003 est de 9,5 %. Le Service des ressources humaines est en train de mettre sur pied un outil informatique pour améliorer la mesure de ce taux au sein de l'administration municipale. Par ailleurs, en plus des procédures déjà existantes (notamment l'amélioration de l'ergonomie des places de travail, le suivi des personnes absentes pour cause de maladie ou d'accident, les campagnes de vaccination, etc...), le SRH travaille sur de nouvelles mesures destinées à réduire le taux actuel d'absentéisme.

c. Plan d'encouragement à la retraite (PLEND)

Le Conseil administratif a décidé de continuer à offrir au personnel qui en remplissait les conditions, des mesures d'accompagnement pour favoriser les départs anticipés à la retraite en 2003. Ces mesures consistaient dans le versement d'une indemnité d'accompagnement mensuelle payée par la Ville de Genève entre la date de départ à la retraite du collaborateur et la date du versement de sa rente du deuxième pilier par la Caisse d'assurance du personnel (CAP).

Conditions pour bénéficier de l'indemnité d'accompagnement :

- Etre soumis au statut de fonctionnaire ou règlement d'auxiliaire fixe.
- Activité sans interruption durant les dix dernières années.
- Age entre 57 ans révolus et 61 ans révolus.
- L'indemnité d'accompagnement est proportionnelle au taux d'activité.
- Cette indemnité est versée durant une période de 5 ans au maximum mais au plus tard jusqu'à l'âge de la retraite à teneur du statut du personnel.
- Le collaborateur s'engage à ne plus travailler pour la Ville de Genève, une institution subventionnée par celle-ci ou dans toute administration fédérale, cantonale ou communale.
- Le montant de l'indemnité d'accompagnement correspond pour une personne occupée à 100 % et à 57 ans révolus à un montant de Fr. 2'060.- (équivalent de la rente simple maximale A.V.S.) et varie en fonction de l'âge du départ à la retraite de la manière suivante :

57 ans	57 ans et 5 mois	2'060.-	123'600.-	113'300.-
57 ans et 6 mois	57 ans et 11 mois	1'960.-	105'840.-	96'040.-
58 ans	58 ans et 5 mois	1'860.-	89'280.-	79'980.-
58 ans et 6 mois	58 ans et 11 mois	1'760.-	73'920.-	65'120.-
59 ans	59 ans et 5 mois	1'660.-	59'760.-	51'460.-
59 ans et 6 mois	59 ans et 11 mois	1'560.-	46'800.-	39'000.-
60 ans	60 ans et 5 mois	1'460.-	35'040.-	27'740.-
60 ans et 6 mois	60 ans et 11 mois	1'360.-	24'480.-	17'680.-
61 ans		1'260.-	15'120.-	—

Le coût du plan d'encouragement à la retraite s'élève à :



En ce qui concerne les incidences financières de cette opération sur les comptes de la Ville, nous n'avons pas de chiffres précis sur l'engagement des nouveaux collaborateurs. Toutefois, en fonction de l'étude menée par le Service des ressources humaines en mai 2002 et des hypothèses de travail, le plan peut être considéré comme une opération neutre voire dégageant de faibles économies pour la collectivité.

d. Justifications des comptes de la cellule votée 001050

Rubrique 301 +1.7 millions est due principalement à l'engagement de chômeurs, aux jobs d'été et au remboursement du 13^{ème} salaire pour les traitements annuels inférieurs à Fr. 70'000.- selon la décision du Conseil administratif.

30122.001052 Salaires des chômeurs

A.) Etat du Fonds chômage en 2003

Montant initial voté pour l'exercice 2003	2'780'946.00
Crédit supplémentaire accepté par le Conseil municipal le 08.10.2003	1'400'000.00
Fonds chômage disponible en 2003	4'180'946.00

B.) Engagements de chômeurs en Ville de Genève, sur le Fonds chômage

Total des salaires des 107 engagements dans les Services municipaux	3'588'436.60
---	---------------------

30125.001052 Salaires des jeunes durant l'été

L'été 2003 a vu 256 jeunes être engagés pour une occupation temporaire, pour une durée moyenne d'engagement de 19 jours et un âge moyen de 18 ans et demi.

29 services se répartissent ces jeunes filles et jeunes gens. Les fonctions offertes sont variées : aides de bureau, de concierges, d'entretien, jardiniers, bibliothécaires, d'atelier, à l'animalerie, ou coursiers, manutentionnaires, distributeurs, surveillants ou téléphonistes.

Le financement de cette opération a lieu entre le budget de cette cellule de gestion et les budgets des services.

30130.001050 Prime de fidélité

Dans sa séance du 10 février 1998, le Conseil municipal approuvait le nouveau budget de la Ville de Genève pour 1998. Ce budget prévoyait, dans le domaine des salaires, le gel des mécanismes salariaux pour une durée de trois ans.

Dès le 1er janvier 1998, les augmentations ordinaires et extraordinaires n'étaient plus versées au personnel pour 1998, 1999 et 2000. Durant cette même période, le treizième salaire progressif était suspendu au taux atteint en 1997.

Le Conseil administratif a décidé récemment de reprendre dès 2001 le taux de progression du 13^{ème} salaire, en faisant abstraction de la période de blocage. Cette mesure ne s'applique toutefois qu'aux salaires inférieurs à Fr. 70'000.- (montant équivalent à une activité à plein temps - référence 1998).

Les compléments de salaire qui en découleront seront versés au mois de juin de cette année.

A.) Détails

Coût du rattrapage des mécanismes salariaux	1'241'157.15
Provision sur l'exercice comptable 2002	706'714.95
Insuffisance de provision – comptabilisée en 2003 sur le compte de fonctionnement F 001050.30130	534'442.20

Rubrique 304 +2.3 millions est due principalement, selon le souhait de la Direction des finances, à la décision de prendre la totalité du coût du plan d'encouragement à la retraite sur l'exercice 2003. Le Service des ressources humaines n'avait prévu en 2003 que 1.5 million pour la tranche 2003 du plend.

A.) Détails

Budget 2003 du plend	1'500'000.00
Provision sur l'exercice comptable 2003	3'450'000.00
Insuffisance budgétaire du compte 001050.30453	1'950'000.00

Rubrique 307 +130'000.- est due principalement, à la prise en compte par la Ville de Genève de la participation à la Caisse maladie des retraités (Fr. 116.- / par mois et par retraité).

Le budget de cette rubrique est estimé par la Caisse d'assurance du personnel.

Rubrique 309 +390'000.- est due principalement à l'augmentation dans la presse des publications relatives aux mises au concours des postes de l'administration (+ Fr. 56'000.-) et à l'augmentation des frais de formation. Les principaux écarts de la formation s'expliquent de la manière suivante :

Formation sur mesure	696'000.-	593'000.-
Informatique dont SAP	680'000.-	735'000.- 685'000.-
Programme général y compris les cours « Santé et sécurité	160'000.-	508'000.- 240'000.- *

* De grosses opérations ont été mises sur pied suite à des dispositions légales, comme celles liées au permis de cariste (Fr. 133'000.-).

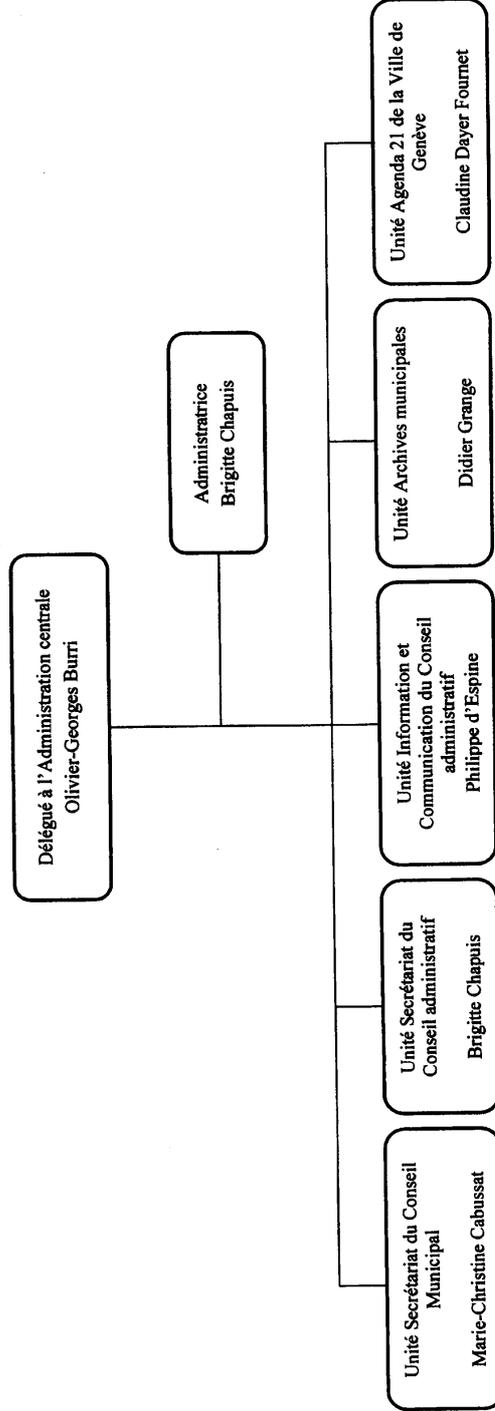
001050	301	30102.001050	ALLOCATIONS DE NAISSANCE	500.00	32'500.00	
001050	301	30118.001050	SALAIRES FONCTIONNAIRES	813'626.60	1'112'686.00	
001050	301	30120.001050	SALAIRES DES STAGIAIRES	238'358.80	350'000.00	
001050	301	30121.001050	SALAIRES DES APPRENTIS	758'579.50	832'600.00	
001050	301	30125.001050	SALAIRES DES JEUNES DURANT L'ETE	278'949.25	150'000.00	
001050	301	30127.001050	HEURES SUPPLEMENTAIRES	25'576.60	0.00	
001050	301	30130.001050	PRIME DE FIDELITE	623'240.60	110'000.00	
001050	301	30131.001050	PRIME DE MISE A LA RETRAITE	5'855.30	0.00	
001050	301	30133.001050	PRIME PROFESSIONNELLE ET DE FONCTION	10'002.00	10'000.00	
001050	301	30134.001050	SERVICE SUPPLEMENTAIRE	1'398.00	0.00	
001050	301	30135.001050	INDEMNITES DE NUISANCE	3'667.65	3'000.00	
001052	301	30122.001052	SALAIRES DES CHOMEURS	4'390'061.85	2'780'946.00	
001053	301	30150.001053	TRAITEMENT DIV.PERSONNEL MOBILITE	656'115.15	700'000.00	
Rubrique	301			7'805'931.30	6'081'732.00	-1'724'199.30
001050	303	30336.001050	AVS, AJ, APG	134'982.30	129'611.00	
001050	303	30338.001050	ASSURANCE CHOMAGE	33'278.05	32'086.00	
001050	303	30339.001050	PART AUX FRAIS ADMINISTRATIFS AVS	3'075.05	3'346.00	
001050	303	30340.001050	PART FRAIS ADMINISTRATIFS ALLOCATIONS	37'432.70	43'636.00	
001050	303	30350.001050	ASSURANCE MATERNITE	3'906.30	5'131.00	
001052	303	30336.001052	AVS, AJ, APG	178'175.55	140'433.00	
001052	303	30338.001052	ASSURANCE CHOMAGE	44'105.75	34'762.00	
001052	303	30339.001052	PART AUX FRAIS ADMINISTRATIFS AVS	4'586.60	3'613.00	
001052	303	30340.001052	PART FRAIS ADMINISTRATIFS ALLOCATIONS	59'979.70	47'276.00	
001052	303	30350.001052	ASSURANCE MATERNITE	5'296.55	5'562.00	
Rubrique	303			504'818.55	445'456.00	-59'362.55
001050	304	30441.001050	CAISSE ASSURANCE DU PERSONNEL	136'763.15	1'620'000.00	
001050	304	30442.001050	CAISSE ASSURANCE DU PERSONNEL, RAPPELS	542.25	0.00	
001050	304	30451.001050	AUTRES CAISSES	22'143.70	28'000.00	
001050	304	30453.001050	ENCOURAGEMENT RETRAITE-PLEND	3'802'961.00	0.00	
001052	304	30451.001052	AUTRES CAISSES	205'135.35	191'357.00	
Rubrique	304			4'147'546.45	1'839'367.00	-2'328'188.45
001050	305	30553.001050	CNA ACCIDENTS PROFESSIONNELS	910.45	0.00	
001050	305	30554.001050	CNA ACCIDENTS NON-PROFESSIONNELS	1'205.90	0.00	
001050	305	30555.001050	ASSURANCE ACCIDENTS PROFESSIONNELS	52'050.88	64'386.00	
001050	305	30556.001050	ASSURANCE ACCIDENTS NON PROFESSIONNELS	5'058.45	0.00	
001050	305	30558.001050	PARTICIPATION A LA CAISSE MALADIE	84'928.60	75'600.00	
001052	305	30553.001052	CNA ACCIDENTS PROFESSIONNELS	2'489.65	0.00	
001052	305	30554.001052	CNA ACCIDENTS NON-PROFESSIONNELS	3'296.85	0.00	
001052	305	30555.001052	ASSURANCE ACCIDENTS PROFESSIONNELS	12'609.10	56'237.00	
001052	305	30556.001052	ASSURANCE ACCIDENTS NON PROFESSIONNELS	53'863.85	0.00	
Rubrique	305			216'413.73	194'223.00	-20'190.73
001050	306	30664.001050	INDEMNITES DE REPAS	1'292.50	500.00	
001050	306	30665.001050	INDEMNITES DE VETEMENTS	6'746.70	7'700.00	
Rubrique	306			8'039.20	8'200.00	160.80
001050	307	30767.001050	PENSION DU CONSEIL ADMINISTRAT	747'385.60	780'000.00	
001050	307	30768.001050	PENSION PAR LE BUDGET	15'400.00	20'000.00	
001050	307	30769.001050	RENTES COMPLEMENTAIRES	5'113'009.00	5'068'756.00	
001050	307	30770.001050	CONTRIBUTIONS CAISSE MALADIE RETRAITES	1'702'501.80	1'580'000.00	
Rubrique	307			7'578'296.40	7'448'756.00	-129'540.40
001050	309	30977.001050	ANNONCES ET FRAIS P/PERSONNEL	356'047.45	300'000.00	
001050	309	30979.001050	CADEAUX DE DEPART	198'736.05	100'000.00	
001050	309	30981.001050	COURS DE FORMATION INSTRUCTION	2'190'456.48	1'820'000.00	
001050	309	30983.001050	VISITES MEDICALES (FRAIS DE)	154'649.30	210'000.00	
001050	309	30990.001050	FONDS DE DECES	800.00	960.00	
001050	309	30994.001050	INDEMNITE AU DECES	40'593.75	120'000.00	
Rubrique	309			2'941'283.03	2'550'960.00	-390'323.03
Total				23'222'327.66	18'570'484.00	-4'651'843.66

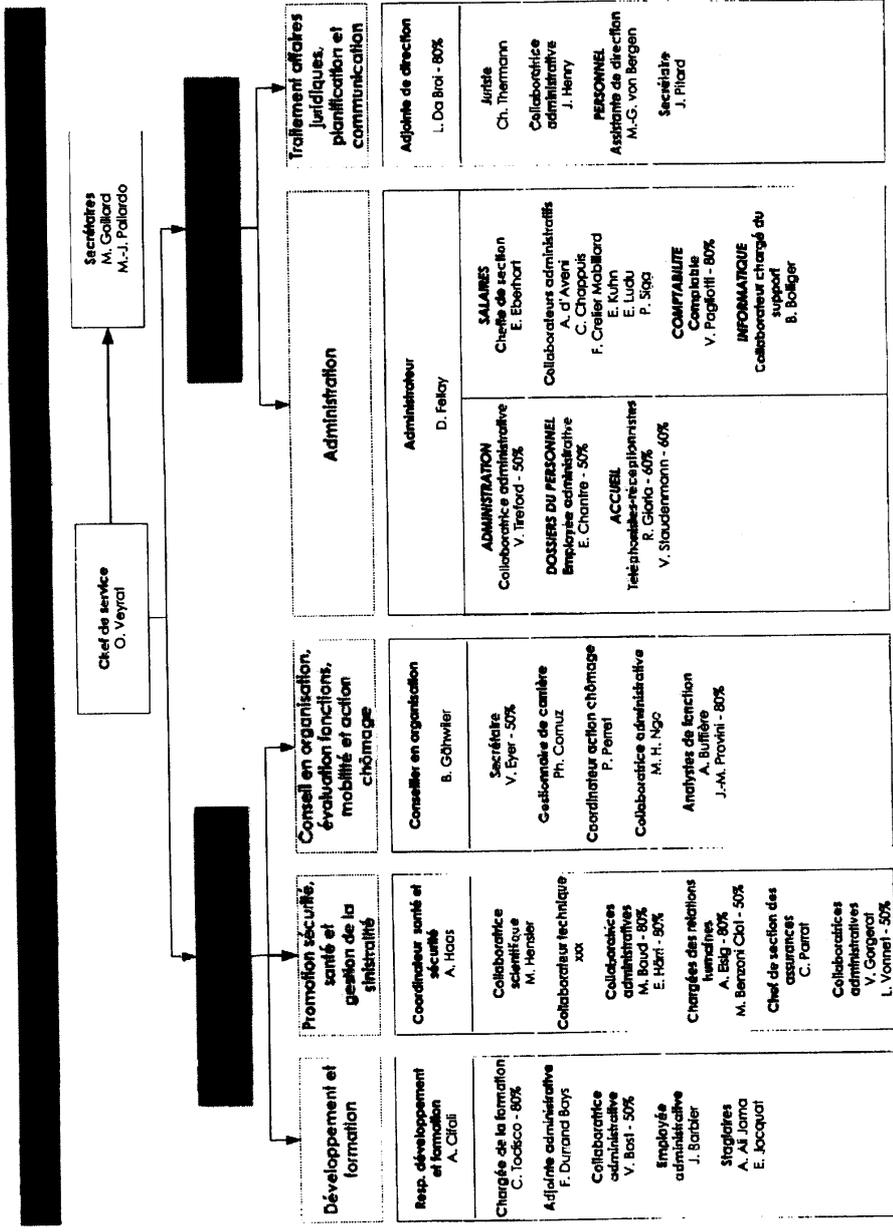
e. Ventilation des apprentis en 2003 dans les services de l'administration municipale

Services	Volée 2002-2003	Volée 2003-2004	Total
Atelier de décors de théâtres	1	1	2
Bibliothèques municipales	1	1	2
Conservatoire et jardin botaniques	3	3	6
Directions des constructions/aménagement	1	1	2
Direction des finances	1	1	2
Délégation à la petite enfance	2	2	4
Direction des systèmes d'informations	2	3	5
Gérance immobilière municipale	1	1	2
Grand Théâtre	4	2	6
Muséum d'art et d'histoire	1	1	2
Muséum d'histoire naturelle	1	0	1
Service d'assistance et de protection de la population	1	1	2
Service administratif et technique	1	2	3
Service de l'aménagement urbain et éclairage public	1	1	2
Service des espaces verts et de l'environnement	19	21	40
Service d'incendie et de secours	1	0	1
Service social	1	1	2
Service des sports	1	0	1
Service de la taxe	1	1	2

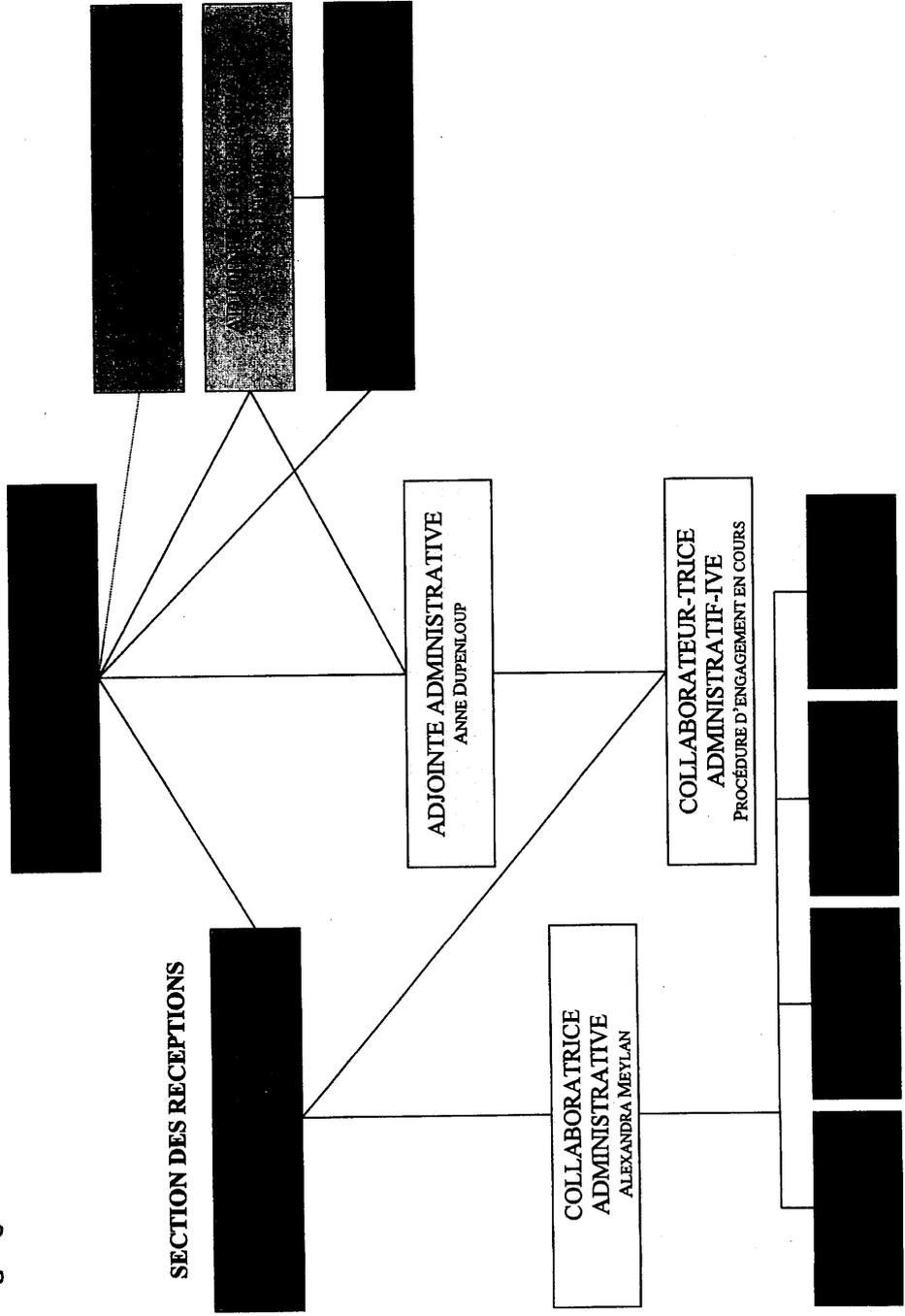
Annexe 1 : Organigrammes

Organigramme 2004 de l'administration centrale :





Organigramme Service des relations extérieures 2004



Ventilation de la ligne "subventions et allocations diverses et imprévues"

36600.800180 1207600.00 de budget en 2009

Ventilation des montants		
Comptes	Montants	Libellé
36600.800180	1700.00	PIRET GENEVEVE
36600.800180	8700.00	GAUDEN PARTY DE L'UNIVERSITE
36600.800180	14700.00	COMITE D'ORGANISATION DE LA FETE NATIONALE EN VILLE DE GENEVE
36600.800180	10700.00	ASSOCIATION 1803
36600.800180	30700.00	FORUM SOCIAL LEMANIQUE
36600.800180	25700.00	FORUM SOCIAL LEMANIQUE
36600.800180	8700.00	MUSIQUE DE LA POLICE
36600.800180	8700.00	GRUPPEMENT CANTONAL GENEVOIS DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES ET ENFANTINES
Total 36600.800180	97700.00	montants autorisés au budget

Aide financière pour la construction d'une plaque en hommage à Elie Mettler.

Aide financière en vue de formalisation de la 7ème édition de la Fête culturelle universitaire de l'Université de Genève, le "Garden Party 03".

Reconnaissance en 2009 de la subvention coordonnée allouée au Comité d'organisation de la Fête Nationale du 1er Août en Ville de Genève pour le feu d'artifice de la manifestation.

Soutien financier concernant les manifestations historiques en vue de la commémoration du 60ème anniversaire de la signature du Traité de Saint-Jean.

Avenant sur subvention de CA de 28.00.03 dans le cadre des manifestations du 28.

Soutien au subventionné CA de 28.03.03 dans le cadre des manifestations du 28.

Subvention pour le 75ème anniversaire de la Musique de la Police.

Subvention destinée au développement du "Muséum" et à la campagne "A pied à l'école".

Il faut préciser que deux subventions ont été autorisées du 36600.800180 "Prévoyance sociales", par le Budget, suite au rapport de clôture des comptes :

Montants		
Comptes	Montants	Libellé
36600.800180	28700.00	Mme CHRISTINE PELLERIN
36600.800180	20700.00	Mlle ISABELLE CHAUDET
Total 36600.800180	49400.00	selon comptes 2009

Aide financière pour le projet de traduction en français du livre italien "larghi scanni", écrit en 1901. L'auteur et l'éditeur de Pietro Bassi.

Soutien financier pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un label école pour les produits agricoles et alimentaires.

M. Didier Bonny, président de la commission des finances (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les comptes ont été renvoyés à la commission des finances le 19 avril 2004 et ils ont été votés le 18 mai 2004 à la même commission des finances, soit moins d'un mois après leur renvoi, chose suffisamment rare pour être relevée. Je suis heureux, ce soir, de faire plaisir à M. le maire, Pierre Muller, puisque nous pourrons voter les comptes 2003 avant la fin du mois de juin. M. Muller avait essayé de nous faire voter une résolution qui allait dans ce sens et nous lui avons répondu que si cela était possible, nous le ferions. Eh bien, en l'occurrence, c'est possible, grâce à la bonne volonté de bien des personnes qui, tels les conseillers administratifs, sont venues devant la commission des finances et avec qui il n'y a pas eu de problème de planning; les conseillers administratifs sont quasiment tous venus avec leurs chefs de service, ce qui nous a permis d'obtenir beaucoup de réponses directement et d'éviter l'attente de nombreux courriers du Conseil administratif qui retardaient parfois le vote des comptes. Cela n'a pas été le cas cette année, notamment grâce au Contrôle financier, qui nous a transmis, comme nous l'avions demandé en 2003, les documents un peu avant de les traiter en commission, ce qui nous a permis de faire un travail plus approfondi et, bien sûr, grâce à tous les rapporteurs des commissions spécialisées, que je remercie ici particulièrement parce que certains ont eu très peu de temps pour rendre leur rapport. *Last but not least*, je remercie tout particulièrement, au nom de la commission des finances, notre rapporteuse générale, M^{me} Hélène Ecuyer, qui a eu six jours pour terminer son rapport afin que nous puissions voter les comptes ce soir.

Je pense que les différents travaux de la commission vont être maintenant débattus par ce plénum et je reprendrai la parole plus tard pour donner la position de mon groupe.

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse générale (T). Les comptes 2003 sont déficitaires et ce n'est pas un scoop. Le déficit est principalement dû à une mauvaise évaluation des recettes fiscales au Département cantonal des finances suite au passage au système d'imposition postnumerando. Les chiffres sont ceux arrêtés au 31 décembre 2003; ils sont indicatifs et seront corrigés en 2004 et une fois encore en 2005, en mieux ou en pire, nous le verrons l'an prochain.

La commission des finances s'est donc penchée sur ces comptes pendant un certain nombre de séances. Il est vrai que l'étude des comptes est longue et qu'elle se limite souvent à des constats, puisque nous n'avons pas le pouvoir de changer quoi que ce soit. Le rapport est donc plutôt une suite d'interrogations des uns et des autres sur la manière dont l'argent a été dépensé. C'est là qu'intervient le Contrôle financier, dont le rôle est d'y regarder de plus près et de relever les éventuels dysfonctionnements: erreurs de procédure, virgules mal placées, factu-

rations avant commande ou autres. Ces faits sont signalés aux services et aux magistrats concernés. Et après? Après, le service ou le magistrat prend des mesures, mais cela n'est pas indiqué dans le rapport en notre possession. Domage, cela nous éviterait de reposer les mêmes questions aux magistrats, qui s'en étonnent, puisqu'ils ont, en principe, répondu aux observations du Contrôle financier.

Le Contrôle financier recommande d'accepter ces comptes 2003 malgré les remarques sur la mauvaise évaluation de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (SECSA) en liquidation et celle de la Banque cantonale de Genève (BCGe).

Je termine ici pour le rapport de la commission des finances et j'interviendrai à nouveau en tant que membre du groupe du Parti du travail.

Premier débat

M. Pierre Losio (Ve). Je ne ferai pas d'intervention concernant les comptes, leur analyse et la position des Verts. Je souhaiterais juste, en préambule, émettre un souhait. Nous nous sommes trouvés dans une position un peu délicate à la commission des finances quand nous avons examiné le rapport du Contrôle financier, puisque nous étions en présence d'un magistrat qui n'avait pas les mêmes documents que les commissaires. Il s'avère qu'on ne savait pas qui parlait de quoi et que le conseiller administratif en question – il s'agissait en l'occurrence de M. Ferrazino – n'avait pas entre les mains le même texte que nous. Je crois me rappeler, mais peut-être que le président voudra corriger, qu'il s'agissait des réponses des services qui ne sont pas insérées dans le rapport du Contrôle financier et que certains souhaitaient avoir. Le magistrat ne les avait pas, si bien que, durant un bon quart d'heure, cela a créé un quiproquo parce qu'il ne savait pas de quoi nous parlions. Nous avons un document sur lequel nous posions des questions et M. Ferrazino ne disposait pas d'informations à son sujet. Alors, je pense que les membres de la commission des finances seront d'accord avec moi pour souhaiter une uniformité des textes de façon à ce que, quand un magistrat est présent, nous parlions des mêmes informations et du même texte. Je termine ce préambule et je laisse le débat sur les comptes se poursuivre.

M. Jean-Marie Hainaut (L). A part le petit bémol qui vient d'être évoqué par M. Losio et auquel, je crois, tous les membres de la commission des finances s'associent, je souhaiterais aussi, en préambule, souligner la qualité des documents qui nous ont été remis cette année et la disponibilité des gens. Il est vrai que, l'année passée, nous avons formulé un certain nombre de remarques; elles

ont été entendues et cela a largement contribué à la qualité des travaux de la commission. Je voulais le rappeler – cela a déjà été mentionné par M. Bonny – et dire à cette assemblée que ce n'est pas un avis isolé mais que nous le partageons.

Si l'étude de ces comptes 2003 nous a permis d'apprendre beaucoup de choses intéressantes, elle ne nous a malheureusement pas permis d'aboutir à la constatation que les résultats étaient différents de ceux qui nous avaient été annoncés; il aurait été surprenant qu'il en fût différemment. Toutes les remarques formulées lors de l'entrée en matière restent, hélas, valables.

Alors, bien évidemment, on a déjà entendu que le grand responsable de ce déficit est le Département cantonal des finances, qui ne peut pas évaluer les recettes ou qui ne les évalue pas avec une précision suffisante pour en communiquer la teneur avec l'acuité nécessaire à la municipalité. C'est un argument qu'on a déjà entendu. Pour notre part, nous pensons que la réponse se trouve ailleurs. Il est évident que, dans les comptes, il y a la partie des recettes et celle des dépenses. En ce qui concerne les recettes, on sait qu'elles sont fragiles et dépendantes de la vigueur de l'économie du canton de manière générale mais de l'économie de la Ville de Genève en particulier, et on sait que les actions que l'on peut entreprendre pour dynamiser cette vie économique sont également les garantes du développement des recettes de notre Ville.

De ce côté-là, on a probablement un certain nombre de points d'interrogation quant à l'activité du Conseil administratif, on l'a déjà mentionné, mais il ne nous semble pas que ce soit là une priorité. La fragilité de ces recettes est également liée à la difficulté, pour le Conseil administratif, d'avoir accès aux données nécessaires pour élaborer un budget, puisque ces données sont délivrées sans toutes les précisions utiles par le Département cantonal des finances. Ces éléments, nous le disons depuis un certain nombre d'années, devraient conduire le Conseil administratif, non pas à se lamenter sur cet état de fait, mais plutôt à en prendre acte et à agir en conséquence, à savoir user de la prudence nécessaire, notamment dans des périodes conjoncturelles où l'économie va moins bien et où on constate, de toute évidence, que les recettes vont diminuer. Il n'en a rien été lors de l'élaboration du budget 2003 et, bien évidemment, les comptes 2003 ne peuvent pas refléter autre chose que cette réalité.

En ce qui concerne les dépenses, qui sont l'autre partie de ces comptes, on nous a dit qu'elles avaient été maîtrisées. Elles l'ont été en ce sens que les dépenses budgétisées n'ont pas été excédentaires. Je crois cependant qu'elles auraient eu de la peine à l'être puisqu'elles étaient déjà suffisamment généreuses pour que chacun des services de l'administration soit largement doté pour les besoins de son fonctionnement. De ce côté-là, je crois qu'il n'y a rien de particulier à dire, si ce n'est que la maîtrise n'est que relative; elle est acquise par rapport aux données budgétaires, mais, dans l'évolution des exercices financiers des diffé-

rentes années, nous voyons qu'il n'en est rien. Nous l'avons souligné à de nombreuses reprises et nous ne nous priverons pas de le répéter si, d'aventure, lors des prochains exercices budgétaires, nous sommes confrontés à la même difficulté.

Je ne vais pas m'attarder très longtemps sur les commentaires que l'on peut faire sur les différents départements puisque vous avez tous lu avec beaucoup d'attention les comptes rendus. Ce rapport volumineux contient énormément d'informations intéressantes qui nous permettent de voir comment ont vécu les services et les départements, mais, au strict plan des comptes, il ne nous apprend pas grand-chose. En revanche, ce qui était, je dois dire, un peu surprenant et, pour ne pas cacher le terme, pratiquement choquant pour nous, c'est lorsque nous avons eu connaissance du rapport du Contrôle financier. Non pas que ce rapport soit truffé d'éléments absolument inacceptables mais il y a deux points qui, plus que d'habitude, nous ont choqués et auxquels je souhaite consacrer quelques minutes.

Tout d'abord, c'est l'évaluation, dans les comptes de la Ville, des actions de la BCGe. Vous savez que la Ville est actionnaire de la BCGe avec deux types d'actions: certaines sont librement cessibles et d'autres ne peuvent être cédées qu'à des collectivités publiques. Et, d'année en année, nous nous apercevons que l'évaluation des actions, de quelque catégorie qu'elles soient, ne tient aucun compte de l'évolution des cours. On arrive ainsi, cette année – nous l'avions déjà constaté l'an dernier, mais c'est répété une fois de plus dans le rapport du Contrôle financier – à une situation où il y a, dans les comptes, au bilan de la Ville, une surévaluation de la position des actions de la BCGe pour un montant qui oscille aux alentours de 40 millions de francs – cela dépend de la base de référence à laquelle on se réfère. On a simplement maintenu le coût d'acquisition, alors que la valeur de ces actions est probablement bien inférieure.

Dans n'importe quelle comptabilité de base, lorsque vous possédez un actif dont vous pouvez constater la diminution de la valeur, vous devez en principe en tenir compte et procéder à des amortissements ou à des provisions qui permettent de refléter une certaine réalité. Rien de tout cela n'a été fait en Ville de Genève puisque non seulement les actions dont j'ai parlé ne sont pas librement cessibles – donc, même si on voulait les réaliser aujourd'hui, aucune collectivité ne souhaiterait les acquérir – mais en plus, lorsque l'action de référence perd de la valeur, on n'en tient pas compte dans les comptes de la Ville. On nous dit simplement que la probabilité existe, ou en tout cas n'est pas nulle, qu'un jour la valeur de marché revienne à la valeur comptable. Pour nous, cela ne va pas, nous l'avons dit les années précédentes – peut-être pas avec suffisamment de vigueur – et, cette année, je souhaitais insister sur ce fait, car il est aberrant de maintenir, dans une comptabilité, des actifs largement surévalués. Cela participe de cette théorie, déjà entendue à plusieurs reprises, selon laquelle notre collectivité peut largement s'endetter – parce qu'elle a des biens dont elle est propriétaire et qui sont les garants des dettes qu'elle peut contracter – et, nous semble-t-il également, de la

même logique parce que, encore une fois, ces actions, aujourd'hui, ont une valeur, car elles nous permettent d'être partie prenante à la BCGe, qui sert un dividende, mais en valeur de marché, car elles n'ont qu'une valeur théorique puisqu'il n'y a pas d'acquéreur.

Il nous semble que c'est là un biais important à souligner: une surévaluation de 40 millions de francs n'est pas quelque chose de léger, mais de significatif, et il ne nous semble pas correct de maintenir cette règle comptable.

C'est un élément que nous connaissons depuis plusieurs années – nous en avons déjà fait la réflexion – et, malgré l'évolution, le différentiel ne se comble pas véritablement. Mais un autre élément plus préoccupant, souligné par le Contrôle financier, est apparu cette année: c'est le fait que, dans les recettes de la Ville, ou en tout cas dans les produits de la Ville pour l'année 2003, on trouve un montant non négligeable de 6,312 millions de francs qui correspond au produit de liquidation de la SECSA – dont nous sommes propriétaires – une société anonyme qui n'est pas encore liquidée. Alors, en principe, quand on a une participation, on la détient comme participation et, le jour où elle est liquidée, où ses actifs peuvent être distribués et qu'elle est radiée du Registre du commerce, à ce moment-là, l'actionnaire peut enregistrer le produit de la liquidation. A ce jour, cette société n'est pas liquidée. Or nous ne comprenons pas pour quelle raison, dans les comptes 2003 de la Ville, on a pu comptabiliser un produit correspondant au produit de liquidation – 6,312 millions de francs – alors que cette société n'est pas liquidée. Le Contrôle financier ne le comprend pas non plus puisqu'il constate – et c'est très bien reflété dans le rapport général, à la page 145 – que cette manière de faire est une entrave au principe d'imparité, qui est un des nombreux principes comptables auxquels chacun des petits entrepreneurs de notre pays est tenu. C'est la raison pour laquelle le Contrôle financier conteste la comptabilisation de ce produit.

Alors, effectivement, le Contrôle financier avait bien relevé la chose: il jugeait que le montant n'était pas suffisamment significatif pour justifier le renvoi des comptes au Conseil administratif. Le Contrôle financier a fait son travail, il a pris sa position et, en ce qui nous concerne, nous avons le fort sentiment que ces 6,312 millions de francs de recettes n'auraient jamais dû être comptabilisés comme produit dans l'exercice 2003. Si tel n'avait pas été le cas, ce n'est pas un déficit de 33 millions de francs que l'on nous proposerait aujourd'hui, mais bel et bien de 39 millions! Le résultat auquel nous aboutissons maintenant est en quelque sorte enjolivé par l'anticipation d'un produit de liquidation d'une société qui n'est pas encore liquidée...

J'avais préparé un amendement qui visait à rétablir cette vérité, à savoir soustraire du compte de produit le montant du produit de liquidation de la SECSA. L'idée était de le proposer et de vous dire que, faute d'acceptation de cet amendement, nous ne voterions pas les comptes. A la réflexion, je crois que même avec

cet amendement nous ne voulons pas voter les comptes parce que, dans leur ensemble, ils ne nous paraissent pas correspondre à ce que nous attendons d'une collectivité publique. Je ne déposerai pas cet amendement, car je pense que le message est suffisamment clair: nous le savons maintenant, le déficit fonctionnel de cette année n'est pas de 33 millions, mais de 39 millions de francs. Ce produit a été anticipé dans un exercice 2003 alors qu'il n'interviendra peut-être qu'en 2004 ou 2005, et cette manière de faire n'est pas conforme aux principes de comptabilité que nous connaissons, en tout cas dans le Code des obligations. Je n'en dirai pas plus, à chacun de se faire sa propre opinion! En ce qui nous concerne, et pour toutes les raisons évoquées, nous ne voterons pas ces comptes.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Notre groupe votera ces comptes malgré les réserves exprimées par d'autres. En effet, ces comptes sont le résultat d'un budget que nous avons soutenu et défendu et nous n'avons donc aucune raison de ne pas les voter, même si, malheureusement, ils sont déficitaires. Mais cela n'est pas dû à des magouilles des conseillers administratifs ni à une mauvaise gestion, mais simplement à une mauvaise évaluation des recettes. Nous n'avons donc pas à les sanctionner.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Notre groupe, au même titre que les autres composantes de l'Alternative, a voté en commission des finances les comptes 2003 en suivant ainsi les recommandations du Contrôle financier, dont nous saluons le travail et l'impartialité.

Certes, les comptes 2003 présentent un déficit par rapport au budget, on l'a déjà dit mais il n'est pas inutile de le répéter. Cela n'est pas dû à un dépassement des charges et encore moins à des irrégularités ou à des incompétences, mais à une rentrée fiscale inférieure aux prévisions. Nous espérons que l'Entente, attachée à l'idée qui veut qu'en diminuant les impôts on relance l'économie, et donc les rentrées fiscales, puisse revoir cette conception erronée jamais vérifiée. Nous avons aussi constaté l'importance de la taxe professionnelle qui, en 2003, a rapporté à la Ville 110 millions de francs, soit 5 millions de plus que prévu.

Le Contrôle financier nous signale quelques irrégularités et notamment celle des contrats signés après le début des travaux; ceci est regrettable. Toutefois, il ne s'agit pas là de pratiques malhonnêtes mais plutôt de tentatives pour gagner du temps. Ce manque de rigueur doit être signalé et stigmatisé, mais il faut aussi admettre que le Conseil municipal a sa part de responsabilité, puisque nous imposons parfois des délais impossibles à tenir tout en multipliant les obstacles avec des exigences parfois capricieuses. C'est pourquoi notre groupe maintiendra donc la décision prise en commission des finances et votera ces comptes.

M. Pierre Maudet (R). En préambule, le groupe radical voulait s'associer aux remerciements exprimés tout à l'heure par le président de la commission pour le caractère agréable dans lequel les débats se sont déroulés, quand bien même les positions sont tranchées de part et d'autre. Nous estimons que nous avons pu faire notre travail d'étude de ces comptes et nous nous en félicitons car, les années précédentes, cela n'a pas toujours aussi bien été le cas.

Cela étant dit, la première remarque que l'on ne peut pas s'épargner à l'étude de ces comptes, c'est que nous parlons ce soir d'estimations. Le magistrat lui-même l'a dit, nous n'avons aucune idée précise, exacte ou tangible de la réalité de ce que nous allons percevoir, notamment et spécialement en termes de recettes, pour ces comptes 2003 parce que nous sommes purement et simplement dans le domaine des estimations. Il faut quand même, par honnêteté intellectuelle, le relever, car c'est extrêmement désagréable pour la suite de la discussion. Alors si, avec moi, bon nombre des autres partis ont, à de nombreuses reprises, déploré que l'on nous présente en décembre des budgets de hasard, eh bien, nous avons en quelque sorte, ce soir, à faire des comptes de hasard – et ce n'est la faute de personne dans cette enceinte.

Enfin, c'est dommage, parce que cela obère en partie la discussion politique sur les résultats financiers de la Ville de Genève. Cela étant dit, Monsieur le président, nous relevons quant à nous, radicaux, quelques éléments saillants de l'étude de ces comptes qui ressortent dans ce rapport PR-333 A. Le premier de ces éléments est le fait que nous avons voté un budget 2003 nanti d'un boni de 37 millions de francs et que nous nous retrouvons aujourd'hui avec 33 millions de francs de déficit. Nous avons donc un différentiel de 70 millions de francs. Il est bien joli de parler de 33 millions de francs de déficit mais, en réalité, on est éloigné de la cible à hauteur de 70 millions de francs, et cela fait déjà beaucoup...

Le deuxième élément concerne quelques chiffres. Nous constatons d'abord que la masse salariale de la Ville a augmenté de 25 millions de francs entre les comptes 2002 et ceux de 2003; c'est beaucoup. Cette proportion nous inquiète et, si nous avons eu l'occasion de l'exprimer au moment du budget, nous le répétons à l'heure des comptes parce que, vous le savez, ces dépenses nous lient pour des années et que nous ne voyons pas la tendance s'inverser pour les prochains exercices, d'autant plus que les objectifs budgétaires 2005 présentés par le Conseil administratif incluent 50 nouveaux postes. Ces tendances nous inquiètent, même si nous savons que cela sera corrigé par le Conseil administratif.

Le troisième élément est la question de la maîtrise des charges. Certes elles semblent maîtrisées – c'est du moins ce que l'on entend sur les bancs d'en face – à quelques millions de francs près, puisque nous constatons une légère augmentation de 11,5 millions de francs, si mes calculs sont bons, ce qui est peu sur une masse budgétaire de 1 milliard de francs, mais elles augmentent quand même

légèrement. J'aimerais reprendre les propos du préopinant libéral: c'est normal que l'on maîtrise les charges si, à la base – et nous l'avons assez critiqué au budget – on s'autorise des coussinets suffisamment larges sur une série de postes. Nous constatons que c'est une pratique consacrée dans les départements les plus dépensiers de notre municipalité que de gonfler un peu artificiellement chaque année les postes de dépenses au budget.

Maîtriser les charges, c'est bien; maîtriser les recettes, et c'est là le quatrième point sur lequel je voulais venir, c'est mieux, parce que les charges en question... (*Bruit venant de l'extérieur.*)

Le président. Monsieur Maudet, je vous prie d'attendre, on va peut-être fermer les fenêtres ou veiller à ce qu'il n'y ait pas d'incident... C'est bon? Alors, on laisse tout ouvert et vous pouvez poursuivre, l'incident semble clos.

M. Pierre Maudet. Merci, Monsieur le président. Eh oui, non seulement les déficits sont en hausse, mais les incivilités aussi, semble-t-il...

Le quatrième point que je voulais relever, c'est donc l'aspect des recettes. Malgré de nouvelles recettes – les amendes sont en augmentation de 83,7% entre 2002 et 2003 – on n'arrive pas à maîtriser le reste des recettes et cela nous pose un réel problème à nous, radicaux.

Le cinquième aspect sur lequel je voulais m'attarder, c'est le fait que la dette redémarre avec 80 millions de francs en plus et, pour nous, le problème réside dans l'enchaînement de mauvaises nouvelles que cela peut entraîner – le magistrat l'a déjà dit lors du débat d'entrée en matière – c'est-à-dire que notre notation Standard & Poor's va probablement s'aggraver et que les conditions d'emprunt – on sait que 500 millions de francs arrivent à échéance cette année – ne seront pas les meilleures. Tout cela n'est pas de bon augure pour notre municipalité.

Le sixième aspect, nous l'avons annoncé au moment de l'étude du budget, Mesdames et Messieurs, c'est qu'il y a deux budgets assez électoralistes: celui qui est consécutif à l'élection et celui qui la précède. Vous avez, et là je parle essentiellement à celles et ceux qui siègent sur les bancs d'en face, fait un certain nombre de promesses, lors de ces élections municipales 2003, que vous avez dû tenir par la suite et nous en voyons bien la répercussion dans les comptes, notamment dans les subventions, qui prennent l'ascenseur, avec plus de 30 millions de francs entre 2002 et 2003; 20% d'augmentation sur la masse totale des subventions, c'est énorme et cela nous inquiète également, parce que, en continuant sur cette voie-là, on ne sait pas où on va s'arrêter.

Alors, voilà, Mesdames et Messieurs, le groupe radical déplore ces quelques points saillants de l'étude des comptes, parce que ce sont des choses que nous avions dites à l'époque. Nous avons, mais c'est vrai que nous étions dans une autre conjoncture, dénoncé avec vigueur la spirale, le cercle vicieux dans lequel nous nous engageons en termes de dépenses. Nous le répétons ce soir: les budgets sont artificiellement gonflés, ce qui vous permet après coup de dire, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, que les charges sont maîtrisées alors même que la marge est encore importante. Nous regrettons aussi que les principes élémentaires de prudence, compte tenu des tendances économiques, ne vous soient pas davantage parvenus – et je m'adresse davantage au Conseil administratif dans sa gestion courante qu'au Conseil municipal – parce qu'on savait que la tendance économique s'inversait et qu'on pouvait légitimement attendre moins de recettes que prévu. Vous donnez véritablement l'impression, Mesdames et Messieurs, que la Ville vit dans une bulle. Nous allons nous employer, dans la législature à venir, à percer cette bulle et à vous ramener les pieds sur terre, car nous sommes convaincus que la tendance qui est imprimée et que l'on constate à travers ces comptes va se répercuter sur les exercices suivants.

Cela étant dit, et j'en finirai par là, nous nous étions abstenus, nous, radicaux, au moment du vote des comptes en 2001 parce que nous vous avons accordé le bénéfice du doute. Nous avons douté du bénéfice en 2002, pour les comptes 2002, mais, ce soir, nous ne doutons plus: nous voyons à l'évidence que nous sommes en plein dans le rouge et nous le déplorons au plus haut point. Je vous épargnerai l'explication assez poussée donnée tout à l'heure par M. Hainaut sur l'expression de la réalité comptable que présentent ces comptes, mais nous déplorons également que, malgré toutes les réserves exprimées par le Contrôle financier, on les vote néanmoins. Il faut se demander à quoi sert un Contrôle financier qui présente quatre ou cinq pages de réserves, avec une série de cautèles qui sont introduites, et parmi lesquelles des choses assez graves. Ce qu'a évoqué M. Hainaut, même si c'est de l'ordre de 6 millions par rapport à 1 milliard de francs, c'est peu, me direz-vous, mais c'est de l'argent qui a été imputé sur 2003 alors qu'en réalité il n'a même pas encore été réalisé, ou qu'il le sera peut-être courant 2004. Eh bien, Mesdames et Messieurs, voilà une raison suffisante pour que les radicaux refusent ces comptes. Nous votons ce soir sur l'expression d'une réalité comptable, et cette réalité comptable n'est pas réalisée. Je vous invite donc à refuser avec nous ces comptes et à les renvoyer au Conseil administratif.

M. David Metzger (S). Le groupe socialiste tient tout d'abord à émettre quelques remarques sur la forme. Comme l'ont fait plusieurs préopinants, nous remercions tous les chefs de service présents en commission et disponibles pour répondre à nos questions. Nous les remercions également de la rapidité de leurs réponses écrites qui nous ont éclairés sur certains sujets. Nous voulons également

souligner la très bonne présentation effectuée par le directeur du département des affaires culturelles, grâce à qui nous avons pu pointer directement les anomalies et avoir une meilleure compréhension des comptes de ce département. Il serait bon que les directeurs des autres départements s'en inspirent.

L'autre bonne idée est le détail des enveloppes que le magistrat Mugny fournit directement, tout comme son prédécesseur, dans les documents que nous recevons avant l'examen des comptes. Cette façon de procéder serait également utile pour MM. Hediger et Tornare dans leurs départements respectifs, afin d'avoir le détail des enveloppes et de pouvoir poser les questions pendant les séances de commission et non une fois l'audition terminée.

Quant au fond, le déficit du compte de fonctionnement est de 33,3 millions de francs, nous le savons tous. Ce que nous pouvons dire, c'est que les charges ont été maîtrisées et que le déficit s'explique principalement par une très forte baisse des rentrées fiscales, qui sont estimées par le Département cantonal des finances et sur lesquelles nous n'avons que très peu d'emprise, comme les événements nous l'ont démontré au début de l'étude des comptes. En effet, les chiffres de ces rentrées fiscales ont encore besoin de correctif sur les années 2001, 2002 ou 2003. En effet, les chiffres que nous avons reçus au 31 décembre 2003 ne représentent pas forcément la réalité.

En ce qui concerne les investissements, nous avons vu que leur montant était budgétisé en 2003 à 155 millions de francs et que nous avons voté 270 millions de francs. Ce phénomène a provoqué un taux d'autofinancement de seulement 14%, ce qui est très inquiétant. Pour y remédier, nous avons besoin d'une vue d'ensemble pour pouvoir faire des choix politiques. Pour ne pas subir la déferlante de propositions à négocier au coup par coup, nous avons besoin de ce fameux plan financier d'investissement, qui nous permet de choisir quels investissements faire et qui nous en donne les moyens. Il nous faut un document mensuel pour savoir où nous en sommes avec les investissements décaissés, c'est-à-dire les investissements effectivement dépensés. Nous aurons ce fameux plan financier d'investissement en juillet, espérons-le!

Pour conclure, nous voyons que l'exercice des comptes est un contrôle de la gestion financière de la Ville. Les comptes nous sont présentés par le département des finances, qui est responsable de leur contenu, notamment la fameuse description des 6 millions de francs de la liquidation de la SECSA ou de la valeur des actions de la BCGe. Pour cela, nous restons attentifs lors de l'étude des comptes et du budget, afin de gérer au mieux les deniers publics tout en appliquant notre propre programme politique, c'est-à-dire en fournissant des prestations d'intérêt public à la population, telles que les prestations sociales, l'accès à la culture pour tous et le sport pour tous.

Quant à l'amendement libéral, il n'a aucun sens puisque nous ne pouvons pas amender les comptes! Il faut d'ailleurs rappeler qu'au niveau cantonal la majorité de droite n'est pas capable de présenter un budget et de voter des comptes. Il faut alors savoir qui a la responsabilité des deniers publics. On voit que la majorité, ici l'Alternative, présente des budgets cohérents pour réaliser sa politique et qu'elle vote des comptes qui reflètent les dépenses effectuées par rapport à la réalité. C'est pour cela que le Parti socialiste votera ces comptes.

M. Alpha Dramé (Ve). Mesdames et Messieurs les élus, permettez-moi tout d'abord de remercier l'ensemble des fonctionnaires et des membres du Conseil administratif de la qualité des documents qu'ils nous ont présentés à la commission des finances. J'avoue que ces documents nous ont permis de faire un travail en profondeur et c'est pourquoi nous pouvons vous présenter un rapport aussi clair sur les comptes 2003 de la Ville de Genève.

Pour quelle raison ces comptes sont-ils aujourd'hui déficitaires de 33 millions de francs? Tout le monde l'a dit ici, c'est parce que nous ne maîtrisons pas les recettes, car elles dépendent du Canton. La seule chose que nous sommes en mesure de maîtriser au niveau de la Ville de Genève, ce sont les charges de fonctionnement et les investissements. Le Canton est passé du système *praenumerando* au système *postnumerando* et cela nous met dans une situation où nous n'avons aucune maîtrise des recettes.

Nous avons entendu plusieurs débats aujourd'hui. On nous parle d'orthodoxie comptable, on nous parle de charges et de recettes non maîtrisées, d'investissements à outrance... On a entendu tellement de termes d'orthodoxie comptable qu'on se croirait dans la gestion d'une entreprise privée. Permettez-moi de vous rappeler qu'on parle ici de gestion publique et non pas de gestion privée. Si on a appliqué les outils de la gestion privée à la gestion publique, c'est en vue d'une certaine efficacité. Cette dernière ne peut pas être obtenue par l'usage strictement orthodoxe de ces outils comptables du privé mais grâce à une application assez *soft* et *légère* – et c'est ce que nous faisons dans la comptabilité publique.

En ce qui concerne la maîtrise des charges, les Verts ont déposé la motion M-423 au sujet du groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises», qui représente les parties les plus maîtrisables des charges de la Ville de Genève, ce qui est quand même une manière de faire des choix politiques pour une bonne gestion. On ne peut donc pas, en l'état, reprocher au Conseil administratif sa gestion des deniers publics si des problèmes dans ce domaine n'ont pas été mis en évidence. Il n'y a pas eu de *magouille* dans ces comptes, les outils sont clairs, cela a été bien géré, mais on ne maîtrise pas les recettes. S'il y a une différence entre les recettes et les dépenses, eh bien, il y a un déficit, mais il est de 33 millions de francs! On nous dit qu'étant donné que nous ne maîtrisons pas les hypothèses d'avenir, dans un pre-

mier temps, on va essayer de les corriger, peut-être en bien et nous aurons un boni, peut-être en mal et le déficit augmentera. Mais je regrette toujours que la gestion publique n'ait qu'un seul instrument d'évaluation qui est la monnaie, le budget. On dit qu'il y a 33 millions de francs de plus et tout le monde pousse des cris d'enthousiasme: on a un boni! Mais quand il y a un déficit, le seul indicateur est monétaire. Il devrait y avoir un autre indicateur, celui de la qualité des prestations au niveau du public; les gestionnaires le trouveront peut-être un jour, car l'étalon monétaire n'est pas capable de mesurer l'ensemble de la gestion d'un bien public.

Je prends un exemple. M. Hainaut nous dit – Monsieur le président, transmettez-lui, s'il vous plaît! – que les actifs de la BCGe ont été surévalués. Je peux rappeler à M. Hainaut que l'ensemble des actifs immobiliers de la Ville de Genève sont sous-évalués. Alors, si on parle d'orthodoxie comptable, évaluons les choses à leur juste valeur, peut-être trouvera-t-on alors un autre chiffre qui n'indique pas la réalité!

En l'état actuel, Monsieur le président, permettez-moi de dire à l'ensemble des élus ici présents qu'en matière fiscale, quand le Canton éternue, la Ville tousse! Nous toussons parce que nous ne savons pas de quoi l'avenir sera fait. Et si nous parvenons à maîtriser l'avenir, nous maîtrisons notre gestion. Il est question de maîtriser la gestion de l'avenir, donc de projeter un budget qui soit fiable.

Permettez-moi d'ajouter une chose, Monsieur le président. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation de déficit et, dans une telle situation, on ne s'inquiète pas mais on maîtrise les outils de gestion, on fait des choix politiques, on définit des stratégies. C'est ce que le Conseil administratif a fait. Il a l'intention de nous présenter un plan financier d'investissement, soi-disant sur douze ans. Cet instrument nous permettra, dans une certaine mesure, de faire des choix par rapport aux investissements. Ici, au sein du Conseil municipal, lorsque nous déciderons d'acheter un immeuble, un terrain, ou qu'il faudra investir dans l'éducation, nous consulterons ce plan et, s'il n'est pas cohérent, nous ferons des choix.

J'aimerais quand même rappeler que le Conseil municipal prend des décisions et le Conseil administratif aussi. Les choix sont donc partagés puisque nous avons tous une responsabilité dans la gestion budgétaire. Je ne vais pas m'étaler très longtemps, mais j'aimerais rappeler qu'il faut voter ces comptes. Ne prenons pas en considération l'orthodoxie comptable mais plutôt la réalité! L'étalon de mesure que nous avons est un étalon monétaire, c'est un chiffre, une projection. Si nous avions un autre étalon de mesure nous permettant de réaliser qu'en faisant une coupe budgétaire de 50 000 francs – au motif que ce n'est peut-être pas si urgent et qu'il faut réduire les investissements – nous prenons le risque d'appauvrir des gens, peut-être ferait-on alors des choix plus judicieux. L'objectif est de tendre à cela et je pense que nous devons, en tant qu'hommes politiques, nous diriger vers de tels choix.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à voter ce soir ces comptes sans discuter; ils reflètent une certaine réalité, qui est basée sur des hypothèses. (*Applaudissements.*)

M. Didier Bonny (DC). Nous allons discuter encore un moment à propos de ces comptes et, avant de donner la position du Parti démocrate-chrétien, je suis quand même obligé de revenir sur deux ou trois points concernant ce qui s'est passé lors du vote du budget 2003. Au moment de l'entrée en matière sur les comptes 2003, j'ai relu dans le *Mémorial* ce que j'avais dit à propos de ce projet de budget 2003, qui nous semblait très optimiste compte tenu de la situation économique dans laquelle on se trouvait alors: imaginer un boni – oui, pour une fois, c'est moi qui le dis – de 37 millions de francs, c'était vraiment être très optimiste! On a vu ce qui s'est passé.

Je comprends bien l'argument de l'Alternative, qui dit que nous ne maîtrisons pas les recettes. Oui, c'est vrai, nous ne les maîtrisons pas, mais, dans ce cas, le corollaire est d'être un peu prudent, c'est la moindre des choses. Or on ne peut pas dire que le projet de budget 2003 était prudent. Dois-je vous rappeler que le poste 30, «Charges de personnel», avait pris l'ascenseur jusqu'au ciel et qu'il en était de même pour les postes 31, «Biens, services et marchandises», et 36, «Subventions et allocations à des tiers»? Il est vrai que cela a joué pendant plusieurs années, puisque les recettes étaient bien meilleures que prévu, mais cette fois, cela n'a pas fonctionné. Je pense que le Conseil administratif en a tiré les conclusions et qu'il nous proposera un budget beaucoup plus prudent pour 2005. (*Remarque de M. Maudet.*) Oui, il faut être optimiste, Monsieur Maudet, effectivement.

Par rapport aux comptes en tant que tels, les charges sont maîtrisées. Certes, il est facile de le dire aujourd'hui, tant elles avaient pris l'ascenseur les années passées. Bien sûr, ce n'est pas très difficile de maîtriser des charges dans ce sens-là... Mais, M. Metzger l'a relevé, l'autofinancement à hauteur de 14% seulement est particulièrement grave. On est alors obligé d'emprunter et de relancer la dette. Il est vrai que, pour 2003, cela n'a pas été le cas, puisque la Ville avait encore suffisamment de trésorerie à disposition et que la dette n'a pas été aggravée. Mais maintenant, c'est le point de départ d'une nouvelle augmentation de la dette. C'est là l'important, c'est ce que nous aimerions éviter et voir figurer dans le projet de budget 2005. (*M. Muller désigne le panneau des investissements.*) Comme M. Muller le montre, pour ce qui est des investissements, on en est déjà, au mois de juin, à 43 millions de francs votés et à 55 millions de francs à l'examen dans les commissions. Je pense que nous aurons tout à l'heure une grande discussion puisqu'on nous propose des crédits à hauteur de 13 millions de francs pour refaire des toilettes publiques. On peut se demander si c'est une priorité, mais là, j'anticipe sur le débat suivant.

Concernant la position du Parti démocrate-chrétien, nous nous abstenions habituellement sur les comptes puisque, dans une certaine logique, nous ne votions pas le budget – nous ne pouvions pas voter les comptes liés à ce même budget. Il est clair cependant qu'il n'y a pas de magouilles au niveau de la gestion des comptes et l'abstention paraissait donc une bonne chose. Si vous avez lu le rapport de M^{me} Ecuyer et si vous êtes allés jusqu'à la page 150 – ou directement à cette page, où se trouvent les résultats des votes – vous aurez vu que le représentant du Parti démocrate-chrétien – c'est-à-dire moi-même – a voté non à ces comptes 2003. J'ai pris cette décision car il me semblait qu'il y avait précisément un problème au niveau comptable concernant la liquidation de la SECOSA. Je ne suis pas d'accord qu'on mette dans des comptes des recettes qui ne sont pas encore rentrées, ce n'est pas correct. Dans un ménage, on ne dépense pas l'argent qu'on percevra l'an prochain. J'aurais souhaité qu'on comptabilise ces 6 millions de francs au moment où ils sont effectivement rentrés dans les caisses de la Ville et pas en 2003. Je pense que ce n'est pas une bonne chose par rapport à la transparence des coûts et c'est pour cette raison que, ce soir, nous ne voterons pas ces comptes. Nous pensons qu'ils auraient dû être renvoyés par le Contrôle financier – qui a d'ailleurs hésité à le faire – au Conseil administratif; ce qui nous semble être une erreur aurait alors pu être corrigé.

M. Eric Ischi (UDC). L'étude des comptes faite par l'Union démocratique du centre, notre groupe politique, tient en douze points. Je vous rassure tout de suite, les onze premiers ont déjà été traités par les uns et les autres dans cette enceinte ce soir. Je ne parlerai que du douzième point, la position de notre groupe. L'examen des comptes est toujours un peu frustrant, puisque c'est quelque chose qui est déjà passé et qu'il est difficile de rattraper quoi que ce soit. Je me souviens bien, lorsque j'étais de l'autre côté de la barrière, que nous nous demandions ce que les conseillers municipaux pouvaient encore bien faire avec les comptes que nous leur présentions, si ce n'était des commentaires. Les commentaires ont été nombreux ce soir et, en ce qui concerne le groupe de l'Union démocratique du centre, qui n'a pas participé à l'élaboration du projet de budget 2003, notre position sera de nous abstenir au moment du vote de ces comptes. Permettez-moi aussi de suggérer à l'ensemble de cette assemblée de préserver son énergie pour l'étude du projet de budget 2005; ce sera sûrement beaucoup plus concret.

M. Alpha Dramé (Ve). Je reprends la parole une deuxième fois car j'aimerais corriger certains propos entendus ce soir. Il est clair qu'en comptabilité, quand on a un produit à recevoir, on peut tout à fait l'inscrire sur le plan comptable. C'est ce qui a été fait. J'entends souvent, dans ce Conseil, des choses auxquelles je ne suis pas habitué en matière de comptabilité; c'est un débat d'experts.

Concernant le Contrôle financier, il fait des observations et il présente un rapport. Mais celui qui a été audité a le droit d'émettre des objections et tout cela figure dans ce rapport. Le Contrôle financier ne prend pas de décision; celle-ci revient à l'ensemble du Conseil municipal, ici présent, qui sanctionne ou pas un acte. Il vous appartient de voir si vous allez faire de l'orthodoxie financière – je ramène ce mot – sur des comptes qui sont des hypothèses, puisqu'on vous dit qu'ils ne sont pas encore tout à fait au point et qu'ils le seront en avril. Si vous voulez faire de l'orthodoxie comptable sur cela, c'est peine perdue. C'est pourquoi il faut accepter ces comptes et faire ensuite le travail nécessaire au moment du budget 2005.

M. Pierre Muller, maire. Merci, Monsieur Bonny, merci, Monsieur le président de la commission des finances, d'avoir fait diligence dans les délais impartis. Je crois que c'est une première depuis de nombreuses années. En effet, vous vous êtes mis en accord avec la loi sur l'administration des communes (LAC), alors bravo, ainsi qu'à la commission des finances, pour le travail effectué!

Merci, Madame Ecuyer, rapporteur, pour vos appréciations empreintes de bon sens. J'ai envie de dire également merci à l'administration, et cela a été dit par plusieurs d'entre vous, pour la qualité, l'excellente qualité, devrais-je dire, des documents qui ont été fournis tout au long de l'étude de ces comptes 2003 par mon département, par la Direction des finances, que je remercie personnellement.

Je ne vais pas refaire la discussion, je crois que chacun s'est exprimé, mais j'aimerais mettre en exergue deux ou trois points. En l'occurrence, ce qui a été dit par les uns et les autres, à savoir que l'on travaille sur des hypothèses pour des comptes, et c'est une première, car cela ne se déroule pas souvent de la sorte. En effet, en ayant passé du *praenumerando* au *postnumerando*, nous travaillons – cela a été relevé par tout le monde – sur des recettes estimées. Je m'en suis déjà expliqué de nombreuses fois dans ce plénum et à la commission des finances et, comme il a été dit par quelqu'un ce soir, l'heure de vérité sonnera dans deux ou trois ans lorsque nous aurons le résultat définitif des comptes.

Il y a un autre point que j'aimerais mettre en avant, c'est la maîtrise des charges. On peut gloser sur le montant des charges, toujours est-il qu'en décembre 2002 elles ont été acceptées par une majorité de ce Conseil municipal lors du vote du budget 2003. Ce que nous devons voir aujourd'hui, c'est la concordance entre ce qui a été voté en décembre 2002 et ce qui vous est livré au mois d'avril 2004, à savoir que les charges concordent.

Je ferai une remarque en ce qui concerne l'audition du Contrôle financier, en particulier sur les deux points qui ont été soulevés et qui peuvent prêter à discussion, j'en conviens. En ce qui concerne les actions de la BCGe, elles sont nominatives liées, cela a été dit, et c'est peu liquide puisque, si nous souhaitons les

vendre, il faudra le faire à des collectivités locales. Je pense qu'il y a une certaine difficulté à trouver d'autres collectivités locales qui soient d'accord d'acheter ces actions. Mais on ne peut pas dire que ces actions ne valent rien, elles ont une valeur. C'est la raison pour laquelle nous devons faire une estimation, qui n'est peut-être pas celle des uns et des autres, mais qui en est quand même une, cela a été avalisé par les autorités supérieures et par le Contrôle financier en particulier.

Pour ce qui est des actions au porteur, j'observe que cela ne pose pas de problème puisqu'il y a un marché; elles sont liquides et on connaît au 31 décembre de l'année écoulée le montant exact de leur valeur.

A propos de l'endettement, et je crois que c'est un conseiller municipal du Parti des Verts qui en a parlé tout à l'heure, il est juste de dire que si on peut discuter de la surévaluation des actions de la BCGe et de la comptabilisation – peut-être pas tout à fait orthodoxe, selon certains critères plutôt de droite – l'endettement de la Ville de Genève, en contrepartie, est largement couvert par des actifs qui sont également, pour reprendre les termes d'un conseiller municipal, largement sous-évalués. Dans ces actifs, je prends un gros poste, le potentiel immobilier de la Ville de Genève, puis, accessoirement, les collections de nos musées, qui sont évidemment importantes.

Au sujet de la SECSA, je constate une fois de plus que l'ombre de l'affaire du Casino plane encore, des années après, sur ce Conseil municipal. C'est un peu ennuyeux, parce que c'est une histoire que je souhaiterais voir se terminer le plus rapidement possible. Je constate que, dans le rapport de M^{me} Ecuyer, à la page 146, les conclusions qu'apporte le Contrôle financier sont les suivantes: «Malgré les réserves mentionnées et le fait que les comptes n'aient pas été établis exactement comme l'aurait voulu le Contrôle financier, ce dernier propose à la commission d'approuver les comptes 2003.» Ce n'est pas moi qui l'écris, c'est M. Lévrier-Ferrollet, directeur du Contrôle financier. Je crois qu'on peut lui faire confiance, c'est un homme d'une très grande rigueur, et si, véritablement, il avait décelé la moindre magouille dans cette affaire, il ne l'aurait certainement pas laissée passer.

J'aimerais dire au représentant du Parti libéral que le liquidateur de la SECSA, Gestoval Société Fiduciaire, a en compte actuellement 7,5 millions de francs déposés en liquide. Mais il est vrai que la société n'est pas complètement liquidée, je ne peux pas le nier. Pour clore définitivement ce chapitre, vous savez que nous avons une affaire en cours actuellement avec un de nos ex-partenaires, la société de M. Gaon, qui estime que, sur les comptes 2001 et 2002, on lui doit encore un arriéré relativement important, puisqu'il s'élève au total à 1,4 million de francs. Si on retire cette somme des 7,5 millions de francs actuellement sur un compte bancaire, nous constatons qu'il y a quand même 6 millions de francs en cash déposés dans une banque. Même si le conseiller municipal libéral secoue la tête en disant que cette manière de comptabiliser les choses n'est pas très ortho-

doxe, je crois qu'il était important, par souci de transparence, de le signaler à l'ensemble du Conseil municipal et au public, à la population genevoise, encore une fois avec l'appui et l'accord du Contrôle financier, qui a accepté ces comptes.

Il a été dit tout à l'heure que nous avons un taux d'autofinancement assez bas – à vrai dire même très bas, on ne peut que le constater – mais il y a eu une année où nous étions à 270% d'autofinancement! Vous voyez qu'il y a des hauts et des bas, cela joue un peu au yoyo, c'est comme ça, nous avons dégagé une perte alors que nous devons avoir un boni. On ne revient pas sur l'affaire – maintenant réglée – des recettes fiscales estimées de manière trop optimiste, modifiées en décembre 2002 lorsque vous avez voté le budget.

M. Ferrazino, mon collègue, vous a parlé tout à l'heure – en réponse à une question – du plan financier d'investissement, qui s'étendra sur douze ans désormais. Nous y mettrons la dernière touche lors de la séance du Conseil administratif de demain, puis nous vous le transmettrons dès son impression achevée.

Je crois que, ce soir, vous pouvez voter les comptes non pas la tête dans un sac, parce que le travail a été fait d'une manière approfondie par les uns et les autres. J'aimerais encore dire ici très clairement à tout le monde qu'il n'y a strictement aucune magouille dans ces comptes, mais simplement une approche différente en ce qui concerne deux objets, l'évaluation des actions de la BCGe et la comptabilisation du bénéfice de la SECSA. Je vous invite donc tous à voter les comptes et, même si certains s'abstiennent, je prendrai cela comme une abstention positive. Je vous remercie de vous abstenir positivement. (*Rires.*)

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté I est accepté par 38 oui contre 22 non (8 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 37 oui contre 23 non (8 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 72 736 631,01 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2003 est approuvé pour les montants suivants:

charges	1 017 034 198,33 francs
sous déduction des imputations internes de	<u>97 229 737,05 francs</u>
soit un total des charges nettes de	919 804 461,28 francs
revenus	983 745 945,65 francs
sous déduction des imputations internes de	<u>97 229 737,05 francs</u>
soit un total des revenus nets de	886 516 208,60 francs
Excédent de charges	33 288 252,68 francs

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2003 est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	
dépenses	127 415 064,43 francs
recettes	<u>4 623 017,07 francs</u>
investissements nets	122 792 047,36 francs
b) patrimoine financier	
dépenses	32 956 789,70 francs
recettes	<u>1 088 232,09 francs</u>
investissements nets	31 868 557,61 francs
c) total	
dépenses	160 371 854,13 francs
recettes	<u>5 711 249,16 francs</u>
investissements nets	154 660 604,97 francs

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	
investissements nets	<u>122 792 047,36 francs</u>
amortissements	55 142 170,89 francs
amortissements complémentaires	+ 0,00 francs
moins déficit du budget de fonctionnement	<u>- 33 288 252,68 francs</u>
autofinancement	21 853 918,21 francs
insuffisance de financement	<u>100 938 129,15 francs</u>
b) patrimoine financier	
investissements nets	31 868 557,61 francs
amortissements (autofinancement)	<u>590 877,12 francs</u>
insuffisance de financement	<u>31 277 680,49 francs</u>
c) total	
investissements nets	<u>154 660 604,97 francs</u>
amortissements	55 733 048,01 francs
amortissements complémentaires	+ 0,00 francs
excédent de charges de fonctionnement	<u>- 33 288 252,68 francs</u>
autofinancement	22 444 795,33 francs
insuffisance de financement	<u>132 215 809,64 francs</u>

Cette insuffisance de financement a pu être comblée sans recours à l'emprunt, en partie grâce aux excédents de trésorerie provenant de 2002 et de 2003 et aux montants des acomptes provisionnels reçus en 2003, basés sur les revenus antérieurs.

Art. 4. – Variation de la fortune

La diminution de la fortune, soit 33 288 252,68 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de charges de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2003 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 261 919 181,02 francs.

Le président. Un troisième débat étant obligatoire pour les comptes, je vous propose de le tenir après le point suivant.

4. Proposition du Conseil administratif du 2 juin 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 315 088,80 francs afin d'attribuer à TV Léman bleu SA une subvention unique destinée à financer l'acquisition de matériel de production et diffusion (PR-346).

Préambule

Le Conseil municipal, notamment par la motion M-434 approuvée le 10 février 2004, a relevé l'intérêt démontré par la population pour une télévision locale et a souhaité que l'attachement de la Ville de Genève à TV Léman bleu SA soit souligné.

Un nouvel élan a été récemment donné à cette chaîne de télévision, avec notamment l'entrée en fonction d'un nouveau directeur des programmes, et le soutien de la Ville de Genève a pu être confirmé.

Exposé des motifs

Dans ce cadre, et afin de faciliter le développement d'un projet de qualité, il est opportun d'accorder à TV Léman bleu SA une contribution financière lui permettant de disposer d'un matériel de production et de diffusion performant et fiable.

Ce matériel, pour un montant total hors taxes de 315 088,80 francs se décompose comme suit:

Caméras studio	130708,80
Mélangeur et matrice de commutation, interfaces SDI	59348,00
Magnétoscopes	28673,00
Monitoring	2190,00
Générateur de synchros, distribution, TBC	9462,00
Diffusion antenne	33397,00
Audio	19465,00
Equipements mécaniques et auxiliaires	5435,00
Câblage, installations, tests	4510,00
Ingénierie, installations, tests	21900,00

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 28 du règlement d'application du 31 octobre 1984 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 315088,80 francs en vue de l'attribution à TV Léman bleu SA d'une subvention unique destinée à l'acquisition de matériel de production et diffusion.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2004 de la Ville de Genève.

Art. 3 – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2004 de la Ville de Genève sur le compte numéro 365000 «Subventions accordées aux institutions privées», rubrique «Subventions et allocations diverses», centre de coûts A8001899 «Conseil administratif, transfert à des tiers» sous l'élément d'OTP S570014 «TV Léman bleu SA».

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'ai demandé au président de mettre cette proposition à l'ordre du jour de cette séance, non pas pour qu'elle soit votée sur le siège – je sais qu'il n'y aurait pas de majorité – mais pour qu'elle soit renvoyée aujourd'hui même en commission. Si l'argent n'est pas versé cet automne – la date retenue était la fin septembre, mais j'espère qu'on parviendra à la repousser et à s'arranger avec le délai référendaire – TV Léman bleu aura un problème de fonctionnement. Je vous rappelle qu'en février 2004 le Conseil administratif avait mis le holà au versement de la subvention de 275000 francs à TV Léman bleu parce qu'il constatait un certain nombre de dysfonctionnements au sein de cette télévision locale. A l'époque, nous avons dit également que si les choses s'arrangeaient, non seulement nous transformerions ces 275000 francs de subvention en contrat de prestations à négocier avec cette chaîne, dont nous aurions d'ailleurs vendu les actions – j'y reviendrai tout à l'heure – mais que, parallèlement, nous étions prêts à faire un effort d'investissement parce que le matériel devenait obsolète.

Maintenant, nous sommes dans une situation extrêmement difficile: les caméras sont en panne, ce qui engendre des coûts de location énormes. Le débat sur la recapitalisation de TV Léman bleu, qui aura lieu en partie cet été et cet automne, ne se fera pas assez rapidement pour mettre à disposition les moyens de changer le matériel. On pourra discuter en commission si cet investissement pourrait être ensuite converti en parts de société, mais ce qui est sûr, c'est qu'il y a urgence, ce soir, à renvoyer cet objet en commission.

Puisque j'ai la parole, j'en profite pour préciser deux ou trois choses concernant cette télévision. Je trouve dommage que les gens qui vont peut-être intervenir ce soir sur ce sujet n'écoutent pas, car un article de la *Tribune de Genève* donne des informations erronées, notamment que la Ville de Genève, avec les différentes instances publiques, possède 60% de cette télévision. Eh bien, si c'était le cas, nous serions majoritaires au conseil d'administration! Avec Télégenève, nous arrivons à 31% à peu près. Même en ajoutant la BCGe qui, je le rappelle, n'avait pas voté avec nous au moment de l'assemblée générale qui avait élu le nouveau conseil d'administration, nous arriverions au maximum à 47 ou 48%. Nous sommes donc bien loin non seulement des 60%, mais d'une majorité. M. Schocha décidé de se retirer, c'est son droit.

On me reproche d'être trop formaliste, bien que je ne fasse pas un discours pour me défendre mais pour expliquer l'état des choses. Depuis mon arrivée au Conseil d'administration, et pour ne pas me retrouver dans une situation analogue à l'affaire du Casino, je fais établir le procès-verbal de toutes les décisions. J'exige que celles-ci soient prises en toute clarté et je demande des précisions sur chaque sou dépensé. J'aimerais bien, s'il y a une catastrophe dans six mois ou une année, pouvoir justifier de ce que j'ai fait dans le dossier de cette télévision, au nom du Conseil administratif, que j'informe régulièrement d'ailleurs.

Alors, si ce formalisme-là a déplu à certains, j'en suis navré, mais je pense qu'il est beaucoup plus favorable à l'avenir de cette chaîne que le laisser-aller ou ce genre de gentlemen's agreement qui a sévi ces dernières années.

Pour revenir à cette proposition PR-346, je répète qu'elle doit être renvoyée rapidement en commission, quelle qu'elle soit. Si elle était discutée au mois de septembre, le délai référendaire nous amènerait en tout cas au mois d'octobre. Mais il serait préférable que cela puisse être débattu en commission avant septembre. Il serait bon, par conséquent, que le président ou la présidente de cette commission convoque ses membres à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre.

On m'a adressé un certain nombre de commentaires suite à l'arrivée impromptue de cette proposition quand, évidemment, les choses ont commencé à se dégrader à TV Léman bleu. Je n'allais tout de même pas faire la demande avant. Cette proposition n'est effectivement pas très étayée, parce qu'il a fallu l'élaborer très rapidement, entre le moment où le conseil d'administration a décidé de faire la demande et celui où il l'a transmise au Conseil administratif pour qu'elle puisse être traitée aujourd'hui; cela représente un temps très court. Nous sommes prêts, avec une délégation du conseil d'administration et la direction de TV Léman bleu, à nous expliquer devant la commission qui sera choisie ce soir. J'imagine que ce sera la commission de l'informatique et de la communication, si j'ai bien compris, mais cela pourrait être celle des finances; peu importe, nous sommes prêts à expliquer cet investissement nécessaire et à le défendre. Au bout du compte, je vais le dire très clairement, je trouverais dommage que TV Léman bleu ait un «noir» pendant un ou deux mois, au moment où les choses avancent.

Vous savez que l'audience de la chaîne est en train de remonter. Une nouvelle direction a été nommée et l'équipe a repris du poil de la bête, du courage, et certains renoncent à leurs vacances cet été pour que cette télévision soit prête à fonctionner le mieux possible au mois de septembre. De nouveaux programmes se mettent en route en toute indépendance, je tiens à le souligner. D'ailleurs, nous n'avons pas choisi quelqu'un de notre bord, donc, le moins qu'on puisse dire est que cette personne ne nous doit rien du point de vue politique. Une situation désastreuse du matériel en septembre ou en octobre serait déplorable et pourrait nous conduire à devoir relancer une télévision en Suisse pour la énième fois, ce qui serait une véritable catastrophe.

Je n'en appelle pas au vote sur le siège, je sais que cela ne sera pas possible, mais je demande au moins un renvoi et une discussion rapide en commission et un retour au Conseil municipal d'ici au mois de septembre. D'ici là, j'espère qu'on pourra prolonger un peu les délais pour voir comment TV Léman bleu fonctionnera avec des coûts de location minimales pour tenir jusqu'à ces nouveaux investissements. J'espère que cette introduction est à peu près claire. Je reprendrai la parole si des questions sont posées tout à l'heure.

Préconsultation

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) n'entend pas faire maintenant le débat de fond, mais, puisque M. Mugny l'a évoqué, nous proposons le renvoi à la commission de l'informatique et de la communication, qui a déjà étudié toute la problématique de TV Léman bleu. Nous avons visité les installations, nous avons auditionné un certain nombre de personnes et il nous semble que c'est véritablement dans cette commission qu'il faut faire le débat.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je suis d'accord avec M. Zaugg: dans le cadre de l'étude d'une motion M-366 qui avait été déposée, nous avons déjà passé beaucoup de temps avec les différents intervenants de TV Léman bleu. Quelle n'a pas été notre surprise, je dois le dire, lorsque nous avons interviewé MM. Schoch et Schouwey, deux semaines avant que celui-ci ne finisse par quitter le bateau! Je me suis senti un peu floué. Si j'avais su qu'il y avait autant de problèmes, je n'aurais pas soutenu les discours de MM. Schoch et Schouwey lorsqu'ils sont venus parler de leur télévision à notre commission.

Il y avait unanimité des commissaires pour vouloir garder TV Léman bleu parce que nous avons envie, entre autres, que nos débats soient retransmis et que nous avons aussi compris que cela suscite un intérêt dans la population. J'émet quand même quelques réserves en ce qui concerne les taux d'audience, qui, nous a-t-on dit, sont de l'ordre de 30000, voire 40000 personnes pour le Conseil municipal. Je crois que tout cela est très discutable. J'ai aussi entendu dire qu'il y a passablement de problèmes à TV Léman bleu, notamment des gens qui travaillent à plein temps sans contrat de travail, sans véritable feuille de salaire à la fin du mois. Une société s'occupe de la publicité – je me félicite d'ailleurs que le contrat de cette maison de publicité soit terminé à la fin de l'année, car nous avons l'impression qu'elle se «sucrait». Michel Chevrolet le sait, puisqu'il a travaillé à One FM, une station qui compte 60000 auditeurs et représente plusieurs millions de francs de chiffre d'affaires. Radio Lac, une entreprise privée, n'a pas autant d'auditeurs que One FM mais elle gagne pourtant de l'argent! Alors, je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas le cas de TV Léman bleu. J'aimerais le dire aussi: Michel Chevrolet – je crois que nous avons tous apprécié sa présence dans les rangs de ce Conseil municipal – a été extrêmement rapide pour faire du lobbying et demander ces 300000 francs. Pourtant, nous avons déjà commencé un travail à la commission de l'informatique et de la communication, alors laissez-nous le finir!

M. Chevrolet est encore employé par One FM jusqu'à la fin du mois de juin et il arrive déjà avec une proposition pour TV Léman bleu. Je trouve que c'est exagéré. Quand on entre dans une nouvelle entreprise, on s'assoit, on regarde, on dis-

cute avec les employés, mais on ne vient pas dire soudainement qu'au mois de septembre le matériel ne marchera plus et que le travail ne sera plus possible. Que le matériel ne soit plus en état, je veux bien le comprendre, mais, enfin, je trouve que le nouveau directeur de cette télévision devrait pour l'instant s'installer, discuter avec ses collaborateurs, organiser des tours de table, regarder et, ensuite, venir se faire interviewer dans le cadre de la commission de l'informatique et de la communication. Après, éventuellement, puisque tout le monde sait très bien que nous avons déjà préparé le travail avec les auditions, nous ferions une proposition.

Aujourd'hui, je suis un peu embarrassé de voter 300000 francs immédiatement alors que M. Chevrolet commence le 1^{er} juillet à TV Léman bleu.

Des voix. Il a déjà commencé!

M. Blaise Hatt-Arnold. Oui, mais s'il a décidé de travailler à 150%, c'est son problème! (*Exclamations.*) Je veux dire que nous voulons que cette chaîne continue, mais on ne peut pas distribuer 300000 francs à tous les gens qui veulent faire de la radio ou de la télévision. Il faut un peu plus de discernement, mais, pour l'instant, il est tout à fait prématuré de voter cette somme; on pourra toujours le faire dans un deuxième temps. Le directeur doit d'abord s'installer, évaluer la situation et revoir tout cela.

Le président. Merci, Monsieur Hatt-Arnold, je vous rappelle que vous vous adressez au président, qui est tout content de transmettre vos messages à qui de droit.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Je serai plus brève que le préopinant. Je ne suis pas d'accord avec lui, j'approuve en revanche le renvoi de cette proposition PR-346 à la commission de l'informatique et de la communication pour étude. En effet, il est important de connaître la situation actuelle de TV Léman bleu et de lui donner les moyens de démarrer sérieusement, et ce n'est pas en attendant de voir pendant quelques mois ce qui va se passer que cette télévision va pouvoir démarrer.

M^{me} Caroline Schum (Ve). Je ne serai pas longue sur cette entrée en matière. Les Verts voteront le renvoi de cette proposition PR-346 à la commission de l'informatique et de la communication. Je me réjouis en tout cas de son arrivée, c'est le signe que des solutions rassurantes pour le Conseil administratif ont pu

être trouvées par TV Léman bleu. J'entends aussi les préoccupations de M. Hatt-Arnold sur la situation de cette chaîne et je pense qu'il faudra étudier tout cela sereinement en commission. Nous verrons si nous pourrons le faire rapidement.

Les Verts ont un peu déploré la proposition succincte qui nous a été présentée mais je suis sûre que nous en saurons plus en commission. Comme cela a été rappelé, nous pourrions mettre cet objet avec la motion M-366 – suspendue à la commission de l'informatique et de la communication – qui traitait de la retransmission de nos séances pour améliorer la compréhension de nos travaux pour la population. Voilà, je suis donc confiante pour cette proposition et pour le fait que nous puissions avancer avec TV Léman bleu.

M. Alexis Barbey (L). J'aimerais surenchérir sur ce qui a été dit précédemment concernant les inquiétudes au sujet de cette proposition PR-346 et les diverses raisons qui nous amèneront à ne pas la voter telle quelle.

La première raison est de nature purement technique. On nous présente un budget pour des appareils dont je suis totalement incapable de vous dire à quoi ils servent et encore moins si la ligne budgétaire est chère ou pas par rapport à des équivalents dans la profession.

Le deuxième point est d'ordre plus moral et il m'ennuie un peu. J'emboîte le pas, si je puis dire, à mon collègue Blaise Hatt-Arnold, car il pourrait y avoir quelque étonnement dans le public à voir qu'un tel soutien à une entreprise privée est accordé dès l'arrivée de l'un de nos anciens camarades à sa tête. On pourrait se demander comment des situations se débloquent aussi rapidement, et cela me mettrait un peu mal à l'aise.

Il y a, à mon sens, une espèce de mélange des genres désagréable dans la situation de la Ville de Genève par rapport à TV Léman bleu. D'une part, nous avons été dans le capital de fondation de cette télévision et, d'autre part, nous lui donnons des subventions annuelles. En fait, il s'agit de subventions contre des prestations, mais il n'y a pas de contrat stipulant clairement quelles sont ces contre-prestations. On nous a expliqué alors, à la commission de l'informatique et de la communication, le mécanisme de compensation de la publicité que TV Léman bleu ne peut pas diffuser les soirs de retransmission des séances du Conseil municipal. En quelque sorte, la Ville de Genève paie pour que l'on montre nos «bobines» à l'écran, mais la situation, dans son ensemble, évolue à partir du moment où on accorde des subventions directes sans contre-prestations marquées pour un achat immédiat de matériel. Je trouve que cela mériterait un petit tour en commission pour éclaircir la situation.

Enfin, je dirais qu'on est dans une situation un peu délicate par rapport à l'ensemble de la concurrence de TV Léman bleu qui, elle aussi, transmet nos

débats et qui, elle aussi, serait par conséquent en droit de réclamer des subventions et un soutien à des achats de matériel. Je vois très bien Radio Lac et pourquoi pas la Radio suisse romande emboîter le pas à cette demande de subventions de la part de TV Léman bleu.

C'est pour cela que nous ne sommes pas en mesure de voter cette proposition du Conseil administratif maintenant et que nous demandons un renvoi en commission. Nous voulions renvoyer cet objet à la commission des finances, mais, apparemment, une majorité se dessine pour le renvoi à la commission de l'informatique et de la communication et je ne vois pas de raison de nous y opposer.

M. Georges Queloz (L). Je crois que certains de nos collègues vont un peu vite en besogne et brûlent les étapes. Cette entreprise n'est pas une société à but non lucratif que l'on doit subventionner, elle a un coût pour des prestations qu'elle facture par rapport à leur coût. Nos débats ne sont pas les seuls à être retransmis, ceux du Grand Conseil le sont aussi. Pourquoi la Ville ferait-elle un investissement à l'heure actuelle? On veut renvoyer cet objet à la commission de l'informatique et de la communication, mais TV Léman bleu n'est pas un service de la Ville, de la municipalité. C'est assurément la commission des finances qui serait la plus à même de traiter cette proposition, parce qu'il s'agit bien de questions financières. Nous prônons l'égalité de traitement des entreprises dès lors qu'elles sont privées et que leur but est commercial. Puisque la publicité doit financer une partie des frais de retransmission, vous me direz alors qu'évidemment, lorsque nos débats ont lieu, TV Léman bleu est privée de ressources publicitaires. Mais si TV Léman bleu a du succès, comme on le dit et comme on le souhaite, qu'elle retransmette alors nos débats et qu'elle nous facture le coût réel de ces retransmissions! Il en va de même pour le Grand Conseil. Il y a un capital de pratiquement 20 millions de francs que les libéraux n'ont pas voté, j'en conviens, mais il existe et il est fait pour cela, c'est la Fondetec. Si, aujourd'hui, il y a un problème d'urgence et de financement, j'encourage vivement TV Léman bleu à s'adresser à la Fondetec.

M. Pierre Maudet (R). Je vous le dis d'emblée, les radicaux, qui, en règle générale, accueillent avec beaucoup de bienveillance les propositions relatives à TV Léman bleu, accepteront l'entrée en matière. Nous pensons que cela vaut la peine de discuter; il est même urgent de le faire, nous l'avions dit lorsque j'avais eu l'opportunité de m'exprimer sur une interpellation à ce sujet. Vous nous annoncez, déjà à l'époque, Monsieur le magistrat, que vous déposeriez un crédit à ce sujet. Nous le pensons d'autant plus que TV Léman bleu n'est pas une entreprise privée comme une autre – nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises – c'est une entreprise de médias et que, pour cette raison-là, même si elle est commer-

ciale, il convient de la traiter de manière un peu particulière, comme on l'a déjà fait à la commission de l'informatique et de la communication. Nous considérons, dès le départ, qu'il s'agissait de développer un échange de prestations financières contre une prestation télévisuelle entre la Ville et cette entité, qui reste une entité privée. Dès le départ, nous avons dit, et avec nous le magistrat, qu'il s'agissait maintenant d'arriver à un contrat de prestations, que nous ne voyons pas tellement venir. Nous nous réjouissons alors d'aller en commission pour poser cette question à l'occasion de l'examen de ce crédit, car nous y tenons mordicus et nous subordonnons même l'octroi de ce crédit à ce contrat de prestations.

Le deuxième aspect sur lequel je voudrais venir concerne l'entrée en matière même. Il nous paraît un peu curieux que l'on vienne ce soir demander à la Ville d'investir pour ce que l'on va considérer comme un futur prestataire, puisque ce contrat de prestations n'existe pas encore. Pour prendre une image, c'est un peu comme si on convoquait le plombier, qu'on lui payait les outils pour venir faire le changement de tuyauterie parce que ses propres instruments ne seraient pas en ordre ou qu'ils ne seraient plus valables... Alors, pour nous, c'est prendre les choses à revers du bon sens. Franchement, nous nous interrogeons sur cette méthode qui consiste à se substituer à cette entreprise qui, d'elle-même, devrait décider de ses investissements, quitte à ce qu'on les lui finance par le biais d'un contrat de prestations. Et là, vraiment, même s'il y a urgence – Monsieur le président, vous transmettez au magistrat – je crois que nous aurons beaucoup de peine à vous soutenir dans le cadre des discussions en commission, parce que cela nous pose un problème de fond. Si on peut gloser, comme on l'a fait tout à l'heure, sur l'orthodoxie comptable dans des comptes, eh bien, *hic et nunc* sur ce problème précis, nous pouvons le faire également et dire que cela n'est pas possible ni réaliste.

Alors, d'aucuns proposent à une entreprise privée telle que TV Léman bleu de s'adresser à la Fondetec. C'est une variante, mais on peut aussi envisager que la Ville, par le biais de ce contrat de prestations lorsqu'il sera mis sur pied, inclue une portion de financement pour des frais d'investissements. Mais en l'état, Monsieur le magistrat, je vous avertis d'emblée que nous ne pourrions pas voter ce crédit d'investissement dans la forme que vous nous présentez parce qu'il n'est simplement pas conforme à la manière dont nous envisageons nos relations avec TV Léman bleu. Cela remettrait en cause l'ensemble de la discussion que nous avons eue précédemment sur le type de relation qu'on veut avoir avec ce qui reste une entreprise privée quand bien même la Ville est à l'origine de sa création.

Parce que cette télévision mérite mieux qu'un bricolage financier et juridique je vous le répète, Mesdames et Messieurs, nous renverrons cette proposition en commission et, si possible, en commission des finances, et nous en parlerons lors des auditions pour trouver la forme la plus adéquate pour soutenir TV Léman bleu clairement, de la manière la plus appropriée.

M. David Carrillo (S). En effet, on ne peut pas voter sur le siège. Le Parti socialiste vous propose de renvoyer cette proposition PR-346 à la commission de l'informatique et de la communication. Effectivement, cet objet nécessite d'être étudié et inscrit dans une discussion plus générale concernant le rôle d'une collectivité publique vis-à-vis d'un média et le rôle respectif de ces deux entités l'une envers l'autre.

Il est nécessaire de renvoyer cette proposition en commission pour que nous débattions de la forme pertinente du soutien à octroyer à TV Léman bleu: subventions ou contrat de prestations. Nous nous étions mis d'accord sur un contrat de prestations. Il s'agit donc de voir maintenant comment le concrétiser.

S'il faut envoyer cet objet en commission, c'est aussi pour faire le point sur la situation de TV Léman bleu. Souvenons-nous que nous en avons discuté en urgence au mois de février 2004 avec la motion M-434, suite à la crise qui s'était installée dans cette télévision. Il y a eu démission du conseil d'administration, licenciement du personnel et problèmes financiers. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts de TV Léman bleu et une nouvelle situation se présente désormais. Actuellement, les choses sont très claires pour le Conseil administratif, cela l'est moins pour le Conseil municipal. Je vous propose donc d'en parler à la commission de l'informatique et de la communication.

Je voudrais aussi renvoyer cet objet en commission pour mieux connaître la politique que va mener le Conseil administratif – dont j'attends les propos avec curiosité – vis-à-vis de TV Léman bleu.

J'ai entendu de la part de M. Queloz qu'il faudrait peut-être envisager de partager le financement qu'on nous demande avec d'autres bénéficiaires des services de TV Léman bleu. Bien évidemment, en ce qui concerne le Grand Conseil, il conviendrait de réfléchir à sa participation.

Pour finir, si je propose le renvoi à la commission de l'informatique et de la communication au lieu de la commission des finances, c'est parce que cette dernière a déjà l'habitude de traiter des problèmes de TV Léman bleu. Il y a actuellement en attente la motion M-366, «Branchons le décodeur pour les séances du Conseil municipal retransmises sur TV Léman bleu!». Le traitement de la motion a été suspendu à cause des problèmes de la chaîne, mais il va bientôt être repris. Les discussions autour de cette motion en suspens bénéficieront à l'étude de la proposition PR-346 et réciproquement. Nous vous proposons donc de renvoyer cet objet rapidement à la commission de l'informatique et de la communication.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien il est vrai que l'argument avancé tout à l'heure par M. Maudet n'est pas dénué d'une certaine pertinence. Il est un peu paradoxal, alors que nous ne sommes pas encore en posses-

sion du contrat de prestations, de discuter ce soir de cette somme de 300000 francs qui, de fait, est une subvention. En revanche, pour nous, démocrates-chrétiens, ce qui prime maintenant, c'est la situation d'urgence dans laquelle se trouve TV Léman bleu. Contrairement à ce qu'a dit un préopinant tout à l'heure, cette demande n'arrive pas aujourd'hui parce qu'un ancien conseiller municipal vient d'arriver à la direction de la chaîne. Vous vous souviendrez qu'il y a plusieurs mois déjà, j'ai posé une question orale au sujet du remplacement du matériel de cette télévision et de la position que prendrait le Conseil administratif le cas échéant.

Il s'agit bien là d'une demande dictée par l'état du matériel de la télévision et pas par d'autres considérations. Il serait vraiment dommage de laisser la situation de TV Léman bleu se dégrader encore alors que les choses ont une bonne chance de s'améliorer. Si, effectivement, cette télévision se trouve tout à coup dans l'incapacité de fonctionner en raison de la vétusté de ses installations, il est clair que cela n'aurait pas grand sens. Pour nous, c'est donc ce raisonnement qui prime. Le groupe démocrate-chrétien va voter le renvoi de cette proposition PR-346 en commission, celle de l'informatique et de la communication ou celle des finances. Très honnêtement, je vous avouerais que cela nous est un peu égal pour autant que l'on discute sérieusement de cette question.

M. Patrice Reynaud (L). Je ferai rapidement cette intervention pour préciser la position du groupe libéral dès lors qu'une certaine confusion a pu apparaître à un moment donné.

D'abord, M. Maudet l'a dit et je le reprendrai à mon compte, j'avais pris, hier en caucus, l'exemple du déménageur: je fais appel aux services d'un déménageur mais je lui offre le camion. C'est rigoureusement ce qui est en train de se passer aujourd'hui et cela a une conséquence juridique majeure: à partir du moment où je peux librement choisir quel sera le camion que j'offrirai à mon déménageur, je me situe ni plus ni moins dans une situation d'entente. Je vous rappelle qu'il existe à ce sujet un certain nombre de textes et de règlements qui proscrivent tout simplement les ententes.

Plus généralement, le point qui interdira au groupe libéral d'entrer en matière sur cette demande de subvention, c'est que, aussi longtemps que n'auront pas été définis les rapports entre la Ville de Genève – quand bien même en est-elle très modestement actionnaire – et TV Léman bleu, il ne pourra être question de faire perdurer une politique au jour le jour de subventions pour combler les déficits – j'allais presque dire chroniques – de cet établissement, tant qu'on ne saura pas de quoi il s'agit. A ce sujet, nous attendons déjà depuis fort longtemps les contrats de prestations, ce qui est tout à fait logique puisque, comme toute collectivité publique, nous avons le plaisir d'acheter des temps d'antenne qui doivent être

considérés comme de la fourniture, incorporelle certes, mais néanmoins de la fourniture. Les contrats de prestations devraient venir, M. Maudet l'a rappelé, et nous les attendons donc.

C'est bien parce qu'il nous semblerait déraisonnable de mettre la charrue avant les bœufs, et quelle que soit l'urgence à laquelle M. Mugny a fait allusion tout à l'heure, que nous ne souhaitons pas entrer en matière. Cependant, et si le reste de ce Conseil municipal entendait le faire, nous souhaiterions que le renvoi se fasse non pas à la commission de l'informatique et de la communication, mais auprès de la commission des finances. La raison de ce choix est relativement simple: la commission de l'informatique et de la communication a déjà eu à s'entretenir à plusieurs reprises de ce dossier relativement technique des besoins réels de TV Léman bleu. Or, aujourd'hui, le véritable débat n'est pas tant technique que juridique et, plus globalement, financier quant aux rapports entre l'une et l'autre des institutions, privée et publique. Nous considérons que cette discussion ne peut valablement avoir lieu qu'à la commission des finances et non pas à celle de l'informatique et de la communication, qui, par nature, est sans doute trop technique.

Je résume donc: le groupe libéral ne votera pas l'entrée en matière et si, nonobstant la décision du groupe libéral, l'entrée en matière était votée, nous privilégierions le renvoi en commission des finances qui, à coup sûr, sera bien plus apte à discerner l'aspect financier et juridique propre à cette question.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, une chose me surprend: il y avait eu, si je me souviens bien, lors de la séance du 9 juin 2004, une interpellation I-108 de M. Maudet lors de laquelle j'avais répondu à plus de la moitié des questions posées ce soir... Mais, manifestement, il y a eu des inattentions et c'est avec un certain plaisir que je vais revenir brièvement sur quelques-unes de ces questions. Monsieur le président, je vous remercie d'ailleurs d'avoir mis cet objet un peu avant les autres à l'ordre du jour.

On a parlé des contrats de travail. Quand je suis arrivé dans ce conseil d'administration avec d'autres personnes, il y avait des problèmes que nous sommes en train de résoudre actuellement. Je ne les ai pas cachés à l'époque et c'est d'ailleurs pour cela que nous avons renoncé à subventionner cette société. Mais il est tout de même un peu étrange de reprocher aux responsables actuels de TV Léman bleu de chercher des solutions à ces difficultés. Je peux vous dire que nous avons beaucoup travaillé et que nous aurons une réunion prochainement pour faire le point de la situation. Concernant la publicité, le contrat avec la régie a été dénoncé pour la fin de l'année 2005. Il y a eu des négociations entre les parties, les avocats, la fiduciaire pour gérer cette crise et arriver à s'en sortir avant la fin de 2004. Il y avait toute une série d'engagements pris par l'équipe précédente

dont il a fallu négocier la réduction dans le temps ou tout simplement l'annulation. Ce n'est pas forcément des gens de la Ville qui ont fait ce travail; ainsi, par exemple, M. Rossetti, radical, représente la publicité au sein de TV Léman bleu. Vous le voyez, l'Alternative ne s'en occupe pas.

La Ville veut se débarrasser de ses actions, mais les vendre maintenant et s'en laver les mains serait, à mon avis, scandaleux. J'ai annoncé ici formellement à plusieurs reprises – vous pouvez le lire dans le *Mémorial* – que dès que possible – j'espère d'ici à la fin de l'année civile, au printemps si tout n'est pas réglé – la Ville vendrait ses actions à Télégenève. Le Conseil administratif l'a décidé, mais il s'agit de le faire au moment où cette transaction ne sera pas trop dommageable. Je pense que si nous avons laissé continuer l'équipe alors en place, nous allions droit dans le mur. J'ose croire, et ce n'est pas gagné, qu'on s'en sortira. Je souhaitais dire ces quelques mots pour rectifier les faits par rapport au passé et au présent.

On a aussi parlé de M. Chevrolet à One FM. C'est vrai, son contrat dans cette radio court jusqu'à la fin du mois de juin, mais nous étions contents qu'il puisse commencer le plus rapidement possible, puisqu'il a été d'accord de partager son temps entre TV Léman bleu et One FM, ses employeurs ayant été d'accord de réduire en partie son taux d'occupation. C'est un arrangement favorable à TV Léman bleu. Pas mal de gens dans cette enceinte ont sans doute agi ainsi lorsqu'ils ont dû engager quelqu'un ou s'en séparer. Il est vrai que M. Chevrolet travaille beaucoup et qu'il est peut-être un peu fatigué... Il ne prendra pas de vacances cet été! J'ai un peu l'impression que toutes les choses positives prennent tout à coup une coloration étrange, en tout cas dans la tête et les propos de certains.

Je ne sais plus qui a parlé des chaînes concurrentes de TV Léman bleu qui retransmettent nos débats. J'aimerais bien savoir qui d'autre les retransmet... Qu'on me le dise! On a cité la Radio romande et Radio Lac mais, à ma connaissance, elles ne diffusent pas nos débats in extenso. Alors, on nous parle de contrat de prestations, oui, en 2005, ce sera sous forme de contrat de prestations. (*Brou - haha.*)

Le président. Je vous prie d'écouter le magistrat, qui en termine rapidement.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Dans le budget 2005 qui sera remis au mois de juillet cela apparaîtra encore comme une subvention, mais, d'ici au mois de décembre, ce sera mis sous forme de contrat de prestations. Nous aurons ainsi le prix réel de retransmission de nos débats. Le Grand Conseil paie, me semble-t-il, 70000 ou 90000 francs, un montant considéré comme largement insuffisant par rapport au coût réel de la diffusion.

J'aimerais encore dire que la Ville n'a pas le pouvoir dans TV Léman bleu. Actuellement, dans tout ce que nous négocions, et ce ne sont pas des petits montants, nous nous trouvons dans une situation contradictoire: d'une part, on nous dit qu'il faut du rendement, ce qui sera certainement possible avec la redevance versée aux radios et aux télévisions locales dès l'entrée en vigueur de la loi fédérale révisée sur la radio et la télévision dans trois ou quatre ans. Mais, d'autre part, on nous dit que c'est la télévision publique qui doit fournir certaines prestations publiques. Eh bien, c'est ce que nous essayons de faire et la Ville ne veut pas être majoritaire; son objectif est d'avoir une minorité de blocage – une sorte de droit de veto – empêchant une dérive de TV Léman bleu et la nomination d'une direction que nous ne souhaiterions pas, et non le fait d'imposer quelqu'un. Voilà un peu où nous en sommes.

Pour revenir concrètement à cette proposition PR-346, je ne m'oppose pas du tout à ce qu'elle parte tout de suite en commission et je n'ai jamais demandé qu'elle soit débattue sur le siège. Il est vrai que cela fait des mois que l'on parle du matériel de TV Léman bleu et, pratiquement toutes les trois à quatre semaines, une caméra tombe en panne. On peut continuer comme cela mais, à un moment donné, cela deviendra le problème de tous. Si le Conseil municipal décide de se donner six mois pour débattre, il en a le droit. Eh bien, qu'il débatten pendant six mois et, au mois de janvier, on verra l'état de TV Léman bleu! Pour ma part, j'aurai décrit clairement la situation, mais, Mesdames et Messieurs, prenez vos responsabilités et prenez-les complètement!

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée par 55 oui contre 13 non.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'informatique et de la communication est accepté par 38 oui contre 26 non (4 abstentions).

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2003 (PR-333 A)¹.*Troisième débat*

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté I est accepté par 31 oui contre 19 non (6 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 32 oui contre 19 non (6 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 72 736 631,01 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;
sur proposition du Conseil administratif,

¹ Rapport, 438.

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2003 est approuvé pour les montants suivants:

charges	1 017 034 198,33 francs
sous déduction des imputations internes de	<u>97 229 737,05 francs</u>
soit un total des charges nettes de	919 804 461,28 francs
revenus	983 745 945,65 francs
sous déduction des imputations internes de	<u>97 229 737,05 francs</u>
soit un total des revenus nets de	886 516 208,60 francs
Excédent de charges	33 288 252,68 francs

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2003 est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	
dépenses	127 415 064,43 francs
recettes	<u>4 623 017,07 francs</u>
investissements nets	122 792 047,36 francs
b) patrimoine financier	
dépenses	32 956 789,70 francs
recettes	<u>1 088 232,09 francs</u>
investissements nets	31 868 557,61 francs
c) total	
dépenses	160 371 854,13 francs
recettes	<u>5 711 249,16 francs</u>
investissements nets	154 660 604,97 francs

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	
investissements nets	<u>122 792 047,36 francs</u>
amortissements	55 142 170,89 francs

amortissements complémentaires	+ 0,00 francs
moins déficit du budget de fonctionnement	<u>- 33 288 252,68 francs</u>
autofinancement	21 853 918,21 francs
insuffisance de financement	<u>100 938 129,15 francs</u>
b) patrimoine financier	
investissements nets	31 868 557,61 francs
amortissements (autofinancement)	<u>590 877,12 francs</u>
insuffisance de financement	<u>31 277 680,49 francs</u>
c) total	
investissements nets	<u>154 660 604,97 francs</u>
amortissements	55 733 048,01 francs
amortissements complémentaires	+ 0,00 francs
excédent de charges de fonctionnement	<u>- 33 288 252,68 francs</u>
autofinancement	22 444 795,33 francs
insuffisance de financement	<u>132 215 809,64 francs</u>

Cette insuffisance de financement a pu être comblée sans recours à l'emprunt, en partie grâce aux excédents de trésorerie provenant de 2002 et de 2003 et aux montants des acomptes provisionnels reçus en 2003, basés sur les revenus antérieurs.

Art. 4. – Variation de la fortune

La diminution de la fortune, soit 33 288 252,68 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de charges de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2003 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 261 919 181,02 francs.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

6. Proposition du Conseil administratif du 19 mai 2004 en vue de l'ouverture:

- d'un crédit de 1 195 000 francs destiné à l'étude de la rénovation, du remplacement et de nouvelles installations de toilettes publiques municipales;
 - d'un crédit de 11 965 000 francs destiné aux travaux de rénovation, de remplacement et de nouvelles installations de toilettes publiques municipales, ainsi qu'à leur équipement,
- soit 13 160 000 francs (PR-343).

Préambule

Actuellement, quelque 55 toilettes publiques municipales existent dans des édicules ou en sous-sol ou encore à l'intérieur de bâtiments publics. Au fil du temps, leur état s'est dégradé; de plus, les conditions sociales ont changé. Aussi est-il nécessaire de procéder à une révision du système de gestion et d'entretien, cela supposant une adaptation majeure des installations aux normes usuelles d'aujourd'hui. Des projets et des travaux sont déjà en cours, qu'il s'agit maintenant de compléter.

Le premier crédit concerne l'établissement des projets de rénovation, de remplacement ou de nouvelles installations. Il s'agit d'un crédit d'étude.

Le deuxième crédit, de travaux, concerne les travaux de rénovation, de remplacement ou de construction de nouvelles installations, ainsi que l'équipement de tout le patrimoine bâti par des appareils automatiques.

Pour offrir un service de qualité, ces nouveaux équipements doivent recevoir un entretien et une surveillance particuliers, constants. Dès lors, la rubrique budgétaire annuelle 230200.316420 devra annuellement être augmentée d'un montant de 144 000 francs durant les six ans de mise en œuvre de ce projet.

Exposé des motifs

La majorité des toilettes publiques sont installées dans des édicules, d'autres sont placées en sous-sol ou à l'intérieur de bâtiments publics; quelques «sanisettes» ont également été installées. La plupart des toilettes sont construites de

longue date et l'évolution des normes d'hygiène et de propreté a eu raison de la qualité de leurs services. Plus de la moitié de ces commodités sont en mauvais état, obsolètes ou même fermées.

Nombre de ces constructions ont été faites à une époque où la population ne disposait pas de l'eau à tous les étages et avant que les commodités pénètrent les immeubles et les logements en totalité. Nombre d'édicules étaient à l'entrée des parcs, d'autres balisaient le réseau de tramway.

Un inventaire permanent géoréférencé est tenu à jour. Il permet de connaître l'état des bâtiments et des installations et de programmer leur entretien, leur remplacement. Une analyse des installations, effectuée en 2003, y est reportée.

Progressivement, toutes les installations seront reprises complètement, en fonction de leur situation, de leur rôle et de l'état de dégradation, soit dans le cadre du budget, de la présente proposition ou d'autres du Conseil administratif. Quelques-unes peuvent être maintenues en l'état.

A titre de première intervention, à la plaine de Plainpalais, le long de l'avenue du Mail, un nouvel édicule abrite une installation automatique du nouveau type.

La présente proposition porte sur le remplacement de 29 installations existantes et la construction de 6 nouvelles, soit 35 emplacements dans toute la ville. Si les 29 existantes sont connues, la cartographie démontre cependant de regrettables lacunes en certains lieux de la ville, d'où également la proposition de 6 nouvelles toilettes, dont la localisation sera à déterminer plus précisément ultérieurement. La proposition comprend l'établissement du projet, la réalisation de l'édicule et la fourniture de l'équipement de commodité automatique. A raison de la fourniture de 6 éléments par an environ, le programme établi de construction sera échelonné sur six ans, suivant un choix des interventions prioritaires, en fonction de l'état d'obsolescence de l'installation ou de sa localisation.

La présente proposition porte également sur l'étude de la rénovation de deux installations de toilettes publiques situées dans des pôles d'échanges de transports publics ou de forte fréquentation du centre-ville, le rond-point de Rive et la place du Molard. Ici, ce n'est pas le système automatique qui est promu, mais une installation plus importante et surveillée. Cela rejoint l'offre de services faite à la gare de Cornavin, dans un des trois autres pôles d'échanges de transports publics de la ville. Les travaux feront l'objet d'une proposition ultérieure du Conseil administratif.

En parallèle, d'autres propositions de crédits de travaux du Conseil administratif relatives à des aménagements urbains, déjà acceptées par le Conseil municipal ou à venir, comprennent, en leur sein, la réalisation d'une installation automatique.

Dans le même sens, la proposition de crédit de travaux relative à l'installation de nouveaux pavillons de vente, de débits de boissons et de commodités autour de la rade de Genève comportera la réalisation de cinq emplacements en remplacement de lieux existants, mais obsolètes.

Enfin, dès à présent, dans le cadre du budget ordinaire dans la suite de la première intervention à la plaine de Plainpalais, cinq édicules sont déjà en cours d'installation et d'équipement.

Les installations prévues par la présente proposition feront l'objet de projets particuliers confiés à des agences d'architectes naissantes et en devenir, marquant leur intérêt pour de telles interventions modestes, fonctionnelles. En effet, si la mécanique interne doit être identique, avec une signalétique identifiant la fonction et la propriété publique, il est difficile de produire une même architecture en plein centre-ville ou dans un parc ou sur une place urbaine sans nuire au site environnant. L'architecture doit correspondre au lieu, mais avec des impératifs d'économie de la construction, d'identité visuelle, de sécurité diurne et nocturne pour les usagers. La première volée des cinq projets en cours a montré l'intérêt des professionnels et des commissions consultatives pour une telle démarche.

Aujourd'hui, des entreprises sont mandatées pour effectuer un entretien régulier, mais celui-ci se révèle nettement insuffisant; cela non du fait de la qualité de la maintenance, mais du fait de l'inadéquation des installations. C'est pourquoi il est prévu un changement du système lui-même, et donc un changement des abris eux-mêmes; respectivement, il y aura l'intégration du système mécanique choisi dans les bâtiments existants. Le poseur de l'installation devient également le prestataire de services pour la surveillance, le nettoyage et l'entretien.

Toutefois, il ne peut être question de passer, dans l'ensemble de la ville, des installations existantes à des édicules équipés d'installations automatiques. En effet, des points d'échanges entre transports ou de reconnaissance du centre-ville demandent le maintien d'installations de toilettes multiples. Dès lors, certaines installations importantes seront rénovées ou agrandies ou déplacées. Ici se pose le problème de la surveillance en plus de celui de la maintenance.

D'une manière générale, on peut se demander si une surveillance, liée également à une action de dialogue avec les personnes en difficulté rencontrées en ces lieux par les offices et associations compétents, ne permettrait pas de brider les dysfonctionnements reconnus, car le seul aménagement des lieux ne résoudra pas tous les dysfonctionnements actuels.

Dans ce cadre, il a été convenu que le Département cantonal de l'action sociale et de la santé et la Brigade des mœurs et des mineurs de la gendarmerie recevront, en continu, le calendrier des travaux, afin d'anticiper et d'accompagner l'évolution des groupes sociaux concernés.

Si le système choisi est payant, non seulement pour assurer un revenu, participer à la couverture du service offert, mais pour assurer le respect de l'installation, on peut penser que certains lieux devraient être mis à la disposition du public avec des jetons gratuits, notamment à proximité des équipements de jeux pour les jeunes.

Enfin, parallèlement à ces reconstructions ou rénovations, il s'agit également de tenir compte des interventions d'adaptation, de démolition, des installations existantes obsolètes.

Information publique

La première installation réalisée a fait l'objet d'une information publique et les nouveaux projets seront présentés à l'Arcade d'information de la Ville de Genève, au pont de la Machine.

Réponse aux motions

Cette proposition répond à la motion M-20 de MM. Pierre Losio et Alain Comte, conseillers municipaux, intitulée «Des toilettes pour tous... et toutes!»

De plus, le Conseil administratif a répondu, le 27 septembre 2003, à la question écrite QE-97 de M. Roman Juon, conseiller municipal, du 12 mars 2003, «28 millions pour les W.-C. publics à Zurich: et à Genève?» en annonçant la présente demande de crédits.

Choix écologiques

Le système choisi est automatique. Il est raccordé aux réseaux d'eau et d'électricité des Services industriels de Genève. Le rinçage et le nettoyage de la cabine ne s'enclenchent qu'après usage; de ce fait, les consommations d'eau sont rationalisées.

Les installations actuelles fonctionnent essentiellement par des minuteries, délivrant une quantité d'eau importante à intervalle régulier. De plus, afin de prévenir le gel des installations en période hivernale, un débit constant est maintenu en permanence. Les installations actuelles sont, de ce fait, de très importantes consommatrices d'eau potable. Les valeurs des dépenses et des consommations par année et pour une installation s'échelonnent entre 5000 francs et 50 000 francs, équivalant à 2000 m³ à 20 000 m³, avec une moyenne sur l'ensemble des installations située à environ 20 000 francs ou 8000 m³.

Les nouvelles installations permettront une importante économie d'eau potable, puisque les consommations annuelles pour une installation se situent à environ 800 m³, soit une dépense de 2000 francs. Le renouvellement des installations permet donc une économie de 90% des consommations d'eau moyennes.

En revanche, l'automatisation et les moyens de surveillance et d'amélioration du confort et de la prestation génèrent une consommation électrique supplémentaire. Ces moyens sont inexistantes dans les installations actuelles, dont les consommations électriques se bornent souvent à de l'éclairage et à l'alimentation des minuteries. On peut estimer la consommation électrique annuelle d'une installation nouvelle entre 1500 et 2000 francs.

Les automatismes permettent de régler au mieux l'usage et la qualité des produits de nettoyage. De plus, une surveillance des paramètres de fonctionnement via le réseau internet permet de pallier les dysfonctionnements, les éventuelles pannes ou même une mauvaise utilisation, dans les plus brefs délais.

Le système est également très résistant aux actes de vandalisme, il est ainsi moins dispendieux en entretien et en réparation.

Par sa configuration, mais également par les possibilités de contrôle et de surveillance à distance, il est évident que le système retenu apporte une nette amélioration des conditions de confort et de sécurité aux usagers et que la qualité de la prestation est fortement augmentée.

Estimation du coût

<i>Arrêté I</i>	Fr.	Fr.
Etablissement de 35 projets d'édicules, Honoraires d'architecte, forfait de 15 000 francs chacun	525 000	
Etablissement de 2 projets de rénovation	200 000	
Frais de géomètre	175 000	
Frais d'ingénieur	175 000	
Frais de reproduction	50 000	
Frais d'information publique	70 000	
Total arrêté I		<u>1 195 000</u>
 <i>Arrêté II</i>		
Construction de 35 édicules, forfait de 40 000 francs chacun	1 400 000	
Génie civil, raccordements	1 735 000	

Frais de démolition ou adaptation minimale des installations existantes	350 000	
Acquisition de 35 toilettes système automatique par unité: 175 000 francs, hors TVA	6 125 000	
Sous-total I		<u>9 610 000</u>
TVA 7,6%	730 360	
Sous-total II		<u>10 340 360</u>
Frais de promotion 4%	413 614	
Sous-total III		<u>10 753 974</u>
Intérêts intercalaires $\frac{10\,753\,974 \times 72 \times 3,75\%}{2 \times 12}$	1 209 822	
Total arrêté II		<u>11 963 796</u>
Total arrêté II, arrondi à		<u>11 965 000</u>
Total du crédit demandé, arrêtés I et II		<u>13 160 000</u>

Les prix sont estimés à leur valeur de 2003.

Autorisations de construire

Ces différents projets feront chacun l'objet de requêtes en autorisation de construire.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et s'échelonnent sur six ans. La date de mise en exploitation prévisionnelle est propre à chaque installation, de 2004 à 2010.

Régime foncier

La plupart des sites se trouvent sur le domaine public municipal. Certains se situent dans les parcs de la Ville de Genève, en domaine privé municipal.

Programme financier quadriennal

Ces objets ne sont pas prévus dans le 20^e programme financier quadriennal présenté le 27 août 2001 au Conseil municipal.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Arrêté 1

Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera rajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation. En l'absence de réalisation, la charge annuelle financière sur le crédit d'étude de 1 195 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et un amortissement au moyen de 3 annuités, se montera à 411 520 francs.

Arrêté 2

La maintenance des installations est la pièce maîtresse de ce nouveau système pour pérenniser l'effort d'investissement consenti.

Toutefois, outre la maintenance du patrimoine existant, la mise en œuvre des nouvelles installations rénovées ou construites se faisant progressivement, au gré de six par an, la rubrique budgétaire 230200.316420 sera adaptée progressivement (plus 144 000 francs/an), d'année en année, suivant un plan de financement établi avec le prestataire de services.

La charge financière annuelle, pour l'arrêté II, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 1 376 000 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Le service bénéficiaire est le Service des bâtiments.

Le service gestionnaire du crédit de travaux est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire de l'augmentation du budget destiné au bon fonctionnement des toilettes publiques municipales est le Service logistique et technique

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ 1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 195 000 francs destiné à l'étude de la rénovation, du remplacement et de nouvelles installations de toilettes publiques municipales.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 195 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement concerné.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 11 965 000 francs destiné aux travaux de rénovation, de remplacement et de nouvelles installations de toilettes publiques municipales, ainsi qu'à leur équipement.

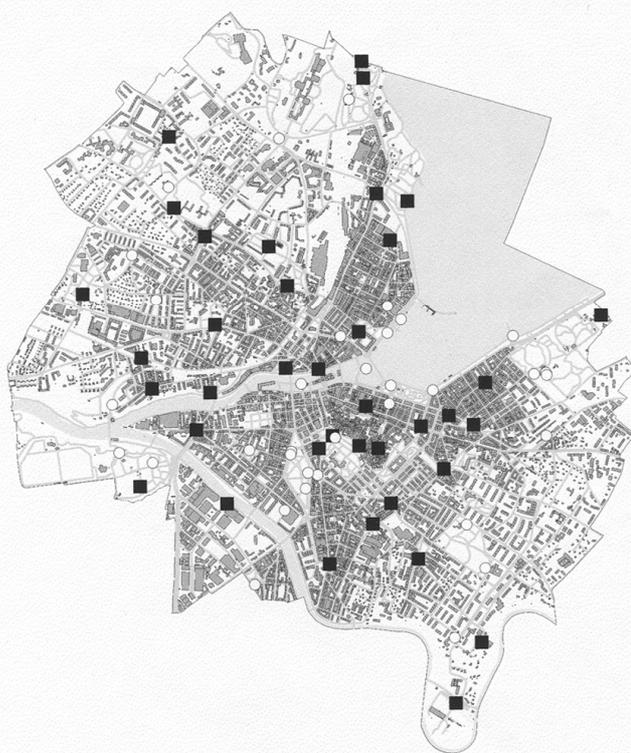
Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 965 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2005 à 2014.

Annexe: carte d'implantation

Toilettes publiques, commodités
Emplacements

- emplacements rénovés ou construits
- emplacements objets d'autres interventions



M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Vu l'heure qui avance, j'essaierai d'être bref, car nous avons encore beaucoup de points à traiter ce soir, notamment le rapport PR-330 A qui concerne la rue de Lyon. Inutile de vous faire un dessin, si nous ne votons pas ce crédit ce soir, nous perdrons trois mois, alors que nous avons pris un engagement – nous, le Conseil administratif et le Conseil municipal – par rapport aux habitants. Je pense qu'il y a des discussions qu'on peut davantage faire en commission... (*Remarques de M. Froidevaux et de M^{me} Keller Lopez.*) Si je fais allusion à d'autres points que celui dont nous traitons maintenant, c'est pour vous dire que nous n'allons pas faire un débat en séance plénière sur la proposition PR-343 et que nous vous invitons à la renvoyer en commission.

Je ferai juste une remarque. Cette demande de crédit répond à une demande du Conseil municipal et en particulier, vous l'avez lu dans la proposition, à la motion M-20 de MM. Pierre Losio et Alain Comte, «Des toilettes pour tous... et toutes!», et à la question écrite QE-97 de M. Juon, qui citait un investissement de 28 millions de francs de la Ville de Zurich pour les toilettes publiques. Puis, plus récemment, vous aurez vu dans la presse que le Grand Conseil de Bâle a voté une dépense de 7 millions pour le même sujet.

Genève dispose de quelque 55 toilettes publiques, comme vous le savez, construites pour la plupart d'entre elles dans le courant hygiéniste des XIX^e et XX^e siècles et généralement situées dans des parcs, aux abords des débits de boisson de l'époque ou des transports publics. Inutile de vous dire que ces établissements sont maintenant très anciens et qu'ils ne répondent plus aux exigences d'aujourd'hui. Si, durant l'été, un certain quotidien – que vous appréciez peut-être – se plaît à décrire régulièrement une situation absolument inquiétante à Genève pour nos touristes, nos usagers, nos passagers, nous nous sommes dit qu'il fallait répondre à la demande du Conseil municipal et tenir compte des critiques qui nous sont régulièrement adressées. D'où cette proposition qui concerne 29 installations existantes et la construction de six nouvelles, cela sur une période de six ans pour permettre un étalement de ces interventions dans le temps.

Le Conseil administratif se donne les moyens, chaque année au retour des beaux jours, d'augmenter les contrats d'entretien, qui nous coûtent cher et que nous souhaitons développer, parce que nous avons entendu les critiques légitimes et justifiées que vous nous formulez régulièrement. En effet, la priorité du Conseil administratif est de répondre aux demandes du Conseil municipal, je l'ai rappelé dans l'exposé des motifs.

Il est vrai que nous avons à cœur également de développer une politique de «Genève, ville propre», et la proposition PR-343 s'intègre dans ce cadre-là. C'est pour ces raisons que nous vous demandons de la renvoyer en commission, afin que nous puissions discuter plus en détail, plus en profondeur allais-je dire, de ces questions...

Une voix. Sur le siège! (*Rires.*)

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne vous demande pas de voter sur le siège (*rires*), je vous demande simplement de l'examiner en commission dès le mois de septembre.

Une voix. Ça, c'était joli!

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Catherine Gaillard-Lungmann, vice-présidente.)

Préconsultation

M. Pierre Maudet (R). Le groupe radical a pris connaissance avec intérêt de ce projet et nous sommes certains qu'il répond à un besoin. Pour cette raison, nous pensons entrer en matière, même si nous trouvons la facture initialement présentée un peu chère. Comme vous, Monsieur le magistrat, nous avons pris des renseignements à droite et à gauche, notamment à Bâle, où j'avais également connaissance d'un crédit récemment voté qui semble concorder quant aux sommes avancées dans la proposition. Cela nous a surpris, car si l'on divise le crédit qui nous est proposé par le nombre d'édicules que l'on souhaite construire ou rénover, on arrive, grosso modo, à 380000 francs l'unité. Vous me ferez remarquer que c'est à peine un peu plus cher que le bureau du magistrat Tornare que nous avons pu voter récemment, qui était à 360000 francs...

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Comparaison n'est pas toujours raison!

M. Pierre Maudet. Comparaison n'est pas toujours raison, Monsieur le magistrat, mais à 380000 francs l'unité, c'est tout de même assez élevé.

Pour notre part, groupe radical, nous sommes prêts à envoyer cette proposition en commission pour l'étudier, parce que nous sommes attachés à ce que Genève soit une ville propre, qu'elle ait une vitrine à l'endroit des touristes, de celles et ceux qui vont utiliser ces édicules. Nous pensons qu'il s'agit maintenant d'imprimer un mouvement qui doit se dérouler sur six ans, puisque, évidemment,

ce n'est pas d'un coup que ces édicules vont être rénovés. Nous nous réjouissons de traiter ce sujet en commission, de voir s'il n'est pas possible de «gratter» un peu les coûts ici et là et, avec vous, Monsieur le magistrat, de dire qu'il s'agit effectivement d'une priorité pour que notre ville soit une ville propre, accueillante, parce que, comme on a coutume de le dire dans un restaurant, les toilettes, c'est une forme de vitrine.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Je crois qu'il est urgent de faire quelque chose pour les W.-C. publics. Il me semble que la proposition a été très bien préparée, si bien que lorsque vous vous baladez dans les parcs maintenant et que vous suivez les flèches indiquant les W.-C. publics, vous arrivez à l'édicule et vous voyez la pancarte portant l'inscription «Hors service». C'est pour cela que j'ai dit que la proposition était bien préparée!

Le groupe du Parti du travail renverra cette proposition à la commission des travaux.

M. Didier Bonny (DC). Nous, démocrates-chrétiens, n'arrêtons pas de dire, dans ce Conseil municipal, qu'il faut avoir des priorités. A un moment donné, si on dit oui à tout, on est forcément membres de l'Alliance de gauche... Mais nous ne sommes pas membres de l'Alliance de gauche, nous sommes le Parti démocrate-chrétien et nous ne pouvons pas dire oui à tout. Nous avons dit qu'une de nos priorités était l'acquisition de parcelles, nous en avons voté deux durant cette session et, maintenant, nous sommes au regret de vous dire que nous n'entrerons pas en matière sur cette proposition PR-343.

Certes, elle n'est pas inintéressante: elle dit qu'il faut rénover les toilettes publiques, en installer d'autres et il est difficile de dire non à cela. Nous ne pouvons pas dire non plus qu'elle est insensée, dénuée de tout fondement. Elle est chère, c'est vrai, mais nous pourrions tout de même penser qu'il faut aller de l'avant et investir encore 13 millions de francs. Comme nous l'avons fait remarquer tout à l'heure au moment du deuxième débat sur les comptes, nous sommes déjà à 98,7 millions de francs d'investissements, qui sont soit à l'examen dans les commissions, soit déjà acceptés.

Lors de notre séance de 17 h, le Parti radical a fait un choix en disant qu'il ne voulait pas acquérir de parcelles, car ce n'était pas sa priorité; c'est son droit, mais, apparemment, les toilettes sont plus une priorité pour lui que d'acquérir des parcelles! (*Protestations.*) Là est le problème que j'ai relevé tout à l'heure: les priorités des uns ne sont pas celles des autres, mais nous finissons toujours par trouver une majorité pour dire oui à tous les crédits. Dites-moi alors comment

nous allons faire pour nous arrêter, car moi je n'en sais rien! Nous verrons si cette proposition n'est pas renvoyée à la commission des travaux, mais j'en doute fortement et je ne peux que le comprendre. Le groupe démocrate-chrétien a fait le choix de dire que la proposition PR-343 n'est pas une priorité et il n'entrera pas en matière.

M. Roberto Brogini (Ve). Nous avons été assez surpris par la manière dont la proposition PR-343 a été présentée. Effectivement, dans la même proposition, il y a le crédit d'étude et le crédit de réalisation, ce qui est assez curieux, mais c'est peut-être une nouvelle manière de fonctionner du Conseil administratif. C'est un paquet ficelé, alors, à quoi sert-il de proposer une étude si, ensuite, la réalisation est différente de l'étude? Nous n'avons pas compris ce cheminement et c'est la première raison qui nous fait penser que, si cette proposition devait être renvoyée en commission, elle devrait être amendée pour que seule la proposition de crédit destinée à l'étude soit renvoyée, c'est-à-dire le crédit de 1195000 francs.

J'aimerais tout de même dire que la Ville de Genève se distingue par l'état déplorable et absolument lamentable de ses toilettes. Depuis des années, nous avons une déliquescence de ces endroits à cause d'un mauvais entretien et d'un mauvais usage. M. Ferrazino nous dit que ces toilettes publiques datent du siècle passé, voire du XIX^e siècle; effectivement, mais nous savons que des travaux ont été faits ces dernières années. Par exemple, je me souviens du dernier crédit de rénovation que nous avons voté, il y a cinq ou six ans, pour les installations du rond-point de Rive, où les toilettes hommes et les toilettes femmes ont été inversées. Maintenant, dans cette proposition, on veut les refaire et c'est un exemple de mauvais travail. Dans d'autres toilettes, les catelles ont été changées, les différents bacs ont été refaits; vraiment, là, de l'argent a été dépensé pour rien et je trouve cela assez terrible.

Nous avons confié l'entretien de ces toilettes à des sociétés de maintenance qui nous coûtent très cher, vous venez de le dire, Monsieur Ferrazino, et nous nous étonnons alors que, malgré tout, l'état sanitaire de ces installations soit si déplorable. Il y a vraiment un problème dont nous sommes tout à fait conscients. Nous ne pouvons que le déplorer et nous aimerions bien trouver des solutions.

En lisant cette proposition, on apprend que des caméras vont être installées dans les toilettes pour surveiller à distance ce qui s'y passe... (*Rires.*) Oui, c'est écrit à la page 5 du rapport: «... les possibilités de contrôle et de surveillance à distance...» Avec ces nouvelles toilettes, on constate une consommation électrique supplémentaire; non seulement ces toilettes vont consommer de l'eau, mais plus d'électricité...

Une voix. De l'eau potable.

M. Roberto Brogginì. De l'eau potable, certainement, parce que rien n'est indiqué par rapport à une consommation d'eau récupérée, par exemple de l'eau de pluie. A la page 3 du rapport, on lit aussi: «Le poseur de l'installation devient également le prestataire de services pour la surveillance, le nettoyage et l'entretien.» Nous avons eu le même syndrome avec la Société générale d'affichage pour les panneaux d'affichage. Là, nous aurons certainement une convention qui liera la Ville de Genève à un prestataire. Qui sera-t-il? Nous n'en savons rien.

Il y a dans cette proposition beaucoup d'éléments – je n'en dresse pas toute la liste – qui nous font dire, à nous, les Verts: renvoyons cette proposition au Conseil administratif car elle est mal amenée et nous n'entrerons pas en matière! Tout à l'heure, M. Bonny a dit qu'à un certain moment des priorités doivent être établies. Avoir suffisamment de toilettes saines à Genève, oui, mais de cette manière, certainement pas, et le groupe des Verts n'entrera pas en matière, ce soir, sur cette proposition et il la renverra au Conseil administratif.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) considère que la Ville de Genève doit assumer ses responsabilités en ce qui concerne l'hygiène publique. C'est la raison pour laquelle nous voterons le renvoi de cette proposition à la commission des travaux.

M. Patrice Reynaud (L). Sans aller jusqu'aux paroles qui ont été prononcées par M. Brogginì, certaines à bon escient, nous souhaitons relever – osons le mot! – l'incohérence de cette proposition. Incohérence – et je sais que je ne suis pas le premier, et sans doute pas le dernier à le dire – parce qu'on parle de 13 millions de francs, dont 1 million de budget d'étude. Il est vrai que c'est une grande manie de faire des budgets d'étude, mais là, on y rajoute un élément complémentaire: on fera pratiquement en même temps les études et les constructions. Certes, ces constructions vont s'étaler sur six ans et il est déjà prévu de faire cinq ou six sanisettes dès la première année. On peut donc presque dire que l'étude va se faire après l'installation...

Ensuite, je lis avec étonnement, pour ne pas dire une certaine stupéfaction, que les honoraires d'architecte s'élèvent à 525000 francs. Il y a 35 projets d'édicules – 29 existent déjà et on prévoit d'en construire d'autres pour arriver à un total de 35 – à raison de 15000 francs par étude, le calcul amène bien à 525000 francs. Je suis, j'avoue, un peu surpris de l'obligation d'un travail d'architecte pour savoir quel est l'emplacement exact de telle ou telle sanisette de la Ville de Genève.

Vous le savez, je suis d'origine française, Breton dans un premier temps, mais ayant vécu pendant de longues années à Paris. Paris connaît les sanisettes: c'est une catastrophe! Je ne parle même pas des problèmes techniques. Par exemple, des enfants en bas âge y ont été enfermés à de multiples reprises et il a fallu appeler les pompiers pour les en sortir. Reconnaissez que sortir d'une sanisette de cette façon, ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus élogieux... Néanmoins, c'est ce qui s'est passé.

Je voudrais également insister sur un fait peu connu, mais malheureusement réel. Dans certains coins de Paris, ces sanisettes sont utilisées moins par ceux-là mêmes auxquelles elles sont, a priori, destinées, que par des maquereaux qui, ne trouvant pas de chambre d'hôtel – il y a aussi pénurie de logements à Paris – y font valoir les charmes de leur propre personnel. Vous voyez très bien à qui je veux faire allusion.

Quoi qu'il en soit, mis à part trois ou quatre toilettes au maximum, qui, effectivement, sont dans un état de salissure telle qu'elles ont besoin d'être non pas forcément transformées, mais en tout cas rénovées, pour le reste, je ne considère pas qu'il y ait une telle urgence. Cela étant, je ne pense pas non plus que l'écoulement des années ait fait valoir à la population genevoise que, soudainement, il lui arrivait d'avoir envie de faire pipi. Ce fait existe depuis bien longtemps, sans doute depuis aussi longtemps que l'homme existe.

Alors, de quoi s'agit-il? Il s'agit simplement de faire en sorte que ces lieux servent à ce à quoi ils sont destinés, et il est vrai que, dans certains endroits de notre ville, ce n'est plus le cas pour des raisons à peu près semblables à celles que j'ai évoquées précédemment en ville de Paris. Faut-il pour autant tout changer, tout casser, tout modifier pour faire d'autres sanisettes qui risquent d'être rapidement utilisées aux mêmes fins que celles que nous connaissons aujourd'hui? Non, évidemment pas! C'est une pléthore et une débauche d'argent: 13 millions pour ce genre de chose... Sincèrement, revenons-en carrément aux caniveaux de Louis XIV et n'en parlons plus!

Tout cela n'est pas bien sérieux, cependant, contrairement à l'attitude du groupe des Verts, le Parti libéral entrera en matière et proposera le renvoi à la commission des travaux. Je vais presque dire par intérêt intellectuel, car nous sommes curieux de connaître la nature des auditions qui auront lieu à la commission des travaux sur le problème aussi crucial du besoin, ô combien naturel, de chacun des citoyens de cette ville de faire pipi dans des conditions optimales!

M. Roman Juon (S). D'emblée, je peux vous dire que le Parti socialiste est partagé sur cet objet, ce qui fait que nous aurons la liberté de vote. Je remercie le

Conseil administratif d'avoir répondu aussi rapidement à la question écrite QE-97 que j'avais déposée, concernant la Ville de Zurich, qui a investi 28 millions pour rénover tout le programme des W.-C.

Ce soir, je trouve que ce débat n'est pas important, parce que celui concernant le 99 de la rue de Lyon est bien plus urgent. Néanmoins, puisqu'il en a été décidé ainsi, parlons des toilettes publiques! A Zurich, où la mentalité est différente de la nôtre, on construit, on se lance dans le projet d'une tour de 100 mètres au bord de la Limmat pour faire de l'habitation, malgré un déficit de 200 millions de francs. Mais la municipalité continue, elle se lance dans le projet et en fait la promotion. Certains, ici, connaissent peut-être Zurich, ses parcs, ses places, tout ce qui s'y fait. Cette ville est peut-être un peu plus riche que Genève, il y a plus de banques, mais, surtout, il y a une volonté politique, une mentalité, et cela me fait plaisir de dire que le maire est un socialiste. Le rôle du Parti socialiste est important dans les choix, comme à Lausanne, quand le Métropole a été construit il y a de nombreuses années – du reste, à Lausanne, j'y suis né... Cela pour dire qu'à Genève nous sommes figés et que nous ne pouvons plus rien créer.

Je trouve, pour ma part, que ce n'est pas très habile de présenter cette proposition maintenant; il aurait mieux valu rénover quelques toilettes avec le budget ordinaire et demander ce crédit de 13 millions à un moment plus opportun. Néanmoins, ce qui est positif dans la proposition PR-343, c'est le lancement d'une étude d'ensemble, car l'absence de projet global a souvent été reprochée au Conseil administratif. Certains reprochent à cette proposition d'être mal ficelée: il y aura des caméras, ce sera payant... Mais l'étude pourra encore être affinée.

Tout le monde a reconnu que le problème des toilettes publiques est un reflet de la mentalité genevoise: c'est dégueulasse! Je me permets cette expression, même si cela choque. On le sait, à certains moments, il y a des urgences et il faut rentrer dans un bistrot pour se soulager, parce qu'il n'existe rien d'autre. (*Rires.*) Impossible de continuer ainsi: pensons aux gens qui vivent ici et à ceux qui viennent visiter notre ville!

Certains d'entre nous, au groupe socialiste, demanderont le renvoi de la proposition à la commission des travaux. Advienne que pourra, mais si ce projet devait être refusé, j'espère que le Conseil administratif, dans sa sagesse, l'améliorera. Un préopinant libéral a parlé tout à l'heure des architectes. Personnellement, je défends toujours les petits bureaux d'architectes qui débutent, car il est bien pour eux d'avoir des mandats leur donnant du travail pour un ou deux mois. L'aménagement urbain, les parcs, la microarchitecture sont des éléments de la formation et beaucoup de gens ont besoin de travail. Nous devons aussi penser à eux.

Arrêtons de dire qu'on peut remplacer des toilettes publiques vétustes par des toilettes portables, comme lors de la Fête de la musique! J'ai vu des urinoirs pour quatre personnes à l'extérieur... (*rires*), des W.-C. fermés, qui peuvent être transportés avec des personnes à l'intérieur, non, il faut aller un peu plus loin!

M. Eric Ischi (UDC). Lorsque nous avons pris connaissance de la proposition PR-343, nous avons réagi comme certains dans cette enceinte: il nous est proposé à la fois un crédit d'étude de près de 1,2 million de francs et un crédit de réalisation, en quelque sorte, de près de 12 millions. Nous nous sommes demandé à quoi servait le crédit d'étude si 12 millions de francs étaient déjà prévus pour réaliser des toilettes convenables. Mais je pense qu'on nous en parlera et je suis curieux d'entendre ces explications.

Lorsqu'on se promène à l'étranger, on se rend compte de la manière dont les W.-C. publics sont entretenus et on se dit que chez nous, en Suisse, on n'est pas très forts. Le printemps dernier, je me trouvais dans un pays du Sud-Est – je ne le nommerai pas – qui n'est pas encore européen, et je peux vous dire que c'est un exemple que nous pourrions suivre en ce qui concerne les toilettes publiques. Il est vrai qu'il existe encore des petits emplois dans ces pays et, dans chaque édifice, il y a Madame ou Monsieur Pipi qui vous demande 50 centimes; mais les W.-C. sont propres, nettoyés, surveillés par une présence physique et non pas par des caméras. Vous y allez avec plaisir... (*Rires.*) Ce qui n'est pas le cas, loin s'en faut, chez nous. C'est un calvaire que d'entrer dans des toilettes publiques ici: on a peur, on se dépêche, on fait à côté et on en ressort au plus vite. (*Rires.*)

Cela dit, notre groupe de l'Union démocratique du centre est favorable au renvoi de la proposition à la commission des travaux. Je ne fais malheureusement pas partie de celle-ci, mais j'aurais eu du plaisir à prendre part aux débats. Je pense qu'il est nécessaire de traiter ce problème en détail et je souhaite qu'avec la solution trouvée nous puissions tous aller dans les W.-C. publics avec plaisir.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée par 34 oui contre 20 non (4 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux est accepté par 57 oui contre 1 non (5 abstentions).

7.a) Proposition du Conseil administratif du 21 avril 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 11 434 600 francs, destiné:

- pour 7 818 600 francs à la réfection du pont de la Machine;
- pour 3 184 500 francs à la construction d'une plate-forme sur pilotis, soit 3 616 000 francs déduits d'une participation de l'Etat de Genève de 400 000 francs destinée aux travaux d'aménagement des infrastructures portuaires pour les bateaux de la SMGN (Société des Mouettes genevoises navigation SA), ainsi que d'une participation de 31 500 francs des Services industriels de Genève (SIG) pour la dépose de la conduite DN 1200 (PR-349).

Préambule

Le concept du «Fil du Rhône» est issu de deux réflexions esquissées dès 1991, l'une par MM. Julien Descombes, architecte, et Roberto Broggin, conseiller municipal, l'autre menée par un groupe animé par MM. Roman Juon, conseiller municipal, et Philippe Beuchat, architecte.

En 1994, le Conseil administratif a accueilli favorablement ce projet et a mis en œuvre la coordination entre le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et les autres services de la Ville et de l'Etat de Genève concernés.

En 1995, le FMAC énonçait ses options dans une première publication. Celle-ci a été présentée aux associations culturelles, de protection du patrimoine, d'habitants et de commerçants du centre-ville.

Le 12 novembre 1996, le Conseil municipal acceptait la proposition PR-98 inscrite au 15^e programme financier quadriennal dans la conception d'aménagement du «Fil du Rhône».

En 2000, l'ensemble de ces travaux a reçu le Prix Wakker 2000, sur le plan national, de Patrimoine suisse (ancien Heimatschutz).

Exposé des motifs

Après la réalisation du barrage du Seujet et en suivant la tradition des constructions fluviales, la volonté a été de rassembler les Genevois autour du Rhône, de leur faire prendre conscience de cette proximité de l'eau, de la possibilité de s'y promener, de s'y arrêter, en dehors de l'animation intense du centre-ville.

Le Conseil administratif a retenu, dans une première étape, un groupe de six projets rassemblés entre le pont du Mont-Blanc et le barrage du Seujet, pour lesquels des artistes ont été associés. Il s'agit de la place de Rhône, réalisée en 2000 avec une œuvre de Markus Raetz, la passerelle sous le pont du Mont-Blanc, inaugurée en 2001, le pont de la Machine, qui accueillera une intervention d'Ellen Versluis, du pont des Bergues et du quai des Bergues, avec celle de Nathalie Wetzel.

En outre, deux autres réalisations sont à signaler: un escalier reliant le pont de la Coulouvrenière à la promenade des Lavandières et la passerelle reliant le Bâtiment des Forces-Motrices au quai de l'Ile.

La restauration du pont de la Machine, la réalisation d'une plate-forme piétonne et la construction d'un débarcadère pour les Mouettes genevoises s'inscrivent dans cette première sélection de projets.

Description de l'ouvrage

Ancienne machine hydraulique servant au pompage et à la distribution de l'eau, le pont de la Machine, dans sa configuration actuelle, a été construit en 1886 et il figure à l'inventaire des monuments historiques. Jusqu'à la réalisation du barrage du Seujet, il supportait le barrage de régulation des eaux du Léman. Le bâtiment de la Machine, construit à la même époque, abritait la première production d'électricité de Genève. L'état de vétusté de l'ouvrage demande depuis longtemps des travaux d'entretien importants.

Une esplanade en bois, sur pilotis, de 13,5 m sur 42 m, à 70 cm au-dessus du niveau des hautes eaux, sera placée devant le bâtiment de la Machine. Cette esplanade publique sera accessible par deux passerelles depuis le pont lui-même et depuis le passage de contrôle de l'ancien barrage. Des rampes pour personnes handicapées et poussettes équiperont les jonctions du pont aux deux rives.

La Société des Mouettes genevoises navigation SA (SMGN), nouvellement incluse dans la communauté tarifaire avec les Chemins de fer fédéraux (CFF) et les Transports publics genevois (TPG), mettra en service une nouvelle ligne reliant le parc-relais du Port-Noir à la place Bel-Air, moyennant la surélévation d'une passe du pont des Bergues. Le terminus de la ligne sera implanté en prolongement de l'esplanade, qui accueillera les passagers. Le réseau sera ainsi complété, de la rade jusqu'au Rhône, en transitant par les ponts de l'Ile.

L'artiste Ellen Versluis propose de sortir des dépôts les rideaux de contrôle des eaux de l'ancien barrage et, dans une réinterprétation de leur relation à l'eau, de les installer en amont de l'esplanade, couchés à fleur d'eau, à l'altitude du niveau moyen des eaux. Ainsi, ceux-ci disparaîtront sous les hautes eaux et seront à sec en période d'étiage, perpétuant ainsi le lien entre les fluctuations du niveau du lac et le barrage.

Le 4 juillet 2001, le projet a fait l'objet de l'approbation LER 2469-1, de l'autorisation de construire DD 95977-1, ainsi que de l'autorisation en dérogation à la loi sur la pêche.

La présente proposition complète la réponse à la motion M-8 de M. A. Marquet, conseiller municipal, intitulée «Accès pour tous au pont de la Machine».

Procédures de recours

L'approbation LER et l'autorisation de construire ont été frappées de recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions. Les recourants étaient, d'une part, les SIG et, d'autre part, deux établissements hôteliers sis à la place de Chevelu, à Genève.

Les SIG redoutaient une éventuelle réduction de la capacité d'évacuation des eaux du Rhône impliquant des répercussions sur l'ouvrage du Seujet, exploité par les SIG. Une étude approfondie a permis d'apaiser les craintes des SIG, qui ont retiré leur recours.

Les recours déposés par les établissements hôteliers ont été rejetés par une décision du 17 juin 2002 de la Commission cantonale de recours en matière de constructions. Ultérieurement, les établissements hospitaliers ont recouru successivement au Tribunal administratif puis au Tribunal fédéral, mais sans succès.

La procédure judiciaire a pris fin par un arrêt du 30 juillet 2003 du Tribunal fédéral, reçu le 2 septembre 2003, qui déboute définitivement les recourants.

Il y a donc lieu de constater que les procédures de recours ont retardé de deux ans l'avancement de la réalisation du projet.

Eléments techniques du projet

Généralités

L'inspection complète du pont de la Machine, effectuée en novembre 1997, a révélé l'état avancé des dégradations de la structure, notamment des piles. Une analyse a permis de concevoir un processus de remise en état durable, permettant de se prémunir contre ce type de dégradations sur les éléments réparés.

D'une manière générale, l'ouvrage est en mauvais état de conservation, ce qui influence sa sécurité à moyen terme.

Une intervention lourde est nécessaire car, pour des raisons d'accessibilité, de facilité de mise en place des piles et des chevalets, ainsi que pour des questions de sécurité de chantier, les travaux de remplacement des piles du bras gauche et du

pont central seront exécutés en même temps que la réfection du tablier du pont. Cette façon de procéder limite également la durée du chantier et le nombre d'interventions sur l'ouvrage.

Les travaux de réfection qui seront entrepris sur le pont de la Machine le seront dans le contexte d'un ouvrage historique, c'est-à-dire avec un respect rigoureux des formes, des techniques et des matériaux en place aujourd'hui, de manière à ne pas laisser les stigmates d'une réparation de fortune.

Par conséquent, certains éléments sont particulièrement soignés afin de ne pas jurer par rapport aux éléments restants. Ainsi, les assemblages sont prévus en rivets, les barrières sont reconstituées avec des contreforts en col-de-cygne et des rosaces décoratives, et la géométrie des piles est respectée.

Ces éléments ont une influence considérable sur le prix global de l'ouvrage, car leur prix unitaire est élevé. A cela s'ajoutent les coûts relativement conséquents des installations de chantier en raison du travail sur l'eau et des interventions sous-marines. L'ensemble des chantiers prévus dans cette partie de la ville sera réalisé progressivement ou simultanément et il nécessitera le maintien en tout temps du passage des piétons d'une rive à l'autre par le pont de la Machine. Dès lors, une passerelle de liaison provisoire, à l'aval du pont, sur les bras gauche et droit du pont, sera construite; celle-ci servira également à permettre la réalisation des travaux de réfection dans les meilleures conditions possibles. La totalité des coûts de réfection est basée sur une qualité et une ampleur de travaux destinées à assurer la conservation du patrimoine.

C'est dans ce même but que la nouvelle plate-forme principale accessible au public, située en amont du pont, sera réalisée en contrebas du tablier de l'ouvrage restauré, afin d'éviter les interférences visuelles. Le nouveau débarcadère destiné aux Mouettes genevoises est accolé à la plate-forme et vient compléter ce nouvel aménagement public. Quant à l'intervention artistique utilisant les anciens rideaux de vannes, non accessibles au public, elle sera située dans la zone de fluctuation du niveau du Rhône, en contrebas de la plate-forme principale.

Description des travaux

1. Pont de la Machine

Réfection du bras gauche du Rhône

Les piles en acier du XIX^e siècle sont très corrodées; il est donc prévu de toutes les remplacer en conservant le dernier mètre supérieur et les chapiteaux d'origine. L'ossature en profilés métalliques assemblés par rivets sera partiellement désossée et traitée contre la corrosion; les pièces défectueuses seront démontées et remplacées. Les barrières type Dufour seront démontées et réparées

en atelier dans le style de l'époque, les pièces manquantes seront moulées conformément à l'existant. Le tablier en béton sera démonté en totalité, y compris la tôle porteuse corrodée. Une nouvelle dalle de tablier sera réalisée en béton d'une épaisseur de 8 cm. Une nouvelle étanchéité et un nouveau revêtement seront posés.

Réfection du bras droit du Rhône

Les poutres, qui supportent la passerelle des anciens rideaux, ainsi que leurs renforcements, qui datent de réfections antérieures, seront démontés, car ils sont fortement corrodés. L'ensemble de l'ossature métallique en place sera remis en état et traité contre la corrosion. Les barrières type Dufour seront remises en état d'usage «bras gauche» et les garde-corps de la passerelle seront restaurés sur place. La dalle béton du tablier sera restaurée partiellement, une nouvelle étanchéité et un nouveau revêtement seront posés. La passerelle de manœuvre des anciennes vannes sera également restaurée.

Nouveaux ouvrages

Le niveau de la place de la Petite-Fusterie est en contrebas du niveau du pont de la Machine. Il est donc prévu de réaliser une passerelle de liaison inclinée pour les piétons partant latéralement, à l'aval du pont «bras gauche», et rejoignant le tablier à une quinzaine de mètres de la rive. L'appui sur le pont se fait par l'intermédiaire d'une console intégrée sur la première pile du pont. Pour faciliter l'accès du côté du quai des Bergues, il est également prévu d'aménager un plan incliné «posé» sur le trottoir du quai en réponse à la motion M-8, du 23 février 2000, intitulée «Accès pour tous au pont de la Machine».

Aménagements de surface

L'ensemble de l'ouvrage est restauré en conservant l'aspect existant: des enrobés bitumineux sur étanchéité pour la surface du tablier du pont, des barrières de type «Dufour» de part et d'autre du pont, un éclairage réparti en amont tout le long de l'ouvrage.

Conclusion

Tous les ouvrages existants sont remis en état dans le respect des détails d'origine. Les ouvrages neufs, quant à eux, sont réalisés avec des détails d'exécution contemporains, dans l'esprit général des constructions existantes.

2. Plate-forme et ouvrages annexes

Les ouvrages seront fondés sur un réseau de pieux en béton préfabriqués battus, travaillant essentiellement en frottement. La longueur des pieux est de l'ordre de 17 m, une fiche de 10 m est nécessaire sous le lit du Rhône. Tous les ouvrages accessibles au public sont dimensionnés pour des charges de service correspondant au public. La sécurité structurale prend en considération les efforts importants qui peuvent se développer en cas de brusque fermeture des vannes du barrage du Seujet.

Plate-forme principale

Le niveau du plancher de la plate-forme est situé au-dessus du niveau supérieur de la courbe de remous dans presque toutes les situations de niveau du Rhône enregistrées à ce jour. D'une surface de 575 m², ce plancher est constitué de lames en bois imputrescible, d'environ 5 cm d'épaisseur, confectionnées en panneaux amovibles. La mise en place de ces panneaux en bois préfabriqués de dimension constante et la volonté d'éviter la réalisation d'assemblage par soudeuse sur le chantier requièrent une implantation précise des pieux supportant la plate-forme. Ces exigences relativement sévères pour un travail réalisé dans le lit du Rhône imposent la réalisation de gabarits métalliques provisoires de guidage dans le lit du fleuve. De plus, la réalisation des têtes de pieux nécessite la confection d'un cuvelage provisoire local autour de celles-ci, pour le recépage et le scellement des appareils métalliques d'appui, pour réception de la plate-forme.

La liaison piétonne avec le pont de la Machine s'effectue par une structure métallique appuyée en encorbellement sur l'ossature principale de la plate-forme.

L'ossature métallique porteuse de la plate-forme des rideaux est située dans le prolongement de la plate-forme principale, sous le niveau du Rhône.

Débarcadère pour les Mouettes genevoises

La réalisation d'un débarcadère pour les Mouettes genevoises nécessite la construction d'une plate-forme avancée pour faciliter l'accostage et les manœuvres des bateaux. Ce quai d'embarquement est situé à une distance de 16 m à l'amont de la plate-forme principale. La liaison entre ces deux parties s'effectue par une passerelle métallique appuyée, d'une part, sur la plate-forme principale et, d'autre part, sur le ponton en béton armé. L'Etat de Genève s'est engagé à participer forfaitairement pour 400000 francs à l'aménagement des infrastructures portuaires.

Aménagement du lit du Rhône

La construction d'une nouvelle station d'appointement pour les Mouettes genevoises requiert la réalisation de travaux d'aménagement dans le lit du Rhône:

la suppression de 90 m de l'ancienne conduite hors service des SIG, qui pourrait entraver le passage des Mouettes genevoises, l'implantation de dix groupes de trois enrochements servant de refuge pour les poissons, à titre de compensation écologique, et la mise en place d'une chaîne de sécurité ancrée sur le fond du lit du Rhône, pour permettre de retenir l'ancre d'un éventuel bateau en perdition, ou en panne de moteur. L'enlèvement de la conduite est à la charge des SIG, le montant des travaux est estimé à 31500 francs.

Tous les ouvrages métalliques seront protégés contre la corrosion par zingage au feu et application d'un traitement Duplex. De ce fait, l'ensemble des éléments de construction et des assemblages sur place est prévu avec des éléments boulonnés.

Aménagements de surface

La création, en amont du pont de la Machine, d'une plate-forme sur l'eau indépendante du pont, joue le rôle d'un nouvel espace public. Une liaison ponctuelle par un escalier permet d'accéder à cette «place sur l'eau». Elle est composée d'un plancher en lattes de bois ajourées, répondant aux critères de qualité et de mise en œuvre indiqués dans le rapport technique sur le bois de la Ville de Genève.

Des éléments de mobilier accueillant les gens pour le repos sont disposés sur ce plan proche de l'eau.

Déroulement des travaux

La durée du chantier est estimée à dix-huit mois.

Pour garantir en tout temps la liaison piétonne entre les deux rives et permettre la réalisation des travaux de réfection dans les meilleures conditions, il est nécessaire de construire, dans un premier temps, la passerelle provisoire pour les piétons. Sur le «bras droit» d'abord, pour permettre le début des travaux de réfection de l'ouvrage, puis sur le «bras gauche». Les passerelles d'accès aux rives depuis l'ouvrage seront réalisées en même temps. La construction des nouveaux ouvrages en amont du pont suivra la réfection de l'ouvrage. La plate-forme piétonne sera réalisée en premier avec ses passerelles d'accès, suivie par la construction de la nouvelle station d'appontement pour les Mouettes genevoises et de la plate-forme pour le déroulement des rideaux. Pour terminer, interviendront le dragage du fond du lac, l'enlèvement des 90 m de conduite SIG, l'implantation des enrochements pour les poissons à titre de compensation écologique et la mise en place d'une chaîne de sécurité ancrée sur le fond du lit du Rhône.

Calcul des montants

Les montants indiqués ci-après sont basés sur un devis général réalisé en 2001.

Estimation du coût

I Réfection de l'ouvrage

01 Travaux de génie civil

01 113	installation de chantier	771750
01 117	démolition, déblaiement	606325
01 163	étayages	269500
01 171	pieux	94000
01 241	ouvrages en béton coulé sur place	400800
01 242	éléments en béton préfabriqués	109300
01 243	ouvrages métalliques	2267955
01 245	étanchement et revêtement de ponts	103200
01 281	dispositifs de retenue (garde-corps)	53000
01 333	charpente bois (plancher passerelle anciens rideaux)	102970
01 990	divers et imprévus 10%	<u>477880</u>
Total Chapitre 01 Travaux de génie civil		5256680

02 Travaux divers

02 001	éclairage public – installations	153500
02 990	divers et imprévus 10%	<u>15350</u>
Total Chapitre 02 Travaux divers		168850

03 Honoraires

03 001	ingénieur civil	952050
03 012	architecte	<u>369629</u>
Total Chapitre 03 Honoraires		1321679

04 Frais divers

04 003	panneau de chantier	3500
04 003	information au public (maquettes, plaquettes)	18200

04 004	reproduction	16800
04 007	essais de matériaux (modèles)	5600
04 990	divers et imprévus 10%	4410
Total Chapitre 04 Frais divers		48510

05 Frais financiers

05 001	TVA 7,6%	516475
05 002	Frais de promotion 4%	292488
05 003	Intérêts intercalaires	
	$(\frac{7\,604\,681}{2} \times \frac{18}{12} \times 3,75\%)$	213881
Total Chapitre 05 Frais financiers		1022844

Arrêté I – Réfection du pont de la Machine

Montant total du crédit demandé (TTC)	Fr. 7818563
Arrondi à (TTC)	Fr. 7818600

II Plate-forme du pont de la Machine et débarcadère SMGN**01 Travaux de génie civil**

01 113	installation de chantier	275750
01 171	pieux	446100
01 241	ouvrages en béton coulé sur place	56290
01 243	ouvrages métalliques	706910
01 281	dispositifs de retenue (garde-corps)	106250
01 333	charpente bois (plancher plate-forme)	197568
01 980	intervention artistique	
	(rideaux anciens barrage)	239780
01 990	divers et imprévus 10%	202864
Total Chapitre 01 Travaux de génie civil		2231513

02 Travaux divers

02 001	éclairage public – installation	114735
02 010	services publics – installation (sanitaire)	18700
02 012	TPG – installation (borne)	30000
02 016	voirie – fourniture (poubelles, coffret électricité manif.)	22400
02 990	divers et imprévus 10%	18584
Total Chapitre 02 Travaux divers		204419

SÉANCE DU 22 JUIN 2004 (soir)
Proposition et interpellation: pont de la Machine

669

03 Honoraires

03 001	ingénieur civil	320456
03 002	géomètre	16400
03 003	géotechnicien	18600
03 010	ingénieur électricien	20000
03 012	architecte	306063
03 019	intervention artistique	<u>4650</u>
Total Chapitre 03 Honoraires		686169

04 Frais divers

04 003	panneau de chantier	1500
04 003	information au public (maquettes, plaquettes)	7800
04 004	reproduction	7200
04 007	essais de matériaux (modèles)	2400
04 990	divers et imprévus 10%	<u>1890</u>
Total Chapitre 04 Frais divers		20790

05 Frais financiers

05 001	TVA 7,6%	238860
05 002	Frais de promotion 4%	135270
05 003	Intérêts intercalaires $(\frac{3\,517\,020}{2} \times \frac{18}{12} \times 3,75\%)$	<u>98916</u>
Total Chapitre 05 Frais financiers		473046

Total II Plate-forme du pont de la Machine et débarcadère SMGN 3615936

06 Subventions, participations

06 002	Participation du DIAE pour les infrastructures portuaires	- 400000
06 006	Participation des SIG (coût de la dépose de la conduite DN 1200 fonte/acier dans le lit du Rhône)	- 31500

Arrêté II – Plate-forme du pont de la Machine et débarcadère SMGN

Montant total du crédit demandé (TTC)	Fr. 3184436
Arrondi à (TTC)	Fr. 3184500

Programme des travaux

Les travaux débuteront deux mois après le vote du crédit par le Conseil municipal, délai référendaire écoulé, et leur durée est estimée à une durée d'environ dix-huit mois.

La date de mise en exploitation prévisionnelle est 2006.

Autorisations de construire

Le projet a fait l'objet de la requête en approbation LER 2469/1 et en autorisation de construire DD 95977/1.

Agenda 21

Pour améliorer le bilan environnemental du projet en termes d'habitat pour les poissons, il est prévu de placer, dans le lit du Rhône, dix groupes de trois enrochements.

D'autre part, le plancher de la plate-forme, formé de lattes en bois ajourées, répondra aux critères de qualité et de mise en œuvre indiqués dans le rapport technique sur le bois de la Ville de Genève.

Subventions, participations

L'Etat de Genève s'est engagé à participer financièrement à l'aménagement des infrastructures portuaires destinées aux bateaux de la SMGN. Le montant convenu est de 400000 francs, à déduire du coût total des travaux.

L'enlèvement de la conduite dans le lit du Rhône est à la charge des SIG; cette opération est estimée à 31500 francs.

Régime foncier

La parcelle concernée par ladite demande est: DP 7711, fe 37, commune Genève-Cité. L'ouvrage fait partie du domaine public de la Ville de Genève.

Programme financier quadriennal

Cet objet est prévu au 20^e programme financier quadriennal 2002-2005 sous le N° 102.36.02, pont de la Machine, «Au fil du Rhône», réfection du pont et construction d'une plate-forme pour un montant de 8130000 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service entretien du domaine public de la Division de la voirie. Le service bénéficiaire est le Service entretien du domaine public.

Budget provisionnel d'exploitation et charge financière

La réalisation de ce projet n'entraîne aucune charge d'exploitation supplémentaire pour la Ville de Genève.

Quant à la charge financière:

- pour l'investissement prévu à l'arrêté I (7818600 francs), il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 411920 francs (amortissements au moyen de 30 annuités au taux de 3,25%);
- pour l'investissement prévu à l'arrêté II (3184500 francs), il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 378200 francs (amortissements au moyen de 10 annuités au taux de 3,25%).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 7818600 francs, destiné à la réfection du pont de la Machine.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7818600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, de 2006 à 2035.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

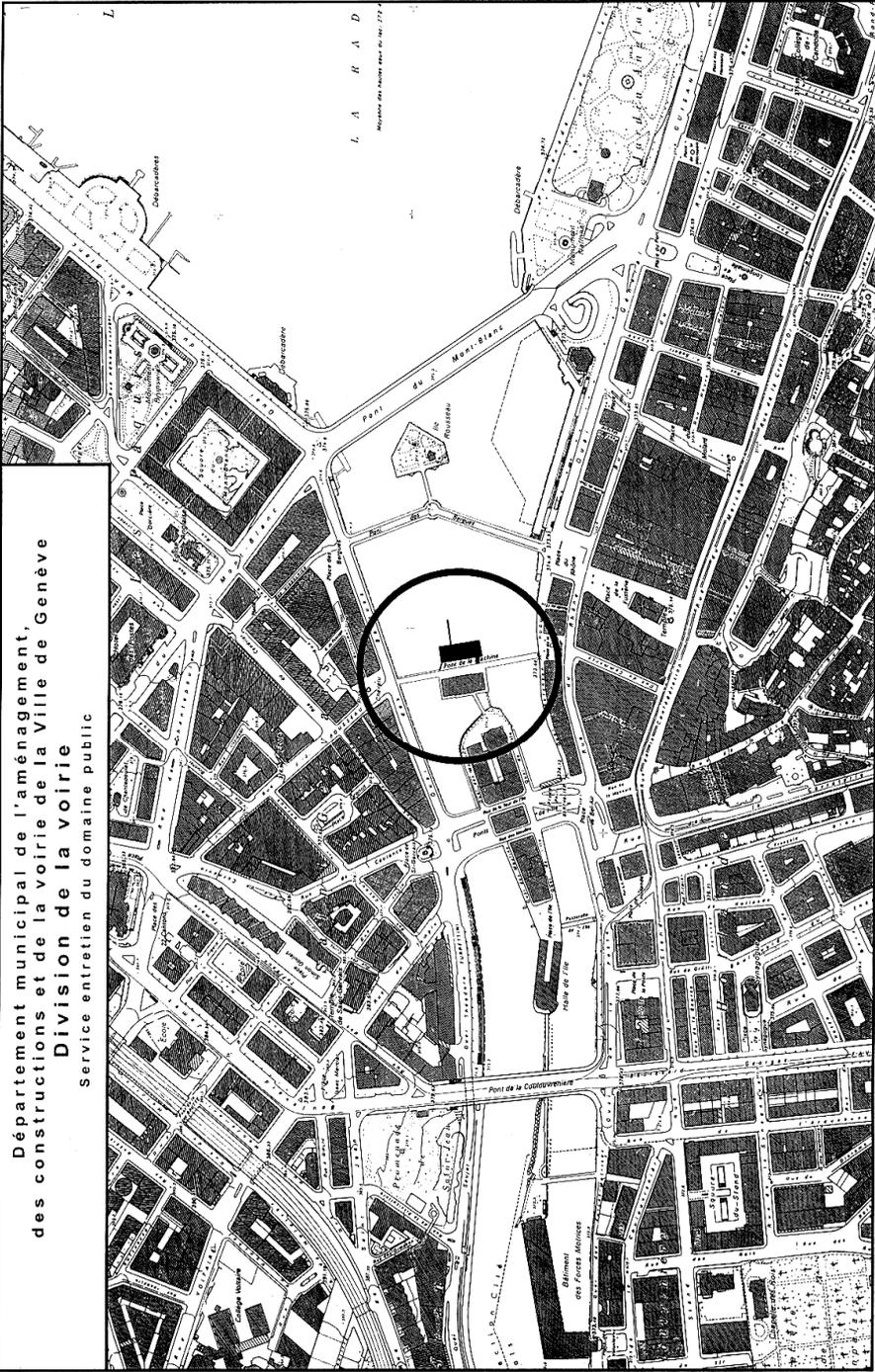
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 3184500 francs, déduction faite d'une participation de l'Etat de Genève de 400000 francs et d'une participation des SIG de 31500 francs, soit un montant brut de 3616000 francs destiné à la construction d'une plate-forme au pont de la Machine et d'un débarcadère pour la SMGN.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3184500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, de 2006 à 2015.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

Annexe: Plan des ouvrages



Département municipal de l'aménagement,
des constructions et de la voirie de la Ville de Genève
Division de la voirie
Service entretien du domaine public

7.b) Interpellation de M. Roberto Broggin: «Locaux commerciaux et espace événementiel au pont de la Machine» (I-119)¹.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Dans la mesure où il nous reste quinze minutes, je laisserai M. Broggin développer son interpellation pour pouvoir y répondre et présenter la proposition.

M. Roberto Broggin (Ve). Merci, Monsieur le conseiller administratif, je vais donc faire une interpellation plus brève que prévu. Mesdames et Messieurs, la Ville de Genève entend-elle faire des observations à propos de la publication de la requête en autorisation demandant l'aménagement de locaux commerciaux et espace événementiel au pont de la Machine? En effet, le lundi 14 juin 2004, la société Swatch Telecom Felder a déposé une requête en autorisation sous forme d'une demande définitive pour l'aménagement de locaux commerciaux et espace événementiel dans les locaux précédemment occupés par Fréquence Laser, au pont de la Machine. Cet avis a fait l'objet d'une publication dans la *Feuille d'avis officielle*, il y a une semaine.

Le 23 février 2004, le Conseil municipal votait la motion M-415, intitulée «Pour une brasserie au pont de la Machine», dont les invites étaient les suivantes: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif: à étudier la possibilité de réaffecter le bâtiment situé sur le pont de la Machine à un usage collectif (café ou brasserie), qui ponctuait le projet «Le Fil du Rhône» d'un lieu de délasserment; à examiner cette même opportunité conjointement avec le Musée de l'horlogerie et Swatch Group, si cette option devait être définitivement retenue.» Cette motion avait été acceptée par 59 oui contre 2 non et 2 abstentions.

Lors du débat, M. Barazzone, pour le Parti démocrate-chrétien, disait qu'«il est dommage de mettre un musée sur le pont de la Machine au lieu d'une brasserie», car les gens recherchent des endroits au bord de l'eau. M. Ducret, pour le Parti radical, ne voulait pas d'un énième musée de l'horlogerie. M^{me} Valiquer Grecuccio, pour le Parti socialiste, déclarait que «ce bâtiment est un élément significatif du paysage genevois et qu'il mérite donc une affectation plus collective que celle envisagée à ce jour», c'est-à-dire réservée pour Swatch Group. M^{me} Thiévent, du groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), relevait que l'idée d'un lieu qui reste ouvert sur le pont de la Machine la séduisait et lui semblait importante. Pour M. Barbey, «le groupe libéral est, lui aussi, attaché à ce que le bâtiment du pont de la Machine reste un lieu public, mais sans a priori sur le choix d'un café, d'une brasserie ou de je ne sais quoi d'autre». Pour

¹ Urgence acceptée, 348.

notre part, nous les Verts, depuis 1991 au moins, nous réclamons une brasserie ou même une discothèque; *Le Courrier* du 16 avril 1991 mentionnait une buvette et la *Tribune de Genève* du 16 avril 1991, faisant vraisemblablement référence à la même conférence de presse, une discothèque. Quoi qu'il en soit, ayant retrouvé les documents, nous parlions bien d'une buvette.

Ce bâtiment du pont de la Machine était la propriété de la Ville, puisque les Services industriels (SIG) appartenaient à la Ville de Genève. Il est emblématique de la rade, qui fait partie de notre paysage et de notre mémoire collective. Par cette interpellation urgente, j'invite le Conseil administratif à signifier au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement que le Conseil municipal demande que ce bâtiment puisse accueillir autre chose que ce qui était annoncé l'autre jour dans la *Feuille d'avis officielle*. D'où cette interpellation urgente.

(La présidence est reprise par M. Gérard Deshusses, président.)

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. D'abord, je vais répondre à l'interpellation de M. Broggin. Le Conseil administratif a déjà eu l'occasion – puisque nous en avons débattu à plusieurs reprises dans cette enceinte – de vous faire part de son point de vue sur ce dossier, qui ne concerne pas la proposition PR-349, mais l'affectation des locaux appartenant aux SIG. Nous avons été très déçus de la décision prise par les SIG, qui démontre un manque consternant de sensibilité à l'égard de l'identité patrimoniale urbaine, culturelle et économique genevoise, et nous leur en avons fait part.

Il y a quelque temps, j'ai rencontré le président des SIG, qui m'a expliqué les raisons pour lesquelles le projet de brasserie soumis à l'examen des Services industriels n'avait pas été retenu, les SIG ayant préféré louer les locaux au groupe Swatch. Nous n'avons pas les moyens de les forcer à revenir sur une décision qui, semble-t-il, les lie déjà contractuellement à cette société. En revanche, le président des SIG m'avait dit, et je vous l'avais indiqué ici, que M. Hayek contacterait le Conseil administratif – en particulier celui qui vous parle – pour essayer de voir comment on pourrait, dans le cadre de l'affectation retenue, faire tout de même de ce lieu un endroit événementiel, avec des animations, des réunions, des rencontres. A ce jour, je n'ai pas encore été contacté, ni par M. Hayek ni par une autre personne de son groupe.

Cependant, j'ai pris connaissance – vous le savez, Monsieur Broggin – de ce dossier, puisque la société en question demande un certain nombre de travaux à l'intérieur des locaux et que, dans ce cadre-là, nous sommes amenés à donner le préavis municipal. C'est l'occasion pour moi de vous rappeler que, si la Ville peut émettre des préavis, ceux-ci sont consultatifs et, au final, il appartient au Départe-

ment de l'aménagement, de l'équipement et du logement de prendre sa décision. Je vous lis notre préavis, qui a été envoyé au département cantonal compétent: «En ce qui concerne la Ville de Genève, son préavis est défavorable, l'affectation publicitaire et commerciale de ces locaux dans un lieu très représentatif de l'identité genevoise n'étant pas admissible.» C'est notre point de vue et nous le défendons, Monsieur Broggin, comme vous le souhaitez d'ailleurs. Sur ce point, nous nous rejoignons totalement.

J'en viens maintenant à la proposition PR-349 qui vous est soumise et qui a deux volets. Le premier concerne la réfection à proprement parler du pont de la Machine et le deuxième la construction d'une infrastructure portuaire pour les bateaux de la SMGN. En d'autres termes, c'est une sorte de nouvelle halte des Mouettes dans le cadre du projet du «Fil du Rhône», pour permettre désormais à tout un chacun d'aller de Port-Noir en l'Île, en passant par le pont de la Machine, puisque vous savez que le pont de la Machine permet de communiquer à pied par un cheminement jusqu'en l'Île.

Vu l'heure qui avance, je me limiterai à cette intervention préliminaire. J'aimerais que cette proposition soit renvoyée en commission avant les vacances pour pouvoir, dès la rentrée, l'aborder sereinement et aller de l'avant dans ce projet du «Fil du Rhône», qui vous tient également à cœur.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je considère donc que l'interpellation I-119 est close, à moins que M. Broggin veuille dupliquer.

Avant d'ouvrir le tour de préconsultation, j'aimerais rappeler que la mention «CGN» dans cette proposition doit être remplacée partout dans le texte par «SMGN», c'est-à-dire Société des Mouettes genevoises navigation SA, qui est la nouvelle compagnie. (*Corrigé au Mémorial.*)

Préconsultation

M. Michel Ducret (R). Si, pour le groupe radical, il y a un intérêt réel à voir le tracé des Mouettes genevoises prolongé jusqu'à cet endroit, par contre, il est certain que nous combattons avec la dernière énergie la volonté d'étendre les surfaces disponibles au public sur le lac, sur le Rhône et sur les surfaces naturelles. C'est une forme sournoise d'accaparement de l'espace naturel dans notre canton, qui n'est déjà pas immense. Ce sont des millions coûteux pour un espace mal orienté, exposé à la bise, où il ne fera pas bon se tenir. Ce projet dépare le paysage de la petite rade et il a reçu une opposition assez ferme au niveau des instances de l'Etat, notamment de la part de la Commission des monuments, de la nature et des sites.

Mesdames et Messieurs, il y a des moments où il faut savoir choisir. Si, comme je l'ai dit, le débarcadère rencontrera notre accueil favorable, nous comptons bien nous battre en commission pour que seul cet aspect subsiste – ainsi que la réfection du pont, bien entendu, qui est nécessaire. Mais il est hors de question de prendre encore dans le paysage, à la nature, un espace supplémentaire pour un usage et une dépense qui ne sont pas du tout adaptés aux besoins ni, certainement, aux vœux de la population.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, nous sommes de nouveau devant un problème de priorité. Il y a quasiment 8 millions de francs qui seraient affectés à la réfection du pont de la Machine. C'est sûrement nécessaire, mais est-ce urgent? C'est la question que nous nous posons et à laquelle nous n'avons pas trouvé, dans l'exposé des motifs, la réponse.

La proposition de débarcadère pour les Mouettes genevoises nous paraît un peu plus intéressante, parce que le service des Mouettes contribue finalement à la desserte des transports en commun en ville.

Nous avons très envie de dire non à l'arrêté I et oui à l'arrêté II, mais cela pose une question à laquelle je n'ai pas la réponse, mais que vous aurez certainement, Monsieur le président, grâce à votre science: peut-on faire voter les deux séparément?

Le président. Madame, je consulte et je vous donnerai la réponse ultérieurement.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Nous allons voter le renvoi à la commission des travaux de cette proposition, qui, comme la préopinante l'a signalé, est en deux parties. D'abord, une partie qui concerne la réfection du pont de la Machine, sur laquelle je ne suis pas spécialiste, mais je pense que la commission des travaux pourra statuer. Ensuite, la partie la plus intéressante, la création de cette plate-forme sur pilotis avec un débarcadère pour les Mouettes, qui s'insère parfaitement dans le projet du «Fil du Rhône». Ce projet se développe lentement, au fil du temps, mais il recèle – j'espère que vous en conviendrez – pas mal de réussites en matière d'aménagement que l'on peut constater entre les Pâquis et le quartier de la Jonction, en passant par les Halles de l'Ile et en contournant le Bâtiment des Forces-Motrices.

D'autre part, je tiens à signaler aussi que le débarcadère des Mouettes constituerait pour le quartier de Saint-Gervais – la vieille-ville de la rive droite – une

nouvelle desserte en transports publics. Elle viendrait compléter de manière intéressante le dense réseau de bus et même de tramways dans ce quartier, et, j'espère aussi, les espaces piétonniers que nous attendons avec impatience.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je voulais juste répondre à la préoccupation de M^{me} Rys. D'abord, je suis rassuré de constater que vous ne partagez pas le point de vue du groupe radical, pour qui, si ma mémoire est bonne, un débarcadère sur ce magnifique plan d'eau est une accapuration du domaine public. On entend beaucoup de choses dans cette enceinte, mais là, Monsieur Ducret, bravo, parce que c'était une spécialité à laquelle je ne m'attendais pas! Puis, Madame Rys, j'ai bien compris la subtilité, mais si vous ne voulez pas voter le crédit de restauration du pont, qui est un travail absolument nécessaire et qui doit être fait de manière urgente, je vous implore de ne pas voter la construction du débarcadère – que je retirerais d'ailleurs, parce que je ne voudrais pas que le pont s'effondre sur un débarcadère en construction.

Je vous demande donc simplement un peu de logique: il faut d'abord restaurer ce qui doit l'être. Vous ne pouvez pas demander un lieu animé, avec notamment une arcade municipale, et ne pas restaurer ce pont, qui est très ancien et qui nécessite des travaux de toute urgence avec, d'ailleurs, une aide de l'Etat, comme vous avez pu le lire dans l'exposé des motifs – je ne vous ferai pas l'injure de vous le résumer – et puis le débarcadère qui vient s'y ajouter.

Nous ne pouvons vraiment pas séparer l'un de l'autre ou, alors, comme M. Ducret le souhaitait, nous aurions pu nous limiter à voter uniquement la restauration du pont, et pas le débarcadère. Mais en tout cas pas le débarcadère sans la restauration du pont, en raison des dangers dont je viens de parler.

M. Roberto Broggin (Ve). Je rappelle que le Prix Wakker, une distinction assez prestigieuse décernée cette année à la Ville de Bienne, récompensait, en l'an 2000, la Ville de Genève pour le projet du «Fil du Rhône», qui intégrait la création de ce débarcadère, lequel contribuera à une liaison, par les Mouettes et les TPG, avec l'hypercentre, via la place Bel-Air. Je rappelle au groupe radical que, au mois de février, il a voté la motion M-420 qui demandait cette réalisation. Si les radicaux ont la mémoire courte, qu'ils révisent le *Mémorial*!

Je demande le renvoi de cette proposition à la commission des travaux pour examiner cet objet sur lequel il y a beaucoup à dire; mais, vu l'heure avancée, je m'arrêterai là.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés par 50 oui contre 6 non (4 abstentions).

M. Christian Zaugg (AdG/SI). J'ai une demande à faire au bureau, Monsieur le président. Je souhaite vivement que, lors de la séance du 7 septembre, l'objet relatif à la rue de Lyon, c'est-à-dire le rapport PR-330 A, soit inscrit en tête des points de l'ordre du jour.

Le président. Monsieur Zaugg, est-ce que vous demandez que cela soit traité maintenant, ou en priorité lors de notre première séance du mois de septembre?

M. Christian Zaugg. Souhaitant ne pas perdre de temps et avancer dans cette affaire, la meilleure solution serait que cet objet soit traité maintenant.

Le président. Monsieur Zaugg, si je comprends bien, et pour vous arracher les mots de la bouche, vous faites une motion d'ordre. (*Approbaton de M. Zaugg.*) Bien, alors je la mets aux voix.

Mise aux voix, la motion d'ordre demandant le traitement du rapport PR-330 A encore ce soir est acceptée par 36 oui contre 19 non (2 abstentions).

Le président. Mesdames et Messieurs, je salue votre engagement et j'espère que vous saurez être brefs pour respecter une minorité qui désire aussi aller se coucher.

- 8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 février 2004 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant total de 7 573 900 francs:**
- un crédit de 7 146 700 francs destiné à l'aménagement d'un restaurant scolaire, d'une crèche et d'espaces d'accueil pour habitants et associations dans l'immeuble situé au 99, rue de Lyon, parcelles 4381 et 4390, feuille 49 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;
 - un crédit de 160 000 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel informatique des espaces pour habitants dans l'immeuble situé au 99, rue de Lyon, parcelles 4381 et 4390, feuille 49 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;
 - un crédit de 228 500 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel informatique de la crèche dans l'immeuble situé au 99, rue de Lyon, parcelles 4381 et 4390, feuille 49 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;
 - un crédit de 38 700 francs destiné à l'équipement en mobilier du restaurant scolaire dans l'immeuble situé au 99, rue de Lyon, parcelles 4381 et 4390, feuille 49 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-330 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Vera Figurek.

La commission des travaux, présidée par M. Christian Zaugg, s'est réunie à deux reprises, les 17 et 24 mars 2004, pour l'étude de cette proposition.

Séance du 17 mars 2004

Audition de M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, de M^{me} Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance, de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse, de M. José Borella, du Service d'architecture, et de M. Jean-Claude Péguet, architecte mandataire au Bureau Favre & Guth

M^{me} Payeras commente la proposition à l'aide d'une présentation visuelle selon le procédé Powerpoint. Elle rappelle tout d'abord que ce crédit d'aména-

¹ «Mémorial 161^e année»: Proposition, 4713.

Proposition: restaurant scolaire et crèche à la rue de Lyon

gement intérieur fait suite à celui de l'achat de l'immeuble pour un montant de 11 millions de francs, il y a une année. Le crédit proposé couvre la mise en place d'une crèche, d'un restaurant scolaire et de locaux associatifs pour les habitants.

M. Deuel indique ensuite que près de 40 séances ont été nécessaires avec les services, l'association d'habitants et tous les utilisateurs potentiels afin d'arriver à un consensus et de présenter un projet cohérent répondant bien à la demande. Le plan d'aménagement qui a proposé des immeubles avec un tel gabarit a été une erreur d'urbanisme manifeste et le quartier des Charmilles en supporte hélas, aujourd'hui, les conséquences. L'achat par la Ville de Genève du bâtiment N° 99 de la rue de Lyon aura manifesté la volonté de la Ville de remédier à cet état de situation et c'est tout à son honneur.

M^{me} de Tassigny relève, quant à elle, que les besoins dans le domaine de la petite enfance sont manifestes dans ce quartier. La demande n'est pas couverte et la liste d'attente porte sur un total de 240 places.

M. Péguet, architecte mandataire, présente ensuite le projet niveau par niveau.

Le rez-de-chaussée se divisera en deux parties bien distinctes: un espace collectif pour les habitants, côté Jura, et un restaurant scolaire, côté Salève. Ces deux parties seront toutefois reliées par «une rue intérieure», lieu d'informations, d'expositions et d'échanges. On y trouvera également un local pour les poussettes de la crèche et des locaux annexes.

L'accès au restaurant scolaire se fera par un préau couvert à l'est qui offrira aux enfants un espace de jeux protégé.

Le premier étage, lui, est destiné à la crèche, qui comprendra des équipements pour 55 enfants, et le toit des deux préaux couverts du rez-de-chaussée servira de terrasses agrémentées de plantations de végétaux divers.

M^{me} de Tassigny complète ce tableau en précisant qu'il y aura des dortoirs, des espaces de jeux et un petit laboratoire-cuisine. Il convient également d'ajouter que des doubles vitrages protégeront la crèche des nuisances sonores externes. M^{me} de Tassigny regrette toutefois que ladite crèche se situe en plein milieu urbain, mais elle accepte cependant, devant les nécessités, de faire avec la situation présente.

En ce qui concerne le deuxième étage, M. Deuel relève que des espaces de rencontre et d'exposition y sont prévus pour les habitants. On y trouvera en plus une salle polyvalente modulable d'une capacité de 140 places, des salles pour les associations, une cafétéria et une cuisine. L'accès à ces surfaces se fera, comme au rez-de-chaussée, par un grand hall qui pourra servir de lieu d'expositions et d'échanges.

M. Péguet indique, pour conclure, que la toiture ne sera pas touchée et que la ventilation est d'ores et déjà en place.

Questions

Un commissaire souhaiterait savoir si des locaux sont prévus dans l'immeuble pour de la musique et si des aménagements extérieurs pour les enfants sont envisagés. Il demande également dans quelle mesure le bâtiment pourrait être ouvert le week-end afin de compenser l'aspect de désert culturel que donne aujourd'hui l'ensemble du quartier de l'Europe.

M. Deuel indique, à cet égard, que la place de jeux sera réaménagée et il ajoute qu'une ludothèque existe dans le secteur. Les associations auront bien évidemment leur mot à dire au sujet de l'animation et on peut leur faire confiance pour que des manifestations aient lieu pendant la semaine, voire parfois le week-end.

Un autre élu demande de quelle manière fonctionnera la nouvelle crèche.

A cette question, M^{me} de Tassigny répond que les deux crèches, la précédente et la nouvelle, seront dirigées par une seule et même personne et elle reconnaît bien volontiers que sa gestion entrera dans un système assez proche d'une municipalisation des crèches.

M. Deuel, pour répondre à une question relative à l'animation de l'ensemble de l'immeuble, indique aux commissaires qu'un concierge sera en permanence sur place et que les informations à destination des usagers seront régulièrement affichées dans le couloir du rez-de-chaussée.

Suivent un certain nombre de questions sur le sous-sol.

M. Deuel souligne, à cet égard, que la Ville ne sera propriétaire que de la partie technique centrale et non du parking qui se trouvera tout autour. Ces locaux ne pourront donc pas être affectés à des activités de musique pour les jeunes.

M^{me} Payeras s'engage, dans ce domaine, à faire parvenir à la commission des informations complémentaires.

Un autre commissaire demande s'il a été prévu de mettre en place un local de sieste.

M^{me} de Tassigny répond à cela que ce n'est pas vraiment le cas, mais que rien n'empêche de disposer d'un local dans le bâtiment, voire dans l'école de l'Europe, afin de permettre aux enfants de se reposer.

Discussion

Le président ouvre le débat et demande si des auditions sont demandées.

La majorité de la commission (8 oui de l'Alternative) décide d'entendre l'association des habitants, puis l'association des parents d'élèves, contre l'avis de ses autres membres (7 non de l'Entente et de l'UDC).

Séance du 24 mars 2004

Audition de l'association des parents d'élèves, représentée par M^{me} Olowine Rogg, puis du Groupe d'habitants du quartier des Charmilles – Saint-Jean – Europe, représenté par M^{me} Monique Pascale et MM. Sébastien Gendre et Roland Beltrami

M^{me} Rogg, mère de quatre enfants, habite le quartier depuis onze ans et, membre de l'association des parents d'élèves, elle a pris part au mouvement de quartier en faveur du sauvetage de la villa La Concorde. Elle estime que l'on se rend actuellement dans le quartier presque uniquement pour y faire des achats dans le complexe des Charmilles et que, pour le reste, c'est un désert culturel pour les adolescents. Il n'y a, dans le centre commercial, qu'un seul local (judo) affecté à autre chose qu'au tout à la consommation, c'est dire! Cette situation est à ce point déplorable que les associations renoncent, faute de moyens et de locaux, les unes après les autres, à faire quelque chose; la situation est absolument dramatique.

Les parents d'élèves espèrent vivement que le projet se réalisera, car nombre de locaux manquent. Des cuisines scolaires sont, à cet égard, absolument nécessaires, car, aujourd'hui, les enfants doivent manger à toute vitesse afin de laisser la place au second service. La crèche est également nécessaire, car le nombre de demandes insatisfaites est tout à fait inquiétant.

M^{me} Rogg, qui répond ensuite à des questions, relève que les réunions organisées par l'association regroupent en général une bonne centaine de personnes et que, par conséquent, la taille de la salle polyvalente correspond bien à la demande des parents. Elle ajoute que les raisons de se réunir ne manquent pas: ici, pour préparer la fête de fin d'année, ou là pour mettre en place un conseil d'établissement, c'est-à-dire une réunion qui regroupe tous les partenaires concernés par la gestion d'une école.

Elle ajoute que les salles de gymnastique ne peuvent pour le moment répondre à ce type de demande, car elles ne sont pas conformes aux normes édictées par le Service d'incendie et de secours.

Pour conclure, M^{me} Rogg demande au Conseil municipal de tout faire pour que la situation puisse s'améliorer et remercie la commission de l'avoir écoutée.

Audition du groupe d'habitants

M. Gendre, animateur, travaille depuis quatre ans dans la Maison de quartier de Saint-Jean. Il a donc, à ce titre, participé à près de 40 réunions organisées par M. Deuel afin de dresser un inventaire des besoins et de mettre en place le projet. M. Gendre ajoute que ledit projet, qui répond à un très grand besoin social et culturel, est novateur tant sur la forme que sur le fond.

M^{me} Pascale, elle, habite le quartier et fait partie de l'association de la ludothèque. Elle appuie les propos de M. Gendre en ce qui concerne le manque d'équipements culturels et sociaux à Saint-Jean et aux Charmilles.

M. Beltrami, lui, est actif au sein de la Maison de quartier de Saint-Jean. Il estime que l'aménagement du bâtiment sis au 99 de la rue de Lyon est une opportunité à saisir par rapport aux besoins des associations du quartier. Ce projet est le fruit d'une participation active des habitants et, en ce sens, il répond pleinement aux attentes de la population de tout un quartier.

Un commissaire demande alors à M. Gendre pourquoi, selon lui, le projet mérite le qualificatif de «novateur».

M. Gendre indique à celui-ci que c'est la démarche participative en vue d'offrir un tel équipement aux habitants qui doit être considérée, dans le cas d'espèce, comme novatrice.

Ce projet répond-il à la demande en ce qui concerne les besoins de la jeunesse?

Oui, en l'état des choses, les jeunes qui éprouvent un fort sentiment d'appartenance au quartier ont un besoin manifeste de locaux de réunion. Un projet est mené, chaque année pendant deux semaines, à l'Abri, un lieu qui se trouve dans les locaux en sous-sol du Service d'assistance et de protection de la population et qui permet à de nombreux jeunes du quartier de vivre autre chose. Ce projet, qui est placé sous l'autorité de la Délégation à la jeunesse, remporte un franc succès et il convient donc de le poursuivre. M. Gendre relève notamment que les vols ont diminué de 90% dans le centre commercial depuis que l'Abri est ouvert aux jeunes, ce qui démontre à l'envi que cette activité est de nature à changer la vie du quartier.

L'étude menée concernait près de 1400 personnes, comment les différentes catégories de population se répartissent-elles à l'intérieur de cet échantillon?

M. Gendre répond que 8% représente des enfants de 0 à 4 ans, 19% des jeunes scolarisés et que, pour le reste, il convient d'examiner les chiffres paraissant régulièrement dans l'annuaire statistique. Il ajoute que la plupart des appartements du complexe des Charmilles sont habités par des familles et il rappelle, pour clore ce tour d'horizon, que le quartier comprend un établissement médico-social.

Qu'en est-il des problèmes qui ont eu lieu il y a un ou deux ans entre certains groupes de jeunes?

Les choses ont beaucoup évolué dans le sens positif. Les problèmes inter-ethniques ont fortement diminué et ce bilan positif est à mettre au crédit de l'action socioculturelle menée dans le cadre de l'Abri.

Ne conviendrait-il pas alors de l'ouvrir plus souvent?

M. Gendre pense que le bénéfice social de ces deux semaines est grand, mais qu'on peut rêver et souhaiter qu'un jour plus de moyens soient mis dans cette action. Il rappelle toutefois que l'Abri n'entre pas véritablement dans la proposition du 99 de la rue de Lyon, mais que rien n'empêche les choses d'évoluer, par la suite.

Une commissaire s'inquiète et demande si les locaux prévus dans le bâtiment vont suffire à répondre à tous les besoins exprimés.

Les représentants de l'association sont unanimes là-dessus et pensent que les espaces du premier et du deuxième étage devraient permettre de répondre à la plupart des demandes formulées.

M^{me} Pascale ajoute, à cet égard, que la mixité culturelle engendrée va faciliter la mise en place de liens sociaux, car, pour le moment, très peu de contacts ont été établis entre les enfants des différentes écoles.

M. Beltrami conclut en relevant que l'on ne peut, aujourd'hui, donner réponse à tout, mais qu'il vaut la peine de se lancer dans cette expérience et trouver, au fur et à mesure, les réponses aux questions qui ne manqueront pas de se poser.

Discussion

Le président invite les groupes à procéder à un tour de table afin de donner leur position.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI) soutient sans aucune réserve ce projet, le quartier ayant manifestement besoin d'une crèche et de locaux pour les associations. L'AdG/SI relève que la concertation qui a été menée entre la Ville et les habitants a été tout à fait exemplaire et elle souhaite que ce type de démarche soit poursuivie.

Le Parti du travail adopte la même position et soutient donc le projet dans son ensemble.

Les socialistes estiment que le quartier a été mal pensé au départ. Il convient donc absolument de remédier à cette situation et de ne pas laisser les enfants errer dans les sous-sols du complexe commercial. Ce projet répond à la demande des futurs utilisateurs et les socialistes le soutiendront.

Les Verts pensent également que des erreurs d'urbanisme ont été commises dans ce quartier. Les associations de parents ont cessé d'exister, les unes après les autres, faute de locaux. L'équipement proposé est donc indispensable et doit s'inscrire dans le long terme.

Le Parti démocrate-chrétien estime aussi qu'il convient là de réparer une erreur, car ce quartier est disqualifié et sinistré. Le projet manque de cohérence, notamment en ce qui concerne les jeunes, mais le parti estime qu'il faut prendre en compte les besoins de la population et offrir autre chose aux jeunes que les sous-sols d'un centre commercial. Ce groupe a, par ailleurs, été favorablement impressionné par la qualité des auditions et il soutiendra donc ce projet.

Le groupe radical relève qu'il y a effectivement un manque manifeste de locaux dans ce quartier, mais il relève que le projet est trop coûteux et il indique donc que cela le conduira à s'abstenir.

Le groupe libéral considère que la sagesse semble avoir été oubliée dans cette affaire. De nombreuses propositions ont été présentées ou vont l'être devant cette commission: la Comédie, l'Alhambra, la plaine de Plainpalais. Il convient par conséquent de faire des choix. De plus, ce projet est particulièrement coûteux et il n'est donc pas raisonnable d'affecter un tel bâtiment à des activités qui, faute de loyers perçus, ne produiront aucune plus-value financière. Dès lors, le groupe libéral ne pourra que refuser ce projet.

L'Union démocratique du centre partage les mêmes doutes et n'est pas persuadée de la capacité des habitants de s'organiser en ce qui concerne la gestion de l'immeuble. Elle relève que les associations vont, viennent et parfois disparaissent, sans que l'on comprenne toujours pourquoi. Ces raisons incitent le groupe à s'abstenir par rapport à cette proposition.

Vote

Le président soumet alors les différents arrêtés au vote.

Le projet d'arrêté I est accepté par 9 oui (1 DC, 2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI) contre 3 non (L) et 3 abstentions (2 UDC, 1 R).

Le projet d'arrêté II est accepté au terme d'un vote identique au précédent.

Il en va de même du projet d'arrêté III, qui est donc également accepté.

Proposition: restaurant scolaire et crèche à la rue de Lyon

L'arrêté IV est accepté de la même manière.

La proposition dans son ensemble est, elle, acceptée par 9 oui (1 DC, 2 Ve, 3 S, 1 T, 2 AdG/SI) contre 3 non (L) et 3 abstentions (2 UDC, 1 R).

La commission des travaux, dans sa majorité, vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à accepter la proposition PR-330. (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés en deuxième débat sans modification.*)

Annexe: une lettre adressée par M. Ferrazino au président de la commission des travaux relative aux servitudes remodelées du premier sous-sol du bâtiment.

Remarque: les plans envoyés par M. Ferrazino sont en possession de M. Zaugg et pourront être consultés pendant le débat au Conseil municipal.



Ville de Genève

Le Maire

Département de l'aménagement, des constructions
et de la voirie

Genève, le 31 mars 2004

Monsieur Christian Zaugg
Conseiller municipal
Président de la Commission des travaux
Conseil municipal de la Ville de Genève

**Concerne : Lyon 99 – 101, rue de / Charmilles – Promenade de l'Europe
Espace socio-culturel**

Monsieur,

En réponse aux questions posées, lors de la présentation du projet cité en titre le 17 mars dernier, voici les précisions que nous pouvons apporter à propos des sous-sols de l'immeuble :

Les parcelles 4381 et 4390, dont la Ville de Genève est devenue propriétaire suite au vote du Conseil municipal du 26 janvier 2002, comprenaient déjà, dans leurs sous-sols respectifs, des surfaces grevées de servitudes au profit de propriétaires voisins. Au premier sous-sol, elles sont destinées aux locaux de containers et compacteurs, à des locaux techniques pour le chauffage et la ventilation, à la route d'accès pour les camions de livraison du centre commercial et au quai de déchargement de la Migros. Aux deuxième et troisième sous-sols, il s'agit essentiellement de surfaces dévolues au stationnement des automobiles.

Lors du changement de propriété, un certain nombre de ces servitudes ont été remodelées, notamment au premier sous-sol ; il s'agit de celles figurées sur la copie du plan N° 1 ci-annexé, qui ont trait à un usage de dépôt pour différents locataires.

En résumé, la Ville de Genève ne peut disposer à sa guise que des locaux ceinturés de jaune sur les extraits de plans annexés.

Le crédit voté le 26 janvier 2002 ne comprenait que l'achat de la partie hors-sol de la construction. Aucun des locaux des sous-sols n'a donc été acheté.

L'entretien des surfaces grevées de servitudes est à la charge des bénéficiaires.

Monsieur José Borella, adjoint technique (☎ 022/418.21.22), se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qui pourrait vous être utile.

En espérant avoir ainsi répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.


Christian Ferrazino

Copie à : *Monsieur Michel Ruffieux, directeur de la division*
Madame Isis Payeras, cheffe du service d'architecture
Monsieur José Borella, adjoint technique au service d'architecture

Annexes mentionnées

Proposition: restaurant scolaire et crèche à la rue de Lyon

M. Christian Zaugg, président de la commission des travaux (AdG/SI). Quelques mots pour dire que la commission des travaux a étudié avec beaucoup d'attention cette proposition et qu'elle a eu à cœur d'auditionner toutes les personnes ou associations concernées par cet important objet, qui permettra de réaliser une crèche, un restaurant scolaire et des espaces d'accueil pour les habitants et les associations du quartier des Charmilles.

J'en profite pour remercier ici la rapporteuse, ma collègue Vera Figurek, qui a travaillé, comme elle le fait toujours, avec efficacité et rapidité. Je remercie également celles et ceux qui ont eu à cœur de présenter un projet en concertation. Je pense en particulier au Conseil administratif, mais également à M. Claudio Deuel et à l'architecte mandataire, M. Jean-Claude Péguet, du Bureau Favre & Guth, qui n'ont pas ménagé leur temps et qui ont tout fait pour que ce projet, qui vise à réparer une erreur d'urbanisme tout en apportant des équipements nouveaux au quartier, voie le jour.

M^{me} Vera Figurek, rapporteuse (AdG/SI). La proposition PR-330 a été étudiée à la commission des travaux et, comme l'a rappelé mon collègue M. Zaugg, elle est issue d'une concertation entre l'Association des parents d'élèves, le Groupe d'habitants du quartier des Charmilles – Saint-Jean – Europe, les services attenants à la petite enfance et, enfin, les associations qui pourraient occuper les locaux sis au 99 de la rue de Lyon.

Suite à différentes auditions, il nous a été clairement rappelé que l'aménagement des locaux dont il est question dans la proposition PR-330 – comme vous l'avez compris – résulte d'une volonté des habitants et des usagers du quartier où est située l'école. Lors de l'audition des représentants de l'Association des parents d'élèves, M^{me} Rogg a insisté sur le fait qu'un restaurant scolaire est indispensable et elle a précisé que des locaux de réunion pour la préparation des fêtes sont nécessaires pour la vie du quartier.

Je voulais apporter ces précisions pour dire que, en sus d'une crèche, ces aménagements sont utiles pour le quartier et, le Conseil municipal ayant voté un crédit le 26 janvier 2002 en vue de cet achat, il convient maintenant d'aménager les locaux en concertation avec les habitants de ce quartier. Aussi nous vous invitons à accepter la proposition PR-330.

Premier débat

M. Michel Ducret (R). Dans cette affaire, le groupe radical s'est trouvé face à un dilemme, parce qu'il est absolument indéniable que les besoins en équipements sociaux dans ce quartier sont importants et urgents. Cela étant, on a tout de

même examiné le problème du coût. C'est intéressant de voir que l'ensemble de cette opération pour les 8000 mètres cubes qui sont en jeu dans cette affaire nous mène actuellement – Mesdames et Messieurs, tenez-vous bien! – à un coût global, terrain compris, de plus de 9000 francs le mètre cube!

Pour avoir une idée de ce que représente en réalité ce montant plus de dix fois plus élevé qu'une construction chère d'aujourd'hui, j'ai fait une petite évaluation à partir d'un prix du terrain à 5000 francs le mètre carré. C'est un peu cher, parce que, en général, les terrains sur lesquels on peut construire des immeubles en zone 3 de développement, selon l'Office financier du logement, sont à 650 francs le mètre carré; mais j'ai retenu les prix du marché: 5000 francs. Vous enlevez alors ce montant des 19 millions de francs que coûte l'ensemble de l'opération, travaux compris, et cela vous met un solde – sans entrer dans les détails – d'environ 15 millions, c'est-à-dire à 2000 francs le mètre cube SIA!

On est encore loin des 809 francs le mètre cube atteints par l'école de Pré-Picot, qui battait un peu les records, ou des 600 à 650 francs le mètre cube pour une construction plus ou moins ordinaire avec un certain confort. Mesdames et Messieurs, c'est au moins trois fois, voire quatre fois plus cher! Bref, il y a un problème dans cette affaire: nous payons beaucoup trop cher!

On nous dit maintenant qu'il faut réparer l'erreur d'urbanisme. Bon, mais il se trouve que les gens qui disent cela sont ceux qui ont commis cette erreur d'urbanisme. Dans ce Conseil municipal, il y a quinze ans, ils ont voté oui à ce plan que nous, les radicaux, avions dénoncé comme étant trop dense – avec, je crois, la complicité des Verts, qui venaient d'entrer dans ce Conseil. Nous avions prévenu alors que les conséquences seraient terribles pour ce quartier.

Maintenant, c'est tout de même un comble que les responsables de cette erreur viennent demander à la collectivité de payer et que nous devons, pour notre part, dénoncer de tels coûts inadmissibles pour réparer des erreurs politiques!

Voilà pourquoi, ce soir, le groupe radical se voit contraint, parce que la dépense est absolument inimaginable et totalement délirante, de refuser de voter ce crédit tel qu'il est. C'est une manière de signifier qu'il faut être conséquent et que, à un moment donné, on ne peut pas faire de l'urbanisme sans réfléchir aux conséquences. C'est faire remarquer également que nous avons raison, il y a une quinzaine d'années, et que ceux qui se sont trompés demandent maintenant à la population de mettre la main à la poche pour réparer leurs erreurs. Je tenais à ce que cela soit dit devant ce Conseil municipal ce soir.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien se sent, quant à lui, véritablement pris en otage par cette proposition. Je ne reviendrai pas sur la

démonstration faite par M. Ducret, qui nous paraît absolument valide. C'est, sans aucun doute, l'équipement de crèche le plus cher de Suisse et, vraisemblablement, d'une partie non négligeable du monde. Mais pouvons-nous faire autrement? Voilà pourquoi je dis que nous sommes pris en otage.

Il est clair que, dans ce quartier, on a frôlé une grosse catastrophe d'urbanisation qui, mis à part l'aspect esthétique qui n'est peut-être pas le plus grave, aurait pu conduire à des problèmes sociaux importants. Pour nous, il est donc indispensable de doter ce quartier des infrastructures proposées. Mais, à ce prix-là, c'est totalement dément! Malheureusement, ce soir, le Parti démocrate-chrétien va accepter de faire un vote dément et il votera oui.

M. Roman Juon (S). Tout d'abord, j'aimerais répondre au Parti radical...

Le président. Je transmettrai, Monsieur Juon.

M. Roman Juon. A l'époque, c'est bien avec la droite que le Parti socialiste a atteint une majorité pour faire cet ensemble très discutable.

Nous avons tout de même un avantage ici à Genève, et personne ne l'a relevé jusqu'à présent, c'est que, contrairement à ce qui s'est fait aux Minguettes, près de Lyon, où des immeubles ont été démolis, ainsi que dans certaines autres banlieues françaises, en Allemagne et en Angleterre, nous avons réussi à sauver l'endroit, c'est-à-dire à ne pas construire un immense immeuble qui aurait bouché ce lieu. Il est clair que les socialistes ne demandaient la construction que d'un étage, ce qui, du point de vue de la luminosité, aurait été nettement mieux. Néanmoins, ce bâtiment est là et, s'il coûte cher, il faut le faire payer à la communauté.

On ne peut pas tout reprocher aux conseillers d'Etat de l'époque, car, comme maintenant, la demande de logements était pressante. Il faut aussi tenir compte des chantages économiques, des échanges de parcelles, et tout cela a provoqué, à un moment donné, un amalgame, avec des accidents économiques, budgétaires et de constructions – y compris pour le Stade de Genève d'ailleurs. Mais le monde fonctionne comme cela...

J'ai eu l'occasion de travailler dans le secteur, où je me suis occupé d'un chantier. J'ai constaté que beaucoup de personnes âgées et de jeunes se retrouvent au centre commercial, à l'Agora, qui nous est très cher, le seul lieu «accueillant»; mais, à partir de 19 h, c'est le désert! Heureusement, avec ce projet, que j'appelle la maison de quartier de l'Europe, on pourra faire la liaison. Avec tous les équipements prévus à cet endroit, la crèche, des locaux pour les jeunes et les habitants du

quartier, je souhaite vivement une véritable brasserie. Je pense qu'on arrivera à un résultat intéressant qui permettra aux personnes qui doivent s'occuper des jeunes en particulier de les soutenir et d'être auprès d'eux. Ce sera là un très bon outil.

Le Parti socialiste est la cheville ouvrière de cet ensemble, mais vous aussi, Mesdames et Messieurs les élus, de droite et de gauche. Nous nous sommes retrouvés par moments sur cet objet et nous sommes tous d'accord pour dire que l'urbanisme est raté. Néanmoins, avec les aménagements du parc et d'autres équipements, je crois que nous aurons réparé au mieux.

Un merci d'abord à vous tous, un merci au Conseil administratif, qui a failli se faire tirer l'oreille. Cela n'a pas été simple – j'avais préparé quelques pages, mais je vais vous les épargner – et c'était coûteux, mais nous y sommes arrivés, c'est en place. Je dirai encore bravo aux fonctionnaires, entre autres à M. Deuel, délégué à la jeunesse, qui a organisé pratiquement 40 séances et qui est parvenu à mettre ce projet sur pied! Bravo également aux habitants du quartier, que nous avons rencontrés, avec qui nous avons réussi, à force de pétitions, de motions, à réaliser cet ouvrage! C'est un bel exemple de participation qui n'est pas le fait exclusif du Conseil administratif, mais d'un certain nombre d'élus du Conseil municipal, de fonctionnaires et d'habitants. Je crois que tout le monde a tiré à la même corde et nous sommes heureux du résultat.

Nous, les socialistes, nous voterons ce rapport, contrairement à certains membres du groupe démocrate-chrétien et du Parti radical. Je remercie aussi l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), en particulier M. Zaugg, qui a eu le courage de déposer cette motion d'ordre pour que le chantier puisse s'ouvrir au mois d'août, après le délai référendaire; sinon, il ne commençait pas avant le mois d'octobre. Ainsi, des locaux pourront déjà être mis en service au début de cet automne.

M. Georges Queloz (L). Je suis désolé de devoir dire que ce n'est pas très sérieux de faire un débat sur un sujet tout de même important à plus de 23 h, cela pour éviter un référendum éventuel. Mesdames et Messieurs, nous avons fait l'acquisition, comme des enfants gâtés, d'un bâtiment où nous avons acheté essentiellement des mètres cubes d'air au prix fort. Tout à l'heure, M. Michel Ducret a cité des chiffres et le prix du mètre cube.

Nous débattons, à une heure tardive, d'un sujet qu'il aurait mieux valu faire passer plus tôt dans la soirée, par exemple avant les W.-C. publics, pour répondre à un besoin urgent... (*Rires.*)

Aujourd'hui, on nous demande d'offrir des infrastructures qui répondent aux besoins d'une population de 1400 habitants. L'entier de ce bâtiment est affecté à du social: une crèche qui, de toute façon, ne sera pas réalisée dans des conditions

idéales – cela nous a été dit en commission par les intéressés – des locaux à 9000 francs le mètre cube pour y organiser des activités en tout genre, des fêtes et des anniversaires d'enfants! Je trouve que c'est tout simplement du luxe.

Je voudrais relever ceci. Si, pour 1400 habitants, on doit dépenser 20 millions – achat, travaux, équipements et frais de fonctionnement exorbitants compris – par égalité de traitement avec le reste de la population de la ville, vous devez diviser 185000 habitants par 1400. Vous arrivez à 132 et je peux vous dire que vous pouvez vous préparer à une dépense de 2,9 milliards de francs. Parce que c'est cela que vous êtes en train de faire, de discuter, en vitesse, en fin de séance, juste avant les vacances d'été, pour essayer d'empêcher un référendum... Et là, je suis désolé, mais il y a matière à référendum. Voilà votre sens de la démocratie!

Nous demandons un peu plus d'imagination de la part du Conseil administratif et qu'il vienne avec d'autres propositions, afin que nous puissions louer ces surfaces, puisqu'on a dû se sacrifier lors de l'achat de ce bâtiment.

Le président. Merci, Monsieur Queloz. Je tiens tout de même à vous dire que nous avons travaillé dans la transparence au niveau du bureau. Nous vous avons tenu au courant du déroulement de nos travaux et c'est une motion d'ordre majoritairement votée qui nous a conduits à débattre maintenant. Cela, c'est la décision du Conseil municipal.

M. Georges Queloz. Je n'ai pas fait de reproche au bureau...

M. Roberto Brogini (Ve). La proposition PR-330 a été étudiée sereinement par la commission des travaux: lors des auditions, toutes les questions ont pu être posées sur cet équipement qui se révèle nécessaire dans un quartier presque sinistré, qui a connu une densification excessive. Nous payons des erreurs du passé, quand nous étions portés par une vague de folie spéculative et de rentabilité peut-être mal calculée; je signale qu'il y a encore des surfaces commerciales vides dans ce périmètre. Le Conseil municipal s'est trouvé face à un mouvement d'opinion par rapport à cette construction – qui devait être beaucoup plus élevée – et, à un moment donné, il a été décidé que la municipalité interviendrait dans cette affaire. Cependant, je tiens à dire que nous, les Verts, alors que nous étions contre cette densification dans ce quartier, nous nous trouvons aujourd'hui face au mur et un peu contraints d'accepter cette proposition.

J'aimerais dire au Conseil administratif qu'il doit apprendre, surtout dans la période actuelle, à construire moins cher afin de construire plus. Il doit arrêter de nous faire des propositions de ce type, qui sont extrêmement coûteuses, comme

beaucoup d'autres d'ailleurs. Il faut que le Conseil administratif entame une réflexion et qu'il se dise que si on construit moins cher, on construira davantage et on répondra mieux aux besoins de la population dans l'ensemble de la cité. C'est une manière de penser à inculquer dans l'administration: construire tout aussi bien, mais certainement pour moins cher! C'est la piste des années à venir. Nous vous le disons très fermement, Messieurs du Conseil administratif, à défaut de cette réflexion, nous n'arriverons pas à réaliser tous les équipements et à donner suite à toutes les demandes qui sont en attente. Nous voterons ce soir cette proposition.

Deuxième débat

Mis au voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté par 40 oui contre 17 non (2 abstentions).

Mis au voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 41 oui contre 17 non (2 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté par 41 oui contre 17 non (2 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté IV est accepté par 41 oui contre 17 non (2 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7146700 francs destiné à l'aménagement d'un restaurant scolaire, d'une crèche et d'espaces d'accueil pour habitants et associations dans l'immeuble situé au 99, rue de Lyon, parcelles 4381 et 4390, feuille 49 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Proposition: restaurant scolaire et crèche à la rue de Lyon

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7146700 francs.

Art. 3. – Un montant de 73100 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 230000 francs du crédit d'étude voté le 26 janvier 2002, soit un montant total de 7376700 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2025.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes sur les parcelles concernées permettant la réalisation de cette opération.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 160000 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel informatique des espaces pour habitants dans l'immeuble situé au 99, rue de Lyon, parcelles 4381 et 4390, feuille 49 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 160000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2013.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 228500 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel informatique de la crèche dans l'immeuble situé au 99, rue de Lyon, parcelles 4381 et 4390, feuille 49 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 228500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2013.

ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 38700 francs destiné à l'équipement en mobilier du restaurant scolaire dans l'immeuble situé au 99, rue de Lyon, parcelles 4381 et 4390, feuille 49 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 38700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2013.

M. Georges Queloz (L). Je ne suis pas surpris, mais triste de ce résultat et de cette manière de procéder, quand je pense à ce que nous avons entendu hier soir au sujet du prêt de 2,5 millions pour le Stade de Genève! Monsieur le président, je demande le troisième débat sur cet objet.

Le président. Nous votons par vote électronique. Je rappelle qu'il faut que le tiers des membres présents l'acceptent.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers des conseillers municipaux présents (22 oui, 37 non, 1 abstention).

Le président. Pour moi, l'urgence n'est pas évidente, à moins que l'on m'en fasse la démonstration ce soir. Le troisième débat aura lieu au mois de septembre 2004. (*Applaudissements.*)

9. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les deux pétitions suivantes:

- P-110, «Création d'un fonds pour contribuer aux frais de déplacement de missions chargées de faire rapport sur le respect des droits de l'homme»;
- P-111, «Afin que soient augmentées et améliorées les possibilités d'escalade en salle, sportive et tout public, au centre sportif de la Queue-d'Arve».

M. Roberto Broggin (Ve). Monsieur le président, je vous propose que la pétition P-111 soit renvoyée à la commission des sports et de la sécurité.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-111 à la commission des sports et de la sécurité est accepté sans opposition (36 oui et 1 abstention).

Le président. La pétition P-110 sera, elle, renvoyée à la commission des pétitions.

Je suis contraint de vous parler d'un autre problème concernant les pétitions, il s'agit de la pétition P-105, intitulée «Le Théâtre Les Montreurs d'images menacé de disparition». En date du 7 avril, le Conseil municipal avait renvoyé cette pétition à la commission des pétitions. Or cette commission ne souhaite pas traiter cette pétition et demande de la renvoyer à la commission des arts et de la culture, étant donné que cette dernière a déjà auditionné les pétitionnaires et qu'elle étudie le budget du département des affaires culturelles. Face à cette demande, nous votons formellement ce renvoi à la commission des arts et de la culture.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-105 à la commission des arts et de la culture est accepté sans opposition (42 oui et 1 abstention).

10. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Les motions suivantes ont été déposées:

- M-478, de *MM. Guillaume Barazzone, Lionel Ricou, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Guy Mettan* et *M^{me} Alexandra Rys*: «Transparence en matière de marchés publics»;
- M-479, de *M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio, MM. David Carrillo, Jean-Louis Fazio* et *Jean-Charles Rielle*: «Améliorons la desserte des sites sportifs par les TPG»;
- M-480, de *M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio, MM. Jean-Louis Fazio* et *Roman Juon*: «Remplaçons la verrue de la place de Cornavin»;
- M-481, de *M. Roman Juon* et *M^{me} Monique Cahannes*: «Stationnement des deux-roues motorisés».

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-152, de *M. Jean-Louis Fazio*: «A quand le rapport annuel sur l'engagement de personnes handicapées demandé par la motion M-207?»;
- QE-153, de *M. Pierre Maudet*: «LIPAD: point de la situation en Ville de Genève»;
- QE-154, de *MM. Pierre Maudet, Lionel Ricou, Eric Ischi et Jean-Marie Hainaut*: «Taxe professionnelle de la BCGe: transparence, s.v.p.!».

Avant de lever la séance, je tiens à vous dire que si, au cours de ces deux jours de séances, j'ai froissé l'un ou l'autre d'entre vous, je vous prie de m'en excuser, ce n'était pas mon intention. Je vous souhaite une bonne soirée, une bonne nuit et un excellent été à toutes et à tous.

Séance levée à 23 h 30.

SOMMAIRE

1.	Communications du Conseil administratif	438
2.	Communications du bureau du Conseil municipal	438
3.	Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2003 (PR-333 A)	438
4.	Proposition du Conseil administratif du 2 juin 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 315088,80 francs afin d'attribuer à TV Léman bleu SA une subvention unique destinée à financer l'acquisition de matériel de production et diffusion (PR-346)	626
5.	Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2003 (PR-333 A). Troisième débat	640
6.	Proposition du Conseil administratif, du 19 mai 2004, en vue de l'ouverture: – d'un crédit de 1195000 francs destiné à l'étude de la rénovation, du remplacement et de nouvelles installations de toilettes publiques municipales; – d'un crédit de 11965000 francs destiné aux travaux de rénovation, de remplacement et de nouvelles installations de toilettes publiques municipales, ainsi qu'à leur équipement, soit 13160000 francs (PR-343)	643
7.a)	Proposition du Conseil administratif du 21 avril 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 11434600 francs, destiné: – pour 7818600 francs à la réfection du pont de la Machine; – pour 3184500 francs à la construction d'une plate-forme sur pilotis, soit 3616000 francs déduits d'une participation de l'Etat de Genève de 400000 francs destinée aux travaux d'aménagement des infrastructures portuaires pour les bateaux de la SMGN (Société des Mouettes genevoises navigation SA), ainsi que d'une participation de 31500 francs des Services industriels de Genève (SIG) pour la dépose de la conduite DN 1200 (PR-349)	660

7.b) Interpellation de M. Roberto Brogini: «Locaux commerciaux et espace événementiel au pont de la Machine» (I-119)	674
8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 février 2004 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant total de 7573900 francs:	
– un crédit de 7146700 francs destiné à l'aménagement d'un restaurant scolaire, d'une crèche et d'espaces d'accueil pour habitants et associations dans l'immeuble situé au 99, rue de Lyon, parcelles 4381 et 4390, feuille 49 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;	
– un crédit de 160000 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel informatique des espaces pour habitants dans l'immeuble situé au 99, rue de Lyon, parcelles 4381 et 4390, feuille 49 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;	
– un crédit de 228500 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel informatique de la crèche dans l'immeuble situé au 99, rue de Lyon, parcelles 4381 et 4390, feuille 49 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;	
– un crédit de 38700 francs destiné à l'équipement en mobilier du restaurant scolaire dans l'immeuble situé au 99, rue de Lyon, parcelles 4381 et 4390, feuille 49 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-330 A)	680
9. Pétitions	697
10. Propositions des conseillers municipaux	698
11. Interpellations.....	699
12. Questions écrites	699

La mémorialiste:
Marguerite Conus